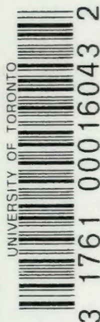
ANNALES
Jean-Jacques ROUSSEAU





1916-17





ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Imprimerie Albert Kundig
4, rue du Vieux-Collège, Genève.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

JEAN-JACQUES ROUSSEAU



TOME ONZIÈME

1916-1917

A GENÈVE

CHEZ A. JULLIEN, ÉDITEUR

AU BOURG-DE-FOUR, 32



J. J. Rousseau. Notes et recherches.

Préface.

Au printemps de 1878, alors que Genève se préparait à célébrer la mémoire de J. J. Rousseau, à l'occasion du centenaire de sa mort, Louis Dufour-Vernes, M. Théophile Dufour, et moi-même, nous publiâmes nos premiers travaux sur ce philosophe : chacun de nous, une brochure.

Louis Dufour-Vernes. *Recherches sur J. J. Rousseau et sa parenté*, accompagnées de lettres inédites de Mallet-du Pan, J. J. Rousseau et Jacob Vernes. Genève, 1878, 46 pages.

Théophile Dufour. *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens, notes sur leur séjour à Annecy*. Annecy, 1878, 38 pages.

Eugène Ritter. *La famille de Jean-Jacques, documents inédits*. Genève, 1878, 31 pages.

Depuis cette époque, tous trois nous avons continué nos recherches, en étudiant la vie de Rousseau, sa famille et son entourage. Louis Dufour-Vernes n'a publié que deux travaux : *Les ascendants de J. J. Rousseau,* dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* tome 30e ; tirage à part : Genève, 1890, 30 pages. — *L'inventaire après décès de Jean Rousseau* (1684) dans le *Bulletin de la Société d'histoire de Genève,* tome premier, pages 289 à 292.

M. Théophile Dufour, déjà antérieurement, et à un

moment où il n'avait pas encore vingt ans (28 janvier 1864), avait communiqué à notre Société d'histoire la convention qui a été passée (30 mars 1728) entre Isaac Rousseau et Abel Du Commun, à l'occasion de la fuite de Jean-Jacques [1]; ce document a été imprimé dans le tome 15e des *Mémoires* de cette Société. Il lui a fait plus tard d'autres communications :

8 février 1877. Quittance notariée de J. J. Rousseau pour sa part dans l'héritage de sa mère, passée à Genève le 31 juillet 1737.

9 mai 1878. Lettres inédites de J. J. Rousseau à Isabelle d'Ivernois. Elles ont été publiées par M. Alphonse Petitpierre dans le *Musée neuchâtelois* de 1878, pages 145 à 174. — Lettre inédite de Rousseau à Jacob Vernes, 6 octobre 1758. — Tableau généalogique des ascendants paternels et maternels de J. J. Rousseau.

13 avril 1882. Observations sur une brochure de 62 pages in-8°, publiée en 1772 sous ce titre : *Le testament de Jean-Jacques Rousseau.*

17 décembre 1904. Les *Institutions chimiques* de J. J. Rousseau. Ce travail a été publié dans la *Semaine littéraire* de 1904, et tiré à part avec additions et notes, Genève, 1905, 23 pages.

13 décembre 1906. Le testament de J. J. Rousseau (février 1763). Ce travail a été publié dans le tome 3e du *Bulletin* de la Société d'histoire, et tiré à part, Genève, 1907, 18 pages.

Dans les premiers volumes de nos *Annales*, M. Théophile Dufour a publié d'amples et importants travaux,

[1] M. de Grenus avait publié en 1830 l'acte d'entrée en apprentissage de Jean-Jacques : 26 avril 1725 (*Glanures*, n° 5).

toujours marqués au coin d'une scrupuleuse exactitude; d'autres, plus précieux encore, dorment dans ses manuscrits.

Quant à moi, aussitôt après mon premier travail, plus haut cité, je fis paraître en 1878, dans l'*Alliance libérale*, une série d'articles sur Rousseau, sur les fêtes de son Centenaire, et sur les publications qu'on mit au jour à cette occasion.

Deux ans plus tard, je publiai une étude intitulée : *Nouvelles recherches sur les Confessions et sur la correspondance de Rousseau*. Cette seconde brochure obtint un heureux succès d'estime auprès du juge le plus compétent, M. Adert. Comme je l'ai raconté dans nos *Annales* [1], M. Brunetière, songeant alors à entreprendre une édition nouvelle des Œuvres de Rousseau, et désirant avoir un érudit genevois pour collaborateur, M. Adert, à qui il en avait parlé, me demanda si cet emploi me souriait. J'accueillis cette proposition avec empressement. M. Adert me transmit avec libéralité tous les documents et papiers qu'il avait lui-même recueillis sur ce sujet.

On sait que cette entreprise n'aboutit pas. Mes travaux sur Jean-Jacques continuèrent néanmoins, et ils se succédèrent en grand nombre. Mais à cette époque n'existaient encore, ni la *Revue d'histoire littéraire de la France*, ni la *Revue du 18e siècle*, ni nos *Annales*. Je tenais infiniment à ne pas laisser le résultat de mes recherches incessantes à l'état de manuscrits; aussi, tout ce que je rédigeais, je le faisais insérer où je pouvais : dans des journaux, des revues, des mémoires de Sociétés

[1] Tome 5e, page 326.

savantes, à Genève et dans d'autres villes suisses, en Savoie, à Rome, à Paris, en Allemagne. On trouvera plus loin la liste complète de ces travaux épars.

Dans cette accumulation, on peut distinguer trois principaux item : *La famille et la jeunesse de J. J. Rousseau*. Paris, 1896 (épuisé). Je me propose de donner une seconde édition de cet ouvrage. — *J. J. Rousseau et madame d'Houdetot*, au tome second de nos *Annales*. — *La parenté de Jean-Jacques Rousseau en 1912* : c'est une étude généalogique qui est sans précédent, j'ose le dire. Elle montre, groupés autour du philosophe de Genève, plus d'un millier de ses compatriotes aujourd'hui vivants, qui sont ses parents authentiques. — Et pour le dire en passant, les recherches que j'ai continué à faire pendant les sept années qui ont suivi l'impression de ce travail, ont augmenté d'un tiers les résultats auxquels j'étais arrivé.

Le Comité de notre Société a pensé que quelques autres de mes morceaux dispersés méritaient d'être réimprimés, et réunis dans un des volumes de nos *Annales*. J'ai émondé, revu et corrigé ceux qui ont fait l'objet de ce choix.

EUGÈNE RITTER.

J. J. Rousseau. Notes et recherches.

I. Les ascendances paternelle et maternelle de J. J. Rousseau.

En 1878, au début des recherches que Louis Dufour-Vernes et moi, nous avons poursuivies pendant plus de trente années sur la famille et la parenté de J. J. Rousseau, mon aimable et savant collaborateur écrivait [1] que la famille maternelle de Jean-Jacques, celle de sa mère Susanne Bernard, lui paraissait avoir un niveau moral plus élevé que la famille de son père Isaac Rousseau. Il ne connaissait pas à ce moment les aventures de la jeunesse de Jacques Bernard, le grand-père maternel du philosophe. La découverte que j'en ai faite un peu plus tard, le récit que j'en ai donné [2], ont fait pencher la balance de l'autre côté. Car l'œil attentif du Consistoire n'a rien vu de pareil dans la conduite de tous les Rousseau (Didier, Jean I, Jean II, David, Isaac) de qui Jean-Jacques descend.

Mais il nous faut étendre le regard, et chercher, — en comparant tout l'ensemble de ces deux ascendances, paternelle et maternelle, au point de vue de l'intelli-

[1] *Recherches sur J. J. Rousseau et sa parenté*. Genève, 1878, p. 38.

[2] *La Famille et la Jeunesse de J. J. Rousseau*. Paris, 1896, p. 77 à 88.

gence, du caractère et de la position sociale, — s'il y a lieu de placer une d'entre elles au-dessus de l'autre.

Si nous considérons les sommes payées par les ascendants de Rousseau, lors de leur réception à la bourgeoisie genevoise, sommes qui sont sans doute proportionnelles à leurs fortunes, nous trouvons du côté paternel[1] :

1555	Didier Rousseau, qui paya . . .	20 écus
1556	Jean Le Grand, » . . .	5 écus
1559	Antoine Cresp, » . . .	8 écus
1561	Pierre Cartier, reçu avec son frère Aymoz ; ils payèrent dix écus, ce qui fait pour le premier	5 écus
1562	René Janvier, qui paya . . .	6 écus
1579	Simon Mussard, » . . .	4 écus
1585	François Chouan, » . . .	12 écus
1604	François Dunant, » . . .	15 écus

(Au total : 75 écus pour huit nouveaux bourgeois.)

Et du côté maternel :

1555	Jean Toucheron, qui paya . . .	20 écus
1569	Simon Le Maire, » . . .	25 écus
1583	Dominique Magnin, » . . .	20 écus
1596	Samuel Bernard, » . . .	10 écus
1628	François Machard, » . . .	15 écus

(Au total, 90 écus pour cinq nouveaux bourgeois.)

Il est clair que le second groupe paraît décidément plus riche que le premier. De même, Susanne Bernard, au moment de son contrat de mariage, était notable-

[1] Nous laissons de côté les réceptions du 15e siècle, qui sont d'une époque où la valeur de l'argent n'était pas la même.

ment plus riche que son époux Isaac Rousseau. Mais, cette constatation faite, nous n'insisterons pas : gardons-nous d'irriter les mânes de Jean-Jacques, en mesurant à cette aune le mérite de ses ancêtres, ou celui de ses père et mère.

Nous aurons une pierre de touche plus satisfaisante en cherchant quels sont ceux de ses ascendants qui ont obtenu de l'autorité genevoise une haute marque d'estime, en étant nommés Conseillers du CC. Du côté paternel, nous en comptons trois :

1572 Antoine Cresp,
1589 Jean Cresp,
1623 François Dunant ;

et du côté maternel, tout autant :

1573 Simon Le Maire,
1602 Dominique Magnin,
1615 Samuel Le Maire.

A cet égard, la balance est en équilibre.

Ce que nous appelons à Genève *le Refuge* : toutes ces familles qui se sont réfugiées dans notre ville pour y vivre en paix dans la foi protestante, — le Refuge était une élite : d'une part, en raison de l'élan moral qui amena les réfugiés à quitter des avantages temporels et une situation assise, pour sauvegarder leur foi ; d'autre part, parce que pour s'expatrier ainsi, pour se tirer d'affaire en pays étranger, réussir à s'y refaire une existence, à y établir sa famille sur un bon pied, il fallait beaucoup d'énergie et de capacité.

C'était aussi une élite intellectuelle : ce qui le prouve, c'est que l'Institut de France, et les Académies qui l'ont précédé, ont nommé membres ordinaires, associés ou

correspondants 30 membres des familles françaises, réfugiées à Genève, et 13 membres seulement des anciennes familles du pays, venues à Genève de Savoie ou de Vaud.

Eh bien ! sur les 32 quartiers de l'ascendance de Rousseau, on compte du côté paternel 9 familles du Refuge, et 4 seulement du côté maternel.

En outre, si Rousseau compte parmi ses ascendants, dans les temps épiscopaux, quelques syndics de Genève, c'est-à-dire des hommes qui, à cette époque ancienne, ont été placés à la tête des affaires municipales par le suffrage de leurs concitoyens : tous ces syndics appartiennent à l'ascendance paternelle de Jean-Jacques.

En outre, si nous considérons la limite où s'arrête ce que nous savons des familles locales auxquelles appartiennent les ancêtres de Rousseau, nous voyons que du côté maternel, nous ne réussissons nulle part à atteindre l'an 1500, tandis que nous pouvons, du côté paternel, suivre pendant le quinzième siècle et plus haut encore, plusieurs familles d'ancienne et bonne bourgeoisie.

En revanche, je reconnais trois points à l'avantage de l'ascendance maternelle de Jean-Jacques :

1. Parmi les ancêtres de J. J. Rousseau, il y a 18 familles qui appartiennent au Refuge ; dans les branches qu'elles ont laissées en France, une seule d'entre elles a donné naissance à des hommes distingués : c'est celle des Grandjean de Fouchy[1], à qui Jean-Jacques se rattache par sa mère.

[1] La branche de cette famille, qui est restée dans le Mâconnais, a donné naissance à Philippe Grandjean de Fouchy, imprimeur, dont le fils Jean-Paul (1707-1788) a été membre de l'Académie des sciences de Paris. On trouve dans les *Eloges* de Condorcet une notice sur chacun d'eux. Rousseau a parlé du dernier, au livre VII des *Confessions*.

2. Les familles Le Maire et Magnin, de qui descend aussi sa mère, paraissent être, par leurs alliances et leur situation sociale, mieux placées que les neuf familles réfugiées qui figurent dans l'ascendance de son père Isaac Rousseau.

3. Et quoique celui-ci ait été un homme de mérite, comme son fils nous l'assure, je n'hésite pas à dire que Susanne Bernard était une personne plus remarquable encore et distinguée : en la considérant, on se rappelle madame Roland, au temps où elle vivait dans l'obscurité, avant 1789.

En compulsant les actes notariés et les inventaires après décès, nous remarquons que la bibliothèque de Jean II Rousseau ne contient qu'une quinzaine de volumes, très bien choisis d'ailleurs : *les Métamorphoses* d'Ovide, l'Histoire des Juifs de Josèphe, deux volumes d'histoire de France ; *les Martyrs,* de Crespin ; des Commentaires de Calvin sur la Bible ; l'*Instruction chrétienne,* de Viret, cotée 3 florins, 6 sous, et qui vaudrait bien davantage aujourd'hui. Mais les bibliothèques du marchand Samuel Bernard et de son fils le pasteur, étaient bien autrement abondantes en livres. En revanche, tenons compte à Isaac Rousseau du plaisir qu'il avait à lire avec son fils tous les ouvrages qui lui étaient échus, lors du partage des hoiries.

En définitive, et tout bien pesé, je ne puis vraiment pas donner à l'une des deux ascendances, une supériorité déclarée sur l'autre. Mais de tous ceux dont il tient la vie, Jean-Jacques a reçu certainement, en qualités du cœur et de l'esprit, un héritage exceptionnellement riche.

II. La maison natale de J. J. Rousseau et la maison de campagne de son oncle.

Sur la porte d'entrée de la maison qui porte le n° 27, à la rue Jean-Jacques Rousseau, on voit le buste du philosophe, surmonté d'une inscription :

En 1793, les Autorités genevoises
ont donné à la rue Chevelu
le nom de rue Jean-Jacques Rousseau.

On lit en effet, dans le registre du Conseil, à la date du 27 juin 1793 :

La rue Chevelu, *qu'on présume* celle dans laquelle était située la maison où naquit notre illustre concitoyen, sera désormais appelée rue Jean-Jacques Rousseau.

Le 28 mai précédent, il avait été demandé à l'Assemblée nationale de Genève que l'on plaçât une inscription sur la maison où Jean-Jacques était né. On se demanda où était cette maison : on n'en savait rien. Il faut croire qu'il se trouva quelqu'un qui assura que Rousseau était né dans une maison de la rue Chevelu. On le crut; on fit graver une inscription :

Ici est né
Jean-Jacques Rousseau
le XXVIII juin MDCCXII

et sur le mur de la maison qui avait été désignée, on la plaça au-dessus du buste de Jean-Jacques ; elle y est restée cent douze ans.

Un petit volume, publié par M. Moïse Pâris, lors du centenaire de la mort de Rousseau en 1878 : *Honneurs publics rendus à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau*, raconte (pages 24 à 28 et 138 à 150) la fête du 28 juin 1793, où un cortège solennel inaugura le buste du philosophe : on fit des discours, on chanta des chœurs, et la tradition fut fondée.

Elle a duré longtemps. Edgar Quinet, dans une lettre à sa mère (23 septembre 1823) a raconté l'émotion qu'il avait éprouvée en s'arrêtant devant cette maison, en lisant l'inscription.

En 1849, M. Théophile Heyer lut à la Société genevoise d'histoire quelques pages solides et précises, qui ont été insérées au neuvième volume des *Mémoires* de cette Société. Il y établissait que J. J. Rousseau est né à la Grand'Rue, dans une maison qui a été plus tard démolie et reconstruite (aujourd'hui n° 40).

L'impuissante et inutile vérité a besoin de beaucoup de patience. Elle ne réussit guère à se faire sa place dans le monde, aussitôt qu'elle se présente : il lui faut faire antichambre. Dans le cas présent, elle a dû attendre de 1849 jusqu'à l'année 1905, où enfin son jour arriva. L'Association des intérêts de Genève fit enlever à la rue Jean-Jacques Rousseau l'inscription trompeuse qui y existait depuis si longtemps, et lui fit substituer celle qu'on y voit aujourd'hui. En même temps, sur le mur de la maison n° 40 de la Grand'Rue, elle fit placer un médaillon en bronze du philosophe, avec cette inscription :

Ici s'élevait la maison où Jean-Jacques Rousseau est né le 28 juin 1712.

Un des arrière-grands-pères de Jean-Jacques, Samuel Bernard, marchand, citoyen de Genève, avait acheté, par subhastation du 5 juillet 1651, un jardin sis au terroir de Plainpalais, de la contenance d'environ une coupe de *semature*. Prix : 3,000 florins.

Deux ans après, il mourut. Dans le partage de ses biens, son jardin fut attribué à l'aîné de ses fils : Samuel Bernard, alors étudiant, qui se préparait au saint Ministère. — Le 5 mars 1689, Spectable Samuel Bernard, qui était devenu pasteur de Saconnex, passa une reconnaissance (comme on disait alors en style féodal) de cette propriété, qui est ainsi désignée dans l'acte : une pièce de pré et jardin, avec une maison y dernièrement construite, contenant environ six quarts de *cheneral*, soit trois quarts de *pose* : ce qui correspond à peu près à vingt ares.

Samuel Bernard ne s'était pas marié. Quand il mourut au printemps de 1701, ses héritiers furent les enfants de feu son frère Jacques : Gabriel Bernard, ingénieur, qui, vingt mois auparavant, avait épousé Théodora Rousseau ; et Susanne Bernard, qui, trois ans plus tard, épousa Isaac Rousseau, frère de Théodora. Le partage des biens fut réglé par un acte notarié, du 27 mai 1701 :

Comme ainsi soit que defunt Samuel Bernard, ait fait diverses declarations par lui signées, contenant la disposition de ses biens et déclaration de sa dernière volonté, au sujet desquelles demoiselle Susanne et sieur Gabriel Bernard, ses neveu et nièce et ses héritiers institués, étaient en difficulté, et sur le point d'entrer en procès, pour lesquelles éviter, et vivre en bonne union et amitié fraternelle, ils ont convenu et accordé par entremise de leurs parents et amis, ce qui s'ensuit :

Savoir que le sieur Gabriel Bernard aurait pour sa portion le jardin et bâtiment y construit, situé à Plainpalais, avec tous les livres et instruments de mathématique appartenant au défunt, à la réserve de quelques livres qui sont restés entre les mains de la demoiselle Susanne Bernard.....

Et que par contre la dite demoiselle Susanne Bernard aurait pour sa portion une obligation.....; item, une autre obligation....., et finalement une pièce de pré située au territoire de Sargy, bailliage de Gex, appartenant au dit défunt[1].....

La guerre de la succession d'Espagne, à ce moment, venait de commencer. Le contre-coup s'en fit bientôt sentir à Genève ; les affaires ne marchaient plus. Le moment vint où les deux beaux-frères, Gabriel Bernard et Isaac Rousseau, se décidèrent à chercher fortune à l'étranger, chacun de son côté, en laissant à leurs femmes le soin de leurs enfants : c'étaient François Rousseau, le fils aîné d'Isaac, et une petite Bernard, qui mourut à douze ans.

En 1711, Isaac Rousseau revint à Genève ; la naissance de Jean-Jacques fut le fruit de ce retour, et coûta la vie à sa mère. Quelques mois avant lui, était né son cousin Abraham, fils de Gabriel Bernard et de Théodora Rousseau.

Ces deux petits garçons restèrent liés pendant toute leur enfance. On sait que, de dix à douze ans, ils furent placés ensemble en pension chez le pasteur Lambercier, à Bossey. Mais auparavant, dans leurs premiers étés, où se rencontraient-ils ? Evidemment dans cette pro-

[1] C'est de ce pré qu'il est question dans une lettre de J. J. Rousseau à madame de Warens, en 1737 : « J'ai reçu une lettre de l'oncle, avec une autre pour le curé son ami. Je ferai le voyage jusque-là ; mais je sais qu'il n'y a rien à faire, et que ce pré est perdu pour moi. »

priété de Plainpalais, à laquelle Théodora Bernard paraît avoir beaucoup tenu [1], dans ce pré et ce jardin, clos de haies, où s'élevait une petite maison.

C'est là que Jean-Jacques vit les *olives* fleurir à chaque printemps, les colchiques à chaque automne, et les roses dans toutes les saisons. Ce quartier, aujourd'hui poudreux et boueux, couvert de bâtiments, était tout champêtre en ce temps-là. Quelques-unes des plus fraîches impressions d'enfance de l'écrivain qui a tant contribué à propager le sentiment de la nature, se rattachent sans doute à ce jardin de sa tante, où si souvent il a dû venir prendre ses ébats. Il y pensait sans doute quand il écrivait, dans sa *Lettre à d'Alembert* :

Le Genevois aime excessivement la campagne; on en peut juger par la quantité de maisons répandues autour de la ville. L'attrait de la chasse et la beauté des environs entretiennent ce goût salutaire. Les portes fermées avant la nuit ôtant la liberté de la promenade au dehors, et les maisons de campagne étant si près, fort peu de gens aisés couchent en ville durant l'été. Chacun ayant passé la journée à ses affaires, part le soir à portes fermantes, et va dans sa petite retraite respirer l'air le plus pur, et jouir du plus charmant paysage qui soit sous le ciel. Il y a même beaucoup de citoyens et bourgeois qui y résident toute l'année, et n'ont point d'habitation dans Genève.

Théodora Bernard, qui eut une longue vieillesse, et ne mourut qu'à plus de quatre-vingts ans, garda jusqu'à la fin son jardin de Plainpalais. Quand on liquida son hoirie après sa mort, il fut fait expédition à l'un de ses neveux, Gabriel Rousseau, maître orfèvre, de ce

[1] *Recherches sur J. J. Rousseau et sa parenté*, par L. Dufour-Vernes. Genève, 1878, p. 30.

jardin qui lui fut adjugé en justice, le 29 décembre 1753. Le 24 janvier suivant, le nouveau propriétaire, par acte passé devant le notaire Masseron (3e volume) fit nomination de compagnon en faveur de François Duhard. Prix : 7,510 florins.

Je n'ai pas poursuivi plus loin la recherche des destinées de cet immeuble, qui est ainsi resté, pendant une centaine d'années, propriété de la famille Bernard. Mais en étudiant attentivement les cadastres de l'époque (n° 11 des plans à vue de l'année 1680 ; n° 8 des plans de De Harsu, année 1711 ; n° 27 des plans de Henry, année 1760) on reconnaît que ce jardin, théâtre des premiers jeux de Jean-Jacques Rousseau, correspond à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le n° 33 de la route de Carouge.

III. Le Basset de madame de Warens.

On a démoli, au mois d'avril 1889, près de Clarens, une maison à laquelle se rattachaient d'intéressants souvenirs : madame de Warens y a passé ses jeunes années.

Dans le fascicule du 25 septembre 1888 de la *Revue internationale* de Rome, M. Albert de Montet, cet explorateur habile et expérimenté des archives de notre pays

romand, a publié une étude [1] qui a été très justement remarquée, sur la jeunesse de madame de Warens. Il s'est attaché à retrouver, dans les documents de l'époque, des données précises sur les séjours successifs que la jeune fille a faits dans les riantes localités qui s'échelonnent de Lausanne au Châtelard, et il a réussi à fixer avec certitude, dans la petite campagne du Basset, le centre de la vie idyllique que madame de Warens a menée dans ce beau pays, pendant vingt-cinq ans. Nos lecteurs nous sauront gré de citer quelques passages de son article :

Au sommet de la colline qui s'élève en pente assez rapide à l'ouest de la baie de Clarens, s'étend un plateau ondulé, légèrement affaissé derrière la crête du mont. Ce plateau, coupé par la route qui relie la Tour-de-Peilz à Chailly et à Baugy, s'élève pareil à un oasis de verdure du milieu des vignes qui l'entourent. Parsemé de riantes campagnes, couvert de vergers plantureux où foisonnent les arbres de belle venue, il offre d'admirables échappées sur tout ou partie de l'immense cirque que forment les montagnes autour de la nappe liquide du Léman. Le plus beau de ces points de vue est sans contredit celui qu'a choisi M. DuBochet pour y bâtir il y a quelque vingt ans le château des Crêtes. Mais le spectacle grandiose dont on jouit de cette localité privilégiée n'en constitue pas l'unique attrait. Du sol que l'on foule, se dressent au-dessus des noyers voisins quelques châtaigniers gigantesques, les plus vénérables de la contrée.

Les plans du cadastre de la baronnie du Châtelard dési-

[1] M. de Montet a remanié et complété cette étude; elle forme aujourd'hui la première partie d'un mémoire : *Madame de Warens et le pays de Vaud*, qui a paru en 1891 dans le tome 3e (seconde série) des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande ;* il a été tiré à part (254 pages, in-8°).

gnent ce plateau dès la fin du 17e siècle sous le nom de Basset-dessus, par opposition au Basset-dessous, situé entre le lac et le pied de la colline. On constate aisément que les beaux châtaigniers qui bordent le plateau du côté de Clarens ne sont que les restes deux fois séculaires d'un bouquet d'arbres plus vaste et plus touffu, appelé autrefois dans la contrée « le bosquet des Crêtes », ou aussi « le bosquet de Clarens ».

Dès qu'eut paru la *Nouvelle Héloïse*, chacun reconnut ce bosquet pour celui que Jean-Jacques Rousseau célébrait dans son roman. L'opinion publique, une fois fixée, a substitué à l'ancienne désignation celle de « bosquet de Julie », qu'on lui donne encore parfois de nos jours.

Aux yeux de Rousseau, la maison des parents de Julie ne pouvait être que celle que sa « maman » lui avait autrefois décrite avec complaisance, comme le séjour préféré de sa jeunesse. Le petit nombre d'écrivains qui se sont occupés de cette période de la vie de Mme de Warens, ont bien compris qu'il en était ainsi. Tous, ils ont cherché dans le voisinage du bosquet de Julie cette demeure de la famille de la Tour, dont le souvenir populaire avait depuis longtemps perdu la trace. Les uns ont prétendu la retrouver dans la vieille maison adossée à l'est du bosquet, vers l'entrée du domaine des Crêtes; d'autres la reconnaissent dans la maison appelée aujourd'hui « l'Empereur ». La description qu'en fait Rousseau n'est ni précise, ni complète. Il place cette demeure en dehors de Clarens, dans un endroit élevé, à peu près dépourvu d'eau, au milieu de vergers encadrés de vignobles, à proximité de bosquets, et à quelque distance du lac : conditions également applicables à toutes les campagnes du plateau des Bassets. Une circonstance seule est caractéristique : le manque d'eau, signalé uniquement sur un tertre au nord-ouest du plateau.

Sur ce tertre existe encore une ancienne habitation, aujourd'hui déserte, dont la situation correspondrait à la description de Rousseau. Or il est curieux de constater que cette maison est précisément celle que les actes territoriaux du

commencement du 18e siècle désignent comme étant à cette époque la propriété des demoiselles de la Tour. Si le plan cadastral du Châtelard en 1690, ainsi que le plan postérieur qui date de la seconde moitié du 18e siècle, tout en indiquant cette maison, lui donnent d'autres propriétaires, c'est qu'elle fut achetée et revendue par la famille de la Tour, dans l'intervalle de la levée de ces deux plans. En revanche, ils mentionnent l'un et l'autre, un peu plus au sud, la campagne adjacente de M. Jean-Baptiste de la Tour, père de Mme de Warens (la campagne de Pury actuelle).

Cette maison des demoiselles de la Tour est reliée à l'est, par un sentier, au chemin qui conduit de Chailly à la Tour-de-Peilz. Elle est vieille et délabrée, composée de deux corps de logis adossés, dont les lignes de faîte se coupent à angle droit. Du côté du midi (qui est celui du lac) une galerie en bois, ouverte et soutenue par cinq petites colonnes, règne sur toute la longueur du bâtiment, au rez-de-chaussée comme à l'étage. La galerie supérieure donne accès à l'appartement, qui ne compte qu'un petit nombre de pièces. Dans le bâtiment nord, un fenil, une écurie et un cellier ; au devant de la maison, une petite esplanade dallée. En se plaçant aux fenêtres de la chambre de l'angle, on a sous les yeux exactement le spectacle que décrit Rousseau : « Il y a au premier « étage une petite salle à l'angle de la maison, et éclairée de « deux côtés ; elle donne de l'un sur le jardin, au delà duquel « on voit le lac à travers les arbres ; par l'autre, on aperçoit « le grand coteau de vignes qui commencent d'étaler aux « yeux les richesses qu'on y recueillera dans deux mois. » (*Nouvelle Héloïse*, cinquième partie, seconde lettre.)

Ceux qui ont créé la campagne appelée autrefois le Basset des demoiselles de la Tour, possédaient sans contredit le sentiment du pittoresque ; de ce coin du plateau, le regard plane sur un horizon étendu, embrassant, outre les montagnes, Blonay, Chailly, une notable partie du lac, et les collines verdoyantes descendant de gradin en gradin jusqu'à

Vevey, dont on n'aperçoit guère que le clocher de l'église Saint-Martin.

*
* *

Telle est la description que M. Albert de Montet a donnée en 1888 de cette demeure champêtre, dont l'état de vétusté frappait le regard. Il est heureux qu'avant de disparaître, elle ait été ainsi reconnue et décrite. L'emplacement qu'elle a occupé sera plus d'une fois visité par les curieux : grâce au travail intéressant dont on vient de lire quelques morceaux, ils ne s'égareront pas, et sauront où chercher les traces de l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*.

C'est, en effet, dans cette maison du Basset que madame de Warens, quand elle s'appelait encore mademoiselle Françoise de la Tour, a passé les plus heureuses années de son enfance, chez ses tantes : son père, qui s'était remarié, avait confié à ses sœurs, les demoiselles de la Tour, le soin de l'éducation de la jeune fille. A la mort de sa tante Louise de la Tour, cette maison appartint à son père qui possédait aussi le domaine voisin (la campagne de Pury actuelle). Quand celui-ci mourut, dans le partage de son hoirie, la maison échut à Françoise de la Tour, — le domaine voisin restant à sa belle-mère, — et le jeune ménage de M. et Mme de Warens allait chaque automne passer la saison des vendanges dans cette propriété du Basset : sa maison de Chailly, comme l'appelait M. de Warens (du nom du village voisin) dans les comptes que M. de Montet a compulsés.

De nos jours, le Basset des demoiselles de la Tour, et le domaine voisin qui avait appartenu à leur frère Jean-

Baptiste, se trouvent de nouveau réunis, et sont la propriété de M. de Pury. Cette vieille maison des demoiselles de la Tour et de madame de Warens, qui n'était plus qu'une masure délabrée, M. de Montet et moi nous l'avons vue encore debout en 1888; elle charmait le regard et l'imagination par son aspect antique, et les riants souvenirs qu'elle rappelait. Nous aimions à la voir telle qu'elle était; mais nous n'étions que de simples promeneurs, et un propriétaire a naturellement d'autres yeux. La question se posait pour lui en ces termes : il faut réparer ou démolir. M. de Pury a pris le dernier parti.

* * *

Nous sommes revenus au Basset dans les premiers jours du printemps de 1889; l'œuvre des démolisseurs avait été facile, et elle venait d'être achevée. On voyait des tas de pierres, de tuiles et de planches; et sur le sol déblayé, des ouvriers étaient occupés à nettoyer le terrain qui sera mis en culture.

La rustique maison n'a pas été conservée comme celle des Charmettes; mais les prés qui l'entourent sont restés verts; le lac, les montagnes, les beaux arbres, les fleurs des champs sont toujours là : c'est assez pour que l'imagination recompose le cadre de ces belles années que le talent de Rousseau a transfigurées quand il les a peintes dans la *Nouvelle Héloïse*. Comme l'a dit très bien M. de Montet : « L'idylle de Clarens a été vécue comme celle « des Charmettes; Jean-Jacques en a emprunté jus« qu'aux moindres détails aux souvenirs de jeunesse de « son amie. »

IV. Les douze métiers de Jean-Jacques.

Je vais indiquer, dans leur ordre chronologique, les douze métiers que Rousseau a successivement entrepris d'exercer.

N° 1. — Clerc de procureur.

Jean-Jacques, âgé de douze ans, avait quitté le presbytère de Bossey dans l'automne de 1724. Après qu'il eut passé quelque temps à la ville, sans rien faire, on le plaça chez le greffier Masseron, qui, après l'avoir tâté, ne voulut pas le garder.

N° 2. — Graveur.

Le 1er mai 1725, Rousseau entra en qualité d'apprenti graveur chez un patron que ses parents avaient bien mal choisi ; ils auraient dû prendre, pour lui confier un enfant délicat, un maître d'âge mûr, d'un caractère éprouvé et bon, et non pas un jeune homme de vingt ans, qui se trouva n'être qu'un brutal.

Aux termes du contrat, cet apprentissage devait durer cinq ans. Vers la fin de la troisième année, Jean-Jacques planta là son maître, et alla courir le monde. Quelques mois après, il se trouvait à Turin, sur le pavé et sans le sou.

Je songeai, dit-il, à mon ancien métier ; mais je ne le savais pas assez pour aller travailler chez un maître, et les maîtres même n'abondaient pas à Turin. Je pris donc, en attendant mieux, le parti d'aller m'offrir de boutique en boutique, pour graver un chiffre ou des armes sur de la vaisselle, espérant tenter les gens par le bon marché en me mettant à leur discrétion. Cet expédient ne fut pas fort heureux. Je fus presque partout éconduit, et ce que je trouvais à faire était si peu de chose, qu'à peine y gagnai-je quelques repas.

N° 3. — Laquais.

Après avoir inutilement cherché à utiliser son petit talent de graveur, Jean-Jacques trouva une place de laquais chez la comtesse de Vercellis, d'où il passa chez le comte de Gouvon.

Je fus vêtu, dit-il, de la couleur des gens de Mme de Vercellis ; la seule distinction fut qu'ils portaient l'aiguillette, et qu'on ne me la donna pas ; comme il n'y avait point de galons à sa livrée, cela faisait à peu près un habit bourgeois.

On finit par s'apercevoir que ce garçon qu'on laissait dans l'antichambre, n'y était pas à sa place ; et l'abbé de Gouvon, fils de son maître, lui témoigna de la faveur :

Il me fit asseoir au coin de son feu, dit Rousseau, et m'interrogeant avec douceur, vit bientôt que mon éducation, commencée sur tant de choses, n'était achevée sur aucune. Trouvant surtout que j'avais peu de latin, il entreprit de m'en enseigner davantage. Nous convînmes que je me rendrais chez lui tous les matins, et je commençai dès le lendemain. Ainsi, par une de ces bizarreries qu'on trouvera souvent dans le cours de ma vie, en même temps au-dessus et au-dessous de mon état, j'étais disciple et valet dans la même maison ; et dans ma servitude, j'avais cependant un précep-

teur d'une naissance à ne l'être que des enfants des rois. Ce temps fut celui de ma vie où, sans projets romanesques, je pouvais le plus raisonnablement me livrer à l'espoir de parvenir.

N° 4. — Séminariste.

Après avoir sottement quitté une maison où il était si bien, Rousseau revint à Annecy. Pour savoir ce qu'on ferait de lui, on consulta un M. d'Aubonne, qui fit venir Jean-Jacques chez lui, deux ou trois matins de suite, le fit causer, l'observa bien, et finit par prononcer que c'était un garçon de peu d'esprit, sans idées, presque sans acquis, très borné à tous égards, et que l'honneur de devenir quelque jour curé de village était la plus haute fortune à laquelle il dût aspirer. On le mit donc au séminaire d'Annecy, du consentement de l'évêque, qui se chargea même de payer la pension, et permit que Rousseau restât en habit laïque jusqu'à ce qu'on pût juger, par un essai, du succès qu'on devait espérer.

J'étais destiné, dit Jean-Jacques, à être le rebut de tous les états. Quoique M. Gâtier — un abbé qui lui donnait des leçons — eût rendu de mes progrès le compte le moins défavorable qu'il lui fût possible, on voyait qu'ils n'étaient pas proportionnés à mon travail, et cela n'était pas encourageant pour me faire pousser mes études. Aussi l'évêque et le supérieur se rebutèrent-ils.

N° 5. — Musicien.

Repoussé du séminaire, Rousseau entra à la maîtrise d'Annecy pour y apprendre la musique ; il y passa un hiver (1729-1730). Un beau jour, il partit pour la Suisse ; arrivé à Lausanne, il s'annonça comme maître de mu-

sique, ne réussit guère, s'avisa d'aller à Neuchâtel, y trouva des écolières ; il était en train de se faire une jolie position ; il ne sut pas s'y tenir.

Nous n'attribuerons point de numéros au métier d'*interprète* qu'il fit alors pendant quinze jours auprès de l'archimandrite Athanasius Paulus, ni à la profession de *gouverneur* qu'il fut sur le point d'occuper auprès du neveu du colonel Godard ; et nous n'en attribuerons pas encore à la *copie de musique*, qui l'occupa pendant quelques jours, à Lyon.

N° 6. — Employé au cadastre.

Revenu en Savoie dans l'automne de 1731, Rousseau y trouva une place de secrétaire au cadastre.

N° 5*bis*. — Musicien.

Son goût pour la musique s'étant développé de nouveau, il quitta le cadastre en 1733, et se mit à donner des leçons de chant.

Il est certain, dit-il, que pour l'agrément de la vie, on ne pouvait passer plus rapidement d'une extrémité à l'autre. Au cadastre, occupé huit heures par jour du plus maussade travail, avec des gens encore plus maussades, enfermé dans un triste bureau empuanti de l'haleine et de la sueur de tous ces manants, la plupart fort mal peignés et fort malpropres, je me sentais quelquefois accablé jusqu'au vertige par l'attention, l'odeur, la gêne et l'ennui. Au lieu de cela, me voilà tout à coup jeté parmi le beau monde, admis, recherché dans les meilleures maisons ; partout un accueil gracieux, caressant, un air de fête ; d'aimables demoiselles bien parées m'attendent, me reçoivent avec empressement ; je ne vois que des objets charmants, je ne sens que la rose et la fleur

d'orange ; on chante, on cause, on rit, on s'amuse ; je ne sors de là que pour aller ailleurs en faire autant. On conviendra qu'à égalité dans les avantages, il n'y avait pas à balancer dans le choix. Aussi me trouvais-je si bien du mien, qu'il ne m'est arrivé jamais de m'en repentir.

Les débuts furent donc brillants ; mais la suite et la fin ? Rousseau n'explique pas bien ce qui arriva. Il faut noter au passage, beaucoup plus loin dans son récit, une petite phrase incidente : *Ayant quitté depuis longtemps mes écolières,* dit-il en racontant la vie retirée qu'il mena pendant un hiver à Chambéry, quatre ou cinq ans plus tard.

N° 7. — Fermier.

En 1737, Rousseau était malade, et venait de toucher l'héritage de sa mère. Se trouvant ainsi en fonds, il alla, pour se guérir, passer l'automne à Montpellier. Il revint à Chambéry, toujours malade.

Mme de Warens, qui alors se montra vraiment maternelle avec lui, voulut lui procurer le bienfait du séjour à la campagne : elle loua la maison des Charmettes. C'était une propriété de rapport, en même temps que d'agrément. Le bail énumère les maison, granges, prés, verger, terres, vignes, situés aux Charmettes et à Montagnole ; un *chadal* (cheptel) évalué à 174 livres 11 sous 8 deniers ; deux bœufs, des vaches, dix brebis ou moutons, sept poules et un coq. Jean-Jacques s'aidait de son mieux à faire valoir cette petite terre :

J'eus un vrai chagrin, dit-il, de ne pouvoir faire le jardin tout seul ; mais quand j'avais donné six coups de bêche, j'étais hors d'haleine, la sueur me ruisselait, je n'en pouvais plus. Contraint de me borner à des soins moins fatigants, je

pris entre autres celui du colombier... Dans tout ce qui n'excédait pas mes forces, je travaillais comme un paysan.

On ne peut pas demander davantage à un convalescent. Rousseau, d'ailleurs, avait d'autres occupations, au fond plus vraiment utiles; il s'était remis aux études, et se préparait à la vocation de précepteur.

Un homme, qui n'a pas eu plus que Rousseau une carrière régulière, mais qui a fait comme lui beaucoup de bruit dans le monde, l'empereur Napoléon III, prétendait avoir fait d'assez bonnes études *à l'Université de Ham*. Jean-Jacques en fit de meilleures *à l'Université des Charmettes*. L'amour des lettres, la ferveur des hautes connaissances respirent dans le poème qu'il publia en 1739 : *Le Verger des Charmettes*.

N° 8. — Précepteur.

Rousseau passa une année ou davantage (1740-1741) en qualité de précepteur chez M. de Mably, à Lyon. Il ne réussit pas ; son caractère ne possédait pas toute la solidité que demande cette ingrate carrière.

N° 5 *ter*. — Musicien.

Je n'avais pas, dit-il, abandonné la musique en cessant de l'enseigner... J'avais pensé à noter l'échelle par chiffres... Je parvins à noter quelque musique que ce fût par mes chiffres, avec la plus grande simplicité. Dès ce moment je crus ma fortune faite, et je ne songeai qu'à partir pour Paris, ne doutant pas qu'en présentant mon projet à l'Académie, je ne fisse une révolution.

L'Académie des sciences accueillit froidement ce nouveau système. A Paris, Rousseau donna quelques leçons

de musique, qui soutinrent un peu sa bourse tarissante; il avait déjà ébauché deux opéras, il en entreprit un troisième.

N° 9. — SECRÉTAIRE.

Voyant bien qu'il n'avait pas le vent en poupe, il finit par accepter, auprès de l'ambassadeur de France à Venise, une place de secrétaire ; au bout de quatorze mois il fut renvoyé (août 1744).

N° 5*quater*. — MUSICIEN.

De retour à Paris, Rousseau reprit son opéra des *Muses galantes*, qu'il acheva en trois mois, paroles et musique. Il passa deux autres mois à refaire, sur la demande du duc de Richelieu, un opéra du célèbre Rameau, la *Princesse de Navarre*. Ce travail ne fut pas goûté de ce maestro, dont l'hostilité entrava dès lors la carrière musicale du pauvre Jean-Jacques.

N° 9*bis*. — SECRÉTAIRE.

Rousseau occupa pendant quelques années (1746-1750) un poste de secrétaire auprès de M. de Francueil ; celui-ci était un amateur et dilettante, qui l'employa à faire sous lui des recherches de chimie, d'érudition, etc.

N° 10. — HOMME DE LETTRES.

Rousseau entra enfin dans sa vraie carrière en composant, dans sa 38e année, son *Discours sur les sciences et les arts*, qui fut couronné par l'Académie de Dijon. Il pensait alors ne faire qu'une excursion dans le champ de la littérature ; mais il avait mis le pied sur son véritable terrain : il ne le quitta plus.

N° 11. — Caissier.

M. de Francueil était receveur-général des finances, il offrit à Rousseau une place de caissier.

Quoique j'eusse, dit Rousseau, aussi peu de goût que de talent pour cet emploi, la maturité des ans commençant à me rendre sage, j'étais déterminé à vaincre ma répugnance pour me livrer tout entier à mon emploi. J'allai, pendant quelques semaines, prendre les instructions nécessaires.

N° 12. — Copiste de musique.

Jean-Jacques tomba malade sur ces entrefaites. Le mécecin déclara qu'il serait mort dans six mois.

Ce discours, qui me parvint, dit Rousseau, me fit faire de sérieuses réflexions sur mon état, et sur la bêtise de sacrifier le repos et l'agrément du peu de jours qui me restaient à vivre, à l'assujettissement d'un emploi pour lequel je ne me sentais que du dégoût... Dans l'indépendance où je voulais vivre, il fallait cependant subsister. J'en imaginai un moyen très simple, ce fut de copier de la musique à tant la page.

Deux ans après, Rousseau composa le *Devin du village* (N° 5 *quinquies*). Sauf cette dernière échappée, les professions Nos 10 et 12 furent définitivement les siennes, depuis 1751 jusqu'à sa mort.

Nous sommes au bout de cette longue énumération[1]. Récapitulons maintenant, et raisonnons sur tout cela.

[1] Notons cependant encore un renseignement que nous fournit M. de Conzié : « Le goût décidé de Jean-Jacques pour la lecture, « faisait que Mme de Warens le sollicitait vivement pour qu'il se « livrât tout entier à l'étude de la médecine, ce à quoi il ne voulut « jamais consentir. »

Clerc de procureur, séminariste, caissier : Rousseau abandonna ces carrières au bout de quelques semaines ; faisons comme lui, et passons.

Laquais, employé au cadastre, copiste de musique : ces occupations lui donnèrent du pain, voilà tout. *Item, il faut vivre*, disait un notaire vaudois que Sainte-Beuve a connu.

Fermier. C'est un métier que Rousseau exerça en amateur ; mais le temps qu'il y employa ne fut pas perdu pour l'écrivain.

Graveur. On ne peut pas en dire autant des trois années que Rousseau passa dans l'atelier de M. Ducommun [1]. Jean-Jacques était né pour suivre une carrière libérale ; mais son père ne voulut pas faire de sacrifices pour lui ; il y eut donc à ce moment une lacune dans son développement intellectuel. Les livres qu'il trouvait au cabinet de lecture de la Tribu ne remplaçaient pas le bienfait des études qu'on fait au collège. Fécondes années, laissées incultes ! Le temps perdu dans cet apprentissage, au cœur de l'adolescence, explique pourquoi le talent littéraire de Rousseau a éclos si tardivement.

Assurément, il a gagné en originalité à ce long détour qu'il fut obligé de faire. Quand il revint aux belles-lettres, à la philosophie, il vit toutes choses sous un autre angle et dans une autre perspective que le gros

[1] Jean-Jacques a dû toutefois un petit avantage à son apprentissage de graveur. Quand il copiait, Rousseau avait une écriture vraiment belle. Un agent de change de Lyon, voyant dans une des vitrines de notre Bibliothèque un de ses autographes, dit à M. Philippe Plan, qui l'accompagnait : « Ah ! si je trouvais un commis qui eût une aussi belle écriture, je lui donnerais bien deux mille francs par an ! »

de la troupe, ceux qui avaient suivi, année par année, l'enseignement régulier des collèges et des Universités.

Musicien. Nous avons été jusqu'à *quinquies* en comptant à combien de reprises Rousseau voulut faire sa trouée en qualité de musicien. Remarquons que l'oreille exercée d'un musicien n'était pas de trop pour donner au style de ses écrits cette élégance harmonieuse, qui n'est pas une des qualités innées des écrivains genevois.

Précepteur. On aurait tort d'insister sur le contraste entre la gloire de l'auteur d'*Emile* et l'insuccès du précepteur des enfants de M. de Mably. Rousseau, un jour, eut affaire à un bon élève, je veux dire à lui-même, quand il reprit à vingt-cinq ans ses études abandonnées ; il montra alors ce qu'il savait faire : le maître et l'élève réussirent merveilleusement. Le plan d'études que Rousseau suivit aux Charmettes sera toujours digne d'être médité.

Secrétaire. La carrière d'homme de lettres n'est jamais lucrative à ses débuts, et tant de gens n'ont pas de rentes ! Un petit emploi est alors le bienvenu, s'il touche par quelque côté à la littérature. Auprès de MM. de Montaigu et de Francueil, Rousseau était sur le bon chemin. A vrai dire, Abel Ducommun et M. Coccelli, directeur-général du cadastre, sont les seuls qui lui aient fait perdre son temps.

V. Les voyages de Rousseau.

Quand on le suit dans les divers séjours où il s'est arrêté au cours de sa vie agitée, errante, on voit que Jean-Jacques a eu deux centres :

a) Notre pays savoyard et romand, qui s'étend de l'île de Saint-Pierre aux Charmettes. Il faut y joindre la lisière du Dauphiné, entre Chambéry et Lyon.

b) Paris et la jolie contrée qui l'entoure : Saint-Germain, Epinay, Montmorency ; et plus loin de la capitale : Marcoussis, Trye, Ermenonville.

Il a parcouru onze fois les pays qui s'étendent entre ces deux centres ; mais de ces onze allées et venues, quelques-unes seulement — la seconde surtout, qu'il a faite à pied — lui ont laissé des souvenirs.

1. A la fin du printemps de 1731, il alla de Soleure à Paris ; il ne nous a pas dit par quelles villes il a passé.

2. Au bout de quelques semaines, il repartit, et passant par Auxerre, Lyon où il s'arrêta plus d'un mois, les Echelles, il arriva à Chambéry.

3. Onze ans après, au commencement de l'été de 1742, il partit des Charmettes pour Paris.

4. Dans l'été de 1743, se rendant en Italie, il commença ce voyage en allant de Paris à Lyon.

5. Chassé de Venise dans l'automne de 1744, il rentra en France en passant par Genève, et alla toucher barres à Lyon, avant de revenir à Paris.

6. Le 1er juin 1754, il sortit de Paris, et passa par Lyon et Chambéry, pour venir à Genève faire un séjour de trois mois.

7. A la fin de septembre, il revint à Paris, et fit le voyage, dit-il, très heureusement, et plus promptement qu'il n'espérait.

8. Au mois de juin 1762, condamné par le Parlement, il partit de Montmorency pour la Suisse ; et passant par Dijon, Dôle, Salins, Pontarlier, il arriva à Yverdon.

9. Chassé de l'île de Saint-Pierre par l'aristocratie bernoise, il alla de Bienne à Paris en passant par Bâle et Strasbourg.

10. Dégoûté de son séjour au château de Trye, il partit pour Lyon, où il arriva le 18 juin 1768, « rendu des fatigues de la diligence ».

11. Enfin il revint de Lyon à Paris au mois de juin 1770.

A côté de ce jeu de navette, qu'il a répété onze fois, Rousseau a fait quatre grands voyages qui l'ont conduit à des séjours :

a) à Turin, 1728-29 ;

b) à Montpellier, 1737-38 ;

c) à Venise, 1743-44 ; son retour fut le plus beau de ses voyages ; il vit les lacs de Lombardie, les îles Borromées, « dont l'aspect délicieux le transporta », dit-il ; il traversa les Alpes : une des lettres de la *Nouvelle Héloïse* (I, 23) est pleine des souvenirs que lui avaient laissés quelques beaux jours passés dans la montagne ; il reçut en Valais un aimable accueil, dont il s'est plu aussi à dépeindre la cordiale simplicité ;

d) en Angleterre, 1766-67.

Enfin, si nous mentionnons encore de courts voyages :

de Chambéry à Besançon (1735 ?) de Paris à Chenonceaux (1746 et 1747) et de Bourgoin à Nevers (en 1769 : il y était allé voir le prince de Conti, et il y avait herborisé au bord de la Loire ; presque aussitôt après son retour, il avait fait une course au mont Pilate, dans les Cévennes) je crois que nous aurons tout énuméré.

Il a vu les Alpes en traversant le Mont Cenis, deux fois, et une fois le Simplon ; en outre, dans un séjour à Cluses, d'où il écrivait à madame de Warens une lettre datée du 31 août 1733.

Il a vu la mer près de Montpellier, — dans la traversée de Toulon à Gênes, — pendant les quatorze mois de son séjour à Venise ; — enfin dans la double traversée du Pas de Calais.

Voltaire connaissait comme Rousseau les contrées qui s'étendent entre Genève et l'Angleterre ; mais il n'est pas allé au Midi plus loin que Lyon. Quant aux Alpes, il s'est contenté de les voir de loin.

Avec les deux voyages d'Italie et celui de Languedoc, que nous avons notés pour Rousseau, Voltaire ne peut mettre en balance que ses voyages en Hollande et en Allemagne. Ils ont parlé tous deux des réjouissances auxquelles ils avaient assisté pendant leurs séjours à l'étranger : Voltaire, d'un jour de fête sur la Tamise, et d'un carrousel à Berlin ; Jean-Jacques, de la cérémonie où le doge, sur le *Bucentaure,* jetait dans la mer l'anneau nuptial, — et du ravissement où le mettait la musique des théâtres de Venise.

S'il fallait opter pour un séjour, entre Potsdam et Venise, le plus grand nombre des suffrages, j'imagine, préférerait le ciel d'azur du Midi aux brumes du Nord.

Voltaire et Rousseau ont tous deux habité la cam-

pagne pendant de longues années ; mais l'un vivait dans des châteaux, et avait toujours un équipage à ses ordres ; l'autre habitait des maisonnettes, et ne sortait qu'à pied. Rousseau était pauvre ; mais précisément à cause de sa pauvreté, il a mieux vu la nature, et l'a observée de plus près ; tout pauvre qu'il était, il a fait de plus beaux, de plus riants voyages que le riche Voltaire.

VI. La seconde partie des « Confessions ».

Tous les lecteurs des *Confessions* ont senti la différence des deux moitiés de ce livre ; et Rousseau, qui écrivit la seconde pendant le dernier hiver qu'il passa en Dauphiné, s'excuse lui-même, en reprenant son récit, de ce qu'on trouvera de terne dans ce qui lui restait à dire. Les aventures de l'adolescent rêveur et passionné qui était sorti de sa petite ville pour chercher fortune dans le vaste monde, son odyssée à la recherche du bonheur, la peinture de ces heures charmantes et si courtes où il crut le posséder, sa longue ignorance du rôle retentissant et glorieux qui lui était réservé et qui illumine pour le lecteur tout le fond du tableau : voilà ce qu'on aime dans les premiers livres des *Confessions* ; c'est un charme qui rappelle le vers de Malherbe :

> Tout le plaisir des jours est en leurs matinées.

Rousseau remarque avec justesse que la seconde partie des *Confessions* n'a pour elle qu'un seul avantage : c'est l'importance des choses et des personnes dont il y parle. Les années où Jean-Jacques a écrit l'*Émile* et le *Contrat social,* sont après tout celles où il a joué un rôle historique, où sa pensée est devenue un des ferments de la Révolution que de loin il a préparée et prédite. Sa rupture avec les philosophes, sa désertion au milieu de la campagne victorieuse que menait leur parti contre les idées chrétiennes, les pages où il accuse ses anciens amis, et où il ouvre une lutte que reprendra Chateaubriand : ce sont des faits considérables, tout aussi importants que telle intrigue politique qui a beaucoup occupé les diplomates de son époque. L'histoire de son exil, quand l'Europe avait les yeux sur lui, vaut bien celle d'une de ces manœuvres militaires de la guerre de Sept ans, où des armées se sont mesurées et heurtées, sans aboutir en définitive à rien. Voltaire, Grimm, Diderot, sont des écrivains qui n'ont pas vieilli : dans les pages où Rousseau les met en scène, ils nous intéressent autrement, mais tout autant que Claude Anet, Venture ou Winzenried. De même, madame d'Épinay, madame d'Houdetot, madame de Verdelin étaient moins jolies, je veux en croire Jean-Jacques, moins agréables au regard que Mme de Warens ; mais nous avons leurs lettres, leurs mémoires ; elles écrivaient d'un style aisé, avec grâce ; elles savent plaire à ceux qui les lisent ; et c'est pour elles un avantage qui les accompagne dans les récits où Jean-Jacques nous a parlé d'elles.

Il est vrai que les mémoires de Mme d'Épinay, les lettres des amies de Rousseau, et celles de Rousseau lui-même, ont été publiées d'une manière incomplète tou-

jours, et trop souvent inexacte et confuse : tous ces documents appellent un éditeur soigneux, et l'attendront sans doute encore longtemps. Une édition critique des *Confessions*, déjà possible aujourd'hui pour les six premiers livres, ne pourra se faire pour les derniers qu'après qu'on aura donné de la *Correspondance générale* de Rousseau, une édition d'une étendue triple de celles qu'on possède.

Cependant, depuis que M. Saint-Marc Girardin a écrit dans la *Revue des deux mondes* (1852-56) ses belles études sur la vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau, bien des années s'étant écoulées, on a eu le temps de mettre au jour beaucoup de papiers inédits. Le dossier d'un procès toujours pendant s'est ainsi renouvelé. Sans toucher à certains points qui ont été traités de main de maître, et définitivement réglés, on est en mesure aujourd'hui de porter quelque lumière dans des recoins obscurs, et de serrer de plus près la solution de quelques problèmes pour lesquels on a de nouvelles données.

I

Dans l'été de 1731, Rousseau, à dix-neuf ans, avait passé à Paris quelques semaines ; et il en était reparti avec la bourse plus légère, sans avoir tiré aucun profit de son séjour. Il y revint après onze ans écoulés, aussi inconnu que la première fois, et sans beaucoup plus de ressources. Il comptait, pour faire son chemin et percer, sur une méthode qu'il avait inventée pour noter la musique en chiffres : c'est une idée qui a été reprise, au cours du XIXe siècle, par MM. Galin, Paris et Chevé.

L'Académie des sciences, qui prit alors la peine de s'en occuper, l'écarta poliment après l'avoir examinée ; et le public, auquel Rousseau en appela de ce jugement, ne se soucia point de lire sa *Dissertation sur la musique moderne*. Mais pendant le temps qu'il avait passé à la poursuite d'une chimère, Rousseau n'avait pas laissé de faire à Paris quelques connaissances, entre autres celle de l'abbé Alary.

D'Alembert, dans l'intéressante suite d'*Éloges* qu'il a écrite sur les membres de l'Académie française, a été indulgent pour l'abbé Alary, personnage effacé, « citoyen paisible et qui ne connaissait que ses livres, instruit et exercé dans notre ancienne langue française ». Il avait enseigné l'histoire au jeune Louis XV ; et pendant une cinquantaine d'années, il fut assidu aux séances de l'Académie. Les *Confessions* ne le nomment qu'en passant : c'est à lui cependant que Rousseau doit d'être allé à Venise. L'abbé Alary était l'ami de M. de Montaigu, capitaine aux gardes, qui venait d'être nommé ambassadeur, et qui cherchait un secrétaire : « Nous avons été bien trompés tous deux sur le sieur Rousseau », écrivait plus tard M. de Montaigu à l'abbé. « Par rapport à vous qui me l'aviez donné, je mis tout en usage pour qu'il se plût avec moi. » Suit un long récit de ses griefs contre le Genevois insubordonné qu'il avait eu à son service, et toute une kyrielle de plaintes, justifiées sans doute, sur le caractère difficultueux et susceptible de Rousseau, sur « son humeur et son insolence, causées par la bonne opinion qu'il a de lui, et par de la folie ». Notons en passant ce mot de *folie*. M. de Montaigu est le premier qui ait vu chez Rousseau, alors âgé de trente-deux ans, le germe de ce que l'âge devait développer en lui.

« L'ayant eu de votre main, dit en terminant M. de Montaigu à l'abbé Alary, je vous dois faire cet ennuyeux détail. »

En effet, cette affaire ne pouvait que donner des ennuis à son correspondant. Lorsque Rousseau, revenu à Paris, alla porter ses plaintes contre son ambassadeur aux bureaux du ministère, l'abbé Alary fut appelé à leur communiquer la copie de la lettre de son ami M. de Montaigu. M. Faugère l'a retrouvée aux archives des Affaires étrangères, et l'a publiée. Nous sommes ainsi à même d'entendre les deux parties en cause ; et quoique beaucoup de détails nous échappent, que des dires contradictoires nous posent des énigmes insolubles, nous voyons l'affaire s'éclaircir. Il y faut distinguer deux points : la question de procédés, et la question d'argent. Parlons d'abord de celle-ci.

Le Trésor français, depuis l'heureux temps du Consulat, a une gestion modèle ; il ne fait attendre ni les fonctionnaires de l'État, ni ses créanciers. Autrefois, il n'en était pas ainsi ; et nous avons peine à nous imaginer la gêne qu'amenait de tous côtés, pour les particuliers, l'irrégularité des caisses publiques. Quand une guerre se prolongeait, les embarras ne tardaient pas à surgir ; les échéances arrivaient sans que les paiements fussent prêts, et bientôt les choses s'établissaient sur un pied qu'on ne connaît plus qu'en Turquie.

Dans une lettre au ministre des affaires étrangères, qui a été publiée par M. Théodore de Saussure[1], M. de Montaigu s'excuse de mettre, dans le paquet qu'il lui adresse, des dessins de velours que son frère lui avait demandés

[1] *J. J. Rousseau à Venise*. Genève, 1885.

pour la Dauphine ; il allègue l'état de ses finances, pour motiver cette petite indiscrétion qui lui épargnait des frais de port : « Voilà bientôt, dit-il, le neuvième mois de mes appointements qui me sont dus ; et mon crédit est encore ici peu stable. » A ce moment donc, — la lettre est du 21 mars 1744, — M. de Montaigu, établi à Venise depuis le mois de juillet 1743, n'avait rien touché de ses appointements. Nous ne nous étonnerons pas qu'il eût besoin de mettre quelque économie dans la tenue de sa maison. Rousseau le lui reproche amèrement, dans les *Confessions*, qui ont été écrites vingt-cinq ans après : c'est qu'il n'a jamais compris ce qui s'était passé, ni les difficultés au milieu desquelles s'était trouvé M. de Montaigu. « Je ne pouvais, dit Rousseau, arracher un sou de mes appointements ; et quand je lui demandais de l'argent, il me parlait de son estime et de sa confiance, comme si elle eût dû remplir ma bourse. »

Quand Rousseau lui demandait ainsi de l'argent, M. de Montaigu aurait pu lui dire : « Attendez qu'on m'en donne, et vous aurez votre part. » Mais, en disant cela, il aurait découvert le roi son maître. Les embarras financiers du gouvernement de Louis XV constituaient une espèce de secret d'État. L'ambassadeur de France n'a pas jugé à propos d'en faire part à un subalterne, et à un subalterne étranger : l'en blâmerons-nous ? Et puisqu'une partie de l'art du diplomate consiste à savoir cacher ses propres secrets, et à deviner ceux des autres, ne voyons-nous pas que M. de Montaigu s'entendait au premier point, tandis que Rousseau, avec toute la supériorité qu'il s'attribue sur son maître, n'a pas su trouver le mot d'une énigme qui pourtant n'était pas difficile ? Avec un peu plus de finesse et de jugement, Rousseau

aurait vu le nœud de la situation, et aurait pris son parti. Il n'était en réalité que le secrétaire de l'ambassadeur ; mais il remplissait les fonctions de secrétaire d'ambassade, et il tenait beaucoup, — beaucoup trop, — aux prérogatives qu'elles lui donnaient : il faut prendre le bénéfice avec les charges. Jean-Jacques avait l'honneur de servir un noble pays ; l'argent manquait : il fallait se soumettre à des privations, c'était tout simple. Quelques mois auparavant, dans la retraite de Prague, Vauvenargues avait passé par des épreuves bien autrement rudes, et n'avait pas tant songé à lui-même et à ses aises.

Le comte de Montaigu revint en France au printemps de 1749. La paix avait été signée à Aix-la-Chapelle l'année précédente, le Trésor français était dès lors en mesure de payer à l'ambassadeur l'arriéré de son traitement : c'est ce qui eut lieu sans doute ; et aussitôt M. de Montaigu régla la vieille dette qu'il avait conservée envers Rousseau. « Je reçus, dit celui-ci, ce qu'on voulut me donner. » Il consentit donc, de guerre lasse, à transiger sur ses prétentions ; il eût été plus sage de s'arranger à Venise même avec l'ambassadeur. En somme, celui-ci n'était pas assez au large pour se montrer facile et coulant sur la question d'argent ; c'est dommage, mais ce n'était pas sa faute. S'il ne se conduisit pas en grand seigneur, s'il fut serré, c'est tout ce qui est prouvé ; et nous ne pouvons pas suivre Rousseau quand il charge le comte de Montaigu d'une « friponnerie bien basse », à propos de leur différend au sujet du poids d'un certain ballot, que Rousseau avait fait venir de Paris, et dont l'ambassadeur lui réclamait le port qu'il avait payé. L'affaire eût été tirée au clair s'ils l'avaient discutée posément à Venise, mais la colère les aveugla, ils s'empor-

tèrent, et se séparèrent sans s'être expliqués ; nous ne pouvons que croire à un malentendu ; et nous arrivons au second point, à la question de procédés.

Encore ici, M. Faugère a mis au jour des documents décisifs : une correspondance où l'on voit le ministre obligé de rappeler à l'ordre l'ambassadeur, qui, dans une de ses premières dépêches, s'était permis « d'adresser directement à Sa Majesté un reproche trop fortement exprimé ». Ainsi M. de Montaigu était capable de manquer de respect au Roi de France : étonnons-nous de ce que son secrétaire ait eu à se plaindre de quelque manque d'égards ! — Et Jean-Jacques, de son côté, était-il un homme commode ? Jusqu'alors il n'avait pas réussi à prendre pied dans la société, à jouer avec succès les rôles qu'il avait eus à remplir ; et le sentiment de son insuffisance, ses inquiétudes sur son avenir, l'état de misère où il était retombé à plus d'une reprise, n'avaient pas permis à son orgueil de s'épanouir. Sa jeunesse avait été semée d'échecs. Enfin une bonne porte s'était ouverte à lui, il était entré dans un poste honorable, il pouvait espérer de faire son chemin. Une fierté native, qui avait dormi jusqu'alors, s'éveilla en lui. Il arrivait novice dans sa nouvelle carrière ; son maître l'était comme lui ; mais comme les affaires se traitaient généralement par écrit avec le gouvernement de Venise, qui espaçait beaucoup et entourait de cérémonies les entretiens diplomatiques, Rousseau se trouva sur son terrain ; il est tout simple que, la plume à la main, il se sentît supérieur à M. de Montaigu. Il n'eut pas le tact de cacher son sentiment, et son maître se plaignait avec justice de ses manières : « Pendant la dictée que je lui faisais, cherchant quelquefois le mot qui ne me venait pas,

il prenait ordinairement un livre, ou me regardait en pitié. »

Rousseau avait du zèle, de la probité, de l'intelligence; on lui fit des compliments qui l'enivrèrent; il se crut nécessaire, et c'est ce qui le perdit. Il ne s'observa pas assez; il ne craignit pas de se montrer difficile et revêche; il mécontenta bientôt, il choqua M. de Montaigu, qui finit par se chercher un autre secrétaire; et quand il l'eut trouvé, il congédia le pauvre Jean-Jacques.

La situation que Rousseau avait eue à Venise n'était pas sans épines; mais quels avantages! Une de ces villes dont on aime le séjour, pittoresque et riante; un beau climat; un peuple artiste; Rousseau, qui aimait la musique et le chant, trouvait à satisfaire ses goûts; il savait à moitié la langue italienne, il put la parler tous les jours, et se familiariser avec une littérature aimable et riche. S'il eût été appelé à vivre à Munich ou à Stockholm, s'y serait-il plu de même? Un rang social très supérieur à celui qui avait été le sien jusqu'alors, l'occasion de faire d'agréables et d'utiles connaissances : voilà les bons côtés de la place qu'il occupait auprès de M. de Montaigu : n'eût-il pas été sage d'en tenir compte, et de passer sur quelques déplaisirs?

Il avait vécu dans une longue retraite, dans un véritable isolement. Il ne connaissait que par les livres les affaires d'Etat et la politique. Quelle chance heureuse, pour le futur publiciste, que de se voir dans un poste de confiance, auprès d'une république qui avait un si beau passé, et qui jouait encore quelque rôle! C'était un belvédère, d'où le regard plongeait sur le va-et-vient des négociations, et sur le conflit des intérêts de différents pays. Le mouvement des guerres qui agitait l'Europe,

à cette date, venait refluer jusque dans les lagunes de Venise ; la portée de chaque incident local en était aggravée ; tout sollicitait à l'attention, à la réflexion.

Rousseau était appelé, par les devoirs de sa charge, à se rendre compte de tout le mécanisme du gouvernement vénitien. Dans la vieille cité assise aux bords de la mer Adriatique, le citoyen de Genève retrouvait ce qu'avait vu son enfance : une ville souveraine, que gouvernait une aristocratie expérimentée : une ancienne constitution républicaine qui alimentait la fierté du peuple, et des traditions d'autorité concentrée, qui ne laissaient point de jeu aux volontés de la foule.

Jean-Jacques avait plus de trente ans ; l'âge de la maturité était venu ; il avait devant lui un sujet d'observations, abondant et varié ; sa pensée prit l'essor. Ne l'eût-il pas dit lui-même, nous aurions su voir que c'est à Venise que l'auteur du *Contrat social* a élaboré ses premières idées politiques.

II

De retour à Paris, Rousseau y passa l'hiver avec son ami d'Altuna. Celui-ci le quitta au printemps ; et c'est alors que Jean-Jacques fit la rencontre de Thérèse Le Vasseur. Il s'attacha aussitôt à elle ; et dès lors, elle fut sa compagne assidue pendant le reste de sa vie. Il faut nous arrêter à parler d'elle.

On s'accorde généralement sur ce point, que le choix de Rousseau a été mauvais. On ne parle guère de Thérèse Le Vasseur qu'avec hauteur et mépris ; j'avoue que je ne partage pas ces sentiments, et qu'à mon avis on la

juge toujours avec trop de sévérité. Il y a sur son compte une opinion toute faite : chacun s'y range sans la contrôler de près. Faisons mieux; écartons les témoignages de seconde main, et ne nous fions aux médisants qu'à bonnes enseignes.

Il y a deux personnes qui méritent d'être écoutées avec confiance, quand elles parlent de Thérèse Le Vasseur : c'est Mme d'Épinay et Mme de Verdelin : l'une et l'autre l'ont suivie pendant plusieurs années, et sont des femmes d'un esprit judicieux. Malheureusement elles ne sont pas d'accord sur son compte.

Mme d'Épinay n'y va pas par quatre chemins. Dans une lettre adressée à Grimm, elle caractérise Thérèse par quelques mots très rudes : « Une fille jalouse, dit-elle, bête, bavarde et menteuse ». Voilà Thérèse bien arrangée. Mais regardons-y de plus près, et reprenons chaque point.

Thérèse était bavarde. Mon Dieu, oui, elle l'était; ce n'est pas un cas pendable. Rousseau a reconnu lui-même ce défaut chez sa compagne, et il en parle avec philosophie dans une lettre à son ami Du Peyrou : « Je suis très fâché, lui dit-il, que M. de Pury ait à se plaindre de quelques propos de Mlle Le Vasseur, qui probablement lui ont été mal rendus; mais je suis surpris en même temps qu'un homme d'autant d'esprit daigne faire attention à ces petits bavardages femelles. Les femmes sont faites pour cailleter, et les hommes pour en rire. J'ai si bien pris mon parti sur tous ces dits et redits de commères, qu'ils sont pour moi comme n'existant pas; il n'y a que ce moyen de vivre en repos. » Peut-on mieux dire, et que pourrions-nous ajouter?

Thérèse était jalouse. La lettre que je citais tout à

l'heure, de Mme d'Épinay, est du temps où Jean-Jacques s'était épris de Mme d'Houdetot. On sait les longues promenades qu'ils faisaient ensemble. Quand Thérèse le voyait partir pour aller rejoindre celle qu'il aimait, n'était-il pas naturel qu'elle ressentît quelque jalousie, et lui en ferons-nous un reproche ?

Thérèse était menteuse, Mme d'Épinay nous l'assure ; je ne la contredirai pas : elle a eu sans doute l'occasion de prendre en faute la pauvre fille. Mme d'Épinay avait une supériorité de rang qui lui permettait de parler à Thérèse d'un ton qu'elle n'eût pas pris avec une femme du monde. Le mensonge est l'arme défensive des faibles : Thérèse s'en est servie. Une âme plus fière que la sienne n'y eût pas voulu toucher ; une personne plus adroite se serait tirée d'affaire autrement.

Mais elle a pu tromper Rousseau lui-même ! — D'accord ; et nous serons sur nos gardes si les *Confessions* n'appuient un récit ou une assertion que sur les dires de Thérèse.

Enfin Thérèse était bête ! On nous dit la vérité en termes bien durs. Thérèse n'avait pas d'esprit ; et c'est en effet par bêtise et faiblesse qu'elle s'est laissée aller, avant et après Rousseau, à de graves fautes de conduite. Mais tant qu'il a été à ses côtés, elle a eu assez de bon sens pour ne pas se séparer de lui. Elle lui était sincèrement attachée. Lisez en effet ce qu'elle lui écrivait quand il l'eut quittée en partant pour l'exil : c'étaient les premières semaines de séparation, depuis dix-sept ans qu'ils vivaient ensemble. Elle était restée à Montmorency, et venait de recevoir une lettre de lui :

« *Mon cher ami, que le goies que ge ues deureu ceu voier deu voes cher nou vele geu vous a surre que mon nes*

pries neu tes nes plus arien deu dou leur deu neu paes rous roir e deunous ceupares can pou roir rous dire tous mes santiman quemonquer atous gour étes pour rous e quies neu changeraesga mes tan que dieu rous doneuraes des gour eamoiosies... »

Vous ne comprenez pas ce charabia : c'est que Thérèse était plus ignorante, plus maladroite à écrire que vous ne l'auriez imaginé ; mais transcrivez sa lettre avec notre orthographe, et tout s'éclaircit :

« Mon cher ami, quelle joie que j'ai eue de recevoir de vos chères nouvelles ! Je vous assure que mon esprit ne tenait plus à rien, de douleur de ne pas vous voir, et de nous *sentir* séparés, sans pouvoir vous dire tous mes sentiments : que mon cœur a toujours été pour vous et qu'il ne changera jamais, tant que Dieu vous donnera des jours, et à moi aussi. Quelle satisfaction pour moi de nous rejoindre, et de passer toutes nos douleurs ensemble ! Je n'attends que le moment de vous rejoindre et vous embrasser. Vous savez bien que mon cœur est pour vous, et je l'ai toujours dit : fût-il les mers à passer, et les précipices, pour vous aller trouver, qu'on n'avait qu'à me dire, que je partirais bien vite....

« Mon pauvre esprit n'y était plus, ni la tête : vous me l'avez remis du tout au tout. Mais il sera encore mieux remis quand je serai auprès de vous, et de vous témoigner toute la joie et la tendresse de mon cœur, que vous connaissez que j'ai toujours eue pour vous, et qui ne finira qu'au tombeau : c'est mon cœur qui vous parle, c'est pas mes lèvres. J'aspire le moment pour vous rejoindre ; je ne tiens plus à rien qu'à vous, mon cher ami.

« Je suis avec toute l'amitié et la reconnaissance pos-

sible et l'attachement, mon cher bon ami, votre humble et bonne amie, Thérèse Le Vasseur. »

C'est ainsi que parle la nature. Thérèse était une pauvre fille, mais elle avait du cœur, et cela nous aide à comprendre que Jean-Jacques l'ait aimée.

Ecoutons maintenant sur son compte Mme de Verdelin, cette gracieuse et sensée amie de Rousseau, que Sainte-Beuve a peinte en un charmant portrait ; elle-même s'est peinte mieux encore dans ses lettres, qui forment, avec les réponses de Rousseau, la branche la plus agréable, je le crois, de toute la correspondance du célèbre écrivain [1].

Mme de Verdelin, en écrivant à Rousseau, ne parle de Thérèse qu'avec des paroles amicales :

« Est-ce vous, mademoiselle Le Vasseur, qui donnez des leçons *(à Jean-Jacques, qui apprenait à faire des lacets)* ? Je voudrais bien être votre écolière, je vous donnerais en revanche des leçons de cuisine. Il y a quinze jours que je fais mon dîner et mon souper, et que j'imagine des ragoûts, aidée d'une femme de chambre qui n'a jamais su faire que des papillotes ; et assurément j'ai de grands succès. Si jamais, mon voisin, je suis assez heureuse pour vous revoir, je crois que Mlle Le Vasseur, dont j'ai mangé un si bon ragoût, et que j'aurais volontiers prise pour ma maîtresse, ne sera plus que mon aide. Permettez que je l'embrasse, et l'assure de la plus véritable estime et amitié. »

Purs compliments, peut-on dire : Mme de Verdelin

[1] A l'heure qu'il est, il est assez difficile de s'en rendre compte, puisque les lettres de Mme de Verdelin n'ont pas été réunies aux réponses de Rousseau, et que celles-ci sont enfouies dans un ancien volume de l'*Artiste*.

tient à rester l'amie de Rousseau ; et à cause de cela, elle loue et flatte sa compagne. — Eh bien ! voici qui a plus de poids. Mme de Verdelin venait de perdre son vieux mari ; en annonçant à Rousseau cette mort, elle lui parle de sa position devenue plus indépendante :

« Je ne reste pas riche, lui dit-elle ; mais j'aurai ce qu'il faut pour vivre honnêtement... Mon voisin, serait-il vrai que vous êtes en peine de ce que deviendra Mlle Le Vasseur, si vous lui manquiez ? Avez-vous écrit cela à un curé près de Lyon[1] ? Vous offenseriez vos amis. Lorsque ce propos m'est parvenu, je trouvais sur ma pension de quoi me rassurer sur son avenir, et j'avais commencé à vous écrire sur cela ; quinze jours ne m'ont pas fourni un moment pour achever ma lettre. Aujourd'hui qu'un honnête revenu me donne un chez moi, elle peut le regarder comme chez elle. S'il y avait un lieu où elle aimât mieux vivre, mon voisin, j'exige qu'elle me dise ce qu'il lui faut pour la mettre à son aise ; je serais blessée qu'elle et vous ne me donnassiez pas cette marque d'amitié et de confiance. »

Voilà une offre de service, faite assez sérieusement pour être prise en considération. Elle implique, cela est clair, de la part de Mme de Verdelin, quelque estime pour le fond du caractère de Thérèse ; laquelle, avec les défauts que peut avoir une fille du peuple, en avait aussi les qualités solides, celles qui sont bonnes à l'user, et notamment la première de toutes, la fidélité. Pendant trente-trois ans, Thérèse a soigné Rousseau nuit et jour. Or, de l'aveu de tout le monde, le philosophe de Genève

[1] Le curé d'Ambérieux en Bugey, à qui Rousseau avait adressé deux lettres : 30 novembre 1762 et 25 août 1763.

n'était pas un homme facile à vivre, toujours accort et avenant. « Les travaux de l'esprit, dit Bernardin de Saint-Pierre, mettent un homme dans la disposition d'un voyageur fatigué. Rousseau, lorsqu'il composait ses ouvrages, était des semaines entières sans parler à sa femme. »

Avant que Rousseau eût consenti à considérer Thérèse comme sa femme, et à la présenter comme telle, ce qui eut lieu dans l'été de 1768, elle était simplement sa *bonne pour tout faire*. Or elle s'acquittait à merveille de son double emploi de femme de chambre et de cuisinière : nous avons des certificats qui l'établissent.

Comme femme de chambre, voici le témoignage que rend Bernardin de Saint-Pierre, en racontant sa première visite à Rousseau : « Il y avait dans l'ensemble de son petit ménage un air de propreté, de paix et de simplicité, qui faisait plaisir. » — Rappelons-nous ce que Fénelon écrivait à son neveu : « Un cuisinier habile, fidèle et réglé, est un trésor qu'on ne retrouve point. » Eh bien ! c'est ce trésor que Rousseau avait trouvé, si nous en croyons les attestations de d'Escherny : « Il doit m'être permis de dire un mot, écrit-il, des excellents dîners que j'ai faits à Motiers, chez Jean-Jacques, en tête-à-tête avec lui. La cuisine était simple, telle qu'il l'aimait, et je partageais bien son goût ; apprêtée supérieurement ; et dans ce genre simple, il n'est pas possible de faire mieux que Mlle Le Vasseur : c'étaient de succulents légumes, des gigots de moutons nourris dans le vallon, de thym, de serpolet et d'un fumet admirable, et parfaitement rôtis. Je faisais compliment à Mlle Le Vasseur sur son dîner ; ce qui m'étonne, c'est que malgré mes invitations, jamais Rousseau ne voulut permettre qu'elle se mît à table avec nous. »

Jusqu'en 1768, Rousseau traita Thérèse comme sa domestique, sa gouvernante : en cette qualité, elle était ce qu'on appelle familièrement *une perle ;* à cet égard, il n'eût pas pu mieux choisir.

Je ne crois pas du tout que Thérèse ait eu sur lui l'influence qu'on prétend quelquefois qu'elle a possédée. Il la dominait ; et quand elle a essayé de défendre contre lui ses enfants ou sa mère, il a imposé sa volonté, et elle s'est soumise. Elle a suivi partout cet homme d'un caractère difficile et grondeur ; jamais elle ne lui a tenu tête. On l'accuse d'avoir sourdement aigri le compagnon de sa vie, de lui avoir quelquefois monté la tête, et de l'avoir brouillé avec celui-ci ou celle-là ; vagues reproches, qui s'évanouissent et se dissipent presque entièrement, quand on étudie de près chacun des épisodes de la vie de Jean-Jacques. Il était défiant et colère ; il l'était de nature et de race, et Thérèse est innocente de ses incartades. Elle s'est fidèlement tenue à son rôle de servante.

Assurément on peut rêver pour Rousseau un autre choix : une personne bien née et bien entourée, ingénue et pure dans son charme de jeunesse, d'un esprit ouvert, d'une âme noble et délicate autant que dévouée et tendre. Mais que ce choix eût été difficile ! En vérité, combien peu, parmi les grands écrivains que la France a possédés dans les derniers siècles, ont été liés par le mariage à une femme que l'imagination aime à voir auprès d'eux ! Une loi austère le défendait à ceux qui étaient entrés dans le clergé, eussent-ils l'esprit aussi dégagé de tout lien que Rabelais, le cardinal de Retz, et l'abbé Prévost. — Pascal, La Bruyère, et plusieurs autres ont gardé le célibat. Nous savons trop peu de chose de Mmes

de Montesquieu et de Buffon. La femme de Molière n'a pas été sans reproche ; la femme de La Fontaine, qui n'a pas su se faire aimer de son mari, nous plaît-elle plus qu'à lui ? Mme Racine était une brave et digne mère de famille ; et grâce à elle, le poète a eu dans son âge mûr un foyer domestique, un cercle d'enfants, un intérieur doux et animé : toutes choses qui l'ont rendu heureux, et qui ont manqué à son ami Boileau ; mais cette personne estimable n'a-t-elle pas été trop étrangère aux préoccupations littéraires de l'auteur d'*Iphigénie ?* Vraiment elle était rare dans l'ancienne France, cette union intime, calme et profonde, d'un écrivain et de sa femme, cette attention réservée et intelligente :

J'entends de vos papiers le bruit paisible et doux,
Je ramasse parfois votre plume qui tombe.

On ne voit guère que la duchesse de Saint-Simon qu'on puisse citer en modèle : « Blonde, nous dit son mari, avec un teint et une taille parfaite, un visage fort aimable, l'air extrêmement noble et modeste, et je ne sais quoi de majestueux par un air de vertu et de douceur naturelle. Ce fut celle que j'aimai le mieux, et avec qui j'espérai le bonheur de ma vie, qui depuis l'a fait uniquement et tout entier. Comme elle est devenue ma femme, je m'abstiendrai d'en dire davantage. » Saint-Simon s'arrête en effet, mais ailleurs il recommence l'éloge : « Je ne trouvai jamais de conseiller si sage, si utile ; je m'en suis aidé en tout. C'est un bien doux contraste de ces femmes inutiles et qui gâtent tout ; contraste encore plus grand de ces rares capables qui font sentir leur poids ; d'avec la perfection d'un sens exquis, doux et tranquille, qui loin de faire apercevoir ce qu'il

vaut, semble toujours l'ignorer soi-même, avec une uniformité de modestie, d'agrément et de vertu. »

Je suis persuadé que ces louanges si largement données étaient sincères, car Saint-Simon les a jetées sur un papier que la postérité seule devait lire ; et j'accorde aussi que d'autres que M[me] de Saint-Simon ont dû en mériter de pareilles ; que plus d'un mari, qui aurait eu sujet de parler comme le sien, a jugé plus sage de se taire. *Qui sapit, in tacito gaudeat ille sinu !* La Rochefoucauld n'a-t-il pas dit : « On sait assez qu'il ne faut pas parler de sa femme ? »

Mais quelque part qu'on veuille faire à ce silence, à cette réserve des maris d'autrefois, je crois qu'on peut dire, à l'honneur du XIX[e] siècle, qu'il a été plus riche à cet égard que les précédents ; il ne faut pas chercher longtemps, parmi les écrivains qui l'ont illustré, pour trouver auprès de beaucoup d'entre eux, des femmes aimables, à l'esprit éclairé et discret, fières du nom qu'elles portent, et dignes de le porter. C'est un bonheur qui a manqué à Rousseau : dans la seconde moitié de sa vie, comme dans la première, il n'y a pas eu de justes noces. M[me] de Warens lui avait donné la main gauche ; il a donné la main gauche à Thérèse.

III

Saint-Marc Girardin a très bien dit de Rousseau : « Il y avait en lui toutes les sortes de pauvres : le pauvre timide et embarrassé, le pauvre envieux et ingrat, enfin le pauvre gourmé et déclamateur, ce qui est un genre de pauvre tout récent, et qui procède beaucoup de Rous-

seau. » Cela est aussi juste que piquant ; mais le spirituel critique n'a pas été jusqu'au bout de son énumération.

« J'entre un jour chez Rousseau, nous dit Corancez ; je le vois *hilarieux*, se promenant à grands pas dans sa chambre, et regardant fièrement tout ce qu'elle contenait : — *Tout ceci est à moi*, me dit-il. Il faut noter que ce tout consistait dans un lit de siamoise, quelques chaises de paille, une table commune, et un secrétaire de bois de noyer. — *Comment*, lui dis-je, *cela ne vous appartenait pas hier ? Il y a longtemps que je vous ai vu en possession de tout ce qui est ici. — Oui, monsieur, mais je devais au tapissier, et j'ai fini de le payer ce matin.* » — Voilà le pauvre content de peu, et satisfait de son lot.

— « Vous avez augmenté les plaisirs des riches, lui disait un jour Bernardin de Saint-Pierre, et on dit que vous avez constamment refusé leurs bienfaits. — Lorsque je donnai mon *Devin du village*, un duc m'envoya quatre louis pour environ 66 livres de musique que je lui avais copiée. Je pris ce qui m'était dû, et je lui renvoyai le reste : on répandit partout que j'avais refusé une fortune. » — Voilà le pauvre intègre et scrupuleux, qui n'accepte que son dû, en même temps que l'homme modeste, qui ne veut pas qu'on exagère son désintéressement, et qui arrête les légendes qui courent sur son compte.

« Ma chère tante, écrivait Rousseau à Mme Gonceru, à la première lueur d'une meilleure fortune, je songeai à vous faire une petite part de ma subsistance, qui pût rendre la vôtre un peu plus commode ; votre petite pension commença de courir, il n'y a pas encore trois ans, et ces trois ans vous ont été payés d'avance, année par année. Mon intention est bien de continuer ; mais, ma

chère tante, je ne puis pas vous dissimuler que la dureté de ma situation me met dans la nécessité de compter. Veuillez donc prendre patience, s'il arrivait que votre pension tardât à venir, et dites-vous alors : Je connais le cœur de mon neveu, et sûre qu'il ne m'oublie pas, je le plains de n'être pas en état de mieux faire. » — Voilà le pauvre qui a bon cœur, et qui fait son possible pour aider une parente encore plus pauvre que lui, en même temps qu'un homme pénétré de cet excellent principe, qu'avant de se donner le plaisir de faire des largesses, il faut s'être mis en mesure de payer régulièrement ses fournisseurs. — C'est là une idée bourgeoise; mais on ne saurait trop insister sur ce point, que Rousseau était de souche bourgeoise, et que jusqu'à la fin de sa seizième année, il a vécu dans un milieu de bonne bourgeoisie.

Rousseau était pauvre ; il l'a été tout le long de sa carrière, et souvent par sa faute, bien certainement. Par exemple, il n'aurait eu, pendant les douze dernières années de sa vie, qu'à toucher tranquillement la pension de cent guinées que lui avait accordée le roi d'Angleterre : il eût été au-dessus du besoin. Il n'était point brouillé avec l'auguste donateur, et ses visiteurs voyaient au mur de sa chambre le portrait du roi Georges III, « son bienfaiteur », leur disait-il. Mais quand un jour son ami Corancez lui apporta une lettre de change de 6336 livres de France — c'était le montant des arrérages non touchés de sa pension, — Jean-Jacques fronça les sourcils et secoua la tête : « Je suis majeur, dit-il, et je puis gouverner moi-même mes affaires. Je sais bien que j'ai une pension ; j'en ai touché les premières années avec reconnaissance ; et si je ne la touche plus, c'est parce que je

le veux ainsi. » Il fallut que Corancez battît en retraite, et s'excusât de son indiscrétion : s'il avait voulu discuter, et savoir pour quelles raisons Rousseau se privait d'une ressource abondante et sûre, le grand homme l'eût mis à la porte. Sainte-Beuve a dit quelque part que, pour étudier un homme, un caractère, il y a certaines questions essentielles qu'il faut se poser ; entre autres : Comment se comporte-t-il sur l'article des femmes ? sur l'article de l'argent ? Ce n'est pas ici le moment de parler du premier point. Quant à la question d'argent, l'examen attentif de la correspondance de Rousseau établit qu'il était épineux et méticuleux toujours, fantasque aussi à certains moments : les amis qui s'occupaient de ses affaires avaient besoin de beaucoup de patience ; mais les libraires trouvaient leur compte avec lui, mieux que lui ; et personne en définitive n'avait à se plaindre.

Comme les lubies mêmes ont leur raison secrète, on peut se demander pourquoi Rousseau avait refusé, et cette pension qui lui avait été généreusement allouée par le roi d'Angleterre, et tant d'autres occasions de sortir de sa position gênée, qui lui avaient été offertes par la société d'alors, où l'on appréciait son mérite, où l'on se serait fait honneur de le mettre dans une situation aisée et libre, digne de son talent. A une autre époque, et dans un sentiment mystique qui était inconnu au XVIII[e] siècle, saint François d'Assise avait aimé pour elle-même la divine Pauvreté ; Dante a célébré ce religieux amour, et les saintes pensées qu'il avait fait naître chez les disciples du grand enthousiaste italien :

La lor concordia, e i lor lieti sembianti,
Amore e maraviglia, e dolce sguardo,
Faceano esser cagion de' pensier santi.

Mais je le répète, Rousseau était de race bourgeoise ; et son éducation genevoise et protestante ne l'avait point préparé à suivre le vol des rêves dans le bleu du ciel, à marier les idées chrétiennes avec les fantaisies d'une imagination poétique ; il n'était pas homme à imiter saint Alexis, ordonnant sa vie ici-bas comme si la vie éternelle avait seule une pleine réalité. Son obstination à rester pauvre avait des mobiles plus terre-à-terre.

Dès le premier jour où sa voix avait été écoutée, où il était sorti de son obscurité, il avait vanté l'innocence et la pauvreté des anciens âges, il avait parlé comme un censeur, un prêcheur, il avait opposé au luxe élégant de son siècle les mœurs austères et simples des vieilles républiques : le succès lui était venu de là. On l'avait pris au mot, et il avait adopté un rôle, qu'il lui fallait soutenir : ce qui ne lui était point difficile ; il sentait en lui-même la force nécessaire. Le vieux sang huguenot qui coulait dans ses veines, les habitudes laborieuses qui avaient été celles de ses aïeux pendant de longues générations, lui avaient laissé de l'endurance, une grande sobriété de goûts. La promenade était son plus grand plaisir. Son ménage était celui d'un ouvrier ; il s'en contentait parfaitement.

Quand on est dur pour soi-même, on l'est volontiers aussi pour les autres. Jean-Jacques, à l'égard des enfants que lui a donnés Thérèse, a été plus que dur ; il a été insensible et sans entrailles. Les motifs qui l'ont dirigé quand il a pris le parti de faire porter ses deux premiers enfants à l'hospice des Enfants-trouvés, il les a mis à nu dans une page des *Confessions*, qui est nette et sans ambages. Ce sont des conversations de table d'hôte qui lui ont montré le moyen de se tirer d'affaire ; il était près

de la misère en effet : « Vous savez ma situation, écrivait-il à une dame de ses amies ; je gagne au jour la journée mon pain avec assez de peine ; comment nourrirais-je encore une famille ? » Depuis plus de vingt ans, Rousseau était un isolé ; et sur la route qu'il avait parcourue, les mauvais exemples n'avaient pas manqué. A Venise, à Paris, il avait vécu dans des sociétés de mœurs faciles, légères, insouciantes ; il se laissa entraîner au courant. Ses enfants étaient nés hors mariage ; et ses devoirs de père pouvaient ne pas lui apparaître aussi nets, aussi absolus, que s'ils eussent été les conséquences d'une union légitime et sacrée. Rousseau, qui approchait de la quarantaine, n'avait pas l'idée, n'avait aucun pressentiment du rôle qui lui était réservé. A bref délai, sa parole allait revêtir une grande autorité morale ; le siècle allait saluer en lui un maître de vertu : situation pleine d'honneur, mais chargée de devoirs. Celui qui prêche les autres doit lui-même être irréprochable. Rousseau, dans sa gêne, avait trouvé tout simple d'aller au plus pressé, en foulant aux pieds ses obligations de père : sans s'en douter, il s'était préparé le plus grand embarras pour l'avenir, il avait donné à ses futurs adversaires une arme qui est devenue terrible, dès qu'ils l'ont eue en mains. Sa mémoire en souffrira toujours.

Le fils du bonhomme La Fontaine était le cadet des soucis de son père. On le sait ; on en sourit, ou on le regrette ; jamais on ne l'a bien amèrement reproché au fabuliste. Voltaire a-t-il été père ? Si le libraire Lambert était réellement son fils, comme on l'a prétendu, qu'a-t-il fait pour lui ? Voltaire s'est gardé de rien dire, et aucun de ceux qui l'ont haï ne l'a entrepris à ce sujet.

« Celui qui ne peut remplir les devoirs de père, n'a

point droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain, qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteur, vous pouvez m'en croire : je prédis à quiconque a des entrailles, et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé. » Dans ce passage de l'*Émile*, Rousseau avait fait quasi l'aveu public de sa faute ; il s'est étonné qu'après cela on ait eu le courage de la lui reprocher. Mais il avait des ennemis : comment eussent-ils négligé une si belle occasion de le confondre ? Son repentir même témoignait contre lui.

Dès son premier *Discours*, où les mots de « vertu » et de « vertueux » reviennent jusqu'à quarante-trois fois dans un petit nombre de pages, Rousseau s'était posé en censeur austère de son siècle ; pendant quatorze ans, et ses confrères et le public, tout le monde l'avait accepté sur ce pied. Il était entouré d'estime ; les contemporains étaient unanimes sur ce point. D'Alembert n'a point mis d'ironie dans le compliment qui termine sa réponse à la *Lettre sur les spectacles* : « Je suis, monsieur, *avec tout le respect que méritent votre vertu* et vos talents, et avec plus de vérité que le Philinte de Molière, votre très humble... » Le mandement de l'archevêque de Paris, qui portait condamnation de l'*Émile*, s'élevait contre les idées et les écrits de l'auteur ; il ne touchait à son caractère que pour y reconnaître « la simplicité des mœurs », et reprocher au philosophe « des paradoxes de conduite », et « le désir d'être connu de tout le monde » : en d'autres termes, l'amour de la retraite et l'amour de la gloire. L'illustre misanthrope se montra trop sensible à ces bénignes atteintes. D'autres allaient venir, plus cruelles et vraiment envenimées.

Au mois de décembre 1764, avaient paru les *Lettres de la Montagne;* Rousseau y avait parlé du contraste choquant qu'on voyait entre la conduite circonspecte et pleine de déférence qu'avait tenue le Conseil de Genève à l'égard de Voltaire, un étranger, et la sévérité qu'il avait déployée contre un citoyen qui faisait honneur à son pays. Le peuple de Genève en était indigné en effet; et c'est alors que, dans le sentiment de cette défaveur, Voltaire, établi à Ferney, mais qui avait gardé sa maison des Délices, se décida de mauvais gré à y renoncer, et à résilier avec perte le bail à vie qu'il avait fait dix ans auparavant. On comprend que Voltaire fût outré contre Rousseau : « Il excite, disait-il, le Conseil de Genève contre moi, il se plaint que ce Conseil condamne ses ouvrages et ne condamne pas les miens, comme si ce Conseil de Genève était mon juge. Il me dénonce publiquement; il dit que je suis l'auteur d'un libelle intitulé : *Sermon des Cinquante;* il joue le rôle de délateur et de calomniateur. Il n'est point d'excuses pour une action si coupable et si lâche! » Rousseau avait combattu à visage découvert; Voltaire était trop habile pour l'imiter; aussi se déguisa-t-il en écrivant une brochure : *Sentiment des citoyens,* où prenant le langage d'un ami de l'ordre et des lois, d'un Genevois irrité des inconséquences de Rousseau, il le dépeignit comme « un homme déguisé en saltimbanque *(Jean Jacques avait pris l'habit arménien)* qui traîne avec lui, de village en village, la malheureuse dont il fit mourir la mère *(Mme Le Vasseur était pleine de vie)* et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital, en rejetant les soins qu'une personne charitable voulait prendre d'eux, et en abjurant tous les sentiments de la nature ».

Rousseau se tint au premier moment sur la négative; et dans ses notes sur cette brochure : « Je n'ai jamais exposé, dit-il, ni fait exposer aucun de mes enfants à la porte d'aucun hôpital. » C'était jouer sur les mots : il n'avait pas fait *exposer*, mais bien fait *déposer* ses enfants à l'hôpital. Jean-Jacques était déconcerté, et il fit d'autres faux pas encore à cette occasion : il attribuait au pasteur Vernes la brochure de Voltaire ; il en voulut à Mme d'Épinay d'avoir trahi son secret : elle qui était une personne discrète et sûre. C'est Grimm évidemment qui, pendant son séjour à Genève en 1759, avait eu maintes fois l'occasion de s'entretenir avec Voltaire, et qui l'avait mis au courant de tout.

Dès lors la brèche était ouverte dans la réputation de vertu que Rousseau avait possédée. Le coup d'œil de Voltaire avait été juste et pénétrant ; avec une diabolique sûreté de main, il avait touché le point faible. Désormais l'auteur d'*Émile* ne pourra plus faire la leçon à ses contemporains et leur parler, pour ainsi dire, du haut d'une chaire ; il n'est plus qu'un homme comme un autre, un homme faible et coupable ; il faut que son orgueil recule, et se replie sur une autre ligne de défense. L'auteur des *Confessions* mettra sa vie à nu, et son talent grandira encore ; mais son autorité morale a été frappée ; elle ne pourra plus se raffermir entièrement.

D'où vient donc qu'elle ait été si grande, et qu'un homme isolé, sans autre arme que son assurance et quelque art d'écrire, ait su prendre sur son siècle un ascendant quasi religieux, et, malgré cet ébranlement en 1765, le garder pendant trente ans encore sur une moitié du public ?

C'est que la place était vide. L'Église avait manqué à

son rôle ; elle avait laissé échapper de ses mains la direction des esprits et des âmes. Les discordes haineuses qui la déchiraient, cent ans d'acharnement entre jésuites et jansénistes, lui avaient fait un mal infini. Les générations qui s'étaient succédé pendant le long règne de Louis XV n'avaient pas donné d'hommes éminents à la chaire chrétienne et à la théologie. La parole sacrée continuait à édifier les cœurs pieux dans l'ombre ; elle ne séduisait plus le siècle comme au temps de François de Sales, elle ne le dominait plus comme au temps de Bossuet. L'Église de France était riche, et ces malheureuses richesses amenaient au clergé beaucoup de recrues compromettantes. Aujourd'hui que ces temps de mollesse et de bien-être ecclésiastique sont loin dans le passé, nous apercevons les miasmes qui les couvraient comme un brouillard. L'orage révolutionnaire a vraiment fait du bien et purifié l'air. La religion a ressaisi son prestige ; son attrait sur les âmes a refleuri. Plus de cent ans se sont écoulés depuis le jour où une élève de Rousseau, madame Roland, écrivait au nom de la France une lettre hautaine au pontife romain. En considérant tout ce qu'ont fait le clergé et les fidèles depuis cette époque déjà lointaine, l'Église a droit d'être fière : la prédication morale a retrouvé son centre chez elle. Nous ne comprenons plus qu'on ait été le chercher ailleurs ; qu'on ait cru voir la maison d'un apôtre dans le petit ménage où Jean-Jacques était en tête à tête avec Thérèse ; et que ç'ait été un jour de trouble pour la foi des simples, celui où une voix ennemie s'avisa de demander à Rousseau ce qu'étaient devenus ses enfants.

VII. Les enfants de J. J. Rousseau.

Au livre VII des *Confessions*, Rousseau a parlé du séjour qu'il fit à Chenonceaux en 1747. Mais il a fait dans ce château deux séjours, en 1746 et en 1747 : c'est ce qui ressort de sa lettre à madame de Warens, du 17 décembre 1747 :

« Il n'y a que six jours, ma très chère maman, que je suis de retour de Chenonceaux. En arrivant, j'ai reçu votre lettre ; ...je vois que vous n'avez pas reçu celle que je vous ai écrite de là... Dans l'éloignement où j'étais de tout bureau pour affranchir, je hasardai ma lettre sans affranchissement... Ce qui m'avait enhardi à hasarder cette lettre, c'est que l'année dernière, il vous en était parvenu une, que j'avais hasardée de la même manière. »

L'*Allée de Sylvie* et la première grossesse de Thérèse se placent dans le premier de ces deux séjours. En effet, Jean-Jacques qui était né le 28 juin 1712, dit dans l'*Allée de Sylvie* :

> Déjà de mon septième lustre
> *Je vois le terme s'avancer.*

Dans l'été et l'automne de 1747, le terme de ce septième lustre était déjà passé.

Quant à la naissance du premier enfant de Thérèse,

il faut la placer sans doute dans l'hiver de 1746 à 1747, puisque la liaison de Rousseau et de Thérèse date de l'été de 1745. C'est ce que Jean-Jacques dit d'ailleurs dans sa lettre à madame de Luxembourg, du 12 juin 1761.

Le second enfant naquit l'année suivante : c'est ce que disent les *Confessions*, au livre VIII.

D'après un autre passage du même livre, la naissance d'un autre enfant se place dans les premiers mois de 1751, après le succès du premier *Discours*, et sans doute avant la lettre à madame de Francueil, du 20 avril 1751. Au dire de Rousseau, cet enfant aurait été le troisième : je me demande s'il n'a pas fait erreur, et si ce n'était pas le quatrième. Quoi qu'il en soit, des cinq enfants dont parlent les *Confessions*, il y en a deux pour lesquels on ne possède aucune donnée sur la date de leur naissance.

Dans la préface de *Narcisse*, qui doit être des premières semaines de 1753, parlant de cette comédie, et des autres écrits de sa jeunesse qu'il abandonnait à leur mauvais sort : « Ce sont, dit-il, des enfants illégitimes, que l'on caresse encore avec plaisir, *en rougissant d'en être le père*, à qui l'on fait ses derniers adieux, et qu'on envoie chercher fortune, sans beaucoup s'embarrasser de ce qu'ils deviendront. » — Il y a lieu de citer aussi, à ce propos, une note du *Discours sur l'inégalité*, où il parle de l'exposition d'une multitude d'enfants, « victimes de la misère de leurs parents, ou de la honte barbare de leurs mères ».

J'ai dit dans nos *Annales* (II, 92) que c'était Grimm, à mon avis, qui dans son séjour à Genève en 1759, avait appris à Voltaire le secret qu'il tenait de Rousseau. En

décembre 1764, dans le *Sentiment des citoyens*, Voltaire fit connaître ce secret au public. Deux ans plus tard, le 3 novembre 1766, Voltaire écrivait encore à M. de Chabanon : « Voyez Jean-Jacques Rousseau, il traîne avec lui la belle mademoiselle Le Vasseur, sa blanchisseuse, âgée de cinquante ans, à laquelle il a fait *trois* enfants, qu'il a pourtant abandonnés pour s'attacher à l'éducation du seigneur *Emile*, et pour en faire un bon menuisier. »

C'est Grimm aussi sans doute qui, à la même époque, avait mis Tronchin au courant. On trouvera plus loin une lettre de celui-ci, du 1er juillet 1763 : il y parle des enfants de Rousseau, et cette lettre est d'une date où le secret demeurait encore caché.

VIII. Les premières relations entre Voltaire et Rousseau.

Au mois de décembre 1745, Rousseau avait écrit une lettre à Voltaire, au sujet du remaniement de *la Princesse de Navarre*, dont on l'avait chargé ; et celui-ci lui avait aimablement répondu. Saint-Marc Girardin a très bien caractérisé l'attitude de l'un et de l'autre :

Ces deux lettres sont curieuses. Vous avez lu dans La Bruyère la description du pauvre et du riche : « Le riche

qui a le teint frais et le visage plein ; ...le pauvre qui a les yeux creux, le teint échauffé, et le visage maigre ; ...qui, si on le prie de s'asseoir, se met à peine sur le bord d'un siège... » : c'est l'image fidèle de ces deux lettres, l'une de Rousseau encore obscur et méconnu, l'autre de Voltaire déjà illustre et partout accrédité [1].

Quatre ans plus tard, nouvelle lettre de Jean-Jacques, écrite du même ton que la précédente, pour demander à ne pas être confondu avec un homonyme qui avait eu de mauvais procédés avec Voltaire ; il rappelle la lettre qu'il a reçue de celui-ci : « Vous daignâtes me promettre de l'amitié... Un solitaire qui ne sait point parler, un homme timide, découragé, n'osa se présenter à vous. Quel eût été mon titre ?... Je ne me flatte pas de l'honneur d'être connu de vous. » — La réponse de Voltaire fut courte :

Vous réhabilitez, monsieur, par votre probité, le nom de Rousseau. Celui dont il est question, n'est pas citoyen de Genève, mais citoyen, à ce qu'on dit, du bourbier du Parnasse. Il a des torts que vous êtes incapable d'avoir, et ne paraît pas avoir votre mérite [2].

V.

Au moment où Jean-Jacques recevait ce billet si lestement tourné, il était occupé à rédiger son premier *Discours ;* il était animé de sentiments enthousiastes. Fut-il satisfait de ces quatre lignes ? Quand on les compare à la lettre respectueuse qu'il avait écrite, on comprend ce

[1] *J. J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages.* I, 22.

[2] J'ai publié ce document dans l'*Alliance libérale* de 1883. Quelque temps après, M. Maugras, en le publiant à son tour, le donna comme inédit. C'est tout simple : on ne lit pas à Paris ce qui se publie à Genève.

qu'il a dit plus tard des *lettres demi-cavalières* qu'il avait reçues de son illustre correspondant.

« Je n'ai vu qu'une seule fois en ma vie le sieur Jean-Jacques Rousseau » : c'est ce que Voltaire écrivait au colonel Pictet[1], dans l'été de 1762. — A quelle date faut-il placer cette rencontre ? Elle est évidemment postérieure à la lettre de Rousseau, que je viens de citer, et qui est du 30 janvier 1750. Ce serait donc dans les mois qui suivirent, avant le départ de Voltaire pour Berlin dans l'été de 1750, qu'il faudrait placer cette unique rencontre.

Notre compatriote n'était encore, pour le brillant littérateur, qu'un de ces écrivains comme il y en a beaucoup sur le pavé de Paris, qui cherchent à se pousser, qui ont quelque talent et beaucoup plus d'ambition ; à l'égard desquels un homme arrivé, un homme avisé, a soin d'être poli, en même temps qu'il a droit d'être un peu dédaigneux.

L'année suivante, quand Voltaire fut informé du bruit que faisait à Paris le premier *Discours* de Rousseau, il écrivait au duc d'Uzès : « Je ne suis guères à portée, à la cour du roi de Prusse, de lire les thèmes que des écoliers composent pour les prix de l'Académie de Dijon. » — Il dut lire pourtant le *Discours* dont il parle avec dédain, puisqu'il rédigea, pour le réfuter, un court morceau : *Sur le paradoxe que les sciences ont nui aux mœurs,* qui n'a pas beaucoup de sel.

Ce fut autre chose en 1755, quand Rousseau publia le *Discours sur l'inégalité,* et fit hommage d'un exemplaire à Voltaire : les lettres qu'ils échangèrent à cette

[1] Maugras. *Voltaire et Rousseau.* 1886, p. 234.

occasion pouvaient satisfaire l'amour-propre de Jean-Jacques.

Le 29 février 1756, Voltaire écrivait à Gauffecourt, à Genève : « Je vous renvoie, mon cher philosophe, la lettre d'un homme qui paraît aussi philosophe que vous, et dont le suffrage m'est bien précieux. » On peut supposer que la lettre dont il parle était de J. J. Rousseau, et qu'elle contenait quelques paroles élogieuses sur Voltaire, à qui Gauffecourt l'avait communiquée.

A la même époque, le *Choix littéraire,* recueil périodique qui paraissait à Genève, publia le *Discours* de l'abbé Talbert, à qui l'Académie de Dijon avait décerné le prix du concours ouvert sur *l'origine de l'inégalité parmi les hommes*. Jacob Vernes, qui dirigeait le *Choix littéraire*, y joignit la note suivante :

Ce discours a été préféré par l'Académie de Dijon à celui de M. Rousseau, qui lui fut aussi présenté pour disputer le prix. Le lecteur jugera s'il méritait cette préférence. Un grand homme a dit que celui du citoyen de Genève était au-dessus des prix de toutes les Académies.

« Un grand homme a dit... » Qui était ce *grand homme ?* Je n'hésite pas à penser qu'il s'agit de Voltaire.

On voit que dans les derniers mois de 1755 et les premiers de 1756, il y eut un court intervalle de bonne entente entre les deux philosophes. Ce n'était plus le temps où Voltaire traitait Rousseau par-dessous la jambe, sans se douter de l'avenir qui lui était réservé ; et le moment n'était pas encore venu où Jean-Jacques allait croiser le fer avec lui.

IX. Le Programme du concours ouvert en 1749 par l'Académie de Dijon.

Diderot ayant publié la *Lettre sur les Aveugles, à l'usage de ceux qui voient*, il fut arrêté, et conduit au château de Vincennes, à la fin du mois de juillet 1749. Après être demeuré pendant vingt-huit jours enfermé dans le donjon, il vit son emprisonnement s'adoucir, et il eut la liberté de se promener dans le parc. Dans le courant de novembre, il fut élargi et revint à Paris.

Pendant que Diderot était ainsi à Vincennes, Jean-Jacques Rousseau, encore inconnu, et qui était son ami, alla le voir maintes fois pour le consoler et le distraire.

Cette année 1749, dit Rousseau, l'été fut d'une chaleur excessive. On compte deux lieues de Paris à Vincennes. Peu en état de payer des fiacres, à deux heures après midi j'allais à pied quand j'étais seul, et j'allais vite pour arriver plus tôt. Les arbres de la route, toujours élagués, à la mode du pays, ne donnaient presque aucune ombre ; et souvent, rendu de chaleur et de fatigue, je m'étendais par terre, n'en pouvant plus. Je m'avisai, pour modérer mon pas, de prendre quelque livre. Je pris un jour le *Mercure de France*, et tout en marchant et le parcourant, je tombai sur cette question proposée par l'Académie de Dijon pour le prix de l'année suivante : *Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs.*

Si jamais quelque chose a ressemblé à une inspiration subite, c'est le mouvement qui se fit en moi à cette lecture : tout à coup je me sens l'esprit ébloui de mille lumières ; des foules d'idées vives s'y présentent à la fois avec une force et une confusion qui me jeta dans un trouble inexprimable ; je sens ma tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse. Une violente palpitation m'oppresse, soulève ma poitrine ; ne pouvant plus respirer en marchant, je me laisse tomber sous un des arbres de l'avenue, et j'y passe une demi-heure dans une telle agitation, qu'en me relevant j'aperçus tout le devant de ma veste mouillé de mes larmes, sans avoir senti que j'en répandais.

Arrivant à Vincennes, j'étais dans une agitation qui tenait du délire. Diderot l'aperçut ; je lui en dis la cause, et lui lus la prosopopée de Fabricius, écrite au crayon sous un chêne. Il m'exhorta de donner l'essor à mes idées et de concourir au prix.

J'ai combiné dans ces citations les deux récits que Rousseau a faits de cette anecdote, dans une lettre à Malesherbes, du 12 janvier 1762, et dans le Livre VIII des *Confessions*, qui fut écrit quelques années plus tard.

On sait que Marmontel, et son oncle par alliance, l'abbé Morellet, ont donné dans leurs *Mémoires*, de la conversation de Diderot et de Rousseau sur le programme de l'Académie de Dijon, un récit tout autre que celui de Jean-Jacques. Ils le tenaient de Diderot, et sans doute ils l'avaient plus d'une fois entendu raconter au merveilleux causeur.

Le récit du neveu et celui de l'oncle concordent en général, comme on va le voir. Tous deux ont été écrits plus de quarante ans après l'événement.

Mémoires de Marmontel, livre VII : J'étais (c'est Diderot qui parle) j'étais prisonnier à Vincennes ; Rousseau venait

m'y voir. Il avait fait de moi son Aristarque, comme il l'a dit lui-même. Un jour, nous promenant ensemble, il me dit que l'Académie de Dijon venait de proposer une question intéressante, et qu'il avait envie de la traiter. Cette question était : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs?* Quel parti prendrez-vous? lui demandai-je. Il me répondit : Le parti de l'affirmative. — C'est le pont aux ânes, lui dis-je ; tous les talents médiocres prendront ce chemin-là, et vous n'y trouverez que des idées communes, au lieu que le parti contraire présente à la philosophie et à l'éloquence un champ nouveau, riche et fécond. — Vous avez raison, me dit-il après y avoir réfléchi un moment, et je suivrai votre conseil.

Mémoires de Morellet, chapitre V : Voici ce que j'ai appris de Diderot lui-même, et ce qui passait alors pour constant dans toute la société du baron d'Holbach, où Rousseau n'avait encore que des amis. Arrivé à Vincennes, il avait confié à Diderot son projet de concourir pour le prix, et avait commencé même à lui développer les avantages qu'avaient apportés à la société humaine les arts et les sciences. Je l'interrompis, ajoutait Diderot, et je lui dis sérieusement : Ce n'est pas là ce qu'il faut faire : rien de nouveau, rien de piquant, c'est le pont aux ânes. Prenez la thèse contraire, et voyez quel vaste champ s'ouvre devant vous : tous les abus de la société à signaler ; tous les maux qui la désolent, suite des erreurs de l'esprit ; les sciences, les arts, employés au commerce, à la navigation, à la guerre, etc., autant de sources de destruction et de misère pour la plus grande partie des hommes. L'imprimerie, la boussole, la poudre à canon, l'exploitation des mines, autant de progrès des connaissances humaines, et autant de causes de calamités, etc. Ne voyez-vous pas tout l'avantage que vous aurez à prendre ainsi votre sujet? Rousseau en convint, et travailla d'après ce plan.

Quant à Diderot, après qu'il eut été gravement offensé

par Rousseau (1758), il s'épancha sur son compte en termes amers; à plus d'une reprise, dans ses lettres et dans ses écrits, notamment dans les paragraphes LXI à LXVII du livre premier de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron :* c'est là seulement qu'il a dit quelques mots de cette fameuse conversation qu'il eut un jour avec Rousseau, à Vincennes :

Lorsque le programme de l'Académie de Dijon parut, il vint me consulter sur le parti qu'il prendrait. Le parti que vous prendrez, lui dis-je, c'est celui que personne ne prendra. — Vous avez raison, me répliqua-t-il.

Les deux interlocuteurs paraissent avoir été seuls, et nous ne savons que par eux-mêmes ce qu'ils ont pu se dire. On a souvent opposé leurs témoignages l'un à l'autre ; je vais dire comment j'estime qu'il les faut combiner.

On sait que Diderot et Rousseau avaient des moments d'émotion chaleureuse, de sensibilité expansive ; mais ils ne s'échauffaient pas toujours en même temps, et Diderot quelquefois restait calme pendant que Jean-Jacques était tout transporté. On le voit, par exemple, lors de la première visite que fit le philosophe de Genève au prisonnier de Vincennes :

Je volai, disent les *Confessions*, dans les bras de mon ami. Il n'était pas seul : d'Alembert et le trésorier de la Sainte-Chapelle étaient avec lui. En entrant je ne vis que lui, je ne fis qu'un saut, un cri ; je collai mon visage sur le sien, je le serrai étroitement sans lui parler autrement que par mes pleurs et mes sanglots ; j'étouffais de tendresse et de joie. Son premier mouvement, sorti de mes bras, fut de se tourner vers l'ecclésiastique et de lui dire : *Vous voyez, monsieur, comment m'aiment mes amis.* Tout entier à mon émotion, je ne réfléchis pas alors à cette manière d'en tirer avantage.

Reprenons nos deux groupes de récits, et essayons de reconstruire la scène en les ajustant bout à bout. Rappelons-nous seulement ce que Marmontel a très bien dit, à la fin du même Livre VII de ses *Mémoires :* « L'un des beaux moments de Diderot, c'était lorsqu'un autre le consultait sur son ouvrage. Il fallait le voir s'en saisir, s'en pénétrer, et d'un coup d'œil découvrir de quelles richesses et de quelles beautés il était susceptible. »

Après l'éblouissement que Rousseau raconte, et qu'il n'a pas sans doute inventé, on le voit arriver à Vincennes tout échauffé. Quand Diderot se fut fait expliquer de quoi il s'agissait : « Eh ! sans doute, a-t-il dû s'écrier, le parti de l'affirmative, c'est le pont aux ânes. Avec la thèse contraire, voyez quel vaste champ s'ouvre devant vous ! » Et dans la suite de l'entretien, Diderot, s'animant à son tour, et s'appliquant à convaincre Jean-Jacques, comme si celui-ci n'était pas du même avis, aura plaidé devant lui, pour le persuader qu'il fallait montrer combien le rétablissement des sciences et des arts avait corrompu les mœurs. Qui sait si dès le soir même, en repensant à son entretien avec Rousseau, Diderot ne s'est pas dit, en souriant avec satisfaction : « Je lui ai donné un bon conseil ! Sans moi, il allait prendre le mauvais parti. » — Qu'il ait dans la suite parlé en ce sens à ses amis, cela est tout simple.

Sans doute il faut solliciter les textes pour les accorder ainsi ; mais ces textes ne sont pas paroles d'Evangile : la trace de l'art s'y laisse sentir ; et dans cet état de choses, nous n'avons à chercher que le vraisemblable. Or il n'est pas vraisemblable que l'un des deux philosophes ait menti du tout au tout.

Quoi qu'il en soit, il y a quelque intérêt à lire le texte

même de ce programme académique, qui frappa Rousseau si fort, et lui donna tant d'émotion :

Programme de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Dijon pour le Prix de Morale de 1750.

L'Académie, fondée par M. Hector Bernard Poussier, Doyen du Parlement de Bourgogne, annonce à tous les Sçavants que le Prix de Morale pour l'année 1750 — consistant en une médaille d'or, de la valeur de trente pistoles, — sera adjugé à celui qui aura le mieux résolu le Problème suivant :

Si le rétablissement des Sciences et des Arts a contribué à épurer les mœurs.

Il sera libre à tous ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que leurs Ouvrages soient lisibles, et que la lecture de chaque Mémoire remplisse et n'excède point une demie heure.

Les Mémoires francs de port (sans quoi ils ne seront pas retirés) seront adressés à M. Petit, secrétaire de l'Académie, rue du vieux Marché, à Dijon — qui n'en reçevra aucun après le premier Avril.

Comme on ne sçauroit prendre trop de précautions, tant pour rendre aux Sçavans la justice qu'ils méritent, que pour écarter autant qu'il est possible les brigues, et cet esprit de partialité qui n'entraînent que trop souvent les suffrages vers les objets connus, ou qui les en détournent par d'autres motifs également irréguliers, l'Académie déclare que tous ceux qui, ayant travaillé sur le sujet donné, seront convaincus de s'être fait connaître directement ou indirectement pour Auteurs des Mémoires, avant qu'elle ait décidé sur la distribution du Prix, seront exclus du concours. — Pour obvier à cet inconvénient, chaque Auteur sera tenu de mettre au bas

de son Memoire une Sentence ou Devise, et d'y joindre une feuille de papier cachetee, sous le dos de laquelle sera la même sentence et sur le cachet son nom, ses qualites et sa demeure, pour y avoir recours à la distribution du Prix. Les dites Feuilles, ainsi cachetées de façon qu'on ne puisse y rien lire à travers, ne seront point ouvertes avant ce temps là, et le secrétaire en tiendra un Registre exact. — Ceux qui exigeront un Récépissé de leurs ouvrages le feront expédier sous un autre nom que le leur, — et dans le cas ou celui qui auroit usé de cette précaution auroit obtenu le Prix, il sera obligé, en chargeant une personne domiciliée à Dijon de sa Procuration pardevant un Notaire et légalisée par le Juge, d'y joindre aussi le Récépissé.

Si celui à qui le Prix sera adjugé n'est pas de Dijon, il enverra pareillement sa Procuration en la forme susdite ; et s'il est de cette ville, il viendra le recevoir en personne le jour de la distribution du Prix, qui se fera dans une Assemblée publique de l'Académie, le Dimanche 23 Août 1750.

(*Le* Mercure *parle ensuite du prix adjugé par l'Académie de Dijon, dans sa séance du 24 août 1749, à M. Pinot, médecin, sur le sujet de l'Electricité.*)

C'est à l'aimable obligeance d'une dame anglaise, madame Friderika Macdonald, que je dois la copie du texte qu'on vient de lire. Je suis heureux d'être le premier sur le Continent [1] à annoncer au public l'ouvrage que madame Macdonald prépare sur la vie de Jean-Jacques Rousseau.

Le programme du concours ouvert par l'Académie de Dijon parut dans le *Mercure de France*, numéro d'octobre 1749. En supposant même que ce numéro ait paru dans les derniers jours du mois de septembre, on voit

[1] Cet article a été écrit en 1889.

que ce n'est pas au gros de l'été (comme on le croirait d'après le récit des *Confessions*), mais à la fin de la belle saison, que se place ce moment décisif de la vie de Rousseau, où il vit, dit-il, un autre univers, et devint un autre homme.

X. La rentrée de Jean-Jacques Rousseau dans l'Eglise de Genève.

Quand Rousseau vint à Genève pour faire abjuration de la religion catholique et rentrer dans l'Eglise protestante, les démarches qu'il fit à cet effet paraissent avoir été toutes verbales ; aucune lettre ne nous a été conservée, qui se rapporte à cette affaire ; et le seul témoignage contemporain que nous en possédions se lit dans le registre du Consistoire, tenu à ce moment par Isaac Marcombes.

Du jeudi 25 juillet 1754. M. le pasteur Maystre a dit que le sieur Jean-Jacques Rousseau, citoyen, ayant été conduit en France dès son bas âge, y avait été élevé dans la religion catholique romaine, et l'avait professée pendant plusieurs années ; que dès qu'il a été éclairé et reconnu les erreurs, il n'en a plus continué les actes ; qu'au contraire il a dès lors fréquenté assidûment les assemblées de dévotion à l'hôtel de M. l'Ambassadeur de Hollande à Paris, et s'est déclaré haute-

ment de la Religion protestante; que c'est pour confirmer ces sentiments qu'il a pris la résolution de venir dans sa patrie pour faire abjuration et rentrer dans le sein de notre Eglise; qu'il l'a prié de supplier pour lui ce vénérable Consistoire de vouloir l'exempter de comparaître céans, ayant des raisons importantes de ne pas rendre cette démarche publique, et qu'il lui plaise de le renvoyer par-devant tels commissaires de son corps qu'il lui plaira nommer.

Sur quoi étant opiné, on a représenté que le sieur Rousseau est actuellement atteint d'une maladie très dangereuse: que l'on peut user à son egard, en cette considération, de quelque indulgence; qu'il est d'ailleurs d'un caractère timide, et reconnu, même par les personnes les plus jalouses de son mérite, pour avoir des mœurs pures et sans reproche.

L'avis en deux tours a été de le renvoyer devant MM. les pasteurs De Waldkirch, qualité de Modérateur actuel, Sarasin l'aîné et Maystre, et MM. les anciens Grenus, auditeur, Pictet et Jalabert, professeurs, pour l'ouïr et le recevoir à notre communion s'il satisfait aux différentes questions qu'ils sont chargés de lui adresser.

Du jeudi 1er août 1754. M. le pasteur De Waldkirch a dit que le Sr Jean-Jacques Rousseau avait comparu lundi dernier devant la commission; et qu'après avoir satisfait, tant sur les motifs qui l'avaient obligé de supplier qu'on l'exemptât de paraître céans, que par rapport à la doctrine, ils l'avaient admis à notre communion.

Quinze ans plus tard, écrivant le VIIIe Livre des *Confessions*, Rousseau racontait dans les termes suivants ce qui s'était passé entre lui et les pasteurs, après qu'il fut venu à Genève, dans les derniers jours du mois de juin 1754 :

Arrivé dans cette ville, je me livrai à l'enthousiasme républicain qui m'y avait amené. Cet enthousiasme augmenta

par l'accueil que j'y reçus. Fêté, caressé dans tous les états, je me livrai tout entier au zèle patriotique ; et honteux d'être exclu de mes droits de citoyen par la profession d'un autre culte que celui de mes pères, je résolus de reprendre ouvertement ce dernier... Je m'y déterminai ; je me soumis même aux instructions du pasteur de la paroisse où je logeais, laquelle était hors la ville.

Je désirai seulement ne pas être obligé de paraître en Consistoire. L'Edit ecclésiastique cependant y était formel ; on voulut bien y déroger en ma faveur, et l'on nomma une commission de cinq ou six membres pour recevoir en particulier ma profession de foi.

Malheureusement le ministre Perdriau, homme aimable et doux, avec qui j'étais lié, s'avisa de me dire qu'on se réjouissait de m'entendre parler dans cette petite assemblée. Cette attente m'effraya si fort, qu'ayant étudié jour et nuit, pendant trois semaines, un petit discours que j'avais préparé, je me troublai lorsqu'il fallut le réciter, au point de n'en pouvoir pas dire un seul mot ; et je fis dans cette conférence le rôle du plus sot écolier. Les commissaires parlaient pour moi ; je répondais bêtement *oui* et *non ;* ensuite je fus admis à la communion, et réintégré dans mes droits de citoyen. Je fus inscrit comme tel dans le rôle des gardes que paient les seuls citoyens et bourgeois [1], et j'assistai à un conseil général extraordinaire, pour recevoir le serment du syndic Mussard.

Comment les amis de Rousseau, les Parisiens, les

[1] La moindre des taxes était de douze florins. Rousseau fut taxé à dix-huit florins ; son ami Deluc en payait quarante-deux, le pasteur Maystre trente-deux, et le libraire Duvillard vingt-quatre. Rousseau s'acquitta de l'impôt en 1754, entre les mains de J. Revilliod, un des vingt-six dizeniers ; et les années suivantes, il lui fit passer, par l'entremise de Marc Chappuis, cette petite somme de dix-huit florins ; les reçus du dizenier Revilliod sont signés du 29 août 1755, pour les gardes de cette année, et du 30 mars 1757, pour les gardes de l'année 1756.

philosophes, jugèrent-ils sa démarche? Nous n'avons pas à ce sujet d'autre renseignement qu'une phrase de Diderot, écrite quatre ans après, dans l'automne de 1758. Rousseau venait de lui rompre en visière, comme on sait ; et son ancien ami épanchait sa colère dans une note sur les *sept scélératesses du citoyen Rousseau*, où nous lisons : « Cet homme faux est vain comme Satan, « ingrat, cruel, hypocrite et méchant ; toutes ses apos« tasies du catholicisme au protestantisme et du pro« testantisme au catholicisme, sans rien croire, ne le « prouvent que trop. »

Mettons de côté les accusations déplacées que Diderot, dans sa fougue, accumule confusément : la *cruauté* de Rousseau, par exemple. Ne retenons que deux des épithètes lancées par Diderot, *faux* et *hypocrite* : sont-elles méritées ?

Il faut reconnaître que tout ne paraît pas limpide, quand on examine ce que Rousseau a pu dire ou laisser dire, dans ses entretiens avec les pasteurs genevois. Ceux-ci avaient en théologie un système arrêté ; et Rousseau, des idées encore un peu flottantes ; toujours est-il qu'il ne s'est pas déboutonné devant M. de Waldkirch et les autres, et que les délégués du Consistoire n'ont pas lu jusqu'au fond de sa pensée [1]. Que Rous-

[1] J'ai toujours cru, et je ne suis pas le seul dans cette idée, que M. Rousseau n'aurait pas été admis à la communion des Chrétiens, si le pasteur (*feu M. le pasteur Maystre*) devant lequel il se présenta à Genève, en 1754, pour rendre raison de sa foi, lui ayant demandé : *Dieu s'est-il révélé aux hommes?* il lui eût répondu : *Monsieur, ce que vous me demandez m'embarrasse fort : j'y vois du pour et du contre ; permettez-moi de rester là-dessus dans un doute respectueux.* » — Jacob Vernes. *Lettres sur le christianisme de J. J. Roussseau*. Genève, 1763, p. 18.

seau n'ait pas élevé d'objections, quand le pasteur de Cologny lui a développé des « instructions » où le surnaturel avait sans doute sa place ; et que le pasteur Maystre ait pris alors son silence pour un assentiment, et ait passé outre, pour arriver à des sujets sur lesquels il était plus complètement d'accord avec son illustre catéchumène, admettons-le. Mais n'oublions pas que Rousseau, de son propre aveu, a répondu par des *oui* et des *non* aux questions des délégués du Consistoire, et que ceux-ci ont rapporté à leur corps que le philosophe avait « satisfait par rapport à la doctrine » : parmi ces questions qui lui furent posées, n'y en a-t-il eu aucune qui se rapportât au surnaturel ? Et si Rousseau, à une question de ce genre, a répondu machinalement *oui*... Qui sait ? Le fait est que le philosophe était dans une position fausse : il désirait sincèrement rentrer dans l'Eglise de son pays, et les représentants de celle-ci étaient heureux de le recevoir ; mais l'assentiment que Rousseau était disposé à donner, en gros, à la doctrine en cours dans le clergé genevois, allait-elle jusqu'à reconnaître la réalité des miracles ? Si on en fût venu à une explication nette et rigoureuse sur ce point, que serait-il arrivé ?

Laissons cela. Au fait, à ne prendre dans la démarche de Rousseau que ce qu'il voulait y mettre, le témoignage de sa croyance en Dieu, de ses sentiments religieux, de son respect pour l'Evangile, de son désir d'être accueilli dans une Eglise chrétienne, celle de sa ville natale et de ses souvenirs d'enfance : il y avait assez dans tout cela pour mécontenter fortement Diderot ; et cette démarche faite par un homme déjà enrégimenté dans le parti des Encyclopédistes, constituait un acte

d'indépendance ; c'était un premier coup de cloche, le prélude de cette rupture qui fut un des événements de l'histoire de la philosophie au XVIIIe siècle.

Les pasteurs genevois connaissaient assez l'esprit de leur époque, ils étaient assez attentifs au mouvement des idées, pour se rendre compte de ce qu'avait de méritoire la décision que Rousseau avait prise : il avait montré du courage, l'âme d'un bon patriote, une piété sincère et virile.

Nombre de jeunes Genevois étaient allés à Paris, dans cette capitale brillante où l'on trouve une si grande facilité de mœurs : quand ils rentraient à Genève, les idées qu'ils y rapportaient, et toute leur manière d'être, donnaient quelque souci à leurs pasteurs, assurément ; et les amis des vieilles coutumes, des bonnes règles et des idées traditionnelles, avaient souvent à secouer la tête [1]. Et voici qu'un ancien polisson, après avoir couru le monde et longtemps demeuré dans la ville des plaisirs et de la libre pensée, en revenait avec des sentiments de respect pour la religion, d'amour pour la patrie, qui étaient faits pour satisfaire et réjouir tous les vieux Genevois. Un écrivain distingué, un philosophe applaudi venait rétracter auprès de ses pasteurs les erreurs de sa jeunesse, écouter leurs leçons, se ranger à leur foi ! Il est naturel qu'on lui ait accordé, pour sa rentrée dans l'Eglise, toutes les facilités qu'il pouvait demander. Voyons ce que disait l'Edit, et comment il fut interprété.

[1] « Il arrive à quantité de nos jeunes artisans de séjourner si longtemps à Paris, presque abandonnés à eux-mêmes, que plusieurs s'accoutumant à y vivre licencieusement, sans culte et sans exercice de piété, contractent par là une habitude de libertinage et d'indévotion, qui leur reste toute leur vie. » — Jacob VERNET. *Réflexions sur les mœurs, la religion et le culte.* Genève, 1769, p. 114.

Ordonnances ecclésiastiques, article 95 :

« Et quant à ceux qui pour sauver leur vie se seraient dédits, et auraient renoncé la pure foi de l'Evangile, ou qui, après avoir reçu ici la sainte cène, seraient retournés aux abominations de la Papauté : qu'ils soient appelés en Consistoire, pour être exhortés à venir reconnaître et confesser leur faute au Temple devant toute l'Eglise, pour là en demander pardon à Dieu, et se réconcilier à toute l'Eglise, de laquelle ils s'étaient retranchés par leur chûte. »

Cet article 95 des *Ordonnances ecclésiastiques* de 1576 correspond à l'avant-dernier paragraphe (pages 65 et 66) des *Ordonnances faites, depuis augmentées et dernièrement confirmées par Nos très honorés Seigneurs Syndics, petit et grand Conseil des CC et général, le 13 novembre 1561 ;* il fait partie d'un édit passé en Conseil des Deux-Cents le 9 février 1560.

Les *Ordonnances ecclésiastiques,* imprimées deux fois au seizième siècle, avaient eu une nouvelle édition en 1609.

Cet article, au XVIe siècle, était appliqué avec rigueur [1]. Mais à l'époque de Rousseau, et depuis plusieurs générations, le *rétablissement à la paix de l'Eglise* avait lieu en séance du Consistoire, et non plus en public, dans un temple. Cet adoucissement des prescriptions pénibles des Ordonnances était devenu de droit commun ; et quand quelques personnages difficultueux voulurent, en juin 1764, rappeler le texte formel de l'article 95, en exprimant le regret qu'on ne l'eût pas appliqué lors de

[1] Cf. *La Saint-Barthélemy et Genève,* par M. Henri FAZY (Mémoires de l'Institut genevois, t. XIV, p. 59-60).

l'abjuration d'un sieur Prestreau (mai 1762) le Conseil envoya promener ces faiseurs d'embarras. Ainsi l'usage avait modifié la loi ; une jurisprudence s'était établie : il importe de la mettre dans tout son jour.

J'ai réuni une suite d'extraits de registre, que je vais donner dans l'ordre chronologique : ils se rapportent à une série de cas, dont le premier est antérieur de plus de cent ans à la naissance de Jean-Jacques Rousseau, tandis que les derniers sont postérieurs à sa mort. Quand nous aurons vu cette série se dérouler, nous serons bien placés pour apprécier la marche suivie par le Consistoire dans l'affaire Rousseau.

Registre du Consistoire. Jeudi 17 avril 1606.

Est comparu Jehan, fils d'Etienne De Monthoux, requérant la sainte Cène lui être octroyée, qui lui aurait été interdite pour ses fautes : s'en étant allé à la papisterie vers l'Evêque, à Annecy ; ce qu'il reconnaît, et prie Dieu lui pardonner.

Avisé qu'il satisferait à l'article 95, et ferait réparation en l'église, dimanche prochain, à la Madelaine.

Registre du Consistoire. Jeudi 12 janvier 1671.

A été d'entrée fait lecture des Ordonnances ecclésiastiques.

A été représenté que les Ordonnances, desquelles lecture vient d'être faite, portent que les apostats doivent faire réparation de leur faute publiquement aux temples : ce que pourtant ne se pratique point, et partant il serait bon d'en délibérer.

Cette proposition ne parait pas avoir eu de suite ; on la laissa tomber, et l'on s'en tint à la coutume qui s'était établie,

de faire comparaître les apostats devant le Consistoire seulement.

Registre du Conseil. Samedi 20 novembre 1680.

Louis Frémin, apostat[1]. Ayant été rapporté qu'il avait changé de religion et s'était retiré de la ville, arrêté qu'on lui ôte sa bourgeoisie et privilèges en dépendant.

Registre du Conseil. Samedi 12 février 1681.

Le nommé Frémin, citoyen, ayant donné du scandale par sa révolte[2], le Conseil a ordonné qu'il serait privé de sa bourgeoisie, de laquelle il s'est rendu indigne par le crime d'apostasie ; et que cette règle sera observée contre tous autres en cas semblable, sans autre formalité ni jugement nouveau.

Registre du Conseil. Samedi 9 avril 1681.

Le nommé Frémin, apostat. Ayant été rapporté qu'il était venu en cette ville, et qu'il fallait examiner si on lui permettrait d'y demeurer, ou d'aller et venir. Sur ce, arrêté qu'on fasse entendre à lui, et au Sr Debrunes qui est dans le même cas, de se retirer de la ville avec défense d'y revenir, ce qui servira de réglement contre tous autres[3] ; vu qu'ils ont con-

[1] Il était cousin germain de David Rousseau, grand-père de Jean-Jacques.

[2] On appelait *révolte* le fait d'abandonner la foi protestante et d'entrer dans l'Eglise catholique.

[3] En combinant ce principe réglementaire avec celui qui est posé dans la déclaration du Conseil du 30 janvier 1762 (voir plus loin) on se rend un compte exact de ce qui fut prescrit à Rousseau en 1737 quand, ayant atteint sa majorite (fixée alors à vingt-cinq ans) il vint à Genève recueillir la part qui lui revenait dans la petite fortune de sa mère. « J'ai resté, écrit-il à madame de Warens, enfermé dans mon auberge comme un vrai prisonnier,... car il

trevenu à leur serment de bourgeois, et que cela est contre la constitution de l'Etat, de souffrir parmi nous des nôtres qui soient tombés en ce désordre.

Registre du Conseil. Lundi 16 novembre 1685.

Mr le Premier Syndic représente que se trouvant des jeunes gens de famille, citoyens, qui ont donné du scandale en changeant de religion, il est nécessaire d'examiner quel remede et précaution on pourra apporter pour parer à un si grand mal et aux dangereuses suites : Que ce qui l'oblige de mettre cela en délibération, est l'arrivée du sieur François, fils de feu Noble Théophile Sarasin, Conseiller, en cette ville, après s'être révolté et fait papiste il y a déjà quelques années, comme s'il avait le droit et liberté de s'y retirer et y demeurer comme auparavant.

Et de cet opiné, arrêté en éclaircissement de la vieille ordonnance publiée en Conseil Général, en juillet 1609, à l'égard des apostats : Que les citoyens et bourgeois, qui contre leur serment de bourgeois auront changé de religion, seront privés et déchus de tous droits et prérogatives de bourgeois, et les leurs, — *c'est-à-dire :* leurs enfants — avec défenses de demeurer en ville et de les retirer dans la Ville et Terres, à peine de mille écus.

Registre du Conseil. Vendredi 20 novembre 1685.

Noble Marc Sarasin, châtelain de Saint-Victor, appelé au sujet de ce qu'il a reçu, dans sa maison en ville, sieur François Sarasin son frere, qui a changé de religion : étant ouï en

m'est défendu de paraître en ville ;... aussi le charme d'être tout le jour seul dans une chambre, à promener ma mélancolie, ne contribue pas, comme vous pouvez bien croire, à l'amélioration de ma santé... Je n'ai point encore vu aucun de mes parents, et j'ai l'ordre d'observer le même incognito jusqu'au déboursement. »

ce qu'il a dit qu'il logeait chez la dame leur mère, et non pas chez lui ; qu'il était venu en ville pour terminer quelques affaires qu'ils avaient ensemble, concernant l'hoirie de leur père. Et de ce opiné, lui a été prononcé qu'il ait à l'empêcher de venir en ville, ce que le Conseil ne pourrait souffrir ; et qu'il en avertisse la dame sa mère.

Registre du Conseil. Vendredi 18 novembre 1687.

Sieur François Sarasin, Enseigne en la compagnie de Noble Jacques Micheli Du Crest, étant arrivé en ce pays et venu en cette ville chez Noble Marc Sarasin son frère, il a été mis en délibération ce que l'on doit faire, et si on le devra souffrir, vu qu'il y a deux ans qu'on a résolu céans de ne pas tolérer ici de nos citoyens qui ont abjuré notre religion.

Et de ce opiné en l'absence des parents, arrêté qu'on fasse appeler céans le dit sieur Marc Sarasin, pour lui ordonner de faire retirer son frère, comme il lui fut déjà ordonné il y a deux ans, de [ne pas] le recevoir en sa maison et empêcher qu'il ne vienne en ville ; et s'étant présenté maintenant, lui a été réitéré cet ordre ; et sur ce qu'il a représenté qu'il n'en était pas le maître, puisque, quand son dit frère vient en ville, il vient chez la demoiselle leur mère, à laquelle parlant le Conseil peut donner les dits ordres s'il le trouve expédient ; sur quoi a été dit que la demoiselle sa mère serait appelée céans, pour lui défendre de donner retraite à son dit fils, à peine d'indignation de la Seigneurie et d'en répondre.

Registre du Conseil. Samedi 18 février 1688.

Noble Pierre Gautier, conseiller et secrétaire d'Etat, rapporte qu'ensuite de l'ordre à lui donné par MM. les Syndics, il serait allé hier voir le Seigneur Conseiller Sarasin pour s'enquérir de ce qu'il avait pu découvrir de la conduite du sieur David Dufour, soupçonné d'apostasie ; il lui a dit que

ç'avait été un bruit commun, qui semblait venir d'une seule personne, mais qu'il y avait une femme qui assurait avoir vu faire abjuration au dit Dufour dans l'église de Collonges. Sur quoi délibéré en l'absence des parents jusqu'aux remués de germain inclus, arrêté qu'on le dépose de sa charge de Conseiller des CC, et qu'on le déclare déchu de sa bourgeoisie, droits, prérogatives et privilèges qui en dépendent.

Registre du Consistoire. Jeudi 12 avril 1688.

A comparu Charles Truffaud, pour faire réparation de la faute par lui commise par sa révolte, arrivée à Thonon, où il a fait abjuration de notre religion, disant l'avoir fait pour quelque mécontentement et dépit : reconnaissant sa faute, il en demande humblement pardon à Dieu et à l'Eglise, suppliant la vénérable Compagnie de le vouloir rétablir en notre communion et paix de l'Eglise.

Avisé de le recevoir après griève censure de sa faute, de laquelle il fera réparation, demandant pardon à Dieu, genoux en terre, avec défense de la Sainte-Cène indéfiniment.

Registre du Consistoire. Jeudi 31 mai 1688.

A comparu Charles Truffaud pour requérir la Sainte-Cène à lui défendue pour sa révolte.

Avisé de lui octroyer à sa requête la Sainte-Cène pour sa consolation.

Registre du Conseil. Vendredi 10 août 1688.

Charles Truffaud, bourgeois, maître-maçon. Vu sa requête expositive de la grande affliction qu'il a ressentie par la chûte de son fils par sa maudite révolte ; mais comme Dieu lui a fait reconnaître l'abominable idolâtrie et la grande faute qu'il a commise, dont il a une très vive repentance qu'il a fait voir

en toute son étendue dans le vénérable Consistoire, où il a fait à genoux, les larmes aux yeux et la contrition dans le cœur, abjuration du papisme, ne sortant de la maison que pour aller au prêche, si grande était sa confusion. Mais comme M. le Premier Syndic lui a fait faire commandement de faire sortir de la ville son dit fils, il recourt céans avec une profonde soumission pour supplier ce Magnifique Conseil que, ayant été reçu à la paix de l'Eglise, il lui plaise lui permettre de demeurer dans sa patrie et y jouir des mêmes honneurs comme devant sa chûte.

Et lecture faite de la résolution prise céans sur cette matière, le 16 novembre 1685 et au Magnifique Conseil des CC le 4 décembre suivant, et l'ordonnance passée en Conseil général en 1609, arrêté qu'on permet au dit Truffaud fils de demeurer dans la ville, sans jouir d'aucun droit de bourgeoisie.

Et après avoir délibéré si on porterait cette affaire au Grand Conseil, a été trouvé qu'on ne le devait pas faire.

Registre du Consistoire. Jeudi 12 janvier 1699.

A été représenté que le nommé Louis Prevost qui a changé de religion, s'étant marié à Milan, — ce qu'il a avoué à M. le pasteur du quartier, lui ayant dit qu'il avait pris son parti, — demeure en cette ville, travaillant dès quelque temps chez son frère, qui demeure proche le Singe.

Avisé d'en faire renvoi.

Registre du Conseil. Samedi 14 janvier 1699.

Le nommé Louis Prevost, ci-devant citoyen, ayant été appelé en Conseil sur le renvoi du vénérable Consistoire de jeudi dernier, sur ce qu'il a changé de religion, s'étant marié à Milan, d'où il est venu en cette ville depuis quelques mois, pour y faire quelques affaires : ce qu'ayant avoué, et déclaré

qu'il était véritablement papiste, et demandait seulement la permission de pouvoir demeurer ici pendant quelques semaines, pour y terminer les affaires qu'il y a : lui a été ordonné de se retirer de la Ville et Terres d'icelle dans huit jours pour tout délai, avec déclaration qu'il est privé et déchu de sa bourgeoisie.

Registre du Conseil. Mardi 13 novembre 1703.

M. le Premier Syndic Jean de Normandie a rapporté que sieur Jacques Revilliod lui avait représenté qu'un de ses fils ayant, par la faiblesse de son âge, changé de religion en France, souhaitait de rentrer dans le sein de l'Eglise, et à ces fins, de faire abjuration de sa faute dans le vénérable Consistoire, à quoi il requérait d'être admis.

Dont opiné. Il a été dit que l'on suspende de quelque temps la dite abjuration, afin que l'on sache si le dit Revilliod est bien touché de sa faute.

Registre du Conseil. Mercredi 14 novembre 1703.

Sieur Albert, fils de Sieur Jacques Revilliod, ayant comparu céans, et requis le Conseil de lui permettre de faire abjuration de sa faute au vénérable Consistoire, il a été dit qu'attendu sa désobéissance, et avant que de lui accorder la dite permission, il aille en prison, renvoyant de le juger de quelques jours.

Registre du Conseil. Vendredi 16 novembre 1703.

Sieur Albert, fils de Sieur Jacques Revilliod, prisonnier, il a été dit qu'on le libère des prisons, en promettant de se représenter mardi prochain, lui donnant néanmoins sa maison pour prison.

Registre du Conseil. Mardi 20 novembre 1703.

Le Conseil procédant au jugement de Sieur Albert, fils de Sieur Jacques Revilliod, il a été dit que pour le changement de religion, on le renvoie au vénérable Consistoire[1], le déclarant au surplus privé du droit de bourgeoisie, conformément aux Edits.

Registre du Conseil. Mercredi 4 janvier 1719.

On a lu le rôle des Conseillers du Deux-Cents, sujets au grabeau annuel, distinctement et à haute voix. Après quoi chaque Seigneur de céans est allé à l'écart, derrière les rideaux, écrire son billet pour le rapporter, plié, dans la boîte devant M. M. les Syndics, desquels billets lecture étant faite en secret par eux et les secrétaires d'Etat,... y ayant eu plusieurs billets qui dénonçaient Sieur Etienne Pan[2], ses parents ayant donné liberté, on a rapporté qu'il avait abjuré notre religion et embrassé le papisme ; qu'il était en retard de plusieurs années de gardes ; et que par ses voyages indiscrets et dissipations, il avait consumé tout son patrimoine.

Sur quoi opiné, l'avis unanime, en deux tours à haute voix, et à la balotte, a été non seulement de le déposer du Conseil des Deux-Cents, mais de le casser de sa bourgeoisie.

Registre du Consistoire. Jeudi 8 mars 1742.

A comparu Jean-Louis Belot, de Morges, lequel a dit qu'étant allé en France, il s'y était marié avec une fille catholique romaine, et avait fait baptiser son enfant à la messe ;

[1] C'est en vain que j'ai cherché, dans le registre du Consistoire, la suite de cette affaire.

[2] Noble Etienne Pan, fils et petit-fils de Syndics, était entré en CC dans la fournée de 1698.

qu'il s'y était mis à genoux, mais sans dessein de faire aucun acte contraire à la religion ; qu'il prie ce vénérable Consistoire de vouloir l'admettre à faire réparation de ce qu'il peut y avoir d'irrégulier dans sa conduite.

Sur quoi opiné, il a été très grièvement censuré et exhorté, et la Sainte-Cène lui a été défendue absolument.

Registre du Consistoire. Jeudi 25 mars 1756.

M. le pasteur Archimbaud a rapporté que Zacharie-Nicolas Badollet, citoyen, étant sorti fort jeune de la maison de son maître d'apprentissage, était allé à Saint-Claude, et que par séduction, il avait abjuré notre Religion entre les mains de l'évêque, et était revenu depuis peu en cette ville.

L'avis a été de le faire appeler, s'il en a obtenu la permission de M. le premier Syndic.

Registre du Conseil. Lundi 29 mars 1756.

A comparu Zacharie-Nicolas Badollet, âgé de 19 ans, lequel étant allé changer de religion à Saint-Claude, il y a environ deux ans, s'est présenté pour en marquer son regret à Messeigneurs, et les prier de lui pardonner ; il a été résolu de la censurer très grièvement, de lui ordonner d'en demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, et de lui adresser les plus fortes exhortations sur sa conduite ; de lui prononcer qu'étant déchu de tous les droits de la bourgeoisie, il ne peut être réhabilité qu'après qu'il aura été reçu à la paix de l'Eglise, et que le vénérable Consistoire l'y aura admis, ce qui lui a été prononcé.

Registre du Consistoire. Jeudi 19 août 1756.

On a permis à Zacharie-Nicolas Badollet de se présenter à monsieur son pasteur pour être reçu à la communion, s'il en est jugé capable.

Registre du Conseil. Lundi 23 août 1756.

A comparu Zacharie-Nicolas Badollet, qui a prié très humblement le Conseil de vouloir bien le réhabiliter dans les droits de la bourgeoisie dont il a été privé à cause de son changement de religion, ce qui fut préjugé par une précédente délibération du 29 mars dernier, qu'il comparut en Conseil, en tant qu'il serait reçu à la paix de l'Eglise.

Rapport fait qu'il a fait par-devant le vénérable Consistoire, qui l'a reçu et admis à la dite paix, les réparations ordinaires en pareil cas ; et lecture faite du certificat de Sp. Archimbaud, pasteur de son quartier, du 21 de ce mois, duquel il résulte qu'il est du nombre des catéchumènes, l'avis a été, en lui renouvelant les fortes exhortations qui lui furent déjà adressées lors de sa première présentation, de le réhabiliter dans les droits de la bourgeoisie, ce qui lui a été prononcé ; et les dites exhortations lui ont été adressées.

Registre du Consistoire. Jeudi 24 novembre 1757.

A comparu Jacques, fils de François Teulon, natif, lequel a dit qu'ayant eu la permission de M. le Modérateur de se présenter céans, pour supplier le vénérable Consistoire de l'admettre à faire réparation de la faute qu'il a commise d'avoir abjuré à Paris notre sainte Religion, et de vouloir lui être favorable, en considération qu'il n'a jamais participé à leurs mystères.

Sur quoi opiné, l'avis a été de l'admettre ; et étant entré, il a été très grièvement censuré et exhorté, a demandé pardon à Dieu, genoux en terre ; et la Sainte-Cène lui a été défendue indéfiniment.

(*Jacques Teulon fut rétabli à la paix de l'Eglise le 27 avril 1758.*)

Registre du Conseil. Lundi 17 avril 1758.

A comparu Jean-Jacques, fils de Jean Garnier, citoyen, appelé pour s'être marié avec une catholique romaine, à Paris, à la messe : ce qu'il a avoué, mais a nié d'avoir fait aucun acte de catholicité. Il a dit que son épouse qu'il a amenée dans cette ville, se fait instruire, et est dans le dessein d'embrasser la religion protestante.

Arrêté de le censurer grièvement, de lui prononcer qu'il aurait mérité que l'on lui eût fait demander pardon de sa faute, genoux en terre, d'être envoyé aux prisons et suspendu de la bourgeoisie. Il a été renvoyé au vénérable Consistoire pour y subir les censures ecclésiastiques, ce qui lui a été prononcé.

Registre du Consistoire. Jeudi 11 mai 1758.

A comparu Jeanne Fouquet, de Paris, femme de J. Jacques Garnier, citoyen, née de parents catholiques romains, laquelle ayant paru instruite, et solennellement abjuré les erreurs du Papisme, a été reçue membre de notre Eglise.

A comparu Jean-Jacques Garnier, citoyen, appelé céans sur renvoi du Magnifique Conseil, pour s'être marié à Paris et fait acte de catholique romain, s'étant mis à genoux pendant la messe lors de son mariage. Il a été très grièvement censuré, a demandé pardon à Dieu, genoux en terre[1], et la

[1] Nous trouvons quelques détails sur la délibération du Consistoire dans une note manuscrite que je copie sur un exemplaire interfolié des Ordonnances ecclésiastiques, annoté par le Conseiller Jalabert (*Archives de Genève, Bibliothèque des manuscrits*, No 2 bis) :

Le 11 mai 1758, le Sr Garnier, citoyen, qui s'était marié dans une église catholique avec madame Fouquet, ayant paru au Consistoire, il y eut des débats assez vifs sur le genre de peine. M. Waldkirch et autres disant que n'ayant fait qu'assister une fois à la messe, et n'y ayant encore assisté que pour se marier,

Sainte-Cène ne lui a été défendue qu'absolument, attendu le prompt retour de sa faute.

(Jean-Jacques Garnier fut rétabli à la paix de l'Eglise le 19 décembre 1758).

Registre du Consistoire. Jeudi 13 juillet 1758.

A comparu, par permission de M. le premier Syndic, André fils de François Liquière, natif, lequel s'est déclaré coupable d'avoir abjuré notre sainte Religion, de s'être ensuite marié à la messe, et d'y avoir fait baptiser ses enfants.

Sur quoi opiné, l'avis a été de le censurer très grièvement ; qu'il en demandera pardon à Dieu, genoux en terre, et que la Sainte-Cène lui sera défendue indéfiniment : ce qui lui a été prononcé, et il a satisfait à la réparation.

Registre du Conseil. Lundi 17 juillet 1758.

André Liquière, natif de cette ville, âgé de 25 ans, orfèvre bijoutier, ayant déjà comparu céans vendredi dernier, y a de

sans s'être même confessé, il devait être traité différemment de ceux qui ont abjuré, et dispensé par conséquent de la génuflexion ; et l'on cita un cas pareil de Belot, qui en 1742 fut dispensé de la génuflexion. Les autres au contraire, MM. Vernet, Micheli, moi, observâmes qu'il importait de faire envisager comme un acte des plus graves d'assister à la messe, genoux en terre ; que Garnier convenait l'avoir fait ; que l'amour n'était pas une excuse à alléguer ; qu'il avait passé, ainsi qu'il l'avouait, auprès du prêtre pour catholique ; et que nos jeunes gens étant exposés à de longs et fréquents séjours en France, il était de la sagesse de ne pas relâcher de la sévérité des peines ; que le principal était la génuflexion ; que peu importait à la plupart une interdiction de Cène indéfinie ou absolue ; qu'il n'était pas possible d'observer dans les peines toutes les nuances qu'on remarquait dans les crimes ; qu'un voleur était souvent puni du même supplice (de la corde) qu'un meurtrier ; que l'essentiel était d'examiner si d'assister à la messe comme catholique, genoux en terre, méritait la génuflexion au Consistoire. Cet avis l'emporta d'une voix seulement, et l'on n'interdit la Cène qu'absolument, c'est-à-dire une fois.

nouveau comparu ce jourd'hui, ayant été appelé pour avoir épousé à Paris une femme catholique romaine, ce qu'il a avoué dans ses deux interrogatoires, comme encore d'avoir été instruit par un prêtre, soit un vicaire, pendant trois ou quatre mois, d'avoir fait abjuration de notre sainte Religion pour embrasser la catholique romaine, parce que l'on n'a pas voulu, a-t-il dit, le marier autrement. Il a dit s'être marié il y a environ une année et avoir laissé un enfant mâle de quelques mois en nourrice à Paris, lequel est recommandé à une tante de son épouse, qu'il convient être catholique romaine.

Pour réparation, le dit Liquière a été condamné à être censuré de sa faute, à en demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, genoux en terre, à être envoyé aux prisons, en chambre close pour trois jours à ses dépens ; et il lui a été prononcé que l'on veut bien tolérer son séjour dans cette ville avec sa femme pendant six mois [1].

Registre du Conseil. Lundi 9 mars 1761.

A comparu le Sieur Pierre-Esaïe Richard, natif, appelé pour avoir changé de religion à Paris, où il a séjourné pendant trente ans : ce qu'il a avoué ; que sa femme, née Calame, avait aussi changé ; que les enfants ont tous été baptisés à l'hôtel d'Hollande, à l'exception d'une fille qui a été baptisée à la messe ; il en a marqué son regret et son repentir.

Le dit Sieur Richard a été condamné à être très grièvement censuré de sa faute, à en demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, genoux en terre, aux prisons en chambre close jus-

[1] Le Conseiller Jalabert, dans les notes citées plus haut, nous apprend qu'*on prit ce parti afin de voir ce que ferait sa femme. Resolu de les congédier si elle restait catholique, et de le rehabiliter dans sa qualité de natif, si sa femme devenait protestante.*

Liquière avait dit au Conseil que *quoiqu'il espérât que sa femme embrasserait notre religion, il ne lui en avait pas encore parlé.*

qu'à jeudi matin, et renvoyé au vénérable Consistoire pour y faire réparation, y subir les censures ecclésiastiques.

Il a satisfait à la réparation.

Registre du Consistoire. Jeudi 12 mars 1761.

A comparu Pierre-Esaïe Richard, natif, sur renvoi du Magnifique Conseil, pour avoir changé de religion à Paris, et y avoir persisté pendant plus de vingt-cinq ans ; il a été très grièvement censuré, a demandé pardon à Dieu, genoux en terre, et la Sainte-Cène lui a été défendue indéfiniment.

(Pierre-Esaïe Richard fut rétabli à la paix de l'Eglise le 20 août 1761.)

Registre du Conseil. Lundi 25 mai 1761.

A comparu Jeanne-Olympe Calame, femme de Pierre-Esaïe Richard, native, appelée pour avoir changé de religion à Paris, où elle a séjourné pendant 27 ans avec son mari, jugé pour le même fait le 9 mars dernier ; ce qu'elle a avoué, et s'est excusée en disant qu'elle avait été obligée de suivre son mari. Elle a ramené avec elle son fils, et a laissé à Paris sa fille âgée de 22 ans. Elle en a marqué son très grand regret et son repentir.

La dite femme Richard a été condamnée à être très grièvement censurée de sa faute, à en demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, genoux en terre, aux prisons en chambre close jusqu'à jeudi matin, et renvoyée au vénérable Consistoire pour y faire réparation et y subir les censures ecclésiastiques.

Elle a satisfait à la réparation.

Registre du Consistoire. Jeudi 28 mai 1761.

A comparu Jeanne-Marie Calame, native, femme de Pierre-Esaïe Richard, sur renvoi du Magnifique Conseil, pour avoir

abjuré notre sainte Religion, et y avoir persisté pendant plus de vingt-cinq ans. Elle a été très grièvement censurée, a demandé pardon à Dieu, genoux en terre; et la Sainte-Cène lui a été défendue indéfiniment.

(Jeanne-Marie Calame fut rétablie à la paix de l'Eglise le 4 mars 1762.)

Registre des particuliers. 30 janvier 1762.

Nous, Syndics et Conseil de la Ville et République de Genève, certifions que par les lois et l'usage de cette République, la différence et changement de religion de qui que ce soit, ne rendent point incapable de succéder dans notre ville, soit par testament, soit ab intestat.

Registre du Conseil. Vendredi 14 janvier 1763.

A comparu Pierre, fils de feu Sieur André Arlaud, vivant maître chirurgien, lequel s'étant absenté de la maison de son père depuis l'année 1750, ayant changé de religion et reçu des Cordeliers de Lyon un habit d'ermite sous lequel il a quêté pour sa subsistance depuis environ six ans, supplie le Conseil de lui permettre de se présenter au vénérable Consistoire pour y être reçu à la paix de l'Eglise et y abjurer les erreurs de l'Eglise romaine.

Dont opiné. L'avis a été de prononcer au dit Arlaud que par son changement de religion, il est déchu de sa bourgeoisie; d'ordonner qu'il demandera pardon à Dieu et à la Seigneurie de sa faute, genoux en terre; de le condamner à trois jours de prison, lui permettant de se présenter jeudi prochain au vénérable Consistoire.

Registre du Consistoire. Jeudi 20 janvier 1763.

A comparu Pierre, fils de feu André Arlaud, citoyen, en ayant obtenu la permission de M. le Premier Syndic lequel

aurait changé de religion à l'âge de 18 ans, n'ayant pas encore communié. Depuis lors, il a été en France et en Italie, y a été fort misérable, et y a pris l'habit d'ermite. Il a dit que le motif qui l'avait engagé à embrasser la Religion romaine, était la misère, et son peu d'instruction lorsqu'il est sorti de Genève ; et il demande d'être admis à abjurer la Religion romaine et reçu membre de notre communion.

Dont opiné. L'avis a été de l'admettre à l'abjuration par lui demandée, et de le recevoir membre de notre communion ; de le censurer très grièvement et fortement l'exhorter ; qu'il demandera pardon à Dieu, genoux en terre, de sa faute, et de lui défendre la sainte Cène indéfiniment.

Ce qui lui a été prononcé, et il a présentement satisfait à la dite réparation.

Registre du Conseil. Lundi 30 mai 1763.

Vu la requête de Pierre, fils de feu Sieur André Arlaud, citoyen, âgé d'environ 32 ans, à ce qu'il plaise au Conseil le réhabiliter dans les droits de citoyen, qu'il avait perdus en abandonnant la Religion protestante pour embrasser la Religion romaine, avant que sa raison fût formée, et à laquelle, ayant reconnu ses erreurs, il a renoncé pour rentrer dans la religion de ses pères et de sa patrie, ayant fait sa paix avec l'Eglise : l'avis a été de réhabiliter le suppliant dans les droits des citoyens.

Registre du Conseil. Lundi 9 mai 1763.

Vu la requête de demoiselle Marie-Josèphe Millou, née à Chambéry, femme de sieur Charles-Louis-Frédéric Fol, né citoyen de Genève, présentée au vénérable Consistoire, dans laquelle elle expose que le dit Fol étant venu à Chambéry, aurait embrassé la Religion catholique romaine, et l'aurait épousée dans l'Eglise romaine ; qu'il l'aurait ensuite aban-

donnée ; et qu'étant venue elle-même à Genève pour en apprendre des nouvelles, elle aurait été accueillie des parents de son mari, et aurait eu le bonheur de reconnaître les erreurs de la Religion dans laquelle elle est née, et d'embrasser la Religion protestante ; mais qu'étant depuis plus de huit ans abandonnée de son mari, elle conclut à ce qu'il plaise au vénérable Consistoire déclarer qu'il y a lieu de lui accorder le divorce.

Sur quoi, Noble Grenus, ancien Syndic, a rapporté que le vénérable Consistoire, trouvant des difficultés à cette demande, avait pris le parti de consulter le Conseil.

Dont opiné. L'avis a été que Fol, par son changement de religion, avait perdu sa qualité de citoyen et de Genevois ; que dès lors il n'était plus juridiciable des tribunaux de cette ville ; que d'ailleurs le mariage ayant été célébré à Chambéry et dans l'Eglise romaine, il ne convenait pas d'en prendre connaissance.

Registre du Consistoire. Jeudi 13 mai 1762.

A comparu Isaac, fils de feu Daniel Prestreau, de Nîmes, né de parents protestants et élevé dans notre Communion, lequel avait embrassé la Religion romaine et pris l'ordre des Chartreux, et a demeuré pendant quinze ans dans cet ordre ; et ensuite cinq ou six mois à Louhans en Bourgogne, après s'être retiré et avoir abandonné complètement cet ordre ; étant venu dans cette ville (où il est depuis cinq à six semaines) pour être reçu membre de notre communion ; lequel a présentement fait abjuration, et solennellement renoncé aux erreurs du papisme.

Dont opiné. L'avis a été de le recevoir membre de notre Communion, de le grièvement censurer et fortement exhorter ; qu'il demandera pardon à Dieu de sa faute, genoux en terre, et que la Sainte-Cène lui sera défendue indéfiniment : ce qui

lui a été prononcé; après quoi, il a satisfait à la dite réparation qu'il a faite, genoux en terre.

(Isaac Prestreau fut rétabli à la paix de l'Eglise le 16 décembre 1762.)

Registre du Conseil. Samedi 30 juin 1764.

M. le Premier a dit que sept ou huit citoyens ou bourgeois étaient venus ce matin chez lui, et lui avaient remis une Représentation par écrit :

« Les citoyens et bourgeois qui ont l'honneur de remettre cette très respectueuse Représentation, toujours attentifs au maintien de nos Lois, à la conservation des Mœurs et de notre sainte Religion, ont vu avec effroi le sieur Prestreau admis à la concurrence pour le poste de régent de la quatrième classe du Collège.

« Cet homme, après avoir été instruit dans notre sainte Religion, y renonça dans un âge où l'on ne peut imputer cette démarche à l'ignorance, se jeta dans l'ordre des Chartreux ; et après y avoir fait pendant plus de quinze années les fonctions du Papisme, est revenu parmi nous.

« Une telle conduite, lorsqu'il se serait même réconcilié en apparence avec l'Eglise, par une abjuration publique, formerait toujours un titre de réprobation pour une place de régent.

« Le sieur Prestreau n'a pas même fait abjuration des erreurs de l'Eglise romaine; car il devait, pour se réconcilier à la nôtre, conformément à l'article 95 de l'Ordonnance ecclésiastique, confesser sa faute au Temple devant toute l'Eglise, pour en demander pardon à Dieu et se réconcilier à toute l'Eglise de laquelle il s'était retranché par sa chûte. Telle est la manière et la seule manière ordonnée par nos Lois pour réintégrer un apostat dans l'Eglise. La Loi ayant prononcé cette solennité, nul ne peut en être dispensé. Il

n'est permis à personne quelconque d'y contrevenir, soit en y ajoutant ou diminuant, sinon qu'il ait été au préalable proposé et conclu par le Petit, Grand et Général Conseil de cette cité, dit l'article 168.

« La même disposition est confirmée par l'article 40 de l'Illustre Médiation, et l'on ne comprend pas par quelle règle la vénérable Compagnie a admis le sieur Prestreau à la communion de l'Eglise, tandis qu'elle poursuit un citoyen pour le soumettre à une génuflexion proscrite par la Loi [1], — qui défend aussi bien d'ajouter aux peines qu'elle a prononcées que de retrancher aux formalités qu'elle a prescrites.

« Le sieur Prestreau, aux termes de la Loi, n'est point réconcilié à l'Eglise. Les citoyens et bourgeois le considèrent encore comme un moine, dont la religion est équivoque, et qui ne devrait pas avoir la liberté d'habiter dans notre ville. C'est ce qu'ils ont représenté à quelques-uns de MM. les pasteurs, dans l'espérance que par respect pour nos Lois, la vénérable Compagnie se garderait bien de lui conférer le poste de régent.

« Mais les citoyens et bourgeois, apprenant le contraire, requièrent le M. C. de ne pas confirmer l'élection du sieur Prestreau, et de mander à la vénérable Compagnie qu'elle ait à élire une personne sans reproche, qui soit de notre sainte Religion, et dont les sentiments à cet égard ne puissent être légitimement suspects.

« Ce sont des membres de l'Eglise qui par amour pour la Religion, des citoyens qui par respect pour les Lois, des pères de famille qui pour le bien de leurs enfants, forment

[1] A ce moment, l'opinion publique se déclarait en faveur de Robert Covelle qui, condamné par le Consistoire (23 février 1763) à demander pardon à Dieu pour son inconduite, genoux en terre, avait refusé de se soumettre à cette peine. Elle n'avait rien de contraire aux lois; mais elle était devenue si impopulaire que le Consistoire dut renoncer à la maintenir.

cette réquisition, à laquelle ils espèrent que le Magnifique Conseil, animé des mêmes motifs, répondra favorablement. »

Opiné sur la réponse que M. le Premier devait faire aux citoyens et bourgeois qui lui ont remis cette représentation, l'avis a été que M. le Premier leur réponde : Que la vénérable Compagnie ayant élu le sieur Prestreau suivant les formes ordinaires et après tous les préalables requis, le Conseil avait confirmé cette élection ; et qu'il avait aussi paru au Conseil que le sieur Prestreau avait été réuni à l'Eglise de la même manière qu'y avaient été réunis ceux qui s'étaient trouvés dans les mêmes cas, et depuis un temps immémorial.

Registre du Consistoire. Jeudi 28 octobre 1779.

S'est présenté, prévenant l'appel, Daniel, fils de Jean-Louis Dunant, citoyen, âgé de 27 ans, lequel a témoigné le désir ardent qu'il a de rentrer dans notre communion.

Sur quoi, ouïs divers de MM. les pasteurs qui ont dit qu'il avait abjuré, il y a environ trois ans, notre sainte religion en Italie, entraîné par sa passion pour une fille catholique romaine qui ne consentit à l'épouser qu'à cette condition, l'avis a été de le censurer fortement de son apostasie, de lui interdire la sainte Cène indéfiniment, et d'en faire un renvoi à nos Seigneurs : ce qui lui a été prononcé.

Registre du Conseil. Vendredi 5 novembre 1779.

Vu l'extrait des registres du vénérable Consistoire du 30 octobre dernier, concernant Daniel Dunant qui a prévenu l'appel et s'y est présenté pour rentrer dans notre communion, ayant changé de religion il y a quelques années, arrêté de citer le dit Dunant pour comparaître céans lundi prochain, et de charger M. le Premier d'avertir le spectable Modérateur que le vénérable Consistoire s'est écarté de la règle : ne devant connaître de l'apostasie d'un des nôtres qu'après qu'il a

comparu en Conseil pour obtenir d'être réintégré dans ses droits et de comparaître par-devant le vénérable Consistoire.

Registre du Consistoire. Jeudi 11 novembre 1779.

M. le pasteur Sarasin a rapporté que M. le premier Syndic l'avait fait prier, en sa qualité d'ancien Modérateur, de se rendre chez lui, afin de lui notifier que ce vénérable Consistoire, en relevant Daniel Dunant de son apostasie, et le recevant de nouveau à notre communion, s'était écarté de l'usage, parce que cet homme, ne nous appartenant plus, ne pouvait rentrer dans le giron de l'Eglise qu'autant que le Magnifique Conseil voulait bien le reconnaître membre de l'Etat, et en conséquence l'autorisait à se présenter à ce vénérable Consistoire.

Registre du Conseil. Vendredi 12 novembre 1779.

A comparu le S[r] Daniel Dunant, lequel ayant été interrogé, a dit qu'en janvier 1778, aveuglé par une violente passion, il a changé de religion à Milan, où il s'est marié avec une catholique romaine ; et qu'il désire d'être réconcilié avec l'Eglise et de faire son abjuration.

L'avis a été de le censurer grièvement pour avoir changé de religion et s'être marié avec une catholique romaine, dont il demandera pardon à Dieu et à la Seigneurie, genoux en terre ; le condamnant à trois jours de prison ; le Conseil voulant bien le réhabiliter dans sa bourgeoisie qu'il avait perdue par son changement de religion, attendu qu'il s'est présenté par-devant le vénérable Consistoire pour y faire abjuration : ce qui lui a été prononcé, et il a satisfait à la réparation.

Registre du Consistoire. Jeudi 4 mai 1780.

S'est présenté Daniel Dunant, à qui la Sainte-Cène avait été interdite indéfiniment le 28 octobre dernier, afin de de-

mander à ce vénérable Consistoire la permission de communier.

Sur quoi opiné, l'avis, d'après le bon rapport de M. Martin, pasteur de son quartier, a été de le rétablir à la paix de l'Eglise, en l'exhortant à persévérer dans les bons sentiments qu'il a manifestés depuis son retour : ce qui lui a été prononcé.

Registre du Conseil. Lundi 9 avril 1781.

A comparu Etienne Moilliet, mandé céans pour avoir changé de religion à l'âge de 18 ans, et être entré dans un des ordres religieux de mendiants ; et l'avis a été de prononcer au dit Moilliet que par son changement de religion, il a perdu son droit de bourgeoisie, ordonnant qu'il demandera pardon à Dieu et à la Seigneurie de son apostasie, genoux en terre, le condamnant à trois jours de prison, lui permettant de se présenter jeudi prochain par-devant le vénérable Consistoire, ce qui lui a été prononcé ; et il a satisfait à la réparation.

Registre du Consistoire. Jeudi 12 avril 1781.

S'est présenté Etienne, fils de feu Jean-Jacques Moilliet, citoyen, lequel a requis ce vénérable Consistoire de le réintégrer dans sa qualité de membre de cette Eglise, qu'il a abjurée il y a trente années.

Dont opiné. Vu que le Magnifique Conseil a rétabli le dit Moilliet dans les droits de citoyen, l'avis a été d'accorder au dit Moilliet sa demande, après avoir été grièvement censuré de sa faute, et exhorté de s'humilier devant Dieu pour lui en demander pardon, lui défendant de communier absolument, ce qui lui a été prononcé.

(*Etienne Moilliet fut rétabli à la paix de l'Eglise le 31 mai suivant.*)

En récapitulant tout ce qu'on vient de lire, on voit que les citoyens et bourgeois de Genève qui passaient

au catholicisme, perdaient *ipso facto* leurs droits de bourgeoisie ; et que pour les récupérer, il leur fallait passer par une filière qui comprenait, quand elle était suivie au complet :

1. Une comparution devant le Conseil ;
2. Deux ou trois jours de prison ;
3. Une comparution devant le Consistoire ;
4. La génuflexion.

Reprenons ces quatre points. L'emprisonnement n'était pas prescrit par un règlement ; c'était une affaire d'usage, un enjolivement, une manière de souligner le mécontentement de l'autorité. Celle-ci était entre les mains d'hommes de sens et d'esprit, qui ne songèrent pas une minute, je m'assure, à proposer à Rousseau de *revêtir les prisons*, selon l'expression consacrée.

La génuflexion devant le Consistoire était de règle ; et même, Pierre-Esaïe Richard et sa femme, André Liquière et Pierre Arlaud avaient dû s'agenouiller deux fois, devant le Consistoire et devant le Conseil. Quelques années plus tard, après que la résistance de Robert Covelle eut fait abolir la génuflexion devant le Consistoire, Daniel Dunant et Etienne Moilliet n'y échappèrent pas : seulement c'est devant le Conseil qu'ils se mirent à genoux. Encore ici, en faveur de Rousseau, on fit une dérogation à l'usage ; elle était indispensable sans doute. Il eût fallu être un sot pour ouvrir la bouche et faire une objection.

La comparution devant le Consistoire fut épargnée à Rousseau, sur sa demande, et on lui fit sentir que c'était une faveur toute particulière. On ne sait pas comment Albert Revilliod et Badollet ont fait pour

passer aussi entre les gouttes ; ils n'ont pas comparu devant le Consistoire, et ont ainsi échappé à la génuflexion.

Reste la comparution en Conseil. Elle était de droit strict ; elle avait lieu, comme on l'a vu pour J. J. Garnier, même quand l'individu n'avait fait que s'agenouiller à la messe, en demeurant protestant. Or, Jean-Jacques Rousseau avait passé notoirement au catholicisme. Comment se fait-il qu'on n'ait pas porté son affaire au Conseil, qui seul était compétent pour lui rendre le droit de cité qu'il avait perdu ?

Le procureur général Jean-Robert Tronchin, dans ses *Conclusions* du 19 juin 1762 contre l'*Emile* et le *Contrat social*, semble dire que le laisser-aller du Conseil s'explique par le fait que Rousseau aurait trompé les pasteurs et les magistrats qu'il avait entretenus de son affaire :

Quoique, dit-il, dans son passage à Genève, Rousseau rentré dans l'Eglise, paraisse par là rentré dans ses droits de citoyen, cette réconciliation, fondée sur le fait faux qu'il n'avait point solennellement renoncé à sa religion, n'a pu le réintégrer dans une qualité que son abjuration lui a fait perdre.

C'est lui-même qui nous instruit aujourd'hui, page 1ère du 3e volume de l'*Education*, de la réalité de cette abjuration : « Il y a trente ans, dit-il, que dans une ville d'Italie, un « jeune homme expatrié se voyait dans la dernière misère. Il « été né calviniste : mais, par les suites d'une étourderie, se « trouvant fugitif en pays étranger, sans ressource, il changea « de religion pour avoir du pain. — Il y avait, continue-t-il, « dans cette ville, un hospice pour les prosélytes ; il y « fut admis : en l'instruisant sur la controverse, on lui « donna des doutes qu'il n'avait pas, etc. » Et onze pages

« après, il ajoute : Je me lasse de parler en tierce per-
« sonne, et c'est un point fort superflu ; car vous sentez
« bien, cher concitoyen, que ce malheureux fugitif, c'est moi-
« même, etc. »

Si l'auteur ne jouit plus des droits de la cité, il ne saurait être condamné par les lois de la cité, ses ouvrages n'ayant été ni composés, ni imprimés dans cette ville ; n'y étant, à proprement parler, envoyés que par le libraire. Absent lui-même depuis près de quarante ans, — *lisez :* près de trente-cinq ans, — sans avoir fait ici, dans ce long intervalle, qu'un voyage de quelques semaines, — *lisez :* un séjour de trois mois, sans parler de quelques courtes apparitions, — il n'y a point contracté par son délit ; et il s'agit bien plus de flétrir des ouvrages dangereux, que de punir un attentat commis dans un pays étranger, et par un homme qui nous était devenu étranger.

Le Conseil n'adopta pas les *conclusions* du procureur général. Rousseau avait pour lui le fait accompli ; il avait pris le titre de citoyen de Genève sur le titre et dans la dédicace de son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes ;* et le Conseil auquel il avait envoyé son livre, avait chargé M. le Premier de lui répondre : « que le Conseil voyait avec satisfaction, *qu'un de leurs citoyens* s'illustre par des ouvrages qui manifestent un génie et des talents distingués. » C'est ce qui était couché sur ses Registres ; c'est ce que portait la lettre que Rousseau avait reçue, signée du syndic Chouet. On jugea impossible en 1762 de revenir en arrière, et de contester à Rousseau le titre de citoyen.

Mais que faut-il penser de l'accusation de Tronchin ? Le lecteur a remarqué qu'il dit rondement que « la réconciliation de Rousseau fut fondée sur le fait FAUX

qu'il n'avait point solennellement renoncé à sa religion » ; cette allégation est corroborée par ce que nous avons lu au registre du Consistoire : *que le sieur Jean-Jacques Rousseau, ayant été conduit en France dès son bas âge, y avait été élevé dans la Religion catholique romaine*, tandis que la vérité demandait de dire : *s'étant enfui de Genève et étant allé en Piémont à quinze ans, y avait abjuré le protestantisme pour embrasser la religion catholique romaine.*

Le fait est que Rousseau, avant d'adopter la devise : *Vitam impendere vero*, avant de se montrer dans ses *Confessions*, véridique jusqu'au cynisme, s'était permis à maintes reprises, dans sa jeunesse, de conter des histoires. A Turin, il s'était donné pour un jeune étranger de grande naissance ; à Lausanne, il se disait Parisien et se faisait appeler Vaussore de Villeneuve ; sur la route de Moirans au Bourg Saint-Andéol, il se disait Anglais et avait pris le nom de Dudding. Il faisait ainsi comme Ulysse dans l'Odyssée, et s'enveloppait de fables.

Ce qu'une vanité puérile lui avait fait faire à seize ans, à dix-huit ans, à vingt-cinq ans, ne l'a-t-il pas fait aussi à quarante, par vanité encore, pour colorer les erreurs de son passé, pour se présenter plus avantageusement, pour échapper à quelque démarche pénible ? Le rapprochement des textes que j'ai cités fournit assez d'indices pour que les gens qui n'ont pour Rousseau que de l'antipathie, puissent se donner le plaisir de dire tout platement : Il a menti.

Laissons-les dire, nous qui cherchons à peser dans la balance de l'équité les vraisemblances fugitives, et voyons si les choses ne s'expliquent pas beaucoup

mieux en admettant des réticences au lieu d'un mensonge [1].

Rousseau aura parlé en termes vagues des aventures de sa jeunesse, et son interlocuteur n'aura rien approfondi, sentant bien, dans sa prudence pastorale, qu'il valait mieux ne pas appuyer, en face d'un homme distingué, sur des faits dont le souvenir n'avait rien de glorieux. Il y aurait eu ainsi beaucoup de réserve de part et d'autre : les personnes « comme il faut » savent glisser sur un sujet délicat, et s'empresser de passer à autre chose. Quand ensuite le pasteur de Cologny a récapitulé dans sa mémoire, en vue du rapport qu'il avait à faire au Consistoire, ce qu'il avait saisi de ce que Rousseau lui avait laissé entendre, il s'est égaré : n'est-ce pas tout simple ?

Mais les Magistrats ? Rousseau a dû parlementer avec eux pour être admis à jouir du privilège de payer la taxe des gardes. C'était le moment pour eux de lui dire : « Ce n'est pas le tout d'être en règle avec le Consistoire :

[1] Sainte-Beuve a dit, il est vrai : « Rousseau, toutes les fois que son amour-propre et son coin de vanité malade sont en jeu, ne se gêne en rien pour mentir; et j'en suis arrivé à cette conviction qu'à l'égard de Grimm, il a été un menteur. » – Je n'hésite pas à contredire Sainte-Beuve ; je m'en réfère à mon étude sur les rapports de Jean-Jacques et de Grimm, au tome second des *Annales J. J. Rousseau*.

Même apres le changement d'idées qui eut lieu chez Rousseau à l'epoque où son premier *Discours* le fit entrer dans la célébrité, on le voit écrire encore en 1753, dans la préface de *Narcisse :* « J'ai écrit cette comédie à l'âge de dix-huit ans. » — Il a reconnu son mensonge au livre III des *Confessions*.

C'est apres sa rentrée dans l'Eglise protestante, et sa retraite à la campagne, qu'il s'est appliqué à ne plus mentir. J'ai montré plus haut (page 56) que dans une occasion délicate, il a, pour ainsi dire, serré le mensonge sans le frôler.

la première chose à faire eût été de vous expliquer en Conseil. » Mais non : on ne leva pas ce lièvre : toutes les voies s'aplanissaient devant Jean-Jacques : c'est qu'on sentait bien qu'il n'était pas le premier venu, qu'il convenait d'avoir pour lui des égards tout particuliers. Sa venue avait fait sensation à Genève ; à cet homme fêté, entouré, honoré, le Conseil pouvait-il appliquer la jurisprudence établie ? Il eût fallu le considérer comme coupable, le punir, ou au moins le réprimander : sinon, on eût affaibli la discipline de l'Etat, en créant un précédent contraire à tous les autres. Le plus simple était d'éviter à la fois une procédure pénible et déplacée, et un acte de faveur qui eût constitué un embarras pour l'avenir. Il ne restait alors qu'un parti à prendre : c'était de fermer les yeux, et de laisser les pasteurs arranger l'affaire en Consistoire, en se gardant d'élever les difficultés qu'on fit en 1779, à propos de Daniel Dunant. Quant aux effets civils que devait avoir la démarche de Rousseau, on s'entendit verbalement avec lui. C'est ainsi que de sages magistrats savaient esquiver les difficultés.

Nous sommes au but de notre examen. Nous avons vu clairement que tous les documents établissent, et que tous les témoignages sont d'accord à montrer que lorsque Rousseau voulut effacer les conséquences des démarches inconsidérées de sa jeunesse, et rentrer dans l'Eglise de Genève, il fut accueilli comme il méritait de l'être, et n'eut qu'à se louer de ses compatriotes.

XI. La place de bibliothécaire à Genève offerte à Rousseau.

Pendant les trois années qui suivirent son voyage à Genève en 1754, le projet de se retirer dans cette ville occupa Rousseau à plusieurs reprises ; et deux fois, nous allons le voir, ses compatriotes firent quelques démarches pour l'y attirer.

Au mois de février 1756, le médecin Tronchin lui écrivit pour lui communiquer une proposition ferme : on lui offrait la place de bibliothécaire, avec un modeste traitement. C'est ce que nous apprennent les *Mémoires* de madame d'Epinay, et les lettres de Rousseau qui y sont insérées.

Les documents genevois nous renseignent sur la vacance de cette place, et sur la nomination qui fut faite après le refus de Jean-Jacques ; mais son nom n'y est pas mentionné, parce que les négociations engagées avec lui avaient été tout officieuses. Il est intéressant néanmoins de connaître ces documents.

Registre de la Compagnie des pasteurs et professeurs.
Vendredi 20 février 1756.

M. l'ancien Modérateur (Mallet) a raconté que M. le docteur et professeur Tronchin[1] était venu chez lui dimanche

[1] Théodore Tronchin, qui avait fait fortune en Hollande, et qui venait de se retirer à Genève, y avait été nommé professeur en

dernier, pour lui dire qu'étant obligé de faire un voyage de quelques semaines, pour lequel il partait incessamment, il venait le communiquer en sa personne à la vénérable Compagnie, et en prendre congé, ayant aussi parlé de ce voyage à M. le premier Syndic.

M. Baulacre a représenté qu'il y a 27 ans que la Compagnie lui a confié la charge de bibliothécaire ; mais que son grand âge, et surtout la faiblesse de sa vue et de son ouïe ne lui permettant plus d'en faire les fonctions, il priait la Compagnie de lui accorder sa décharge.

On s'est convoqué à la huitaine pour en opiner.

Registre de la Compagnie des pasteurs.
Vendredi 27 février 1756.

MM. les professeurs laïques étant entrés, M. Baulacre a renouvelé la demande qu'il avait faite ici il y a huit jours, d'être déchargé de son emploi de bibliothécaire. On lui a prononcé qu'on lui accordait sa décharge avec beaucoup d'honneur et de remerciements.

On a proposé ensuite de délibérer si, en portant cette décharge au Magnifique Conseil, on lui demanderait tout de suite la permission de remplir la place vacante, ou si l'on se convoquerait de nouveau pour réfléchir s'il n'y aurait point de demande à faire à cette occasion au Conseil pour augmenter le salaire de MM. les bibliothécaires, dont les fonctions deviennent chaque jour plus pénibles.

Sur quoi opiné, l'avis a été de demander quant à présent, purement et simplement, la liberté de pourvoir à cet emploi ; mais de coucher aujourd'hui cette proposition sur le registre, afin qu'on puisse l'examiner de nouveau, dans un temps plus convenable.

médecine ; et il était un des membres laïques qui faisaient partie de la vénérable Compagnie des pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève.

La Compagnie est convoquée à la huitaine, avec MM. les professeurs laïques, pour élection d'un bibliothécaire, s'il y échet.

Registre du Conseil. Samedi 28 février 1756.

Les spectables Sarasin le jeune, Modérateur[1], et Lullin, Recteur, ayant demandé et obtenu l'entrée, invités d'être assis et couverts, ils ont dit qu'ils étaient chargés de la part de la vénérable Compagnie de représenter au Conseil que spectable Baulacre, qui a exercé pendant 28 ans la charge de bibliothécaire avec une entière approbation, étant dans la 86e année de son âge, et dans un état qui ne lui permet plus d'exercer son office, a demandé sa décharge à la vénérable Compagnie, qui la lui a accordée... Les spectables députés ont ajouté qu'ils étaient expressément chargés de recommander le dit spectable Baulacre à la générosité du Conseil, et à sa bénéficence envers un vieillard qui a bien mérité du public.

Dont opiné. L'avis a été d'approuver la décharge accordée au dit spectable Baulacre, et de lui accorder, vu les circonstances particulières où il se trouve, une pension viagère de 500 florins par année, pour lui tenir lieu de logement[2].

[1] Le président de la Compagnie avait le titre de *modérateur*. Les pasteurs de la ville exerçaient tour à tour cette charge, pendant une semaine seulement.

[2] Le florin de Genève valait douze sous, et l'on voit que 500 florins correspondaient à la valeur du logement dont jouissait le bibliothécaire, et qui constituait tous ses appointements. Mme d'Epinay était donc bien informée quand elle disait, parlant de Rousseau : « On lui propose un poste de bibliothécaire, et sous ce prétexte, on lui offre 1200 livres de rente. Il est clair que le poste n'est qu'un prétexte pour lui faire un sort ; car Gauffecourt m'a souvent dit que l'honneur et la considération sont les seuls avantages qu'on retire de ces sortes de places, auxquelles il n'y a que cent écus d'appointements attachés. »

Et les dits spectables Modérateur et Recteur ayant demandé qu'il plût au Conseil de permettre à la vénérable Compagnie de pourvoir à la place de bibliothécaire, vacante par la décharge du spectable Baulacre, cette permission a été accordée.

Registre de la Compagnie des pasteurs.
Vendredi 5 mars 1756

Passant à l'élection d'un bibliothécaire, après la lecture des règlements qui concernent cette charge, M. le pasteur Pictet[1] a été élu par la pluralité des suffrages.

Registre du Conseil. Lundi 8 mars 1756.

Les spectables Zwallen, Modérateur, et Lullin, Recteur, ayant demandé et obtenu l'entrée, invités d'être assis et couverts, ont dit par la bouche du premier qu'ils sont chargés par la vénérable Compagnie d'informer ce magnifique Conseil qu'ensuite de la permission qu'elle en avait obtenue, elle procéda vendredi dernier à l'élection d'un bibliothécaire.

L'avis a été d'approuver l'élection de la vénérable Compagnie : ce qui a été confirmé par le grabeau du spectable Pictet, à haute voix et à la balotte. Le dit spectable Pictet a prêté le serment des bibliothécaires.

[1] Jean-François Pictet ; c'était le fils du célèbre Bénédict Pictet. Comme l'a remarqué M. Borgeaud (*L'Académie de Calvin*, page 525) quand un ecclésiastique et un laïque se trouvaient en compétition, le choix de la Compagnie était assez régulièrement favorable au premier. Le Conseil avait plus d'impartialité.

C'est de celui-ci, evidemment, que partait l'offre obligeante que Tronchin s'était chargé de faire à Rousseau ; elle témoigne du désir de rappeler au pays un citoyen qui lui faisait honneur. C'est à tort que, dans les *Confessions*, Rousseau a parlé des ennemis qu'il avait dans le Conseil, à cette date.

Registre de la Compagnie des pasteurs.
Vendredi 12 mars 1756.

M. le Recteur a fait part à la Compagnie d'une lettre qu'il a reçue de Paris, de M. le docteur et professeur Tronchin, qui lui marque que son séjour dans cette ville, où il a été appelé par M. le duc d'Orléans, sera un peu plus long qu'il ne l'avait cru, mais qu'il tâchera de revenir dans sa patrie le plus tôt qu'il lui sera possible.

Tronchin en effet passa encore un mois à Paris. Rousseau, établi à l'Ermitage depuis le 9 avril, comptait y recevoir sa visite ; il écrivait le 12 de ce mois à madame d'Epinay : « Quand vous verra-t-on, vous et votre sauveur ? Il m'a promis de venir, et le fera sans doute. »

Le vendredi 23 avril, Tronchin était revenu à Genève : on trouve son nom, à cette date, sur la liste des membres présents à la séance hebdomadaire de la Compagnie des pasteurs.

Tout cela s'accorde bien, soit avec le récit des *Confessions :* « Tronchin vint à Paris. A son arrivée, il vint me voir [1] » ; soit avec le mot de Jean-Jacques que cite madame d'Epinay : « Les propositions qu'on me fait sont de nature à être acceptées ou rompues sur-le-champ et sans retour. » A voir la hâte qu'on mit à Genève à nommer le pasteur Pictet, quand on avait eu à peine le temps de recevoir la nouvelle de l'insuccès de la négociation que Tronchin avait entamée avec Rousseau, on

[1] Dans le séjour que Rousseau avait fait à Genève en 1754, il n'y avait pas rencontré Tronchin, qui était encore en Hollande. Ils ne se virent qu'à Paris ; mais ils avaient échangé des lettres déjà, au mois de décembre 1755.

peut se demander si la candidature de celui-ci était bien accueillie de tout le monde, dans sa ville natale. La bonne volonté de Tronchin, et l'initiative qu'il a prise, n'en sont que plus méritoires. Quelques jours seulement ont dû s'écouler entre l'arrivée de Tronchin à Paris, et le moment où celui-ci dut écrire à ses collègues, qu'il n'avait pu amener Rousseau à accepter les offres qu'il lui avait faites.

C'est avant l'arrivée de Tronchin que se placent, soit le premier entretien que raconte madame d'Epinay : « Rousseau sort de chez moi ; son âme est perplexe : il a reçu des lettres par lesquelles on le presse vivement de revenir vivre dans sa patrie. On lui propose une place de bibliothécaire », — soit quatre lettres qui sont des jours suivants : *a)* de madame d'Epinay [1]: « J'ai réfléchi, mon cher Rousseau, sur les raisons qui vous portent à accepter les propositions qu'on vous fait... » ; — *b)* de Rousseau à madame d'Epinay : « Il s'en faut bien que mon affaire avec M. Tronchin ne soit faite... mon parti sera pris dans sept ou huit jours [2] » ; — *c)* de madame d'Epinay : « Votre lettre m'a fait rire

[1] Comme je l'ai expliqué dans les *Annales* (tome second, pages 9 et suivantes, 39 et suivantes) madame d'Epinay, dans ses *Mémoires*, cite les lettres de Rousseau d'après les originaux qu'elle avait conservés. Quant à ses propres lettres, quelquefois elle en avait gardé un brouillon; mais le plus souvent elle les a refaites de son mieux, d'après de vagues souvenirs.

[2] « Cette lettre est écrite d'un ton désobligeant, *du ton d'un portier déclamateur* », a dit Saint-Marc Girardin, qui a raison sans doute, mais qui n'a pas remarqué combien les pressentiments de Rousseau étaient justes, quand il se doutait de la dépendance dans laquelle il allait être placé. Les choses se sont passées comme il le prévoyait : « Il n'y avait, disent les *Confessions*, que l'excuse d'être à plat de lit, qui pût me dispenser de courir au premier mot de madame d'Epinay. »

d'abord... » ; autant qu'on en peut juger, cette lettre me paraît authentique ; elle serait donc copiée d'après un brouillon ; — *d°* de Rousseau : « Je me hâte de vous écrire deux mots, parce que je ne puis souffrir que vous me croyiez fâché... »

C'est là-dessus qu'arriva Tronchin ; Rousseau dut se décider sans plus de retard, et c'est alors qu'il écrivit à madame d'Epinay : « Enfin, madame, j'ai pris mon parti, et vous vous doutez bien que vous l'emportez : j'irai donc passer les fêtes de Pâques à l'Ermitage, et j'y resterai, tant que je m'y trouverai bien, et que vous voudrez m'y souffrir. »

* * *

Une année plus tard, cette place de bibliothécaire revint sur le tapis : « Après son retour à Genève, Tronchin m'écrivit, dit Rousseau, pour m'y proposer la place de *bibliothécaire honoraire*. Mais mon parti était pris, et cette offre ne m'ébranla pas. » — Nous n'avons pas la lettre de Tronchin dont parle Rousseau, mais nous possédons la réponse de celui-ci, datée du 27 février 1757:

Où prendrais-je les talents nécessaires pour remplir un tel emploi ? Je ne connais aucun livre, je n'ai jamais su quelle était la bonne édition d'aucun ouvrage ; je ne sais point de grec, très peu de latin, et n'ai pas la moindre mémoire : ne voilà-t-il pas de quoi faire un illustre bibliothécaire ? Ajoutez à cela ma mauvaise santé, qui me permettrait difficilement d'être exact, et jugez si vous avez bonne grâce à comparer vos fonctions de professeur honoraire en médecine avec celles que vous me proposez, et si la probité devrait même me permettre de les accepter ?

Nous venons de voir que dans les *Confessions*, il est parlé d'une place de bibliothécaire *honoraire :* cet adjectif indique un titre honorifique, *otium cum dignitate :* ni fonctions, ni émoluments. Au contraire, dans sa lettre, Rousseau parle d'une charge réelle, en vue de laquelle la santé lui serait nécessaire, où la probité lui demanderait un travail effectif. C'était donc une offre d'un caractère solide, un nouveau témoignage de la bienveillance du Conseil et de l'obligeance de Tronchin. Mais la proposition de celui-ci vint tomber dans le plus mauvais moment, au milieu de la composition des premières lettres de *la Nouvelle Héloïse :*

Que je fis, dit Rousseau, et mis au net durant cet hiver avec un plaisir inexprimable, employant pour cela le plus beau papier doré, de la poudre d'azur et d'argent pour sécher l'écriture, de la nonpareille bleue pour coudre mes cahiers, enfin ne trouvant rien d'assez galant, rien d'assez mignon pour les charmantes filles dont je raffolais... Je ne voyais partout que les deux charmantes amies... je n'étais plus un moment à moi-même, le délire ne me quittait plus.

Entre son roman et sa patrie, le choix de Jean-Jacques fut immédiat. Il écarta l'offre aimable qui lui venait de Genève pour la seconde fois.

XII. Rousseau et le professeur Vernet.

Rousseau, en 1754, vint passer l'été dans sa ville natale. Déjà mûr, et gardant encore en lui le pressentiment d'un glorieux avenir, il était à l'un des beaux moments de sa carrière. Toute la Genève intellectuelle de ce temps s'empressa autour d'un homme qui faisait honneur à son pays ; nous savons, par le témoignage de Rousseau lui-même, que Jacob Vernet fut un de ceux qui lui firent un excellent accueil. Les lettres qu'ils échangèrent dans les années qui suivirent portent la marque de l'estime et de la confiance mutuelle qui s'étaient établies entre le professeur de théologie et le philosophe novateur, dont toute la pensée ne s'était pas encore dévoilée aux autres, ni à lui-même.

Nous allons donner ces lettres dans toute leur teneur. Celles de Vernet sont conservées à la bibliothèque de Neuchâtel ; celles de Rousseau ont été publiées en 1790 par le petit-fils de Vernet, qui a écrit sa biographie. Mais il n'a pas donné la première lettre de Jean-Jacques, qui ouvrit cette correspondance ; aussi ne commence-t-elle, ici, que par la réponse de Vernet :

Genève, 24 novembre 1758.

Monsieur,

Outre la reponse que je dois à la lettre pleine de bons sentiments et d'honnêteté que vous prîtes la peine de m'écrire,

il y a environ trois mois, je ne dois pas tarder à vous remercier du livre que vous m'annonciez alors[1], et qui m'est parvenu, en effet, il y a quinze jours. Vous ne pouviez, Monsieur, choisir un sujet plus utile pour nous, ni vous montrer meilleur patriote. On ne pouvait mieux toucher l'article de notre théologie : c'est précisément ce que devait dire un laïque dans votre position ; je pense que vous serez aussi content de ce que nous avons dit dans notre Déclaration[2]. Nous vous sommes obligés de n'avoir pas négligé ce point et de l'avoir tourné comme vous faites.

Il me paraît que vous avez bien saisi les vrais principes sur la comédie en général, que vous analysez en maître la morale des théâtres, et que vous indiquez bien les disconvenances relatives à notre constitution et à nos mœurs. En particulier, c'est une belle distinction que celle que vous faites entre une grande ville très corrompue, pour qui les spectacles sont allègement du mal, et une petite ville encore assez bien morigénée qui par là n'aurait qu'à perdre. C'est précisément l'état de la question. Vous insinuez aussi très justement que dans une constitution d'Etat tout est lié ; la nôtre, par exemple, est un régime moral et religieux qui nous est nécessaire ; pour cela, des lois somptuaires, une discipline ecclésiastique, des coutumes simples, une certaine régularité dans la vie domestique, de la popularité, des exercices militaires, etc., et point de théâtre ; des danses, mais point de mascarade ; des jeux de commerce, et point de hasard.

[1] La *Lettre à d'Alembert, sur son article « Genève » dans l'Encyclopédie*. Elle avait été mise en vente à Paris dans les premiers jours d'octobre ; mais les exemplaires n'en étaient arrivés dans notre ville que plus tard. Rousseau y avait cité plusieurs fois les ouvrages de théologie et de morale de Jacob Vernet.

[2] La *Declaration* publiée par la Compagnie des Pasteurs au sujet de l'article *Genève*, dans *l'Encyclopédie*.

Tout cela a été fort sagement établi par nos pères, et c'est de tout cela que la génération présente tend de s'éloigner en détail, par amollissement et par une sotte imitation des grandes villes et des mœurs d'une monarchie. Vous dites là-dessus des choses bien senties, très fortes, et qui, j'espère, feront un bon effet ; elles en auraient fait davantage si certains articles étaient ou omis ou adoucis ; il y a, Dieu merci, moins d'ivrognerie que vous ne le dites dans les cercles, et moins de commères babillardes dans les sociétés de femmes, excepté parmi le bas peuple. D'ailleurs bien des gens doutent que l'institution des cercles soit politiquement utile ; et nous croyons certainement que ceux de jeunes gens que l'on supprime tant que l'on peut) sont moralement très mauvais. Le beau monde de Paris se plaindra que vous le traitez un peu rudement, et bien des gens ne goûteront point votre digression sur la façon de corriger le faux point d'honneur, qui est pourtant judicieux dans ses principes.

Voilà, je pense, par où votre livre, d'ailleurs excellent, et écrit comme tout ce qui sort de votre plume, donnera quelque prise à la critique. Mais c'est de quoi, dans votre façon rigoureuse de penser, vous vous mettrez peu en peine. Rien ne donne tant de supériorité à l'esprit que d'avoir toujours devant les yeux d'aussi grands objets que *Dieu*, la *vertu*, la *patrie ;* objets que l'Epicuréisme à la mode éloigne, exténue, pour mettre à leur place trois idoles : l'*argent*, la *gloriole* et la *volupté*. Votre généreux écrit me paraît bien propre, monsieur, à ranimer dans le cœur de nos concitoyens ce qui reste des vertus mâles de nos pères. C'est par là principalement qu'il nous sera utile. C'est le remède spécifique à plusieurs de nos petits maux provenant de relâchement et de délicatesse libertine.

Je suis bien fâché de voir que vous parliez dans votre préface du déclin de votre santé en termes bien différents de ce qui paraît dans la composition de l'ouvrage même qui est d'une grande force, soit pour le raisonnement, soit pour le

style. Dieu veuille vous fortifier et vous ramener dans une patrie à laquelle vous faites tant d'honneur !

Je suis avec un redoublement d'estime, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

J. J. Rousseau à Jacob Vernet.

Montmorency, 18 décembre 1758.

J'ai lu, monsieur, avec d'autant plus de joie la dernière lettre[1] dont vous m'avez honoré, que j'étais toujours dans quelque inquiétude sur l'effet de la mienne à M. d'Alembert, par rapport à ses imputations indiscrètes ; car, pour bien traiter des matières aussi délicates, rien n'est moins suffisant que la bonne intention, et rien n'est plus commun que de tout gâter en pensant bien faire. L'assurance que vous me donnez, que je ne suis pas dans ce cas, m'ôte un grand poids de dessus le cœur; et ce n'est pas peu, d'ajouter au plaisir que m'aurait fait votre lettre dans tous les temps.

Vous avez raison, monsieur, de croire que j'ai été content de votre déclaration, mais *content* n'est pas assez dire. La modération, la sagesse, la fermeté, tout s'y trouve ; je regarde cette pièce comme un modèle qui, malheureusement, ne sera pas imité par beaucoup de théologiens. Tout ce qu'il fallait étant fait de part et d'autre, j'espère que cette dangereuse tracasserie n'aura pas de suite ; et quand elle en aurait, je pense que le silence est le meilleur moyen de la faire finir. Du moins par rapport à moi, c'est le parti que je crois devoir prendre dans les critiques qui me pleuvent sur ce point et sur tous les autres. Il m'est d'autant moins difficile de n'y pas répondre, que je me suis imposé de n'en lire aucune. Il a pourtant fallu faire exception pour celle de

[1] Les précédentes sont perdues.

M. l'abbé de la Porte, parce qu'il me l'a envoyée avec une lettre, et qu'il a bien fallu faire réponse à cette lettre ; mais ce qui ne fait que s'écrire, est bien différent de ce qui s'imprime. Voici tout ce que je lui ai dit à ce sujet : *Quant aux mots de* CONSUBSTANTIEL, *de* TRINITÉ, *d'*INCARNATION, *que vous dites être clairsemés dans nos livres, ils y sont tout aussi fréquents que dans les Ecritures, et nous nous consolons d'être hérétiques avec les apôtres de Jésus Christ.*

Il est incontestable, monsieur, par le reste de votre lettre, que vous avez vu le fond de la question plus nettement et plus clairement que moi. D'ailleurs, connaissant mieux le local, vous faites des distinctions plus justes, et je ne doute pas que si j'avais eu quelque conversation avec vous sur cette matière, avant que d'écrire mon livre, il n'en fût devenu meilleur. Si j'avais le bonheur de me retirer dans ma patrie, et que je me sentisse encore en état de travailler, je vous demanderais la permission de vous voir et de vous consulter quelquefois. Je n'aurais pas seulement besoin du secours de vos lumières, mais aussi de celui de votre sagesse ; car je me sens emporté par un caractère ardent qui aurait souvent besoin d'être retenu. Je m'aperçois du bien que me font vos lettres, et je ne doute pas que votre conversation ne m'en fît encore davantage. Ce serait satisfaire un besoin en me procurant un plaisir. Recevez, monsieur, les assurances de mon véritable et profond respect.

Jacob Vernet à J. J. Rousseau.

Genève, le 4 novembre 1760.

Il y a longtemps, monsieur, que quelqu'empressé que je sois toujours de savoir de vos nouvelles, je n'en apprends qu'indirectement ; les unes agréables, concernant votre santé qui n'empire pas, les autres tristes pour ceux qui, pensant

comme moi vous revoir dans la patrie, voient que vous êtes trop affecté de certaines causes qui prolongent votre éloignement. Il n'est que trop vrai qu'un certain monde boit à longs traits le poison d'irréligion, de luxe et de corruption qui leur est présenté sous l'enveloppe du bel-esprit, joint à l'appât des spectacles. Déjà cela va jusqu'à former une clique qui voudrait donner le ton. Mais il s'en faut bien qu'elle n'y réussisse. Si elle paraît forte, c'est plutôt par l'ordre des personnes que par le nombre ; et l'on y peut opposer dans les personnes du même ordre bien plus de gens et d'un plus grand poids. Les corps et la bonne bourgeoisie ont encore conservé, Dieu merci, les anciennes maximes; et le mal vous paraîtrait moins grand, je pense, que vous ne vous le figurez de loin. Oui, monsieur, Genève est encore Genève, et vous ne tarderez pas à voir que les personnes de mon caractère parlent comme on doit l'attendre d'elles, et qu'elles sont écoutées [1]. C'est donc le temps plus que jamais de ne point se relâcher ni se rebuter. Il serait même à souhaiter que l'on se concertât un peu sur ce que l'on veut écrire, pour produire un effet plus sûr. Mais pour cela il ne faudrait pas être séparé. Croiriez-vous, monsieur, qu'ils ont osé transférer ici la scène des libelles satiriques et scandaleux, qui a si indécemment agité Paris l'année dernière [2]. Il s'est lâché une brochure anonyme, imprimée à Lyon et envoyée ici avec affectation, intitulée : *Dialogues chrétiens, ou Préservatif contre l'Encyclopédie, par M. V... à Genève.* Ce sont deux mauvais dialogues, le premier entre un Encyclopédiste, faisant le beau rôle, et un prêtre catholique des plus furieux. Le second entre le même prêtre, et un ministre fourbe et avare qui fait ligue avec le dit prêtre contre les philosophes,

[1] Vernet a en vue ses *Lettres critiques d'un voyageur anglais* qu'il écrivait alors et dont les premières parurent en 1761.

[2] Les *Quand*, les *Si*, les *Car*, les *Pourquoi*, pamphlets moqueurs écrits par Voltaire à l'occasion du discours de réception de Le Franc de Pompignan à l'Académie française.

et qui avoue grossièrement des tours de coquin qu'il a faits. Le Conseil, sans que personne en portât plainte, fut blessé du contenu d'un tel écrit comme d'une insulte faite à la religion, et d'une manière odieuse d'en décrier les ministres, comme d'une insolence masquée dans son titre tout dérisoire, et comme portant injurieusement pour nous le nom de Genève. Il supprima donc la brochure, et la fit brûler par la main du bourreau, le 8 septembre dernier. Monsieur de Voltaire, apprenant que les soupçons tombaient sur lui, écrivit une lettre à M. le syndic pour déclarer qu'il désavouait la pièce et la détestait. On prétend aussi que dans la conversation, il trouva ridicule qu'on lui attribuât quelque chose d'aussi mal tourné (ce qui est vrai surtout du second dialogue) et qu'il lâcha un mot qui décelait une autre personne de son cortège, que l'on soupçonne en effet y avoir la plus grande part[1]. C'est ce que j'ignore, et sur quoi je ne veux pas même écouter de fortes présomptions.

Ce libelle vague n'était que le premier acte de la pièce. On se réservait d'en développer le but et de le particulariser par un petit commentaire verbal qui ferait explicitement l'application de quelques-uns de ces traits à quelqu'un... Et à qui, s'il vous plaît ? A moi. — On m'a fait l'honneur de me regarder, à cause de mes ouvrages et du rang que je tiens dans notre Académie, comme un homme qu'il fallait noircir. Il courut donc, dans le petit cercle des partisans de la Comédie, certains rapports où l'on rappelait trois ou quatre choses où j'ai eu part il y a une vingtaine d'années, pour y donner un tour odieux par des additions et des fictions imaginaires. Ainsi, de trois ou quatre faits innocents, on trouvait le moyen de former un paquet de calomnies très graves contre ma position. Je fus quinze jours dans la plus grande sécurité du monde, à la campagne, n'ayant pas eu le moindre soupçon, en lisant le libelle, qu'il pût regarder ni moi, ni aucun de

[1] Ces *Dialogues chrétiens* figurent dans les œuvres de Voltaire.

mes collègues. Le commentaire qui courait de bouche en bouche me surprit donc au dernier point. J'allai aussitôt à MM. les Syndics pour m'inscrire en faux, et je me mis à rechercher ce qui pouvait me rester de titres, lettres et témoignages propres à détruire toutes ces faussetés. On s'était flatté apparemment de me trouver, à cet égard, dégarni, vu le laps de temps. Heureusement (et j'en bénis la Providence) j'ai conservé là autant de pièces qu'il en fallait pour prouver jusqu'à la démonstration l'intégrité de ma conduite, et dissiper tous les nuages que la malice avait élevés. Aussi, ai-je parlé devant la Compagnie et le Consistoire qui ont été pleinement édifiés et m'ont dit sur tout cela des choses bien consolantes. Je dois aussi être écouté du Conseil dans huit jours, au retour des vendanges, et mes éclaircissements victorieux sont déjà tellement connus et ont fait un tel plaisir au public, qu'assurément la boutique d'où sort tout ce mystère d'iniquité en sera humiliée et discréditée. C'est un bien qui sortira du mal ; et c'est toute la vengeance que j'ai demandée. On est heureux d'avoir des principes qui nous garantissent et nous éloignent de pareilles méchancetés.

Mon frère ayant été dernièrement obligé d'aller pour affaires à Neuchâtel, y mena sa femme et sa fille. Et ne voilà-t-il pas qu'il leur prend une forte envie de grimper jusque chez vos montagnons où ils trouvèrent en effet toute la bonté, toute l'hospitalité, toute l'industrie que vous leur attribuez, quoique déjà avec plus de luxe et plus d'usages étrangers que vous ne leur en avez pu voir dans votre jeunesse. Ces voyageurs-là vous font bien leurs compliments. Ce sont, comme vous le savez, des gens de la vieille roche pour les bons sentiments.

Ne laissez pas ignorer à vos amis de Paris, le tour qu'on a voulu me jouer, il est bon que la chose se divulgue. J'apprendrai avec plaisir la confirmation de ce qu'on m'a dit du meilleur état de votre santé, la diminution de votre dégoût pour

la patrie, et quelles sont presentement vos occupations littéraires. Je suis avec beaucoup d'estime votre très humble serviteur.

J. J. Rousseau à Jacob Vernet.

Montmorency, le 29 novembre 1760.

Si j'avais reçu, monsieur, quinze jours plus tôt la lettre dont vous m'avez honoré le 4 de ce mois, j'aurais pu faire mention assez heureusement de l'affaire dont vous avez la bonté de m'instruire ; et cela d'autant plus à propos que le livre [1] dans lequel j'en aurais parlé n'étant point fait pour être lu de vous, j'aurais pu vous y rendre honneur plus à mon aise que dans les écrits qui doivent passer sous vos yeux. C'est une espèce de fade et plat roman dont je suis l'éditeur, et dont quiconque en aura le courage pourra me croire l'auteur, s'il veut. J'ai semé par-ci par-là, dans ce recueil de lettres, quelques notes sur différents sujets [2], et celle sur le *Préservatif* y serait venue à merveille ; mais il est trop tard, et je n'aurais pu faire arriver cette addition en Hollande avant que le livre y fût achevé d'imprimer. La vie solitaire que je mène ici, surtout en hiver, ne me donne aucune ressource pour suppléer à cela dans la conversation ; et ce qu'il vient de monde dans mon voisinage en été, prend si peu de part aux affaires littéraires, que je n'espère pas être à portée de transmettre sur celle-ci la juste indignation dont j'ai été saisi à la lecture de votre lettre. Je n'en négligerai point l'occasion si je la trouve. En attendant, je me réjouis de tout mon cœur que l'évidence de votre justification ait confondu

[1] La *Nouvelle Héloïse*.

[2] Rousseau pensait entre autres à sa note sur Abauzit (Partie V, lettre première).

la calomnie, et fait retomber sur ses auteurs l'opprobre dont ils voudraient couvrir tous les défenseurs de la foi, des mœurs et de la vertu.

Ainsi donc la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans ! Ainsi paie M. de Voltaire l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui ! Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté, qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monuments de sa gloire et de sa reconnaissance. S'il reste dans leur cœur quelque amour pour la patrie, ils détesteront sa mémoire, et il en sera plus souvent maudit qu'admiré.

Ce n'est pas, monsieur, que j'aie aussi mauvaise opinion de l'état actuel de notre ville que vous paraissez le croire. Je sais qu'il reste beaucoup de vrais citoyens qui ont du sens et de la vertu, qui respectent les lois, les magistrats, qui aiment les mœurs et la liberté. Mais ceux-là diminuent tous les jours ; les autres augmentent, *mox daturos progeniem vitiosiorem*. La pente donnée, rien ne peut désormais arrêter le progrès du mal : la génération présente l'a commencé ; celle qui vient l'achèvera ; la jeunesse qui s'élève tarira bientôt les restes du sang patriotique qui circule encore parmi nous ; chaque citoyen qui meurt est remplacé par quelque agréable. Le ridicule, ce poison du bon sens et de l'honnêteté, la satire, ennemie de la paix publique, la mollesse, le faste arrogant, ne nous forment dans l'avenir qu'un peuple de petits plaisants, de bouffons, de baladins. de philosophes de ruelle, et de beaux-esprits de comptoir, qui, de la considération qu'avaient ci-devant nos gens de lettres, les élèveront à la gloire des académies de Marseille ou d'Angers ; qui trouveront bien plus beau d'être courtisans que libres, comédiens que citoyens, et qui n'auraient jamais voulu sortir de

leur lit à l'Escalade, moins par lâcheté que par crainte de s'enrhumer. Je vous avoue, monsieur, que tout cela n'est guère attrayant pour un homme qui a encore la simplicité, peut-être la folie de se passionner pour sa patrie, et auquel il ne reste d'autre ressource que de détourner les yeux des maux qu'il ne peut guérir.

J'aime le repos, la paix ; la haine du tracas et des soins fait toute ma modération, et un tempérament paresseux m'a jusqu'ici tenu lieu de vertu. Moins enivré que suffoqué de je ne sais quelle petite fumée, j'en ai senti cruellement l'amertume sans en pouvoir contracter le goût ; et j'aspire au retour de cette heureuse obscurité qui permet de jouir de soi. Voyant les gens de lettres s'entre-déchirer comme des loups, et sentant tout à fait éteints les restes de chaleur qui, à près de quarante ans, m'avaient mis la plume à la main, je l'ai posée avant cinquante pour ne la plus reprendre. Il me reste à publier une espèce de traité d'éducation, plein de mes rêveries accoutumées, et dernier fruit de mes promenades champêtres ; après quoi, loin du public, et livré tout entier à mes amis et moi, j'attendrai paisiblement la fin d'une carrière déjà trop longue pour mes ennuis, et dont il est indifférent pour tout le monde et pour moi, en quels lieux les restes s'achèvent.

Je suis charmé du voyage chez les montagnons ; cela montre quelque souvenir de leur panégyriste chez des personnes qu'il aime et qu'il respecte : il se réjouit de n'avoir pas été trouvé menteur. Le luxe a fait du progrès chez ces bonnes gens. C'est la pente générale, c'est le gouffre où tout périt tôt ou tard. Mais ce progrès s'accélère quelquefois par des causes particulières, et voilà ce qui avance notre perte de deux cents ans. Je ne puis vous quitter, monsieur, comme vous voyez, à moins que le papier ne m'y force. Tirez de cela, je vous prie, la conclusion naturelle, et recevez les assurances de mon profond respect.

Jacob Vernet à J. J. Rousseau.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 29 novembre avec cette satisfaction que l'on trouve toujours à recevoir des nouvelles d'un homme estimable et qui nous est précieux, et à voir de bons et grands sentiments très bien exprimés. C'est un plaisir que nous goûterons bientôt sans doute par la lecture de votre « Julie ». En attendant que je puisse vous en parler, trouvez bon que je vous dise un mot d'une pièce de votre façon, peu connue, très rare ici, mais que quelqu'un m'a prêtée depuis peu. C'est votre lettre à M. de Voltaire sur son poème du désastre de Lisbonne[1]. La pièce a de grandes beautés et contient de bonnes raisons en faveur de l'optimisme. Je l'aime, cette pièce, et je voudrais n'y pas trouver quelques endroits dont on puisse abuser, quelques lignes que vous n'y mettriez pas à présent. L'édition étant si rare, ne penseriez-vous point, monsieur, à en donner une autre; ce qui vous conduirait naturellement à la retoucher. Quelques-uns de vos amis d'ici le désirent pour le bien public. Nous la ferions alors imprimer ici. Si vous goûtiez cette proposition, je crois que nous serions bientôt d'accord sur les changements à y faire[2].

Nous sommes actuellement dans une sorte de crise par rapport au parti qu'ont pris M. de Voltaire et quelques-uns de ses adhérents, de jouer cette automne la comédie à son château de Fernex, devant cent spectateurs de tout ordre, en faisant à sa maison des Délices des répétitions, presque équivalentes à des représentations théâtrales. On a trouvé mauvais dans le public qu'il fît de pareilles répétitions, et qu'il

[1] Cette lettre est du 18 août 1756. Une copie en avait passé de main en main, et avait été imprimée en Allemagne.

[2] Cette suggestion ne dut pas sourire à Rousseau, et cela suffit pour expliquer pourquoi il ne répondit pas à la lettre de Vernet.

tînt école de comédie sur le territoire de la République, contre des défenses à lui connues et signifiées il y a cinq ans ; que des personnes de bon nom eussent la sotte complaisance de se donner avec lui en spectacle à Fernex ; que ce genre de divertissement, placé le soir, donnât lieu à des courses nocturnes, pour gens surtout qui étaient souvent embarrassés à trouver des gîtes ; enfin on a cru voir que tout cela devenait, pour le monde qui s'y adonne, une mauvaise école à divers égards. Tel est le jugement qu'en a porté la plus saine partie de la ville. Le Consistoire a fait au Conseil une grave représentation pour lui exposer tous les inconvénients, et le prier d'en arrêter le cours à l'avenir par les voies qu'il jugera les plus praticables, dont on lui indique quelques-unes. Les partisans de M. de Voltaire et de ces sortes d'amusements, prennent la chose avec chaleur, et disputent, parlent haut, se remuent, pour détourner le Conseil de rien faire ; et jusqu'à présent l'on n'a rien fait. La chose attire fort l'attention du public. Nous verrons ce qui éclora enfin. L'affaire est de conséquence, moins peut-être en elle-même et à la prendre seule, que par ses alentours. Si l'on mollit, les gens que nous devons craindre s'enhardiront, et c'est alors que vos sinistres augures ne se vérifieront que trop.

M. Necker qui va à Paris, veut bien se charger de ma lettre. Agréez les compliments de mon frère et de ma belle-sœur, qui vous sont fort attachés, et dont vous connaissez les bons sentiments. Croyez aussi, mon cher monsieur, que je vous suis bien dévoué.

Genève, le 24 décembre 1760.

P. S. Le Conseil vient de répondre au Consistoire qu'il prenait ses remontrances en bonne part, et qu'il emploierait son autorité pour obvier autant qu'il serait possible aux abus dont on s'est plaint. Les messieurs de Genève qui ont joué

la comédie à Fernex, sont allés à M. le Premier Syndic lui déclarer qu'ils renoncent à rien faire de semblable à l'avenir.

Jacob Vernet venait d'entreprendre contre Voltaire une lutte courageuse. Rousseau, qu'il considéra d'abord comme un allié, allait bientôt lui apparaître comme un autre adversaire, auteur d'ouvrages dangereux ; mais le pasteur genevois sut toujours, mieux que l'autorité civile de notre pays, apprécier comme il le fallait les deux philosophes, et mettre entre eux une juste différence.

Pendant cette période de la vie de Rousseau (1754-1762) son nom, ses écrits étaient entourés à Genève de la faveur générale. Il faut noter néanmoins, dès ce temps-là, quelques nuages avant-coureurs de la rupture qui eut lieu à la fin.

Charles Bonnet, dans le *Mercure de France* d'octobre 1755, avait publié une critique assez raide des idées de Rousseau[1]. M[me] d'Epinay vint en décembre 1757 faire un long séjour dans notre ville ; et dans les cercles aristocratiques[2] où elle fut accueillie et fêtée, elle sema sans doute quelques préventions contre le caractère difficile et violent de Jean-Jacques, qui avait eu envers elle de graves torts. Le docteur Tronchin, qui correspondait comme Vernet avec l'irritable philosophe, ne tarda pas à se brouiller avec lui. Enfin le Consistoire, en janvier

[1] « Le discours de M. Rousseau, dit-il, est un monument élevé à l'esprit, mais à l'esprit chagrin et mécontent de lui-même et des autres... Mon but est d'essayer de faire sentir à notre auteur combien ses plaintes continuelles sont superflues et déplacées. »

[2] Voyez en quels termes dédaigneux cette Parisienne parle dans ses *Mémoires* de l'excellent Deluc, qui allait être dans nos discordes civiles (1763-1768) le chef respecté de la bourgeoisie genevoise.

1761, jugea à propos de demander au Conseil de prendre des mesures pour empêcher le mal que pouvait faire la *Nouvelle Héloïse*, qui venait de paraître.

Mais tout cela, en somme, ne faisait pas prévoir le coup de tête du petit Conseil, cet arrêt du 19 juin 1762, qui décrétait Rousseau de prise de corps, et condamnait l'*Emile* à être brûlé devant la porte de notre Hôtel de Ville. La main du bourreau déchira ce noble livre, et le jeta sur un réchaud. Rousseau se vit banni de sa patrie, où il ne rentra plus jamais ; tandis que nos magnifiques et très honorés Seigneurs, qui traitaient si durement un citoyen, avaient beaucoup d'égards pour M. de Voltaire : il était de leur monde, il était gentilhomme ordinaire du roi de France ; et le pauvre Jean-Jacques n'était que le fils d'un horloger de Saint-Gervais. Voilà ce qui indigna nos pères, voilà ce qui provoqua de longs troubles dans notre République ; mais bien que les amis de Rousseau, les *Représentants*, aient fini par avoir le dessus (11 mars 1768) ils ne purent obtenir alors le redressement de l'arrêt qui avait flétri l'*Emile* et le *Contrat Social*[1] ; tou-

[1] Rousseau écrivait à d'Ivernois, le 25 mars 1768 : « Rien n'a plus affligé et navré mon cœur que le décret de Genève. Cependant il n'a pu détacher mes affections de ma patrie, et rien au monde ne les en peut détacher.

« Il m'est indifférent, quant à mon sort, que ce décret soit annulé ou subsiste ; mais il ne me serait pas indifférent, je l'avoue, que ceux qui ont commis la faute sentissent leur tort, et eussent le courage de le réparer. Si cela arrivait, ce qu'assurément je n'espere pas, le Conseil serait content de mes sentiments et de ma conduite. Mais je vous avoue aussi que ce rétablissement ne saurait me flatter s'il ne vient d'eux-mêmes ; et jamais, de mon consentement, il ne sera sollicité.

« Bref, s'ils font cette démarche, je ferai mon devoir ; s'ils ne la font pas, ce ne sera pas la seule injustice dont j'aurai à me consoler ; et je ne veux pas, en tout état de cause, risquer de servir de pierre d'achoppement au parfait rétablissement de la concorde. »

tefois ce grief ne fut point oublié, et longtemps après (décembre 1792) dans l'édit mémorable qui donna le droit de cité aux natifs et habitants, une clause fut insérée qui disait : *Le décret porté contre la personne du citoyen J. J. Rousseau, et les jugements rendus contre ses ouvrages, sont déclarés nuls.*

Revenons au lendemain de la condamnation d'*Emile.* Rousseau s'était enfui de France, et s'était arrêté à Yverdon. Il en fut bientôt chassé par l'autorité bernoise, et alla chercher un refuge dans le Val de Travers. A Yverdon et à Motiers, il était en correspondance suivie avec son ami Moultou qui lui témoignait une sympathie fiévreuse, et qui le tenait au courant de ce qui se passait dans notre ville. Nous détachons des lettres du jeune ministre les renseignements qu'elles donnent sur les agissements de Jacob Vernet.

Moultou à J. J. Rousseau.

7 juillet 1762.

M. le pasteur Vernet m'a chargé de vous témoigner la part sincère qu'il a prise à vos peines. Dans toute cette affaire, j'ai été charmé de la modération de notre Compagnie, et M. Vernet l'a conduite. Un homme qui n'est pas ministre, qui vous hait et qui ne m'aime pas, remercia les magistrats, dans son discours des Promotions, de l'arrêt qu'ils avaient rendu contre vous. M. Vernet, qui fit la récapitulation des discours, n'en dit pas un mot ; je l'en remerciai le lendemain ; il me dit qu'il se devait à lui-même ce qu'il avait fait, qu'il était affligé de ce que vous aviez écrit, mais qu'il était plein d'estime pour vous.

21 août 1762.

M. Vernet vous réfute, mon cher concitoyen, mais avec tant de ménagements que vous en serez content. Il vous écrit à vous-même, et appelle votre ouvrage : *Testimonium animae naturaliter christianae.* Il veut vous gagner, et non vous faire de la peine. M. Vernet est votre ami, c'est un homme sage qui abhorre Voltaire. Nous sommes très bien ensemble. Je dois ce témoignage à nos ministres, qu'il n'y en a pas quatre qui aient approuvé le décret, et pas un seul qui ait osé dire qu'il l'approuvât.

J. J. Rousseau à Jacob Vernet.

Môtiers-Travers, mardi 31 août 1762.

Je crois, monsieur, devoir vous envoyer la lettre ci-jointe que je viens de recevoir dans l'enveloppe que je vous envoie aussi. Epuisé en ports de lettres anonymes, j'ai d'abord déchiré celle-ci, vu le bavardage par lequel elle commence ; mais ayant repris les pièces par un mouvement machinal, j'ai pensé qu'il pouvait vous importer de connaître quels sont les misérables qui passent leur temps à écrire ou dicter de pareilles bêtises.

Nous avons, monsieur, des ennemis communs qui cherchent à brouiller deux hommes d'honneur qui s'estiment : je vous réponds de mon côté, qu'ils auront beau faire, ils ne parviendront pas à m'ôter la confiance que je vous ai vouée, et qui ne se démentira jamais, et j'espère bien aussi conserver les mêmes bontés dont vous m'avez honoré, et que je ne mériterai point de perdre[1].

[1] C'est ici le lieu de rappeler un passage de la *Lettre à d'Alembert* : « Sur la Tolérance chrétienne, on peut consulter le chapitre

J'apprends avec grand plaisir que non seulement vous ne dédaignez pas de prendre la plume pour me combattre, mais que même vous me faites l'honneur de m'adresser la parole. Je suis très persuadé que, sans me ménager lorsque vous jugez que je me trompe, vous pouvez faire beaucoup plus de bien à vous, à moi, et à la cause commune, que si vous écriviez pour ma défense : tant je crois avoir bien saisi d'avance l'esprit de cette réfutation. Sur cette idée, je ne feindrai point, monsieur, de vous demander quelques exemplaires de votre ouvrage pour en distribuer quelques-uns dans ce pays-ci. Je me propose aussi d'en prévenir mes amis en France aussitôt que le titre me sera connu, persuadé qu'il suffira de l'y faire connaître pour l'y faire bientôt rechercher.

Je crois devoir vous prévenir que sur une lettre que j'ai écrite à M. de Montmollin, pasteur de Motiers, et dont je vous enverrai copie si vous le souhaitez, en cas qu'elle ne vous parvienne pas d'ailleurs, il a non seulement consenti, mais désiré que je m'approchasse de la Sainte Table, comme j'ai fait avec la plus grande consolation, dimanche dernier. Je me flatte, monsieur, que vous voudrez bien ne pas désapprouver ce qu'a fait en cette occasion un de messieurs vos collègues, ni me traiter dans votre écrit comme séparé de l'Eglise Réformée, à laquelle m'étant réuni sincèrement et

qui porte ce titre dans le onzième livre de la *Doctrine chrétienne* de M. le professeur Vernet. On y verra par quelles raisons l'Eglise doit apporter encore plus de ménagement et de circonspection dans la censure des erreurs sur la foi, que dans celles des fautes contre les mœurs, et comment s'allient dans les règles de cette censure la douceur du Chrétien, la raison du Sage et le zèle du Pasteur. »

Rousseau comptait trop sur Vernet. Les qualités qu'il énumère, et que Vernet, en effet, possédait toutes, ne suffisent pas, malheureusement ; il faut encore le tact, et Vernet n'en avait pas toujours : on le verra plus loin en lisant la réponse qu'il écrivit à Rousseau.

de tout mon cœur, j'ai depuis ce temps, demeuré constamment attaché, et je le serai jusqu'à la fin de ma vie.

Recevez, monsieur, les assurances inviolables de tout mon attachement et de tout mon respect.

J. J. Rousseau à Moultou.

Motiers-Travers, 1er septembre 1762.

Il me pleut journellement des lettres anonymes... Il m'en est venu, cette semaine, une dans laquelle on cherche, fort grossièrement à la vérité, à me rendre suspect l'homme de poids que vous me marquez avoir entrepris de me réfuter, et dont vous m'avez envoyé un passage qui commence par ce mot : *testimonium*. J'ai déchiré cette lettre, dans un premier mouvement de mépris pour l'auteur ; mais ensuite j'ai pris le parti d'envoyer les pièces à M. Vernet. Il est clair qu'on cherche à me brouiller avec notre clergé ; très certainement on ne réussira pas de mon côté, mais il est bon qu'on soit averti de l'autre.

Moultou à J. J. Rousseau.

Mercredi 1er septembre 1762.

On a fort parlé de vous, vendredi passé, à la Compagnie (des Pasteurs). C'est une lettre de Paris et un article de la *Gazette d'Utrecht*, qui y ont donné lieu. Il est dit dans cette lettre qu'on avait assuré dans l'Académie française et dans celle des inscriptions, que les ministres de Genève avaient approuvé votre livre. La *Gazette d'Utrecht* dit la même chose. Vos ennemis voulaient se servir de cette imputation pour soulever notre Compagnie contre vous ; mais elle n'en sera pas la dupe. Nous avons compris, avec M. Vernet, que le

bruit ne venait que de d'Alembert et de Voltaire, qui auraient voulu vous mettre aux prises avec nos ministres pour se venger de vous et d'eux. Ainsi ces messieurs ont perdu leurs peines.

Vendredi 10 septembre 1762.

M. Vernet a été fort content de votre lettre, et indigné de l'anonyme : cela fait horreur. Il me charge de vous dire qu'il vous écrira au premier jour; mais ces fêtes occupent tous les ministres; il a prêché ce matin[1].

Jacob Vernet à J. J. Rousseau.

Genève, le 21 septembre 1762.

Monsieur,

Il ne fallait pas moins qu'un surcroît d'occupations comme celles qui me sont survenues au commencement de ce mois, pour m'empêcher de répondre plus tôt à votre obligeante lettre du 31 août, et de vous remercier de l'honnête confiance avec laquelle vous me renvoyez une lettre *anonyme* qui vous a été adressée de Paris, où, après vous avoir accablé de fades louanges que vous méprisez, on vous avertit officieusement que vous *n'avez pas de plus grand ennemi que moi*, et que *j'ai entraîné dans mon inimitié, mon frère, membre du Conseil des CC.* Je n'ai pas besoin de vous dire ce que vous sentez mieux que moi, que l'unique but de cette lettre est de brouiller et de nuire, que le vil métier de délateur n'est point celui d'un *homme de naissance*, comme l'écrivain se qualifie.

[1] La *Liste des Prédicateurs* indique dix-sept services religieux pour le jeudi 9 septembre 1762, jour du Jeûne; elle désigne le pasteur Vernet pour le service du vendredi 10, à Saint-Pierre.

et que rien n'est plus suspect que le témoignage de quelqu'un qui n'ose se nommer. Le masque de l'anonyme sert aujourd'hui de couverture à de vilains tours et à d'infâmes productions. La seule chose que je puisse ajouter aux réflexions que vous aurez faites vous-même sur une telle lettre, c'est que je crois en connaître l'auteur, de même que les indignes raisons de sa basse vengeance. Il ne mérite pas plus votre attention que la mienne. Prenons-en occasion seulement de gémir sur les suites de l'irréligion, qui ne vont pas moins qu'à faire un jeu de toutes sortes de méchancetés, et à changer la terre en un nid de vipères.

Mes sentiments, monsieur, sur ce qui vous regarde, vous sont assez connus. J'ai toujours rendu justice à vos talents et j'ai admiré bien des choses dans vos ouvrages, surtout celles qui tendent fortement aux bonnes mœurs. On a eu raison de vous dire qu'en lisant votre beau travail de la Religion naturelle, je m'écriai comme Tertullien, parlant de quelque ancien philosophe : *o testimonium animae naturaliter christianae !* Mais on ne vous a pas non plus caché que j'ai pensé comme tous mes collègues sur les endroits qui ont été justement repris dans le IIIe tome d'*Emile* et dans le *Contrat Social*, quoique j'ai tempéré ce blâme par la plus grande modération relativement à votre personne. Mon frère en a jugé de même, lui que vous savez qui pense de son chef et en homme d'expérience, lui chez qui vous avez toujours trouvé à Paris un accueil patriotique. Vous devez savoir aussi qu'il n'a pas eu plus d'occasion que moi de se mêler de votre affaire, puisqu'elle n'a point été portée devant les corps respectifs dont nous sommes membres, et qu'il vit retiré à la campagne. J'ajouterai, monsieur, qu'autant que nous avons été d'accord, lui et moi, à désapprouver les côtés répréhensibles de vos derniers livres, autant le sommes-nous à compatir aux chagrins qu'ils vous ont attirés, et très disposés à vous rendre, si l'occasion s'en présente, des services personnels. Voilà, monsieur, comment nous sommes vos ennemis.

De tels sentiments tiennent, comme vous voyez, un juste milieu entre la haine que l'impertinent délateur m'attribue, et la prévarication qu'a osé nous imputer le gazetier de Bruxelles, en disant que *notre magistrat vous a condamné, mais que notre Clergé vous approuve*. Il n'est pas difficile de juger d'où est parti un avis si faux. C'est la suite du mauvais projet qu'on avait formé de nous faire passer dans le monde pour une espèce de Déistes, projet aujourd'hui dévoilé dans quatre *lettres critiques d'un voyageur anglais*, publiées à Utrecht par M. Brown, où l'on convainc M. d'Alembert de légèreté et de fiction dans une grande partie de ce qu'il dit sur Genève, notamment dans ses imputations théologiques, et de plagiat dans ce qu'il dit de vrai sur le gouvernement civil.

L'exposé de mes sentiments par rapport à vous, monsieur, peut vous faire juger de l'esprit que je porte dans l'espèce d'engagement que j'ai pris de vous réfuter. L'honneur de notre Eglise au dehors et son édification au dedans, exigent quelque chose. Nos prédicateurs ont fait leur devoir. Mais on demande quelque écrit. Ma place et la nature de mes précédents travaux semblent m'imposer cette tâche. Je suis bien aise, monsieur, d'apprendre de vous que vous le verrez sans peine. Croyez qu'en contredisant l'écrit, je ménagerai autant qu'il est possible l'écrivain, et que je n'aurai garde de le confondre avec le grand contempteur de toute religion. Je m'efforcerai de le ramener à nous par ses propres principes, par des réflexions douces, et en lui fournissant sur divers points des éclaircissements qui malheureusement lui manquaient dans les pays où il a passé sa vie. Mon travail n'est encore que peu avancé. Tout se fait lentement à mon âge. Mais si l'ouvrage doit voir le jour, vous serez le premier à en recevoir, comme vous le désirez, plusieurs exemplaires.

Cependant, monsieur, je ne dois pas vous cacher que vous me mettez dans l'embarras, en m'alléguant la lettre que vous avez écrite à M. le professeur de Montmollin, en con-

séquence de laquelle vous avez été admis à communier, et d'où vous inférez qu'on ne doit pas vous parler comme à une personne séparée de notre Eglise. Cette lettre a été tellement répandue ici qu'il m'a été facile de m'en procurer une copie. Mais je vous avoue, qu'autant que la seconde partie m'en a paru suffisante, autant ai-je été surpris, comme tous ceux que j'en ai ouï raisonner, de vous entendre soutenir dans la première partie que vos coups portent uniquement sur l'Eglise romaine, que le livre s'explique assez, et que l'on a eu tort de s'y méprendre. Plût à Dieu que cela fût vrai et que vous puissiez le montrer ! Notre scandale cesserait, et la plume me tomberait des mains. Mais tout le monde en a jugé autrement. Il est vrai que vos idées sur le christianisme ont pris une forte teinture de la théologie romaine, et que plusieurs de vos objections tombent sur cette théologie et non sur la nôtre. Mais il est vrai aussi que vos prétentions et vos conclusions sont exprimées d'une manière générale, et que plusieurs de vos arguments sont dirigés contre l'Evangile même, en le distinguant du Papisme. Mgr. l'Archevêque de Paris l'a bien observé dans le Mandement qu'il vient de donner contre votre *Emile*. Je crois, monsieur, que si vous prenez la peine de relire attentivement, soit le III[e] tome d'*Emile*, soit les deux premiers tiers du dernier chapitre du *Contrat Social*, soit divers traits semés çà et là dans ces deux ouvrages, vous sentirez vous-même qu'encore que l'exception alléguée pour excuse à M. de Montmollin convienne à quelques articles, votre candeur ne vous permettrait pas de l'étendre à tous. Il faudrait certainement quelque chose de plus ; il faudrait pour que le public ne vît plus en vous un agresseur du Christianisme, une rétractation formelle et aussi publique que l'a été l'agression. Plus la religion est chose libre et sainte, plus elle exige et de franchise et d'humilité. N'auriez-vous point fait à M. de Montmollin dans la conversation un aveu qui me paraîtrait bien vrai et très admissible ? c'est que les morceaux de votre ouvrage qui

nous ont le plus blessés ont été composés dans un âge où vos idées n'étaient ni aussi épurées ni aussi arrangées qu'elles le sont devenues dans la suite, et qu'encore qu'il y ait eu une imprudence inexcusable (passez-moi le terme) à les mettre au jour, ce n'est pourtant point par là que l'on doit juger de vos sentiments actuels. C'est là, je crois, la vraie solution de l'énigme, pour qui connaît votre caractère, plus capable d'inadvertances que de mauvaises intentions.

Je me garderai donc bien, monsieur, de discuter la question de fait, *si vos coups s'arrêtent à l'Eglise romaine*, question aussi désagréable qu'inutile à traiter. Je n'ai pas besoin non plus de prononcer sur votre qualité de séparé ou non séparé de notre Eglise. Votre lettre à M. de Montmollin doit être comme nulle pour moi qui ne dois parler qu'en écrivain, et vous considérer aussi en cette qualité, pour faire mes observations sur le livre, sans juger de la personne.

J'ai cru, monsieur, devoir vous répondre précisément sur ce point, afin de prévenir entre nous tout mécompte sur les procédés. Je serais très fâché de sortir à cet égard de la bonne règle, ni de rien faire qui traversât le vrai désir que j'ai de vous voir attaché sans réserve à notre Eglise, ou qui démentît la considération sincère avec laquelle je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. J. Rousseau à Moultou.

Môtiers-Travers, vendredi 8 octobre 1762.

M. Vernet m'a enfin répondu, et je suis tombé des nues à la lecture de sa lettre. Il ne me demande qu'une rétractation authentique, aussi publique, prétend-il, que l'a été la doctrine qu'il veut que je rétracte. Nous sommes loin de compte assurément. Mon Dieu ! que les ministres se conduisent étourdiment dans cette affaire ! Ils avaient si beau jeu pour

pousser toujours les prêtres en avant, et se tirer de côté ! Mais ils veulent absolument faire cause commune avec eux. Qu'ils fassent donc, ils me mettront fort à mon aise, j'aurai moins à discerner où portent mes coups ; et je vous reponds que tout rogues qu'ils sont, je suis fort trompé s'ils ne les sentent. Quand l'on veut s'ériger en juges du christianisme, il faut le connaître mieux que ne font ces messieurs, et je suis étonné qu'on ne se soit pas encore avisé de leur apprendre que leur tribunal n'est pas si suprême qu'un chrétien n'en puisse appeler.

Moultou à J. J. Rousseau.

Mercredi 13 octobre 1762.

M. Vernet est un sot. Qu'il vous éclaire s'il croit que vous vous trompez, mais qu'il attende que vous soyez instruit avant de vous proposer de vous rétracter. On ne fait une pareille proposition qu'à un malhonnête homme. Mais, mon cher concitoyen, le parti de Voltaire rirait bien si vous attaquiez nos ministres, qui dans le fond vous aiment.

La rupture était accomplie : le lecteur, dans les lettres qui précèdent, en a vu se dérouler tous les incidents. Nous continuons à copier, dans les lettres de Moultou, tous les passages où cet ami enthousiaste de Rousseau vient à parler de Jacob Vernet :

Mardi 9 novembre 1762.

...J'attendais le professeur Vernet, pour savoir de lui-même où son ouvrage en était. Il devait être de retour de la campagne à la fin de la semaine passée, il y est encore pour quelques jours. Ainsi je pris mon parti d'aller le voir samedi ;

et j'eus une assez longue conversation avec lui sur votre sujet, dont je ne fus pas aussi content que je l'avais espéré. C'est un homme fin, qui craint de donner prise contre lui et qui voudrait tout ménager. Cependant je crois qu'il vous aime, et encore plus qu'il a peur de vous. Je renforçai autant que je pus ce dernier sentiment. Son ouvrage ne paraîtra qu'au commencement de l'année prochaine; et si vous le vouliez, je ferais jouer des ressorts pour l'empêcher de paraître. Vernet se connaît bien, et il vous connaît mieux encore; il sait que sa plume n'est qu'un fuseau que vous briseriez d'un coup de massue.

Vernet savait écrire agréablement, et pour défendre son Eglise, il n'avait pas craint de se prendre à d'Alembert et à Voltaire, quoique ce dernier, avec sa plume salissante, sa dextérité à lancer l'outrage, fût plus redoutable que Jean-Jacques pour un homme qui aurait aimé son repos. Le jeune ministre jugeait mal le vieux pasteur.

Moultou à J. J. Rousseau.

19 mars 1763.

Quand vous aurez reçu des exemplaires de votre écrit[1], je vous conjure d'en envoyer quelques-uns ici. Je crois vous donner un bon conseil en vous disant d'en donner à MM. Mussard, Jalabert, Deluc : point à Perdriau, bon homme, mais faible; et point à Vernet qui joue l'évêque, et qui n'est qu'un doucet que je connais très bien à présent.

[1] La lettre à l'Archevêque de Paris, que Rousseau avait écrite dans les derniers mois de 1762, et qui venait d'être imprimée en Hollande.

J. J. Rousseau à Moultou.

Môtiers-Travers, 2 avril 1763.

Vernet est un fourbe. Je n'approuve pas qu'on lui fasse lire l'ouvrage, encore moins qu'on le lui prête. Il ne veut le voir que pour le faire décrier par les petits vipereaux qu'il elève à la brochette, et par lesquels il répand contre moi son fade poison dans les *Mercures* de Neuchâtel [1].

Vernet est un fourbe : parole injuste et messéante ! Rousseau, à cette époque de sa vie, n'avait plus de retenue dans ses emportements. Jusqu'au temps de sa malheureuse passion pour madame d'Houdetot, le philosophe genevois avait été un homme assez traitable ; mais son caractère avait changé à ce moment (1757). Dès lors ce fut un homme terriblement difficile à vivre ; et pour la plupart de ceux qui ont eu affaire à lui, il est arrivé un jour où il les a lancés par-dessus bord.

Moultou qui voyait les choses de plus près et sans parti pris, comprit bientôt que Rousseau faisait fausse route, et chercha à lui inspirer une plus juste appréciation des sentiments du pasteur Vernet à son égard.

Moultou à J. J. Rousseau.

26 avril 1763.

Il n'y a pas un homme sage à Genève qui ne vous croie chrétien, et qui ne commence à sentir qu'il serait ridicule de

[1] Le *Mercure suisse*, dans son numéro de janvier 1763, avait publié des *Reflexions sur les deux derniers ouvrages de J. J. Rousseau ;* et dans le numéro de février, des *Observations sur quelques endroits des ouvrages de J. J. Rousseau, relatifs à la religion.* Ces deux articles sont anonymes.

vouloir disputer avec vous sur tous les articles qu'il faut croire pour être chrétien. C'est ce que M. le professeur Vernet[1] me dit en propres termes, et qu'il a répété à plusieurs personnes : « Je ne doute plus qu'il ne soit chrétien » me dit-il, quoiqu'il ne le soit pas comme moi ; mais enfin il l'est, et on n'a plus rien à lui dire. Si je réfutais à présent le *Vicaire savoyard*, je regarderais M. Rousseau comme un vrai chrétien qui s'est trompé sur diverses choses et qui par là a fourni *sans le vouloir* des armes aux incrédules. »

Vernet n'est donc pas contre vous ; et après des recherches que j'ai faites avec soin, je puis vous assurer qu'il n'a pas la part la plus indirecte à ces absurdités du *Mercure Suisse*. Au contraire, mon cher concitoyen, si vous venez à Genève, vous pouvez compter qu'il se montrera votre ami.

27 juillet 1763.

Voilà, mon très cher ami, le livre de Vernes[1]. Il a été encouragé à le faire par nos théologiens ; son écrit a été revu par Vernet, Claparède, Bonnet. En un mot, c'est presque l'ouvrage de tout ce monde-là. Vernes lui-même convient que ces messieurs lui ont donné des conseils.

Le livre de Vernes, il faut le dire, gâta les affaires. Habile et pressant, et soigneusement calculé en vue de la théologie courante de la bourgeoisie genevoise, cet ouvrage tendait à prouver que les idées de Rousseau en

[1] *Lettres sur le Christianisme de J. J. Rousseau,* par Jacob Vernes. Genève, 1763. 128 p. 8°.

Dans une note de la page 66 de cet ouvrage, parlant de « notre célèbre professeur M. Vernet », Jacob Vernes dit que « ce savant théologien s'était d'abord proposé de donner une réfutation d'*Emile ;* mais la faiblesse de sa santé, le dessein où il est d'achever son *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, et d'autres occupations indispensables, l'ont empêché de satisfaire ses désirs et l'attente du public. »

ébranlaient, sur certains points, les bases essentielles ; et le pasteur de Céligny ne réussissait pas mal dans la tâche qu'il s'était donnée. Dans un dialogue, notamment, qu'il imagine entre un Chinois, et un chrétien selon l'*Emile*, il entrelace des citations de Rousseau avec assez d'art pour qu'on touche au doigt les différences qui séparaient les croyances des protestants genevois et les doctrines de l'*Emile*.

La religion naturelle, le respect de l'Evangile, le désir sincère de rester membre de l'Eglise réformée, voilà ce que Rousseau alliait à une entière indépendance en face de l'orthodoxie chrétienne. Dans ces conditions, M. de Montmollin l'avait reçu à la sainte Cène avec empressement ; on avait diversement apprécié, dans les Eglises de notre pays romand, la largeur inattendue du pasteur de Motiers : toute l'attitude de ses collègues de Genève témoignait qu'ils auraient suivi, à sa place, une autre conduite. Le livre de Vernes fut leur manifeste[1] : avec beaucoup de ménagements dans les termes, Rousseau y était à peu près excommunié : il fut justement blessé de voir qu'un de ses anciens amis s'était mis en avant pour cela.

Nul n'est prophète en son pays : Rousseau, qui lisait la Bible tous les soirs, aurait dû s'arrêter à ce passage, et comprendre que ses idées religieuses ne seraient pas facilement accueillies à Genève. Il avait donné à notre clergé des gages de bon vouloir ; il comptait sur le dévouement affectueux que ses membres lui avaient promis ; il fut surpris et vexé de la résistance qu'il rencontra

[1] *Registre de la Compagnie des Pasteurs, du vendredi 29 juillet 1763 :* On a remercié M. Vernes du livre qu'il a fait imprimer pour la défense de la Religion contre le sieur Rousseau.

de leur part. Son ressentiment, après s'être exhalé à maintes reprises dans sa correspondance (1762-1764) éclata enfin publiquement, dans une page fameuse des *Lettres de la montagne :*

L'Eglise de Genève paraissait depuis longtemps s'écarter moins que les autres du véritable esprit du Christianisme, et c'est sur cette trompeuse apparence que j'honorai ses Pasteurs d'éloges dont je les croyais dignes... Mais qui peut voir aujourd'hui ces mêmes Ministres, jadis si coulants et devenus tout à coup si rigides, chicaner sur l'orthodoxie d'un laïque et laisser la leur dans une si scandaleuse incertitude ? On leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre ; on leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent répondre.

Un Philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide : il les pénètre ; il les voit Ariens, Sociniens ; il le dit, et pense leur faire honneur... Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, et après force consultations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non... La doctrine orthodoxe n'est-elle pas bien claire, et ne la voilà-t-il pas en de sûres mains ?

Cependant, parce qu'un d'entre eux, compilant force plaisanteries scolastiques, pour juger mon christianisme ne craint pas d'abjurer le sien : tout charmés du savoir de leur confrère et surtout de sa logique, ils avouent son docte ouvrage, et l'en remercient par une députation. Ce sont en vérité de singulières gens que Messieurs vos Ministres ! on ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire ; leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres.

Cette célèbre invective est restée dans toutes les mémoires ; l'orthodoxie du Réveil en a fait un très fréquent usage ; on la trouve maintes fois alléguée dans les écrits

de polémique religieuse qui ont paru dans notre pays romand, au cours du XIXe siècle. Je ne crains pas, au nom des amis de Jean-Jacques Rousseau, de la désavouer ici hautement, non pas seulement à cause de la blessante amertume qu'elle respire, et que le philosophe genevois a regrettée plus tard [1], mais parce que c'est très injustement que Rousseau a accusé le clergé genevois du XVIIIe siècle de dissimuler sa pensée. Amis et adversaires, à Genève et au dehors, savaient très bien ce que pensaient les pasteurs de notre Eglise sur les points délicats qui étaient controversés parmi les protestants. Jacob Vernet n'a pas hasardé des idées nouvelles quand il a publié, dans sa quatre-vingtième année, ses thèses lumineuses et franches *de Deitate Christi* : il n'y a fait que condenser et préciser ce qui avait été pendant un demi-siècle la substance de son enseignement. Depuis l'époque où notre clergé s'est dégagé des liens de la stricte orthodoxie, six ou sept générations de théologiens se sont succédé. Je nomme les plus marquants d'entre eux, avec la date de leur consécration au saint Ministère :

1694 Jean-Alphonse Turrettini.
1722 Jacob Vernet.
1752 Jacob Vernes.
1772 Esaïe Gasc.
1806 J. J. Caton Chenevière.
1819 David Munier.
1838 Hugues Oltramare.

Assurément, ces hommes distingués n'ont pas pensé de même sur tous les chapitres de la dogmatique chré-

[1] C'est ce que Jacob Vernet assure (*Mercure Suisse*, avril 1780, page 77).

tienne : Vernes, entre autres se rapprochait plus que Vernet des doctrines qu'on appelait *sociniennes*[1]; mais dans l'ensemble, et à travers toutes les variations qu'on peut s'attendre à rencontrer dans une école qui a duré près de deux cents ans, on voit se dessiner une ligne, se fixer une tradition, se formuler ces idées mitoyennes et tempérées, qui différaient beaucoup de celles que l'école critique a mises au jour dans la seconde moitié du XIXe siècle. Ces théologiens, amis de la Raison et fidèles à la Révélation, ont passé leur vie à prêcher, à professer, à écrire. Ils ont développé leur pensée dans leurs sermons, dans leurs cahiers de cours, dans des volumes sans nombre. Ils n'avaient point de secrets ; ils n'avaient que de la réserve. Ils passaient sous silence, sans les nier ouvertement, les dogmes auxquels ils n'adhéraient pas.

C'est ainsi que la Compagnie des pasteurs avait fait dans la Déclaration[2] qu'elle avait publiée en février 1758. Jacob Vernet en avait été le principal auteur ; aussi l'attaque imprévue de Rousseau l'atteignait directement ; il y répondit avec beaucoup de calme et de mesure dans des *Observations* placées à la fin de la 3me édition (1766) de ses *Lettres critiques d'un voyageur anglais*. Cet ouvrage, encore intéressant à relire aujourd'hui, est dirigé surtout contre d'Alembert et Voltaire ; mais Vernet y touche par endroits quelques mots des idées et des livres de Rousseau ; il rappelle par exemple avec beaucoup de justesse que le philosophe genevois avait eu des prédécesseurs ; j'ai cité (*Annales*, III, 207) ce qu'il dit de Marie Huber. Assurément, celui qui lira les livres de

[1] C'est ce que Jacob Vernet dit nettement dans le *Mercure suisse*, avril 1780, pages 86-87.
[2] Voir plus haut, pages 115 et 117.

cette personne distinguée, et dans les *Lettres fanatiques* de M. de Muralt, celle qui a pour sujet *La religion naturelle*, reconnaîtra que la philosophie religieuse de Rousseau se retrouve, dans ses traits principaux, chez ces esprits originaux et hardis. Nos Eglises romandes connurent par eux, vingt ans avant la France, les idées du Vicaire savoyard.

J'ai dit que de longs troubles avaient suivi le décret qui flétrissait l'*Emile*. En février 1768, parut à Genève une brochure anonyme : *Lettre d'un citoyen*, écrite en faveur du parti des *négatifs*, et le biographe de Vernet la cite parmi les écrits du pasteur genevois. La voix faible d'un sage ne se fait pas écouter quand les orages politiques soufflent avec violence ; la brochure de Vernet, aussitôt réfutée par un *représentant* plein de zèle, qui n'en comprit pas la portée, n'eut pas d'effet sur l'issue du conflit, et bientôt elle fut oubliée. A qui la relit aujourd'hui, elle offre un trésor de vues justes, d'aperçus lumineux ; dans la longue controverse suscitée par les *Lettres de la montagne*, elle est un des documents les plus utiles à consulter.

Le lecteur a déjà vu passer sous ses yeux beaucoup de pages écrites par Jacob Vernet ; je ne me lasse pas de citer un auteur si judicieux :

Peu de gens connaissent bien notre constitution, qui est un chef-d'œuvre assez delicat d'économie politique. A parler exactement, elle n'a rien de democratique. En effet, ce qui dans le style de nos edits est appele *le peuple*, n'est pas comme en d'autres pays tous les membres de la communauté, tous les habitants du pays : ce n'est que les citoyens et bourgeois. Eux seuls entrent dans le Conseil Général ;

eux seuls sont éligibles pour d'autres Conseils, tandis que d'autres classes plus nombreuses, comme celles des natifs, des habitants, et des gens de la campagne, n'y entrent point ; et quoique membres de la communauté, et y possédant divers privilèges, ils ne participent pas néanmoins au gouvernement. Ainsi l'on peut dire que vis-à-vis d'eux, les citoyens et bourgeois forment un corps d'*Aristocratie héréditaire*, comme à Venise les Nobles vis-à-vis des Citadins. Mais pour le Petit et le Grand Conseil, c'est une *Aristocratie élective*, comme celle du Sénat de Venise, puisqu'on y parvient par un choix qui suppose du mérite et des services.

Jugez par là s'il nous sied bien d'appeler ceux qui nous gouvernent des *Aristocrates*, puisqu'un natif peut nous dire : *Aristocrates vous-mêmes*, et de l'espèce la moins estimable, ne devant cette prérogative qu'au hasard de la naissance, sans égard au caractère, ni aux lumières.

Le Petit Conseil a une certaine mesure d'autorité pour terminer lui seul certaines affaires. D'autres se terminent en dernier ressort dans le Grand Conseil. D'autres enfin, et ce sont les plus importantes, doivent se terminer et se consommer au Conseil Général.

Dans le Conseil Général, si on traitait toute sorte de matières, tout étant abandonné à la multitude, ce serait le plus mauvais de tous les gouvernements. Mais notre législateur a prévenu cette confusion, en déterminant la forme de ces grandes assemblées, qui est de donner leur avis sans délibérer, et seulement par un oui ou un non, et en restreignant les sujets sur lesquels on vote : c'est sur des propositions déjà traitées et approuvées par les Petit et Grand Conseils.

Le règlement de la Médiation de 1738 est un vrai contrat de société entre les divers ordres de l'Etat, pour la sûreté réciproque de leurs avantages. La République a prospéré avec cette balance : gardons-nous de la perdre.

Je sais que la cupidité fait souhaiter à bien des gens une extension de pouvoir. L'esprit factieux cherche à étendre les

prérogatives du corps dont il est, en rabaissant les autres ; un vrai patriote se tient à sa place : c'est qu'il aime l'ordre et qu'il embrasse la République.

M. Micheli du Crest chercha il y a 38 ans, à troubler cet ordre, et à renverser tout l'équilibre dont j'ai parlé. Piqué contre le gouvernement à cause de la perte d'un procès, il forma avec le sieur Lenieps un plan démocratique. Il est bon qu'on le connaisse, afin de voir le rapport qu'il a avec tout ce qui se passe. Tout ce plan se trouve clairement expliqué dans un des ouvrages de M. Micheli, imprimé par ses soins à Bâle en 1745, intitulé *Supplication à LL. EE. de Zurich et de Berne*. Il n'admet aucun partage de pouvoirs; il donne tout au peuple[1]; il en fait un despote qui a les droits suprêmes d'une manière inhérente, illimitable et inaltérable.

Ç'a été un grand malheur pour nous que M. Rousseau, trop ami du sieur Lenieps à Paris, ait adopté toutes ces idées et les ait revêtues de l'éclat de son style. Son *Contrat Social* n'est qu'une théorie générale pour servir de base à ce système ; et ses *Lettres écrites de la montagne* sont une application directe de ce même système à notre République, jusque-là qu'il se sert de tous les raisonnements et de tous les arguments de M. Micheli.

Le morceau qu'on vient de lire méritait assurément d'être tiré de l'oubli. On sait que M. Jules Vuy est allé

[1] « Après l'abdication ou départ de l'évêque de Genève, tout le pouvoir de la souveraineté appartint au Peuple ; et la République fut ainsi formée en 1535.

« Le Peuple créa pour lors, comme il le faisait auparavant, quatre syndics pour le conduire et le gouvernement en bonne police... Ce pouvoir des syndics sur le fait du gouvernement n'a jamais été qu'un pouvoir subalterne, et toujours dépendant du pouvoir souverain que conservait le Peuple dans tout son entier. »

Supplication présentée aux louables cantons de Zurich et de Berne, en juillet et décembre 1744, par Noble J. B. Micheli du Crest, pages 64 et 71.)

chercher l'origine des idées politiques de Jean-Jacques Rousseau à l'époque d'Adhémar Fabri, dans un article des franchises nouvelles accordées en 1371 à la petite ville de Cruseilles par le cardinal Robert de Genève [1]. Jacob Vernet nous met sur une autre voie, que je crois plus sûre ; mais je passe en courant sur un sujet, d'ailleurs intéressant, qui ne rentre pas dans le cadre que je me suis tracé ici.

Il ne me reste plus qu'à citer deux passages des écrits de Rousseau, où il eut l'occasion de parler du pasteur Vernet.

Dans sa *Déclaration relative à M. Vernes* (1765), il énumère les pasteurs genevois avec lesquels il avait eu quelques liaisons suivies : Maystre, † 1er août 1755 ; Jean Sarasin, † 1er mars 1760 ; Vernet ; Perdriau, et Vernes ; il caractérise le troisième en ces termes : « Un homme grave, respectable par son âge, par son savoir, par sa conduite, par ses écrits ; loin d'avoir pour moi de la haine, il me doit, j'ose le dire, une estime particulière pour mes procédés envers lui. »

Dans le VIIIe livre des *Confessions*, en passant en revue les Genevois dont il avait fait la connaissance en 1754, Jean-Jacques a eu le tort, en nommant Vernet, de lancer un trait désobligeant contre lui et ses confrères : « Le professeur Vernet, dit-il, me tourna le dos comme tout le monde, après que je lui eus donné des preuves d'attachement et de confiance qui l'auraient dû toucher, si un théologien pouvait être touché de quelque chose. »

[1] Cf. Jules Vuy. *Origine des idées politiques de Rousseau.* Genève, 1889, pages 37 et 38.

— Pauvres théologiens, ne dit-on pas de vous trop de mal ?

Ce fut le dernier mot. Rousseau, après avoir erré en France, alla passer ses dernières années à Paris, dans l'isolement qui était la suite de son caractère morose. Vernet acheva dans sa ville natale sa carrière longue et studieuse, et le jugement de la postérité commença pour tous deux.

Elle a ballotté dans tous les sens la mémoire de Jean-Jacques Rousseau ; l'apothéose et l'outrage se sont succédé. Puis le calme s'est fait : des générations nouvelles sont venues, qui ne se passionnent guère pour ou contre lui. Il a sa place dans l'histoire littéraire : son nom est connu de tout le monde ; je n'en dirai pas autant de ses œuvres. Mais sa destinée est assez attachante, il a été un assez grand écrivain pour qu'il continue en tout temps de voir venir à lui ces *flots d'amis renaissants* dont parle le poète.

La modeste renommée de Vernet a brillé doucement, et s'est effacée de même. Notre clergé ne lit plus ses écrits ; dans le monde lettré, à Genève et ailleurs, je ne sais si on trouverait quelques personnes qui aient fait autre chose que les feuilleter par hasard. Ces ouvrages excellents méritent un autre sort.

En 1857, M. et Mme Odier-Baulacre avaient tenu à tirer de l'oubli [1] les dissertations intéressantes et fines publiées au XVIIIe siècle par un homme qui avait honoré le nom qu'il portait : Léonard Baulacre. Les familles qui se rattachent par le sang ou par le nom au pasteur

[1] *Œuvres historiques et littéraires* de Léonard BAULACRE (1728 à 1756), recueillies et mises en ordre par Edouard MALLET. Genève, 1857.

et professeur Jacob Vernet ont là un exemple à suivre : il leur appartient de faire réunir ce qui est digne d'être conservé dans l'héritage littéraire qu'il a laissé, et d'élever un monument à la mémoire d'un des hommes qui ont le plus dignement représenté, dans un des beaux siècles de notre histoire, l'Eglise protestante de Genève.

XIII. Rousseau et Jean-Ami Martin.

M. le pasteur Guillot a eu l'obligeance de me communiquer deux lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau, adressées à un jeune ecclésiastique genevois, Jean-Ami Martin.

C'était une nature précoce : né au mois de mars 1736, il était entré à quatorze ans à l'Académie de Genève, dans l'Auditoire des Belles-Lettres ; et il lui avait fallu une dispense d'âge pour être consacré au saint Ministère le 20 décembre 1758.

Nous voyons dans les registres de la Compagnie des pasteurs qu'il partit au mois de janvier 1759 pour la Hollande, où il était appelé à occuper une place de gouverneur près d'un jeune gentilhomme. Il y était encore au mois de mai ; mais déjà dans l'été, les lettres qui suivent nous le montrent passant à Paris pour s'en retourner à Genève.

J. J. Rousseau à Jean-Ami Martin.

A Montmorency, le 8 septembre 1759.

Je suis doublement fâché, Monsieur, d'être privé du plaisir de vous embrasser avant votre départ. Je sens à la fois ce chagrin et ceux qui me l'attirent. Il me suffit de vous avoir vu une seule fois, pour m'intéresser toute ma vie à ce qui vous touche, et pour désirer d'être aimé de vous.

Voilà des lettres pour nos amis. Parlez-leur, je vous supplie, de mes sentiments pour eux; j'espère qu'ils vous parleront des miens pour vous.

Adieu, monsieur, je vous souhaite un bon voyage et vous embrasse de tout mon cœur.

La lettre suivante nécessite quelques explications préliminaires.

L'article GENÈVE, dans le tome VII de l'*Encyclopédie* (1757) avait provoqué une Déclaration de la Compagnie des pasteurs (10 février 1758) qui repoussait les assertions de d'Alembert : « Plusieurs pasteurs de Genève, disait celui-ci dans son article, n'ont d'autre religion qu'un Socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'on appelle *mystère*... » — Rousseau, de son côté, avait à cette occasion écrit à d'Alembert sa *Lettre sur les spectacles;* datée du 20 mars 1758, elle avait paru au mois d'octobre.

Au printemps de 1759, d'Alembert, en publiant sa réponse à cette lettre de Rousseau, y avait joint quelques pièces justificatives, entre autres la Déclaration des pasteurs de Genève, accompagnée de quelques notes « qui ont été, disait-il, communiquées par un théo-

logien ». Ces notes étaient de d'Alembert, très certainement. Il s'est amusé à y parler le langage d'un catholique croyant, exactement comme dans sa lettre où il disait à Rousseau : « En matière de profession de foi, il est permis à un catholique de se montrer difficile, sans que des chrétiens d'une communion différente puissent légitimement en être blessés. L'Eglise romaine a un langage consacré sur la divinité du Verbe, et nous oblige à regarder impitoyablement comme Ariens tous ceux qui n'emploient pas ce langage. Vos pasteurs diront qu'ils ne reconnaissent pas l'Eglise romaine pour leur juge ; mais ils souffriront apparemment que je la regarde comme le mien. » — Le bon apôtre !

Le ministre Martin avait composé un écrit pour réfuter ces notes ; il l'avait communiqué à Jean-Jacques, qui lui écrivit alors la lettre qui suit :

A Montm[orency], ce vendredi 14 [sepembre 1759].

Obsédé sans relâche, de mille importuns, je n'ai pu, Monsieur, lire votre écrit que très à la hâte; à plus forte raison, ne puis-je y faire les petites observations qui pourraient me venir et qui demanderaient beaucoup d'écriture pour dire peu de chose.

En tout, j'en ai été fort content ; je ne sais si tout le monde en trouvera la doctrine bien orthodoxe ; mais je sais bien qu'on y verra partout les sentiments d'un honnête homme et d'un vrai chrétien. Cependant je crois qu'il convient de ne donner cet ouvrage au public qu'après avoir bien consulté Mrs vos collègues, à cause des conséquences.

Surtout, quoique je n'entende rien en théologie, il me semble que n'attribuer à J.-C. la divinité que par communication, c'est le déclarer purement homme. Si, sans entrer

dans l'explication des dogmes, vous vous étiez contenté de montrer l'injustice, l'incompétence et la malhonnêteté de ceux qui l'osent demander ainsi, je crois que vous auriez fait le même bien sans courir les mêmes risques. Quel beau jeu n'aviez-vous pas, surtout contre les notes du théologien, vrai ou faux, qui gardant lâchement l'anonyme, se met à couvert en faisant courir des risques à d'autres, et cite impudemment toute une Compagnie au tribunal d'un quidam ?

Je ne voudrais pas pourtant que vous laissassiez tomber sur M^r d'Alembert lui-même, l'imputation d'être l'auteur de ces notes, à moins que vous ne soyez bien sûr du fait. S'il en était l'auteur en effet, ce que je ne puis croire, ce serait un homme à étouffer; et voyez quel avantage on aurait contre lui, en rétorquant contre lui-même sa manière de raisonner et surtout sa note (*b*). — Quoi qu'il en soit, il me paraît clair que ces notes sont d'un catholique qui, non content de nous damner dans l'autre monde, ne serait pas fâché de nous tourmenter dans celui-ci : car proscrivant également les sociniens et les calvinistes, que lui importe de savoir à quel titre nous irons en enfer ? Un théologien catholique qui se mêle dans les querelles des protestants, et qui a l'impertinence de leur demander compte de leur doctrine, me paraît faire un rôle bien infâme et bien ridicule ; il empiète sur le métier du Diable : je voudrais que vous eussiez mieux fait sentir cela.

En un mot, montrez la bassesse et la méchanceté des accusateurs, l'accusation tombera d'elle-même, et les gens d'honneur auront toujours honte de faire cause commune avec les méchants.

Bonjour, Monsieur, je vous remercie de votre confiance, et j'ai lu votre ouvrage avec d'autant plus de plaisir qu'il m'a fait redoubler d'estime et d'amitié pour vous.

La première de ces deux lettres était adressée à monsieur Martin, ministre du saint Evangile, *à Genève* : Rousseau le croyait déjà parti. Mieux informé, c'est à

Paris qu'il a adressé la seconde lettre, écrite quelques jours plus tard.

Rousseau, dans cette lettre, a parlé d'une des notes du prétendu théologien ; la voici :

Pourquoi donc, dans l'opinion de la plupart des protestants et notamment des Eglises de Suisse et de Hollande, l'Eglise de Genève passe-t-elle pour socinienne, ou du moins pour favorable au Socinianisme ? Si les ministres de Genève n'ont point donné lieu à cette opinion, il faut avouer qu'ils sont fort à plaindre.

Comme le dit Rousseau, cette note pouvait être rétorquée avec succès contre d'Alembert lui-même. Un adversaire n'avait en effet qu'à dire :

Pourquoi donc, dans l'opinion de la plupart des catholiques et notamment du clergé de France, MM. les Encyclopédistes passent-ils pour des hommes dangereux, hostiles au christianisme, ou du moins très suspects à cet égard ? Si MM. les Encyclopédistes n'ont point donné lieu à cette opinion, il faut avouer qu'ils sont fort à plaindre.

Jean-Ami Martin ne tarda pas à revenir à Genève, et c'est de là qu'après quelques mois, il écrivit à Rousseau la lettre suivante :

Genève, 24 août 1760.

Monsieur,

Si notre ami monsieur Coindet vous a exprimé mes sentiments, vous êtes déjà persuadé que personne ne vous rend plus que moi l'amour que vous témoignez pour la patrie et pour l'humanité. Je m'échappe souvent dans votre retraite ; je vous regrette pour moi et pour mes compatriotes ; je crois apercevoir quelques motifs capables de suspendre votre ré-

solution, mais j'ignore sans doute ceux qui paraissent vous fixer loin de nous. L'indépendance laisse à vos écrits plus de liberté et vous donne le droit de penser haut, mais un seul exemple instruit mieux qu'une foule de préceptes. Si vous avez à vous plaindre des hommes, il est généreux de les aimer encore assez pour vouloir les éclairer ; ne le serait-il pas davantage de supporter leurs vices et de les corriger par l'influence de la vertu ? Avec la satisfaction d'être utile, vous auriez celle de vous réunir à des frères pour rendre hommage avec eux à notre commun Père et de trouver, parmi vos concitoyens édifiés, des amis dignes de votre estime et de votre cœur. Pourquoi en croiriez-vous plutôt quelques déclamateurs qui se faisant un mérite d'une humeur sombre et atrabilaire, se plaisent à exagérer nos vices et à noircir le tableau de nos mœurs ? Je les plains de n'avoir pas connu ce qu'ils auraient pu estimer ; eh ! rendons l'humanité respectable à l'homme, et la patrie chère à nos compatriotes.

J'avouerai que le titre de bonnes gens n'est plus fait pour nous, et que nous y avons perdu ; mais les vertus morales et politiques ne sont pas éteintes parmi nous ; le Magistrat y est intègre, et mérite encore le beau nom de Père du peuple ; ses fautes sont des erreurs ; le Citoyen aime encore les lois, la liberté, la patrie ; on y respecte d'autres titres que l'opulence, et les distinctions que le luxe introduit ne décident point du degré d'estime et de considération qu'on peut obtenir. Peut-être enfin, si vous aimez à voir l'humanité sous un côté favorable, pourriez-vous la trouver belle chez un grand nombre de vos concitoyens. Je ne dis plus rien : si la patrie vous est chère, je l'ai nommée, j'ai tout dit ; mais j'ai trop parlé, si votre cœur se tait.

J'attends avec impatience quelque nouvelle production de votre génie ; je vous revois dans vos ouvrages ; je m'intéresse, je m'instruis, je m'anime au bien, lors même que je ne suis pas du même sentiment que vous.

Il paraît que nos querelles ecclésiastiques sont finies. La

modération de notre Clergé a mis fin au scandale; je montrai à quelques pasteurs le manuscrit que j'avais laissé entre vos mains: ils me conseillèrent de garder le silence; je l'ai fait par égard pour leurs avis et par amour pour la paix; je me suis contenté de l'envoyer à Paris, à quelques-uns de nos frères qui me l'avaient demandé, je n'en ai pas entendu parler depuis; mais vous, monsieur, j'ai ouï dire que vous vous proposiez d'écrire sur la tolérance; le projet est digne de l'ami des hommes; je voudrais voir de votre main le catéchisme de l'homme de bien, et celui du vrai Chrétien, et imprimer au fond de mon cœur l'un et l'autre.

MARTIN, ministre.

Cette lettre est la dernière de celles que Martin et Rousseau ont échangées. Au mois de janvier suivant, Martin épousa une demoiselle Gourgas, sœur d'un de ses collègues dans le ministère.

En 1762, parurent l'*Emile* et le *Contrat Social*. Les ecclésiastiques genevois qui avaient noué avec Jean-Jacques des relations amicales, se sentirent troublés : ils comprirent qu'ils avaient compté sans leur hôte. Vernes et Vernet, qui avaient eu avec l'auteur d'*Emile* une correspondance plus active, et qui occupaient dans l'Eglise une situation plus en vue, durent en venir à une rupture ouverte. Martin-Gourgas, plus jeune et sans responsabilité, garda le silence, et se laissa oublier du philosophe illustre que, dans sa jeunesse confiante, il avait considéré comme un ami de l'Eglise.

Jean-Jacques l'avait perdu de vue en effet, quand il écrivit, au printemps de 1765, sa *Déclaration relative à M. Vernes*. Venant à parler de la *Compagnie respectable des pasteurs de Genève :*

Je les honore malgré leurs torts, dit Rousseau. Je n'ai eu

de liaisons suivies qu'avec cinq d'entre eux. Il en est mort deux[1], et plût à Dieu qu'ils vécussent ! il est probable que les choses auraient pris un tour bien différent.

Des trois qui restent, l'un est un homme grave, respectable par son âge, par son savoir, par sa conduite, par ses écrits... *(c'est Jacob Vernet)*. Le second est un homme plein d'urbanite, d'un caractère liant et doux... *(c'est Perdriau)*. Le troisième est M. Vernes.

Martin, qui était membre depuis 1763 de la Compagnie des pasteurs, n'est pas nommé. Rousseau, je le répète, l'avait oublié.

Quarante ans après, devenu l'un des doyens et des chefs du clergé genevois, Martin fut appelé à marcher à la tête des pasteurs de France, au couronnement de l'empereur Napoléon. On sait avec quel succès il le harangua, en quels termes il lui fut répondu.

Jean-Ami Martin a su ainsi se faire agréer de Rousseau et de Napoléon, deux hommes peu commodes ; il mérite vraiment qu'on lui applique le vers d'Horace :

Principibus placuise viris non ultima laus est.

[1] Il s'agit du pasteur Maystre et du pasteur Jean Sarasin-Rilliet : ils avaient fait partie de la commission consistoriale devant laquelle Jean-Jacques avait comparu en 1754, quand il avait demandé à rentrer dans l'Eglise de Genève.

XIV. Rousseau et Charles Bonnet.

Charles Bonnet aimait à écrire des lettres ; il correspondait avec beaucoup de savants des différents pays d'Europe. Homme d'ordre, il gardait avec soin leurs lettres et la copie des siennes. Ses papiers, qui appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque de Genève, sont une mine abondante de renseignements sur la vie intellectuelle et littéraire de son époque. Dans cette vaste et intéressante correspondance, j'ai recueilli une série d'extraits qui se rapportent à Jean-Jacques Rousseau, à ses écrits, aux incidents auxquels son nom se trouva mêlé.

Le lecteur verra se dessiner un groupe, une espèce d'aréopage de juges compétents et sévères : Charles Bonnet, Haller, Tronchin, qui tous trois tenaient, par leurs attaches de famille comme par leur cœur et toute leur pensée, à l'ancien ordre de choses que les écrits de Rousseau allaient ébranlant. En religion, en politique, ils le voyaient attaquer ce qu'ils aimaient. Tous trois savants de premier ordre, irréprochables dans leur vie privée, assis dans nos républiques au sommet de la pyramide sociale, ils sentaient avec raison qu'ils étaient, à beaucoup d'égards, au-dessus de lui ; et ils frémissaient de voir cet homme applaudi du grand public, de voir les foules attentives à sa parole entraînante, plus qu'à celle des antiques et vénérables traditions, plus qu'à la voix

de la raison et de la vérité qu'ils croyaient posséder. Bonnet avait quelquefois même le chagrin de trouver de la sympathie pour Rousseau dans les lettres de ses amis et correspondants.

La Révolution sanglante qui se préparait au temps de Jean-Jacques, a justifié à la fin du XVIIIe siècle toutes les craintes des uns ; et l'état social largement amélioré qui a été celui du siècle suivant, a répondu aux nobles espérances des autres. De nos jours, où la philosophie jouit d'une pleine liberté, tandis qu'avec la démocratie triomphante, se posent de graves problèmes sociaux, nous sommes bien placés pour juger les soucis et les perplexités des hommes d'autrefois avec une impartialité sereine, et en même temps avec la sympathie que méritent des esprits éclairés et de belles intelligences.

Le choc des idées, le contre-coup immédiat des événements et des publications, on les prend sur le fait dans ces lettres intimes, heureusement conservées. J'ai copié ces fragments avec un vif intérêt : le lecteur le partagera-t-il ? Dans les passages que j'ai détachés au milieu de longues lettres, j'ai fait encore de larges coupures, réduisant toujours mes extraits à l'essentiel ; j'ai ajouté quelques notes indispensables.

Haller à Bonnet.

Berne, le 6 septembre 1755. — Je n'ai pas vu le livre de M. Rousseau[1], qui a l'art de donner un air persuasif à ses idées, que la reflexion sait mettre à leur juste prix. J'ai lu ce qu'il a écrit contre les sciences. Mais je sais l'histoire du

[1] *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalite parmi les hommes.*

moyen âge; je connais les républiques des Iroquois et les insulaires de la Mer Pacifique, et je suis charmé de ne pas vivre parmi eux. Le malheur des hommes vient d'un instinct inséparable et nécessaire, donné à chaque individu, c'est *de faire sa volonté*. Les volontés se croisent chez le Huron comme chez le Parisien ; et les passions également fortes n'ont pas les mêmes adoucissements dans l'état de la nature.

Haller à Bonnet.

Berne, 7 mars 1758. — J'ai vu les extraits de registre de votre Faculté [1], qui viennent d'être imprimés. Le dessein paraît être de se laver des imputations de l'*Encyclopédie*. J'avoue que j'eusse cru, sur ce dessein, qu'on eût parlé plus clairement et de la divinité de J. C., et de la satisfaction. Les Déistes, qui se plaisent à déprimer la religion, se trouveront peut-être plus appuyés que réfutés par cette déclaration.

Haller à Bonnet.

Berne, 31 mars 1758. — Je ne suis point persécuteur. Mais l'*Encyclopédie* n'était point un ouvrage d'une authenticité si parfaite qu'il fût indispensable de se pourvoir contre ses décisions. L'accusation d'un catholique aurait pu être laissée sans réplique ; et cet expédient aurait mieux valu, à mon avis, que ce silence suspect sur la nature divine de J. C., sur sa satisfaction, et sur la Trinité. Tous ceux qui aiment la religion et surtout le protestantisme, sont désolés de cette publication, qu'ils regardent comme une preuve authentique, contre laquelle on ne pourra plus justifier l'Eglise de Genève.

[1] *Extrait des registres de la vénérable Compagnie des pasteurs et professeurs de l'Eglise et de l'Academie de Genève.* Cette déclaration avait été publiée en réponse à quelques pages de l'article *Genève* dans le tome VII de l'Encyclopédie. On sait que Rousseau écrivit sa *Lettre à d'Alembert* pour relever un autre morceau de cet article.

Haller à Bonnet.

Berne, 8 mai 1758. — J'aurais préféré que le clergé de Genève eût laissé jaser d'Alembert. On lui fait trop d'honneur, de regarder son accusation comme une pièce qui eût besoin de manifeste. Il n'est à l'égard de Genève qu'un étranger, qui ne connaît ni notre religion, ni peut-être la sienne.

Mais en vérité, puisqu'on voulait parler, il fallait parler clair, ne point balancer sur le sacrifice de J. C., seul objet des prophéties, seul article de foi dans lequel se concentrent les Ecritures. S'il y a un sens attaché à ces Ecritures, c'est celui-ci, c'est déjà l'admirable tableau d'Isaïe, ch. 53 ; c'est le résultat du dernier discours de J. C. allant au supplice ; c'est le langage de saint Paul, et celui de tous les auteurs sacrés. Jamais Dieu n'eût permis que cet article fût énoncé si clairement, si c'était une erreur. Et d'ailleurs, ma raison n'y trouve absolument rien qui répugne. Sommes-nous donc au fait du Droit divin, nous qui n'apercevons celui de la nature que si imparfaitement ?

Je ne puis que regarder cette défense de vos ministres que comme l'occasion malheureuse de schisme, peut-être d'avec les Eglises de Hollande, et surtout de la part de la Religion romaine. Je ne saurais regarder uniquement sous le titre d'*envoyé*, une personne divine que DIEU me commande d'adorer avec lui, et qu'il revêt des noms sacrés de Jéhovah et de DIEU béni à tous les siècles.

De la Lande à Bonnet.

Paris, 30 décembre 1758. — J'ai eu depuis mon arrivée à Paris le plaisir de voir M. Rousseau ; j'ai passé quelques heures avec lui ; j'en ai été ravi. Il souhaite passionnément de retourner dans sa patrie pour n'en sortir jamais ; mais

c'est toujours la campagne qu'il y choisira : ainsi vous n'en serez pas plus riches, et vos cercles n'auront pas pour cela un bourdon de plus.

Bonnet à De la Lande.

Genève, 10 janvier 1759. — Je serais charmé de revoir ici mon compatriote Rousseau. Je l'estime plus encore par ses vertus que par ses talents ; mais, quand on a fait un gros livre pour prouver que l'homme sauvage est plus heureux que l'homme civil, il faut n'habiter que la campagne, et jamais les villes. Son imagination embellit tout ce qu'elle goûte : elle le séduit et séduit ses lecteurs.

Nos cercles [1] sont un mal politique qu'il ne pouvait voir de cent lieues. Ce grand peintre excelle dans le coloris, mais il n'excelle point dans le dessin [2].

Bonnet à Haller.

Genève, 31 janvier 1761. — On parle beaucoup d'un roman de notre Rousseau, dans un goût aussi singulier que tous ses autres ouvrages. Ce peintre excelle bien plus dans le coloris que dans le dessin. Pour parler sans figure, je ne connais pas d'auteur qui ait moins de logique. Il a prouvé, à la honte d'un siècle qui pense, qu'on peut se faire une réputation brillante à force de paradoxes et d'éloquence. Le Français sera toujours prenable par les oreilles. Toujours l'harmonie du style le séduira ; et quiconque sait phraser est sûr d'être lu et admiré par cette nation amie des frivolités. Si

[1] Dans sa *Lettre à d'Alembert,* Rousseau avait fait l'éloge des *cercles* de Genève.

[2] Bonnet répète là ce qu'il avait dit dans sa lettre, signée : *Philopolis, citoyen de Genève*, et insérée dans le *Mercure de France,* octobre 1755 : « J'ai admiré le coloris de cet étrange tableau ; mais je n'ai pu admirer de même le dessin. »

Rousseau avait écrit en Allemagne, on connaîtrait à peine son nom : la bonne logique des Allemands l'aurait tué.

Il n'est point de pays où il soit plus facile de se faire ainsi une grande réputation qu'en France. M. de Buffon l'a bien compris ; aussi s'est-il beaucoup occupé du style, et fort peu du raisonnement. Il a dit lui-même quelque part que *la diction seule pouvait assurer l'immortalité.*

Haller à Bonnet.

Roche (près d'Aigle, dans le pays de Vaud), 2 février 1761. — Le roman de M. Rousseau fera plaisir. Il donne dans la caricature ; mais il remue, il émeut. Il se contredit dans ses raisonnements, parce qu'il s'abandonne à sa verve, et qu'il écrit sans principes[1].

Les Français ont aujourd'hui perdu l'art de faire des romans : ils font, ou des obscénités, ou des pièces froides et sans intérêt. On est réduit aux romans anglais.

Bonnet au professeur Allamand[2], à Leyde.

Genève, 4 février 1761. — On ne parle ici que de la *Julie* de notre Rousseau. Je n'ai encore ni la volonté, ni le temps de la lire. A ce que j'entends, ce n'est plus Diogène, c'est Catulle ou Pétrone. Voltaire a dit que *cette plume brûle le papier*. L'auriez-vous lu ? Je serais bien aise d'en savoir votre sentiment.

[1] Dans un article du *Berner Taschenbuch,* année 1899, article intitulé : *Rousseau et Zimmermann*, on trouvera quelques renseignements sur ce que Haller pensait de Rousseau.

[2] Thomas Allamand, régent au Collège de Lausanne, a eu deux fils : le pasteur Allamand, né en janvier 1709, correspondant de Voltaire ; j'ai esquissé sa biographie dans la *Revue historique vaudoise*, 1903 ; — et le professeur Allamand, né le 18 septembre 1703. L'éditeur des *Lettres de Rousseau à Rey* (Amsterdam, 1858) a cité (page 269) une lettre judicieuse du professeur Allamand sur la querelle de Jean-Jacques avec Hume.

Dans ses premiers ouvrages, Rousseau n'a pas montré un grain de logique ; mais en revanche il a montré une abondante dose d'humour. Cet auteur veut aller à la postérité à force de paradoxes et de séduction. Il ne saurait séduire des têtes froides comme nous.

Bonnet à Haller.

Genève, 10 mars 1761. — Votre jugement, monsieur, sur la *Julie* de Rousseau revient à celui de nos lecteurs les plus estimables et les plus judicieux. Un peu de bon, dissous dans une grande quantité de mauvais ; le style, à l'ordinaire, nombreux et inégal ; l'intrigue défectueuse ; les peintures quelquefois lubriques ; les maximes souvent dangereuses ; et pour dire tout, un franc Athée qu'on affecte de représenter comme l'être le plus vertueux.

Que penser de l'auteur ? Valait-il la peine que ce Diogène quittât son tonneau pour se présenter sous la forme plus ridicule encore d'un petit-maître libertin ? Il fait de sa Julie une catin, et d'un athée un précepteur. Tout ceci n'est pas de moi : ce sont des jugements que j'ai recueillis ; car je n'ai eu ni le temps, ni la volonté de lire ce roman.

Haller à Bonnet.

Roche, 16 mars 1761. — J'ai lu une satire amère contre *Héloïse*. Elle est si virulente, qu'elle me réconcilie presque avec votre philosophe à quatre pattes. D'ailleurs on n'y venge pas la religion : il ne s'agit que de la bravoure des Français et de leur beau pain blanc, que les bourgeois de Paris mangent avec leurs tripes. Serait-ce encore votre voisin de Ferney qui a donné ce bel ouvrage ? Je l'en soupçonnerais[1].

[1] Haller avait du flair. Les quatre *Lettres sur la Nouvelle Heloïse, adressées à M. de Voltaire, par le marquis de Ximenez*, sont en effet de Voltaire lui-même.

Allamand à Bonnet.

Leyde, 10 avril 1761. — J'ai lu la *Julie* de Rousseau : cet ouvrage contient beaucoup de bonnes choses ; mais on voit qu'il est écrit par un homme qui veut passer pour singulier dans sa manière de penser et dans son style, et qui ne connaît les hommes que pour avoir considéré l'humanité par le microscope de sa misanthropie. Je ne saurais lui pardonner certaines descriptions, qui ne conviennent qu'à Pétrone.

D'ailleurs, son livre est furieusement long ; et quand on l'a lu, on regrette le temps qu'on y a employé.

Charles Bonnet au major de Chateauvieux[1], *dans l'armée française.*

Genève, avril 1761. — Donnez-moi, mon très cher ami, des nouvelles de votre santé et de votre écrit contre Rousseau[2]. Je m'intéresse à l'effet qu'il produira sur les bons esprits. J'aurais souhaité que nous eussions pu le relire encore. Mais vous ne bornerez pas là votre carrière littéraire.

De la Lande à Bonnet.

17 avril 1761. — Dites-moi, de grâce, comment trouvez-vous la *Nouvelle Héloïse* ? ou quel est le jugement des personnes à qui vous vous en rapportez ? Pour moi, j'en ai été si satisfait, si enchanté, si touché, que cet ingénieux philosophe m'en est devenu encore plus cher. Il n'y a pas jusqu'aux rivages qu'il a décrits, et que je me fais un plaisir d'aller voir, quand l'amitié m'aura conduit à Genève.

[1] C'était un cousin de Charles Bonnet.
[2] On ne connaît pas cet écrit.

Bonnet à De la Lande.

Genève, 6 mai 1761. — *Julie* vous enchante : elle ne m'enchante point, parce que je ne l'ai pas lue ; et je ne sais si elle m'enchanterait en la lisant. Je suis devenu trop difficile sur les principes et sur la précision. Le coloris ne fait que m'effleurer, et j'ai le malheur de n'être frappé que du dessin.

Nos meilleurs juges trouvent dans cet ouvrage si vanté et si mal critiqué, plus de mauvais que de bon, mais ils conviennent des beautés de détail. L'auteur leur paraît se contredire, donner dans la caricature, et surtout choquer la décence. Je pourrais vous citer là-dessus des autorités respectables et des noms illustres.

Vous trouverez, mon cher ami, ces jugements bien sévères ; mais relisez l'ouvrage, si vous en avez le temps ; et je m'assure que le charme se dissipera en bonne partie.

Bonnet à Haller.

Genève, 8 juin 1762. — Rousseau vient de publier deux nouveaux ouvrages, l'un sur l'Education, l'autre sur le Droit politique. Un bon juge qui a vu ce dernier, le dit très mince. Comment un homme qui n'est qu'éloquent traiterait-il bien les matières didactiques ? Mais on méconnaît trop souvent son talent.

Haller à Bonnet.

Roche, 11 juin 1762. — Il faut trop de *faits* pour la politique, et je doute que M. Rousseau ait été à même de les acquérir.

Bonnet au professeur Formey, à Berlin.

Genève, 9 juin 1762. — Rousseau vient de publier un ouvrage politique où il a mis à son ordinaire le coloris à la

place du dessin. Il n'y a point là cette netteté, cet enchaînement, ce lumineux, si nécessaires aux ouvrages qui traitent des grands principes du Droit. C'est toujours l'homme éloquent, et rien de plus.

Je vous en parle d'après de bons juges ; car je ne l'ai pas lu, et probablement je ne le lirai pas. J'ai de meilleurs livres à lire, et je me suis promis de ne lire, s'il m'est possible, que de l'excellent ; et Montesquieu est mon manuel en ce genre. Que dire après lui ? Comment mieux dire ? Comment penser plus profondément ? Comment embrasser un plus vaste champ ? La tête de Rousseau n'est pas faite pour une telle marche. Connaissez-vous un auteur qui ait moins de logique ?

Bonnet à Haller.

Genève, 15 juin 1762. — Que dirons-nous de notre Rousseau, qui dans son *Droit politique*, que je viens de parcourir, entreprend de prouver que la Religion chrétienne est incompatible avec quelque gouvernement que ce soit ! La raison qu'il en donne fait pitié : C'est, dit-il, que le chrétien n'ayant point de patrie ici-bas, et faisant vœu de renoncement à tout, ne saurait faire ni un bon roi, ni un bon magistrat, ni un bon soldat. La gloire et la prospérité de sa patrie sont pour lui de faux biens, auxquels il ne doit point s'intéresser. Que lui importe que sa patrie soit heureuse ou malheureuse, puisque tout doit périr ? — En un mot, il va jusqu'à dire que *République* et *Christianisme* sont deux termes contradictoires. Les plus rusés incrédules ne s'étaient pas avisés de ce tour.

On vient de décréter à Paris de prise de corps cet auteur si peu philosophe et si peu chrétien, et notre Magistrat a déjà pris des mesures pour empêcher que son livre ne se répande. Je n'ai jamais rien lu de plus obscur, de plus embarrassé, de plus antithetique sur des matières toutes pratiques, et qui ont été traitées si clairement et si methodiquement par divers auteurs qu'il ne cite point, tandis qu'il fait usage de plusieurs

de leurs principes. Montesquieu en est un exemple, et quel homme auprès de Rousseau ! On m'assure que son *Emile* ou l'*Education* n'est pas moins dangereux. Je suis fâché de voir tant de défauts dans un auteur que ses talents distinguent si fort, et qui aurait pu en faire un aussi bon usage. Il est honteux à un protestant de Genève de méconnaître à ce point le véritable esprit de sa propre religion ; et il est plus honteux encore d'en parler comme il le fait, après s'être déclaré bon protestant et bon chrétien devant la commission de notre Consistoire. Il nous autorise à le regarder désormais comme un franc hypocrite. Dans une lettre imprimée[1], il attaquait la Providence particulière par cette misérable plaisanterie : *un grand Roi s'embarrasse-t-il de ce qui se passe dans les cabarets de son royaume ? Il lui suffit de savoir qu'il y en a, et que le voyageur y trouve le nécessaire.* Le bon homme suppose au Roi une aussi petite cervelle que la sienne. Je souhaite fort qu'il ne se réfugie pas ici ; car je craindrais qu'il ne nous fît du mal.

Haller à Bonnet.

Roche, 21 juin 1762. — Ce Rousseau me paraît un fanatique affectant la singularité, privé d'ailleurs volontairement du culte, et peut-être même de la lecture des Livres saints, et livré à des mécontentements perpétuels, qui lui ont aigri les esprits.

Il fallait un arrêt pareil, pour rétablir l'honneur de l'Eglise de Genève. Dans mes voyages, le reproche général était déjà, que les Protestants n'avaient point de religion.

Bonnet à Haller.

Genève, 25 juin 1762. — Notre Sénat n'a pas laissé le temps à notre Clergé de se pourvoir contre les attentats de

[1] Lettre du 18 août 1756, à M. de Voltaire, à propos de son poème *sur le désastre de Lisbonne.*

Rousseau : à peine les monstres ont-ils paru qu'ils ont été brûlés. Voici la sentence, que vous feriez peut-être bien d'envoyer à Berne par le même intérêt et pour la même fin :

. . . .

Vous me dites, mon cher confrère, qu'il fallait cet arrêt pour rétablir l'honneur de notre Eglise. Seriez-vous encore dans l'idée que l'odieuse accusation de socinianisme, intentée par d'Alembert, était fondée ? Je puis vous assurer que rien au monde n'est plus faux. Je suis lié de la manière la plus étroite avec plusieurs de nos pasteurs, et j'ai eu avec eux de fréquents entretiens sur le dogme : ils ne craignaient pas de s'ouvrir avec moi, et jamais je n'ai aperçu la moindre teinture de socinianisme. La prédication et les catechismes de tous ne sont que le pur Evangile. Vous pouvez m'en croire : car, si je savais le contraire, vous ne me verriez point prendre leur défense. Et lorsque quelques individus auraient des opinions particulières, elles ne seraient jamais celles de notre Eglise.

Haller à Bonnet.

Roche, 28 juin 1762. -- J'ai pensé, et à l'Eglise de Genève, mon cher confrère, et à l'Eglise protestante en général. Celle-ci est accusée par les catholiques de tiédeur, d'indifférence, et même d'irréligion : c'est leur langage presque sans exception. La vôtre en particulier a été suspectée par l'Eglise wallonne de Hollande, et publiquement accusée par M. d'Alembert. Il est bon qu'il sorte de votre sein des preuves que nous sommes chrétiens, et que nous nous souvenons des lois divines, opposées aux blasphémateurs.

Bonnet au professeur Allamand, à Leyde.

Genève, 29 juin 1762. — Notre Magistrat vient de condamner le *Contrat social* et l'*Emile* de Rousseau à être lacé-

rés et brûlés par la main du bourreau ; et il a été arrêté que si l'auteur venait dans notre ville, il serait saisi au corps.

Cet homme audacieux et sceptique apprendra à ne pas se parer de la qualité de citoyen de Genève à la tête de pareils livres. Il a fui de Paris, poursuivi par le Parlement, et il est arrivé ces jours passés à Yverdon, en Suisse.

Ce que j'ai lu de ces deux ouvrages m'a prouvé que l'auteur n'a pas moins d'ignorance que de mauvaise foi, et il s'en faut bien que son style me plaise. Il est abondant en expressions et vide d'idées. M. Trembley en pense comme moi.

Bonnet à Haller.

Genthod, 16 juillet 1762. — Il n'y a guère que deux cents ans que nous eussions fait rôtir Rousseau ; nous nous sommes bornés à faire rôtir ses livres.

On varie beaucoup ici sur le jugement qu'on en a rendu à Berne. Veuillez donc, mon cher confrère, me dire en quoi consiste ce jugement. Est-il vrai qu'il lui soit permis de demeurer dans le territoire de l'Etat ? Vous savez assez, par la connaissance que vous avez de ses principes et de l'audace de ce génie impétueux et ami de l'égalité extrême et de l'indépendance, combien il est à redouter dans une république, et surtout dans celle qui lui a donné la naissance. Avez-vous lu enfin le *Contrat social* et *Emile ?* Qu'en pensez-vous ?

Haller à Bonnet.

Roche, 20 juillet 1762. — Non, je ne brûlerais pas Rousseau ; mais je ne lui accorderais jamais de liberté, qu'il ne donnât caution de ne plus écrire que sous la censure d'un corps sensé de théologiens. C'est plus que vendre du poison, que de priver le genre humain des ressources que la Religion lui fournit ; et le moins qu'un Prince doive au peuple, c'est de fermer la boutique de l'empoisonneur.

Leurs Excellences l'ont simplement fait sortir de leurs terres ; encore a-t-il trouvé un grand parti qui parle en sa faveur.

Bonnet à M. de Geer, maréchal de la Cour, à Stockholm.

4 août 1762. — Notre Rousseau a tenté de nous enlever le bien le plus précieux de tous : les magnifiques et consolantes promesses de cette Révélation, si chère à tous les cœurs qui savent la savourer et s'en nourrir.

Son *Contrat social* et son *Emile* tendent directement à saper tous les fondements de la religion, comme ils tendent à détruire tout gouvernement. Il a osé mettre au titre de ses pernicieux ouvrages, la qualité de *citoyen de Genève*. Notre sage Magistrat, indigné de son audace, et craignant avec raison qu'on ne lui imputât de penser comme ce fier ennemi de la Société et de la Religion, a condamné ses livres à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la Haute Justice, et résolu que si l'auteur mettait le pied sur les terres de la République, il serait saisi au corps. Il s'était retiré en Suisse après le jugement infamant du Parlement de Paris. Mais le Magistrat de Berne l'a fait sortir de sa retraite, et il s'est rendu à Neuchâtel, d'où on dit que le roi de Prusse l'appelle à Berlin.

Bonnet à Haller.

Genthod, 13 août 1762. — Je suis étonné que Rousseau ait un grand parti à Berne : il est sûrement très ennemi de votre forme de gouvernement ; et s'il en était le maître, votre aristocratie serait bientôt changée en pure démocratie. Ceux qui lui applaudissent chez vous, ne le feraient-il point pour donner le change à des esprits trop épris de la liberté ? Peut-être aussi que Rousseau les a pris par les oreilles, et que l'harmonie de ses phrases les séduit. Connaissez-vous néanmoins aucun auteur qui ait bien manié la langue, dont le

style soit plus chargé d'expressions qui ne disent que la même chose, et souvent des choses très communes ?

L'on aura beau faire, l'on ne viendra point à fermer la boutique de l'empoisonneur. On dit que le roi de Prusse l'appelle auprès de lui. Le protecteur de Lamettrie peut bien l'être de Rousseau.

On a interdit provisionnellement en Hollande ses derniers ouvrages, malgré le privilège placé à leur tête.

Haller à Bonnet.

Roche, 16 août 1762. — On ne connaît Rousseau que sur le pied de bel esprit à Berne. Il avait encore affecté de fréquenter le culte public, etc. D'autres trouvèrent que M. de Voltaire le poursuivait, et le favorisèrent pour cela même. Mais la pluralité a été la plus sage.

Roche, 27 août 1762. — Il y a chez nous comme chez vous des gens qui se plaignent de la rigueur exercée contre Rousseau. Cependant on a excommunié en Angleterre MM. Hume et Mallet, ce qui emporte privation de toute charge, etc.

Bonnet à Haller.

9 avril 1763. — L'homme de Ferney est bien l'auteur de quelques pièces assez hardies sur les Calas. Son zèle pour ces infortunés peut couvrir une multitude d'écarts. Il ne se ralentit point ; et s'ils obtiennent satisfaction, ce sera principalement à lui qu'ils la devront. Il a su se faire beaucoup d'honneur, soit dans cette affaire, soit dans l'établissement de la jeune Corneille qu'il vient de marier, et à qui il a fait une dot de cinquante mille livres de France. Voilà assurément un bel hommage rendu à la mémoire du grand Corneille.

Je ne sais si Celui qui sonde les cœurs et les reins apprécie

comme nous ces actions généreuses. Il les voit dans leur principe, et nous ne pouvons les voir ainsi.

J'en reviens pourtant à dire que ce génie brillant est bien moins dangereux que notre cynique Rousseau, qui, en exaltant comme divine la morale de l'Evangile, s'efforce d'en saper les fondements en attaquant les prophéties et les miracles. Et ces attaques ne sont pas de petits propos lâchés çà et là, ce sont des attaques en forme, et un système complet d'incrédulité qu'on tâche de lier, tout en se disant chrétien. Il vient de réfuter le mandement de l'archevêque de Paris, qui le condamnait ; et sa prétendue réfutation séduit bien des gens qui se paient de mots. Il me semble que les ouvrages de ce causeur agréable ne sont pas faits pour parvenir à la postérité. Le genre de vie de l'auteur et les jugements rendus contre lui, contribuent bien autant à leur réputation que les paradoxes singuliers dont ils abondent. Je voudrais me persuader que cet homme extraordinaire est de bonne foi, et qu'il n'est qu'ignorant ; mais je n'en puis venir à bout.

Je connais quelqu'un qui pourrait le démasquer, s'il le voulait ; mais il ne le voudra pas.

Haller à Bonnet.

Roche, 12 avril 1763. — Je suis bien aise que le feu de votre voisin de Fernex aille consumer l'intolérance et la cruauté. Pour M. Rousseau, je l'ai abandonné sur la vile flatterie dont il a rempli une certaine lettre à M. de M...[1] que j'ai lue. Il vaut bien la peine d'aller à quatre pattes, pour encherir encore sur l'adulation des hommes ordinaires. Le style en est plein de vivacité ; il me semble également rempli de fausses distinctions et d'expressions alambiquées : défaut, si vous le voulez, du siècle.

[1] On ne comprend pas bien de quelle lettre Haller veut parler. S'agit-il d'une lettre de Rousseau à M. de Montmollin, ou à M. de Malesherbes ?

Bonnet à Haller.

Genève, 22 avril 1763. — Je ne savais pas que notre Diogène fût un vil flatteur, mais la bassesse est assise auprès de l'orgueil.

Je n'ai pas vu encore sa réponse à l'archevêque.

Bonnet à Haller.

Thônex, 29 avril 1763. — Je suis, monsieur mon cher et illustre confrère, dans cette campagne de mes pères, où j'ai fait autrefois toutes mes observations sur les insectes et sur les plantes, et qui me retrace le souvenir de plaisirs bien vifs, mêlé aujourd'hui de sensations douloureuses.

Bonnet à Haller.

Thônex, 10 mai 1763. — J'ai lu avec la plus grande attention la réponse de Rousseau à l'archevêque de Paris... Jamais on ne vit plus d'orgueil, et plus de mépris des Dignités. Il s'en faut bien, à mon avis que ce soit une bonne justification d'*Emile*. Il n'y change pas un iota à ses principes. Il soutient qu'il est chrétien, et il soutient en même temps que des traits surnaturels ne peuvent être attestés par le témoignage des hommes. Il ne croit donc pas la résurrection de Notre Seigneur ; mais *si Christ n'est point ressuscité, notre foi est vaine, et nous sommes encore dans nos péchés.* Il y a plus : si Christ n'est point ressuscité, il a été un imposteur, et les Apôtres ont été ou trompeurs ou trompés.

Partout il argumente de son désintéressement, et il oublie ou veut faire oublier un intérêt bien puissant, celui de son orgueil... Il a l'art d'insister pathétiquement sur les persécutions qu'il endure, et là, le lecteur inattentif est déjà séduit : il va prendre tout le reste pour argent comptant.

Il lui est certes bien avantageux de n'avoir à repousser que les traits émoussés d'un prélat catholique ; il n'aurait pas si bon marché d'un prélat protestant. Avec celui-ci, il n'aurait pas tant de monstres à produire au grand jour. C'est une riche source de ridicules, que la transsubstantiation.

Il est très amoureux des thèses générales : selon lui, tous les auteurs sont menteurs ; presque tous les prêtres, des athées ; et les magistrats, des fripons qui dupent les peuples. Lui, seul ou presque seul sur la terre, est un écrivain de bonne foi ; il avance modestement qu'il mériterait des statues. Voilà l'homme qui entraîne tant de gens ; voilà ce martyr auquel on voudrait en effet ériger des statues. Combien notre siècle est-il jeune ! Combien le nombre des bons lecteurs est-il petit ! Combien peu de gens ont pris la peine de creuser les preuves de la Religion, de les lier les unes aux autres, et d'en former dans leur tête un système complet ! Cependant, si on ne l'a pas fait, on sera emporté par le vent de toutes sortes de doctrines. Rousseau est tout autrement dangereux qu'un incrédule ouvert. Il le devient davantage encore par son vœu de pauvreté et son austérité apparente. Satan, déguisé en ange de lumière, peut facilement être pris pour Gabriel par les simples, et donné pour tel par ceux qui ne le sont pas.

Bonnet à M. de Geer.

Thônex, 14 mai 1763. — Votre jugement sur notre Rousseau est d'un lecteur qui ne s'en laisse pas imposer par l'harmonie du discours. Vous allez tout droit au vrai, et vous ne voyez dans cet orgueilleux écrivain qu'un homme qui se complait dans ses paradoxes et dans ses erreurs. Vous le plaignez, et moi aussi ; mais je le plaindrais davantage, s'il était moins présomptueux. Son ton est toujours celui d'un législateur qui dicte des lois au genre humain. Vous avez bien raison de dire que son plan d'éducation est impraticable. C'est de quoi il s'est fort peu embarrassé : plus il est étrange,

et plus il a flatté son goût dominant. Il ne voulait que se faire lire, et il n'y a malheureusement que trop réussi.

L'archevêque de Paris l'avait réfuté dans un mandement judicieux. Il vient de lui répondre avec une hauteur, une fierté, une confiance qui vous étonneraient.

Je vois avec douleur qu'il gagne chaque jour de nouveaux partisans, même parmi ceux qui se disent chrétiens.

Haller à Bonnet.

Roche, 23 mai 1763. — J'ai lu aussi *J. J. Rousseau,* (alors) *citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont.* Il y a des choses abominables, et surtout le fanatisme attribué à Jésus-Christ autant qu'à Moïse et qu'à Mahomet. C'est pour cela que Jésus-Christ a pu en appeler tant de fois à ses œuvres sans en faire, selon Jean-Jacques. On développera à Gœttingue[1] une partie de ses iniquités.

Charles de Geer à Bonnet.

Leufsta en Suède, 30 juin 1763. — Votre lettre du 14 mai est des plus instructives, par les réflexions que vous faites sur Rousseau et ses singuliers ouvrages. J'ai vu dans la gazette, qu'il vient de renoncer formellement, quoique par une lettre peu polie et très répréhensible, au titre de citoyen de Genève. Il a très grand tort de s'en être rendu indigne.

Tronchin[2] à son fils, à Glasgow.

1er juillet 1763. — Nous avons eu ici un commencement d'orage qui nous a fait bien de la peine. Tu sais que deux

[1] Dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen.*

[2] Je joins aux lettres tirées de la correspondance de Charles Bonnet, quelques lettres du médecin Tronchin, copiées sur les manuscrits de Bessinge.

ouvrages de Rousseau ont été brûlés ; tu sais qu'il a abdiqué sa bourgeoisie. C'était le comble de l'orgueil. Non content de cette démarche, pour se venger de sa patrie, il a voulu la troubler. Il y a formé un parti qu'il a engagé à faire des représentations au Conseil, aussi injustes que séditieuses. De Luc, à la tête de ce parti, a séduit le plus grand nombre de ses concitoyens ; mais le Conseil s'est si bien comporté, et a répondu avec tant de sagesse et de force, que Rousseau et De Luc sont restés couverts de honte. J'espère que tout est fini.

On a de Rousseau deux lettres écrites le même jour, l'une à M. Moultou, où il prêche la paix et la concorde ; l'autre à M. Marc Chappuis, où il encourage à l'émeute, et se plaint de ce qu'on a tant tardé : et puis, fiez-vous aux hommes ! Que dira M. David Hume, qui lui a écrit une lettre, comme on l'écrirait à Socrate ou à Epictète ? C'est que M. Hume, qui ne le connaît que par ses écrits, comme tant d'autres, en est la dupe. Pour moi, qui ai vécu avec lui, et qui le connais à fond, je ne le suis, ni ne le serai.

Défions-nous toujours des hommes qui affichent leur propre vertu. On dit aujourd'hui qu'il est enragé, et qu'il veut se retirer en Ecosse. C'est grand dommage que cet homme n'ait que l'appareil de la vertu. Et c'est ce qui explique comment, ayant vécu dans l'impureté, et ayant eu plusieurs enfants d'une concubine, ils les a tous exposés. Quiconque peut manquer au premier sentiment de la nature, tient bien faiblement à tous les autres.

Tronchin à son fils, à Glasgow.

17 août 1763. — Je te remercie des détails que tu me donnes sur David Hume. La dame dont il t'a parlé est la comtesse de Boufflers, maîtresse du prince de Conti, à qui ce prince fait actuellement une pension de 50.000 livres. C'est une femme qui parle sentiment et vertu avec beaucoup d'es-

prit, mais sans avoir ni vertu ni sentiment. La preuve en est la vie qu'elle mène, et cependant MM. Hume et Rousseau font trophée de son amitié. Ces gens-là se laissent attraper comme des enfants, et se trouvent honorés de la correspondance d'une catin, parce ce qu'elle est titrée. Cela fait pitié. L'affaire de Rousseau est finie ; il n'en est plus question. M. Vernes vient de publier des Lettres sur son christianisme, qui ont produit un bon effet : il n'est pas possible que Rousseau y réponde. Il ne s'en embarrassera pas, parce qu'il ne voulait être chrétien que pour rentrer dans sa patrie ; or cela ne se peut plus. J'ignore où il finira ses jours ; mais ce que je sais bien, c'est qu'on ne peut pas être plus malheureux qu'il ne l'est.

Charles de Bentinck à Bonnet.

Nienhuys en Hollande, 20 septembre 1763. — Votre réflexion est fort juste sur la manière dont le nom auguste de Dieu est si communément prononcé. Mais d'où cela vient-il, que de ce qu'on commence à le mettre dans la bouche des enfants de si bonne heure, et avec si peu de sens ? N'est-ce pas prendre ce nom en vain ?

Quoique votre Magistrat ait chassé J. J. Rousseau, pour avoir fait ce que tous ceux qui l'ont pu lire de sang-froid et sans prévention, et qui osent en dire leur avis, appellent un bon livre, permettez-moi de vous demander si vous croyez que cet honnête homme, cet homme bon, ou son élève, prononçassent jamais ce nom adorable sans le plus profond respect ? Je puis vous assurer que pour ma part, je suis persuadé que non.

Bonnet à Charles de Bentinck.

Genthod, 4 novembre 1763. — Vous savez gré à Rousseau de s'être élevé contre le ridicule procédé de parler de Dieu

aux enfants. Huit ans avant qu'*Emile* parût, l'auteur de la *Psychologie* avait dit les mêmes choses, et ce me semble, avec plus de précision, dans son chapitre LXXXI, de l'*Instruction des enfants*. Je ne dis pas que Rousseau ait pillé cet auteur : il est trop riche de son propre fonds pour piller ; mais je vous invite à relire le chapitre de cet anonyme, et à lui rendre ce que vous donnez à Rousseau.

Vous appelez donc *Emile* un bon livre ; dites plutôt un livre où il y a de bonnes choses : *optima mixta pessimis*. Causez-en avec notre estimable Trembley, et je vous donne ma parole que vous aurez bien de la peine à le faire convenir du bon que vous y apercevez. Pour moi, qui n'ai pas le temps de lire des ouvrages aussi diffus, j'ai été forcé de me borner aux trente pages qui roulent sur la religion. J'y ai vu avec étonnement un écrivain qui d'une main consacre la morale, et qui de l'autre détruit et les prophéties et les miracles.

L'auteur de cette morale en appelait pourtant à ses miracles, il y revenait sans cesse, il avait donné sa résurrection pour principale preuve de sa mission ; et à quoi, je vous prie, se réduisent toutes ces preuves suivant Rousseau ? Nous tiendrions la morale, de l'imposteur le plus décidé et le plus méchant.

Après cela, comment se peut-il, monsieur, que vous puissiez condamner notre Magistrat ? Il aurait mérité les reproches de l'Europe entière s'il avait dissimulé. Avez-vous oublié le chapitre *de la Religion civile* dans le *Contrat social* ? Relisez-le, je vous en conjure ; il ne s'agit point là de la religion catholique, mais bien de la religion chrétienne. Voyez encore ses principes sur le Gouvernement, destructeurs de tout Gouvernement ; et vous conviendrez, j'espère, que notre Magistrat n'a fait que son devoir.

Je ne veux pas suspecter les vues de Rousseau ; mais s'il en a eu de bonnes, il n'était pas possible de s'y prendre mieux pour transformer le Christianisme en pur Déisme. Vous ne sauriez vous imaginer tout le mal qu'il a fait ici, et combien

il a renversé de petites têtes, qui ne savent plus à présent ce qu'elles doivent croire.

Je vous ai quasi fait un prêche ; tant pis pour vous : pourquoi m'êtes-vous venu chicaner sur notre sentence ? Vous êtes obligé en conscience de peser toutes mes considérations, et de me faire une réparation dont je puisse me contenter.

Dites-moi encore si vous trouvez que Rousseau soit un écrivain bien philosophe ? A-t-il cette netteté, cette précision, cet enchaînement qui caractérise un auteur vraiment philosophe ? Quand vous en avez lu cent ou deux cents pages, que vous en reste-t-il dans la tête ? Avez-vous augmenté vos connaissances ? Avez-vous une suite non interrompue de principes et de conséquences ? Je vous le dis en vérité : sans son coloris, sans son ramage, Rousseau ne serait jamais parvenu à la célébrité dont il jouit. Notre siècle doit rougir des applaudissements qu'il prodigue à un écrivain qui ne sait qu'enchérir sur les paradoxes. Sa hardiesse et sa pauvreté lui ont beaucoup valu, comme un courage intrépide vaut beaucoup à l'athlète.

Il publia en 1755 son traité de l'*Inégalité des conditions*, qui renfermait les germes malheureux de tous les autres ouvrages. Frappé de cette lecture, je brochai une courte lettre que j'envoyai au *Mercure de France*. J'y gardai l'anonyme, pour donner la liberté à Rousseau de me répondre tout ce qu'il voudrait. Je vous en envoie une copie. On m'a assuré que Rousseau a entrepris en dernier lieu de réfuter cette lettre, et qu'il l'a fait avec politesse et modération. Cette réfutation n'a pas encore paru[1].

Formey à Charles Bonnet.

Berlin, 19 novembre 1763. — Je ne suis pas oisif. Vous verrez, dans l'*Emile*, que Néaulme a sous presse, le remplis-

[1] Elle a été publiée, sous le titre de *Lettre à M. Philopolis*, par les éditeurs des Œuvres posthumes de Rousseau.

sage que j'ai fourni pour substituer à la *Confession de foi du Vicaire*, et à quelques autres endroits dangereux.

Berlin, 20 avril 1764. — Mon *Emile chrétien* a paru : la partie typographique est bien exécutée. On paraît content des morceaux que j'ai substitués à la *Profession du vicaire*, et à l'abrégé du *Contrat social* : celui-ci surtout, qui concerne une matière plus neuve, passe pour assez original. Peut-être qu'avec le temps, cela tombera sous vos yeux.

Berlin, 10 août 1764. — L'*Emile chrétien* a paru : je voudrais que vous lussiez ce qu'il contient sur le gouvernement, en réponse au *Contrat social*.

Le libraire Rey a indécemment attaqué la publication de cet *Emile* : je ne m'abaisserai pas à lui répondre.

Lesage à Bonnet, à Genthod.

Genève, 29 décembre 1764. — Vous et M. Moultou, avez trouvé le moyen d'éviter les questions importantes sur les *Lettres écrites de la Montagne* : l'un, en restant à la campagne ; l'autre, en assurant qu'il ne les a pas lues.

Bonnet à Haller.

Genève, 7 janvier 1765. — Je suis pressé ; je ne vous dis donc rien de Rousseau et de la cruelle vengeance qu'il a voulu tirer de notre Gouvernement [1]. Elle est d'autant plus cruelle qu'il a mieux réussi à faire passer son ressentiment dans le cœur d'un très grand nombre de nos citoyens, qui sous l'administration la plus sage, s'imaginent déjà d'être sous une dure servitude.

[1] Les *Lettres de la Montagne* venaient de paraître.

Haller à Bonnet.

Berne, 14 janvier 1765. — Je lis avec répugnance le livre de Rousseau ; il faut pourtant le lire pour en juger. Quel travers d'esprit que de prendre à tâche de priver les hommes de tout ce qui peut les corriger : la Religion et le Gouverment !

Bonnet au professeur Allamand, à Leyde.

Genève, 19 février 1765. — J'ai lu les *Lettres de la Montagne*, et j'en ai été indigné. Quelle vengeance ! Et combien cet écrivain virulent choque-t-il tous les principes de cette belle morale dont il fait profession ! Il s'est lui-même bien démasqué. Vous m'étonnez, mon bon ami, en me disant que *vous trouvez son apologie sans réplique, et que c'est le jugement que tout le monde en porte en Hollande.* Vous ajoutez que *vous l'avez lue deux fois, ayant nos Edits sur votre table :* mais souffrez que je vous demande si ces Edits sont bien dans votre tête ? Avez-vous été à portée d'en entendre la lettre et l'esprit ? Il n'est pas facile à un étranger de saisir l'ensemble d'une législation, et combien de citoyens, même très éclairés, qui ne le suivent pas ! Souffrez encore que je vous demande si vous avez lu avec attention les *Lettres de la campagne*, auxquelles Rousseau entreprend de répondre dans les siennes ? Je vous sais le plus grand gré du tendre intérêt que vous prenez au bonheur de notre République, et des justes alarmes que vous donnent les *Lettres de la Montagne.* Elles ont été en effet un brulôt, et l'auteur un incendiaire. Notre Bourgeoisie, déjà assez émue par toutes les préventions odieuses que des gens trop peu amis de la paix avaient cherché à lui inspirer, a pris la plume à son tour, et a accumulé cent petits griefs contre notre Magistrat. Elle a fait un étalage affecté de toutes ces bagatelles, elle les a grossies, amplifiées, et souvent déguisées ; la defiance et les insinuations les plus injustes ont fait un chemin rapide.

De la Rive à Bonnet.

Chivasso en Piémont, 6 mars 1765. — Mon très cher oncle, je viens d'être relevé d'un détachement où j'ai eu souvent occasion de parler de vous avec Son Eminence le cardinal Des Lances. J'étais commandé à S. Benigno, lieu de sa résidence, et dont il est seigneur. Il m'a chargé très expressément de vous faire ses compliments ; il est enchanté de tous vos ouvrages, surtout de celui *des Corps organisés*, lequel il fait lire à ses séminaristes.

Il m'a invité à dîner à Turin avec lui, où il a fait trouver le Père Gerdil, barnabite. Je lui ai fait vos compliments, et lui ai marqué votre satisfaction sur son ouvrage[1]. En vérité, mon cher oncle, je ne finirais pas si je voulais vous marquer tout ce qu'il m'a prié de vous dire de sa part. C'est un homme petit, maigre, yeux vifs, et fort laid ; mais je vous assure que sa bonté, sa conversation, son esprit, vous font tout oublier, et enchantent ; il m'a témoigné le plaisir que lui ferait une de vos lettres.

•

Allamand à Bonnet.

Leyde, 8 mars 1765. — Si un homme qui a le sens commun en partage, en lisant attentivement vos Edits, n'en peut comprendre ni la lettre, ni l'esprit, vous devez convenir avec moi que jamais lois n'ont été plus mal conçues, surtout pour une législation aussi peu compliquée que la vôtre. Depuis votre lettre reçue, j'ai confronté pour la troisième fois ces mêmes Edits avec ce qu'en dit Rousseau ; et malgré la confiance que j'ai en vos lumières, je n'ai pu voir qu'une contradiction manifeste entre la lettre et l'esprit de vos Règlements,

[1] *Reflexions sur l'éducation, contre les principes de M. Rousseau.* Genève, 1764. — L'auteur, plus tard, fut nommé cardinal.

et la conduite qu'on a tenue dans la condamnation de Rousseau et de ses livres.

Quant à ce que vous dites que cet homme est bien vindicatif, permettez-moi de vous demander si la vengeance est au-dessus de l'affront qu'il a reçu ? Enlever l'honneur à un homme, en diffamant des livres qui portent son nom, par la main du bourreau, et tenter de lui ôter la liberté par un décret de prise de corps, est-ce là peu de chose à votre avis ? Dans un tel cas, n'est-il pas permis à un homme de témoigner de la sensibilité ? J'en appelle à votre équité.

La nouvelle de l'emprisonnement de Rey, pour avoir imprimé les *Lettres de la Montagne*, est tout à fait fausse. S'il avait imprimé l'infâme *Dictionnaire philosophique*, il mériterait ce châtiment ; mais il a déclaré que c'est une calomnie ; et à cette occasion, qu'il me soit permis de vous demander si on l'a infligé à celui qui le premier l'a imprimé à Genève.

Bonnet au Père Gerdil, à Turin.

Genève, 14 mars 1765. — J'ai été enchanté de votre excellent livre sur l'Education. Je ne sais ce que j'y dois admirer le plus : de la force des raisons, ou de la modération qui y règne. Non seulement il est fortement et judicieusement pensé, mais il est encore très agréablement écrit, et j'en préfère de beaucoup le style à celui de votre adversaire.

Ce Rousseau n'est au fond qu'un magicien dont la magie dupe facilement les simples ; mais ces simples sont plus des trois quarts des lecteurs. Vous faites tomber cette magie, et votre serpent engloutit le sien.

Sans doute, mon révérend Père, que vous avez lu les *Lettres de la Montagne*, et je vois d'ici toute l'indignation qu'elles vous ont inspirée. Vous ne voyez pas de même tout le mal qu'elles ont fait chez nos citoyens ; mais vous comprenez assez ce que c'est que d'alarmer un peuple jaloux à l'excès de ses droits... Combien de têtes un seul homme peut déranger

On dirait qu'il a juré d'être l'Erostrate des gouvernements de nos jours.

Ce libelle aurait grand besoin d'un réfutateur tel que vous, et je ne pense pas que personne pût mieux réussir à prémunir les faibles contre les atteintes qu'il donne aux plus belles preuves de la Révélation. Pour amener les incrédules au christianisme, il commence par détruire le christianisme. En vérité, je ne connais point d'écrivain qui ait moins de logique, qui soit plus rempli de contradictions, et qui possède une plus abondante mesure d'amour-propre. Il s'est tout à fait démasqué dans ses *Lettres de la Montagne*, et à présent nous pouvons dire que nous savons notre Rousseau. Triste et stérile science !

Formey à Bonnet.

Berlin, 6 avril 1765. — J'espère que votre République, ébranlée par les sophismes de Rousseau, se sera raffermie. Voilà donc le présent que font aux hommes ceux qui leur enlèvent la Religion ! Ils sèment les défiances et les discordes ; ils brisent la forme des Etats, pour y substituer l'anarchie. Et tout cela, pour assouvir l'orgueil d'un écrivain qui veut que la terre se taise devant lui !

Haller à Bonnet.

Berne, mardi 22 octobre 1765. — Le Sénat a confirmé hier l'ordre du Conseil secret, par lequel Rousseau doit sortir du pays avant samedi, avec commination en cas de retour dans le pays. Il s'était établi sur l'île du lac de Bienne, malgré un ordre antécédent de 1762, dans lequel on l'avait fait sortir d'Yverdon. Il était resté malgré les ordres du Sénat secret. M. le procureur général Meuron, de Neuchâtel, avait intercédé pour lui. On a censuré le bailli, qui n'avait pas exécuté sur-le-champ les ordres du Sénat secret. La Religion

insultée, et les troubles allumés chez vous, sont les motifs du Sénat, qui a été unanime.

On craint pour vous, et on s'y intéresse vivement.

Bonnet à Haller.

Genthod, 8 novembre 1765. — Le jugement que votre Sénat a porté de Rousseau, prouve l'attachement de ce corps pour la Religion, et l'intérêt qu'il prend à une République voisine et alliée, à laquelle ce dangereux sophiste a fait tout le mal qu'il pouvait faire. Le feu qu'il a allumé n'est pas éteint; il couve sous la cendre.

Haller à Bonnet.

10 décembre 1765. — Un ministre de Zurich, nommé Fäsi, écrit une Géographie. Dans son second tome, il s'explique en disciple enthousiaste de Rousseau sur le bonheur de la démocratie des petits Cantons. Quel délire que la conduite de Schwitz qui a ruiné successivement sans forme de procès les Reding et leurs antagonistes, et décidé à coups de massue[1]! C'est à Zurich que votre ex-citoyen a fait le plus de mal. Il en a fait ici ; mais l'aristocratie est devenue un courant qui s'oppose à ce vent.

Tronchin à son fils François, à Berlin.

17 août 1766. — Je voudrais bien que tu m'eusses dit si Voltaire persiste à vouloir s'expatrier. Cet autre fou, J. J. Rousseau, serait le plus coquin de tous les hommes s'il n'était

[1] Je crois bien faire en laissant de côté une longue note que j'avais préparée sur ces dissensions schwitzoises. Le lecteur curieux d'en connaître le narré, n'a qu'à ouvrir l'Histoire suisse de Jean de Muller, ou celle de Monnard.

pas le plus fou. On dirait, par les procédés qu'il a eus vis-à-vis de David Hume, qu'il veut s'ensevelir sous les ruines de la plus noire ingratitude : il lui fait un crime de l'amitie qu'il t'a temoignée, parce que tu es, dit-il, le fils de son plus cruel ennemi. Tous mes torts se réduisent pourtant à lui avoir reproché qu'il a exposé ses cinq enfants. Crois-tu que je doive en rougir ? Cet homme est un charlatan de vertu, et je n'aime point les charlatans. En bon français, c'est un fripon, et l'homme de Fernex est un fou.

Tronchin à Bonnet.

Villers-Cotterets, 21 août 1766. — La manifestation de la folie et de la méchanceté de Rousseau ne peut que nous être utile[1]. Le mépris de sa personne rejaillira sur ses principes, et nombre de ses dévots s'en détacheront. Sa charlatanerie de vertu en avait séduit un grand nombre. Le masque est tombé, l'homme reste, le héros est évanoui.

L'autre méchant fou, son antagoniste, perd aussi beaucoup de ses amis. Ces deux hommes en vérité font à la vertu bien beau jeu.

Si ces deux hommes malheureusement eussent pu conserver une apparence de sagesse, que de mal n'auraient-ils pas fait ! Soyez sûr, mon bon ami, et dites-le à qui doit l'entendre, qu'aucun de ces deux hommes n'est personnellement à craindre. Ils ont perdu tout crédit, et ne peuvent pas l'ignorer. L'homme de Fernex en a tous les jours des preuves bien mortifiantes. Qu'il prenne garde à lui !

[1] La malheureuse querelle de Rousseau avec Hume venait d'éclater.

XV. La chronologie et le dénouement de la Nouvelle Héloïse.

Les aventures que Jean-Jacques Rousseau a racontées dans la *Nouvelle Héloïse* se déroulent sur une période de douze ans au moins, et ce roman contient beaucoup d'allusions aux événements de l'époque. En cherchant à dresser le tableau chronologique qu'une lecture attentive permet d'établir, on est bientôt conduit à penser que Jean-Jacques a voulu que Saint-Preux fût parfaitement son contemporain.

La seconde préface du livre fixe nettement la date de la mort de Julie. Rousseau y dit en effet : « Je passai à Clarens, revenant d'Italie, l'année même de l'événement funeste. » A ce moment de sa vie (septembre 1744) Rousseau venait d'avoir trente-deux ans. Cela concorde parfaitement avec ce que nous lisons çà et là de l'âge de Saint-Preux :

Julie à Saint-Preux : A vingt et un ans, vous m'écriviez du Valais des descriptions graves et judicieuses ; à vingt-cinq, vous m'envoyez de Paris des colifichets de lettres... (seconde partie, lettre 27e).

Saint-Preux à lord Edouard : Vous savez qu'après mon exil du Valais, je revins, il y a dix ans, à Meillerie, attendre la permission de mon retour. (IV, 17.)

Lord Edouard à Saint-Preux : Sors de l'enfance, ami, réveille-toi ! Ne livre point ta vie entière au long sommeil de la raison. L'âge s'écoule ; il ne t'en reste plus que pour être sage. A trente ans passés, il est temps de songer à soi ; commence donc à rentrer en toi-même, et sois homme une fois avant la mort ! (V, 1.)

Saint-Preux à Claire d'Orbe : Nous ne rentrâmes à Villeneuve qu'à la nuit... En entrant dans la chambre qui m'était destinée, je la reconnus pour la même que j'avais occupée autrefois en allant à Sion. A cet aspect, je sentis une impression que j'aurais peine à vous rendre. J'en fus si vivement frappé que je crus redevenir à l'instant tout ce que j'étais alors ; dix années s'effacèrent de ma vie, et tous mes malheurs furent oubliés. (V, 9.)

On voit que Saint-Preux avait vingt et un ans dans son premier voyage en Valais, et son séjour à Meillerie. — Dix ans après, revenu à Clarens, il y passe huit mois (VI, 7) et part ensuite pour l'Italie, où il apprend la mort de Julie. Saint-Preux avait donc, comme Jean-Jacques, trente-deux ans à ce moment.

Mais voici d'autres données, qui ne concordent pas avec les précédentes, et qui reportent à 1745 la date de la mort de Julie :

Saint-Preux prend part à l'expédition de l'amiral Anson, qui partit de la rade de Spithead en août 1740, et y revint aborder en juin 1744. Nous ne pouvons pas loger dans la fin de cette année 1744 les huit mois de Clarens, y compris tout un hiver. (VI, 8.)

Un passage qui vient à l'appui de cette manière de voir, se place dans les premières semaines de ces huit mois de Clarens, avant les vendanges qui sont décrites dans les lettres qui suivent :

Madame de Wolmar brodait près de la fenêtre, vis-à-vis des enfants ; nous étions, son mari et moi, encore autour de la table à thé, lisant la gazette, à laquelle elle prêtait assez peu d'attention. Mais à l'article de la maladie du roi de France, et de l'attachement singulier de son peuple, elle a fait quelques réflexions sur le bon naturel de cette nation douce et bienveillante, que toutes haïssent et qui n'en hait aucune ; ajoutant qu'elle n'enviait du rang suprême que le plaisir de s'y faire aimer. (V, 3.)

On sait que c'est au mois d'août 1744 que Louis XV tomba malade à Metz, au moment où il allait se placer à la tête de son armée ; la France s'enthousiasma pour lui, et c'est alors qu'il reçut le surnom de Bien-Aimé.

Nous voyons d'ailleurs des allusions très claires à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745). Lord Edouard semble la prédire :

J'augure que nous paierons cher nos premiers succès, et que la bataille gagnée à Dettingue nous en fera perdre une en Flandre. Nous avons en tête un grand capitaine ; ce n'est pas tout : il a la confiance de ses troupes, et le soldat français qui compte sur son général, est invincible. (V, 4.)

Claire d'Orbe parle aussi de la victoire de Fontenoy :

Mon père a été si charmé de me voir, qu'il a quitté pour m'embrasser la relation d'une grande bataille que les Français viennent de gagner en Flandre. (VI, 1.)

Tout cela nous amène, contrairement à ce que dit la préface du roman, à placer en 1745 la catastrophe qui le termine.

Ce n'est pas tout, et voici d'autres passages qui étendraient encore davantage la durée qui sépare le commencement et la fin du roman :

« Il y a six ans que je vous vis pour la première fois », écrit Julie à Saint-Preux (III, 18) au moment où elle se marie ; et Saint-Preux, dans une lettre (V, 5) qui précède la description des vendanges de Clarens, écrit à lord Edouard que M. et Mme de Wolmar sont unis « depuis près de huit ans ». Le roman se termine l'année suivante, et embrasse ainsi une quinzaine d'années. Il avait commencé (*seconde préface*) entre « un homme de vingt ans et des filles de dix-huit ». Saint-Preux a donc au moins trente-quatre ans à la fin du roman.

On voit que les données du problème sont contradictoires, en sorte qu'on ne peut pas le résoudre. Mais Rousseau a mis son dernier mot dans sa préface : c'est là que nous avons vu que Saint-Preux était parfaitement son contemporain, et je crois que cette idée a été chez lui la première comme la dernière. Si, dans la rédaction de l'ouvrage et l'ajustement des divers épisodes, cette idée fondamentale a gauchi et a cédé, c'est que Jean-Jacques sans doute s'est rappelé les préceptes de Boileau, et son dédain pour les esprits craintifs,

> Qui, chantant d'un héros les progrès éclatants,
> Maigres historiens, suivent l'ordre des temps.

La coïncidence des âges subsiste néanmoins dans les passages signalés en premier lieu, et la constatation que nous en avons faite s'accorde avec ce que Rousseau raconte (dans le livre IX des *Confessions*) de la genèse de son roman :

Je me figurai l'amour, l'amitié, les deux idoles de mon cœur, sous les plus ravissantes images. J'imaginai deux amies : je donnai à l'une d'elles un amant dont l'autre fût la tendre amie, et même quelque chose de plus. Epris de mes deux

charmants modèles, je m'identifiais avec l'amant et l'ami : je le fis aimable et jeune, lui donnant les vertus et les défauts que je me sentais.

Rousseau dit dans la préface de la *Nouvelle Héloïse*, qu'en plusieurs endroits il a gravement altéré la topographie. On vient de voir que la chronologie n'a pas été mieux traitée. Et malgré cela, son roman a des descriptions dont les recherches de M. de Montet ont montré l'étonnante exactitude[1]; et de même, un lecteur attentif trouvera dans l'ouvrage de Rousseau des tableaux très fidèles de la France, de Paris, et des pays qui entourent le lac Léman, tels qu'ils étaient à l'époque où Jean-Jacques avait l'âge de Saint-Preux.

* * *

« Nous avons perdu ton digne et bon mari. » C'est ce que Julie écrit à Claire dans la première lettre de la 4e partie.

Pourquoi Jean-Jacques a-t-il fait mourir M. d'Orbe ? C'est pour tendre un piège à ses lecteurs. Une fois en effet que l'amour de Saint-Preux pour Julie, après s'être réveillé si fort, a eu fini par se contenir et s'apaiser, le mariage de Saint-Preux et de la jeune veuve devient le dénouement indiqué du roman : le lecteur s'y attend. Mais cette solution si raisonnable a le défaut d'être plate : aussi c'est alors qu'arrive la catastrophe, et que tout finit dans les larmes.

— On répond : Non pas ; c'est pour une autre raison que Julie devait mourir ; c'est pour que sa vertu fût sau-

[1] Voir plus haut, pages 13 et 14.

vée : « Un jour de plus, et j'étais coupable ! » écrit-elle dans sa dernière lettre à Saint-Preux.

— Je réplique : Toute la seconde moitié du roman est fondée sur le parti pris de M. de Wolmar, qui sait tout, et qui veut quand même rapprocher Julie de Saint-Preux. C'est une invraisemblance inouïe ; mais la seconde moitié du roman n'existerait pas sans elle. Jean-Jacques demande à ses lecteurs de consentir à l'admettre. A ce moment, une espèce de contrat tacite se conclut entre eux et lui. La conduite de Wolmar ne serait qu'une coupable niaiserie, si elle avait les suites naturelles qu'elle donne lieu de craindre. Elle constitue un tour de force, qui n'est acceptable que s'il n'a pas, en définitive, de conséquences fâcheuses. Le lecteur n'accepte cette donnée fondamentale de la seconde moitié du roman, qu'en comptant sur l'auteur pour sauver la vertu de Julie des dangers évidents qu'elle va courir.

Cette vertu se trouve exposée à tous les périls ; mais c'est dans la 4e partie de la *Nouvelle Héloïse* qu'elle les traverse, plus heureusement qu'on n'aurait cru. Quand on arrive au dénouement, Saint-Preux est en voyage, et Julie est en sûreté. Si elle meurt à ce moment, c'est uniquement, je le répète, pour que la fin du roman ait un caractère tragique.

— On insiste : Vous ne voyez pas à quel point est vraie la parole de Julie : *Un jour de plus et j'étais coupable !* Rappelez-vous ce que Sainte-Beuve a dit dans un article sur Fromentin (*Nouveaux Lundis*, VII) à propos du roman de *Dominique :*

Le roman n'est pas entièrement d'accord avec la vérité humaine, avec l'entière vérité, telle que les grands peintres de la passion l'ont de tout temps conçue. Il y a un fait cons-

tant, et d'observation morale : le propre de la passion, arrivée à son paroxisme, est de n'avoir aucun scrupule...

... Il n'y avait que deux solutions tout à fait vraies à la situation de Dominique et de Madeleine : ou bien la chute de Madeleine, ou bien le départ, en effet, de Dominique ; mais alors Madeleine doit lui en vouloir, et le mépriser un peu de l'avoir amenée là pour reculer ensuite. Qu'avait-il à faire de souffler le feu, pour se dérober et s'enfuir au moment où il voit la flamme ?

— Je persiste quand même dans mon opinion. Si Sainte-Beuve a dit vrai, ce que je ne nie pas, je n'en admire que davantage l'art avec lequel Rousseau, dans le récit de « la scène de la Meillerie », a su franchir le pas difficile du roman qu'il a imaginé, sans se heurter à l'un des deux écueils signalés par le judicieux critique. Quand les deux amants sortent du bateau, Jean-Jacques est resté fidèle au contrat tacite dont j'ai parlé plus haut, sans que Saint-Preux se soit diminué aux yeux de celle qu'il aime.

XVI. Le marquis de Ximenez, Voltaire et Rousseau.

Dans les premières semaines de 1761, Voltaire avait fait paraître quatre *Lettres sur la Nouvelle Héloïse ;* elles étaient signées du marquis de Ximenez, et se donnaient

comme adressées à Voltaire lui-même. Les plaisanteries de cette brochure, où Voltaire bafouait Rousseau, éclaboussaient çà et là les magistrats de Genève. Il y était dit, par exemple :

Milord Edouard, en passant par Genève, avait entendu parler ce grand homme sur l'égalité des conditions, et prouver démonstrativement qu'un garçon horloger qui sait lire et écrire, est parfaitement égal aux grands d'Espagne, aux maréchaux de France, aux ducs et aux pairs d'Angleterre, aux princes de l'Empire, et aux syndics de Genève.

Et plus loin :

Jean-Jacques, qui est orné des dons les plus séduisants de la nature, et dont le premier abord enchante, tournera la tête à quelque princesse, et fera un mariage tel que M. de Lauzun, sans que le Roi puisse y trouver à redire. Car remarquez que M. de Lauzun était un homme de qualité ; qu'un simple gentilhomme approche de ce rang ; qu'un Conseiller se croit égal à un gentilhomme[1] ; qu'un citoyen de Genève se croit égal à un officier municipal[2] ; que par conséquent il n'y a nulle différence entre Jean-Jacques et le comte de Lauzun qui épousa Mademoiselle ; qu'ainsi il est clair que Jean-Jacques épousera une princesse du sang, avant qu'il soit peu.

En envoyant ces *Lettres sur la Nouvelle Héloïse* à ses amis de Paris, Voltaire leur avait écrit : « Mandez-moi

[1] Les membres du Conseil des Vingt-Cinq, à Genève, avaient le titre de *nobles* : et ce titre était parfaitement reconnu à l'étranger, quand le fils d'un Conseiller voulait entrer dans un corps où il fallait faire preuve de noblesse.

[2] Ce sont les syndics de Genève et les autres membres des Vingt-Cinq, que Voltaire en a vue quand il parle d'*officiers municipaux* ; mais il est clair que si une ville forme un Etat souverain, les chefs de cet Etat, en bonne hiérarchie, ont un rang supérieur à celui d'officiers municipaux.

qui les a faites, ô mes anges, vous qui avez le nez fin ! » Dans le public genevois, quelques gens d'esprit sans doute, et quelques personnes bien informées, les membres du Conseil certainement entre autres, avaient su que ces lettres étaient de Voltaire ; mais il se trouva des lecteurs qui ne le devinèrent pas. « Le marquis de Ximenez n'a fait aucune difficulté d'y mettre son nom », écrivait Voltaire à Damilaville. C'était un panneau où tomba l'auteur d'une brochure que je n'ai vue citée nulle part. Un Genevois dont le nom est demeuré inconnu, irrité par les sarcasmes signés de Ximenez, et la manière dédaigneuse avec laquelle ce gentillâtre parlait des magistrats de Genève, saisit la plume et écrivit, comme pour faire suite aux quatre *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, une *Cinquième lettre* (5 pages sans nom d'auteur, sans lieu ni date).

Cette brochure est intéressante, parce qu'on y voit l'écho d'un entretien où Voltaire avait parlé du roman de Jean-Jacques avec beaucoup de mesure et de modération. Je ne sais si vraiment notre anonyme avait lui-même assisté à cette conversation, et entendu Voltaire, comme il s'en vante ; ou s'il n'a fait en réalité que rapporter les récits de ceux qui avaient été les hôtes du philosophe de Ferney ; toujours est-il qu'il n'a pas inventé, à coup sûr, les discours qu'il oppose aux critiques acerbes signées du nom de Ximenez.

Ah ! monsieur, dit-il, que cette critique est différente du jugement que j'ai entendu porter de cet ouvrage au grand homme à qui les quatre lettres sont adressées ! Que ne puis-je vous peindre la douceur, la candeur et la noblesse avec laquelle il applaudit aux beaux endroits ! Que ne puis-je vous rendre avec la même éloquence les éloges qu'il donna aux

lettres sur les Duels, sur le Suicide, sur l'Education, et à tout ce qu'il y a de vraiment philosophique !

Pour achever d'éclairer ceux qui l'écoutaient, il critiqua avec la même générosité. Il desapprouva sans aigreur l'affectation du style de plusieurs endroits. Il condamna avec douceur ce qu'il y avait de trop libre[1]. Il fit sentir que M. Rousseau ne connaissait point assez le cœur humain, et il le plaignit avec charité sur son goût pour les paradoxes et pour les singularités. Il porta la lumière la plus vive sur cet ouvrage, sans en obscurcir l'auteur. L'envie et la jalousie, que l'humanité laisse quelquefois entrer dans le cœur des grands hommes, étaient loin du sien et de sa bouche. L'homme de genie, l'homme universel, l'homme supérieur, rendait justice au Philosophe : on adorait le premier, et on plaignait le second en l'admirant.

Jugez après cela, monsieur, de l'effet qu'ont dû produire chez moi les quatre Lettres qui viennent de paraître. J'esperais y trouver quelque chose de ce que j'avais entendu ; je les ai lues avec avidité, et j'ai été bien attrapé de n'y voir que grossièreté et indécence ; j'ai compris que c'était un homme qui s'était dit : *A toi, Gille !* et qui en conséquence se croyait obligé de dire des choses triviales et obscènes. Qu'il s'applaudisse ! il a réussi à merveille...

Il y a encore de fort jolies choses sur l'égalité des conditions, et par une suite de légèreté et de raisons, on fait épouser une princesse du sang à M. Rousseau. Eh ! non, messieurs ; un Philosophe sait ce qui est dû aux Grands de votre nation. Rien n'égale un amiral français, si ce n'est un matelot anglais ; rien n'approche d'un maréchal de France, si ce n'est un soldat prussien ; rien ne peut égaler vos Ducs et Pairs qui rampent, si ce n'est, peut-être, des Syndics de Genève, qui ne rampent jamais.

[1] Le bon apôtre ! — Mais, je le répète, tout ce que notre brochurier fait dire à Voltaire semble bien avoir été dit en effet.

A vrai dire, les Syndics de Genève, au temps de Louis XIV et de Louis XV, avaient plus d'une fois parlé au roi de France d'un ton aussi plat, aussi obséquieux, et beaucoup plus gauche que celui des seigneurs de la cour. Mais cet outrage aux ducs et pairs, ces allusions insultantes à la déroute de Rosbach et aux défaites navales des Français dans la guerre de sept ans, soulevèrent un incident diplomatique.

Le 18 février 1761, le Résident de France vint chez le premier Syndic lui déférer cette *Cinquième lettre*. Une information fut ouverte ; le Procureur-général Tronchin dressa un réquisitoire qui est couché tout au long dans le registre, et auquel est annexé l'unique exemplaire connu de notre brochure ; enfin le Conseil prononça une sentence qui n'atteignit pas seulement la *Cinquième lettre;* les quatre lettres signées de Ximenez furent aussi mises sur le tapis, et le Conseil fit porter chez M. de Voltaire l'expression de son mécontentement, comme on le voit par le procès-verbal de la séance du 20 février :

Lecture faite des dites quatre lettres signées Ximenez, et étant délibéré sur icelles, elles ont été trouvées répréhensibles dans la manière dont il y est parlé des Anglais, des Suisses et des Syndics de Genève ; et il a été arrêté en conséquence qu'elles seront supprimées, et qu'il sera informé sur ce qu'elles ont été imprimées sans permission ; et qu'on fasse connaître à M. le marquis Ximenez, logé chez le sieur Voltaire à Saint-Jean, que le Conseil en a été blessé. Noble Saladin a été chargé de cette commission.

Lecture faite ensuite de la *Cinquième lettre*, et délibéré sur icelle, Messeigneurs ordonnent la dite lettre devoir être lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice, comme téméraire, scandaleuse, contenant des expressions injurieuses et attentatoires à l'honneur et au respect dû à de grands et

notables personnages du royaume de France, et aux Ordres les plus illustres du dit royaume.

Quelques jours après, le marquis de Ximenez écrivait [1] à un ami : « Je ne suis pas étonné qu'une ville qui a mis le laurier sur le front de Jean-Jacques Rousseau, ait trouvé la critique de son *Héloïse*, un peu trop vive. Mais vous saurez que Rousseau et moi, ne sommes pas moins divisés que Genève et Rome ; que nous sommes en guerre depuis trois ans *(depuis la publication de la Lettre à d'Alembert sur les spectacles)* et que je me suis proposé, non d'avoir raison contre lui, qui ne mérite guère qu'on le réfute sérieusement, mais de faire rire mes lecteurs à ses dépens. »

Le roman de Jean-Jacques avait obtenu à Paris un succès décisif, tandis que la brochure âpre et malveillante qui était venue de Ferney, avait généralement déplu : l'ami de Ximenez ne le lui avait pas caché ; on le voit, dans sa réponse, faire bonne mine à mauvais jeu.

[1] *Revue des autographes*, N° 158.

XVII. La condamnation du « Contrat social » et d'« Emile », prononcée par le Conseil de Genève.

Je feuilletais l'autre jour un des nombreux manuscrits que nous devons à la plume de François Rocca [1]. Ce volume, qui porte dans la bibliothèque de notre Société d'Histoire le numéro 187, contient une dizaine de cahiers reliés ensemble, parmi lesquels j'en remarquai un qui porte au dos ce titre : *Notes de ce qui a été dit en Conseil le 18 juin 1762, au sujet de Rousseau, citoyen de Genève, et de son* CONTRAT SOCIAL, *et d'*EMILE *ou de l'*EDUCATION.

Je m'empressai de lire ce morceau, et je vis que j'avais sous les yeux une copie des notes qui ont été prises — par un des secrétaires d'Etat, sans doute, J. J. de Chapeaurouge ou Pierre Lullin — dans les séances que tint le Conseil, les 18 et 19 juin 1762. Ces phrases

[1] Fils du pasteur Jean Rocca, et né en 1706, François Rocca, avocat, entra au Deux-Cent dans la fournée de 1746, occupa pendant une année (1751) la place de secrétaire de la Justice, et pendant six ans (1762-1768) celle de secrétaire du Consistoire. Enfin, le 4 avril 1768, il fut nommé commissaire-général de la République, c'est-à-dire son feudiste, son archiviste ; et il occupa jusqu'à sa mort (25 mai 1776) ces fonctions qui ont dû lui sourire : car il aimait à recueillir et à copier des documents historiques. — Son petit-fils a été le second mari de madame de Staël.

heurtées, sans suite, ces répétitions multipliées, c'est l'écho de la délibération même, ce sont des fragments de discours saisis au vol, et couchés aussitôt sur le papier. Je venais de mettre la main sur un document qui méritait assurément de voir le jour. On y voit au naturel les pensées que les magistrats roulaient dans leur esprit. C'est comme une fourmilière qui s'agite.

On sait cependant qu'il faut se garder d'attribuer aux rogatons inédits qu'on rencontre, plus d'importance qu'aux pièces imprimées qui sont depuis longtemps connues ; et cette règle générale se confirme ici. Le morceau qu'on va lire n'a pas autant d'importance que les « Conclusions » du procureur-général Jean-Robert Tronchin, que M. Marc Viridet a publiées en 1850, dans une brochure intitulée : *Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'*Emile *et le* Contrat social ont été l'objet en 1762. Genève, imprimerie Vaney, 72 pages grand in-8°[1].

Les mêmes idées se retrouvent dans les deux documents ; mais Tronchin les exprime mieux, les développe avec talent, avec une justesse de vues qui étonne ; et ce réquisitoire rédigé à la hâte mérite déjà l'éloge que J. J. Rousseau a fait des *Lettres de la Campagne,* qui parurent quinze mois après : « Cette pièce, monument durable des rares talents de son auteur, était du procureur-général Tronchin, homme d'esprit, homme éclairé, très versé dans les lois et le gouvernement de la République. »

Les renseignements nouveaux qu'on peut tirer du do-

[1] On trouve aussi ces *Conclusions* dans l'*Almanach de J. J. Rousseau pour 1861*, par Marc Viridet. Genève, 1861. 183 pages petit in-8°.

cument inédit que je livre au public, sont en petit nombre. On les trouvera dans les §§ 8 et 27. — C'est moi qui ai donné un numéro à chaque paragraphe, afin de faciliter le classement des idées, qui sont amoncelées au hasard.

Quelques paragraphes (7, 19, 21 — voir aussi § 3) répètent comme un refrain que Rousseau réduisait la religion à « un parfait déisme ». Ce fut la formule adoptée par les adversaires des idées du Vicaire Savoyard. C'est ce qui explique tout le bruit que fit la lettre écrite deux mois après par Jean-Jacques au pasteur de Montmollin, pour exprimer son désir de « participer à la communion des fidèles, et d'être uni extérieurement à l'Eglise comme il l'était dans le fond de son cœur ».

Dans les §§ 12 et 13, il est question du Résident de France à Genève ; et dans le § 17, de M. de Sellon, chargé d'affaires de la République à Paris. La décision que le Conseil prit à leur égard se lit à la page 22 de la brochure de M. Viridet.

La lecture des « conclusions » du procureur-général nous apprend que Tronchin n'estimait pas que le Conseil dût procéder contre la personne de l'auteur d'*Emile*. Je me sépare ici de M. Viridet, qui commente malignement (page 18) une phrase de Tronchin : « Je ne vois pas, disait celui-ci, quel tour on pourrait donner à la procédure. » — « Cette phrase, remarque M. Viridet, est caractéristique. M. le procureur-général ne serait peut-être point fâché de trouver moyen de donner un tour convenable à la procédure ; mais, malgré ses talents, il ne sait. »

M. Viridet s'est égaré, il me semble, en s'imaginant que Jean-Robert Tronchin voulait du mal à Jean-Jac-

ques Rousseau. Ce magistrat avait l'esprit trop éclairé et l'âme trop élevée pour pouvoir se laisser aller à de tels sentiments. Il discutait avec ses collègues sur la marche à suivre ; et tandis qu'ils étaient disposés (comparer les §§ 5, 11, 22, 25) à procéder contre la personne de Rousseau, il les en détourne, en invoquant (page 17 de la brochure de M. Viridet) un argument qui mérite d'être examiné de près[1]. Mais les collègues de Tronchin n'entrèrent pas dans l'idée qu'il leur suggérait (voir §§ 4 et 23).

Des trois avis ténorisés au § 27 de nos notes, le second « de ne pas décréter le sieur Rousseau » me paraît coïncider avec le sentiment de Tronchin. Il dit, dans son réquisitoire, que le Conseil devrait se contenter de conserver le droit de juger Rousseau, s'il se représentait. Autre chose est de rappeler ainsi, que le Conseil avait ce droit ; autre chose de dire, comme l'arrêté qui fut adopté : « Au cas que le dit J. J. Rousseau, absent, vienne dans la ville ou dans les terres de la Seigneurie, il devra être saisi et appréhendé, pour être ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra. »

Le § 21 contient un projet d'arrêté qui a été fait en séance ; cette rédaction n'a pas eu de succès, et le Conseil a préféré s'en tenir au dispositif plus maigre et plus sec contenu dans le dernier paragraphe des « conclusions » du procureur-général. Le libellé adopté s'y est collé à peu près complètement ; j'ai souligné dans le § 21 les phrases qui ont passé dans le texte définitif de l'arrêté.

Je n'ai plus qu'à mettre sous les yeux du lecteur les notes que Rocca nous a conservées.

[1] C'est ce que j'ai fait, ci-dessus, aux pages 101 et suivantes.

En Conseil, il a été dit ce qui est noté ci-contre :

18 juin 1762.

Sur le *Contrat social*, 1 vol. in-8°, et *Emile* ou *de l'Education*, 4 vol. in-12[1], Amsterdam, 1762, par J. J. Rousseau, citoyen de Genève :

1. On a témoigné beaucoup de douleur de ce qu'un ouvrage contenant des principes destructifs de tout gouvernement, et de toute religion révélée, paraissait sous le nom d'une personne qui se qualifiait citoyen de Genève ; — principes d'autant plus nuisibles à la société, qu'ils renversent les principes sur lesquels sont établis les fondements et les preuves de la religion chrétienne et de tout Etat.

2. Les livres du *Contrat social* et *Emile*, dangereux par la persuasion, suite de son éloquence.

3. Rousseau, dans son *Emile*, fait une profession ouverte de déisme.

4. Rousseau, qui se qualifie citoyen de Genève, s'est écarté de son devoir de bourgeois.

5. Qu'il a mérité un jugement, tant sa personne que ses livres, *Emile* et le *Contrat social*.

6. Que nous désapprouvons ces deux livres, sa conduite, ses principes.

7. Le *Contrat social* contient des systèmes de gouvernement, dont les principes sont dangereux pour notre Constitution ; et que, dans l'un comme dans l'autre, il détruit la religion chrétienne, la tournant en ridicule, et voulant tout ramener à un parfait déisme.

[1] Deux éditions de l'*Emile* avaient paru simultanément : Amsterdam, 4 vol. in-12 et La Haye, 4 vol. in-8°. A Paris, on avait lacéré et brûlé un exemplaire de l'édition in-8° ; à Genève, c'est un exemplaire de l'édition in-12 qui fut déchiré et brûlé, par l'exécuteur de la Haute Justice.

8. Le debit d'*Emile* et du *Contrat social* se fait à Coppet et à Nyon.

9. Ecrire à Berne, sur ce que ces deux livres se vendent à Coppet et à Nyon.

10. Ecrire là-dessus à Nyon.

11. Procéder sur les livres d'*Emile* et du *Contrat social*, et sur l'auteur qui se nomme Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève.

12. En députer au Résident.

13. En parler au Résident.

14. Detruit les miracles en son troisieme volume d'*Emile* ou *de l'Education*.

15. Indifference de toute religion regne dans le livre d'*Emile*.

16. Principes destructifs de tous gouvernements, et très dangereux pour le nôtre, dans le *Contrat social*.

17. Ordre à M. Sellon, qu'au cas qu'on lui parle du *Contrat social*, de dire qu'on le desapprouve à tous égards.

18. L'affectation de l'auteur, de ce qu'il a paru sous le nom d'un de nos citoyens.

19. Il ramène la religion à un parfait deisme, contenant d'ailleurs plusieurs traits indécents et contraires à la pudeur.

20. Des principes destructifs de tout gouvernement, et du nôtre en particulier, sur ce qu'il est dit entre autres dans le *Contrat social*, au chapitre XVIII (Des moyens de prévenir les usurpations du Gouvernement) : Qu'un peuple doit avoir des assemblees générales périodiques[1] ; que l'ouverture de ces assemblees qui n'ont pour objet, dit-il, que le maintien du traité social, doit toujours se faire par deux propositions, que l'on ne puisse jamais supprimer, et qui passent separément par les suffrages. La première, s'il plaît au souverain de conserver la presente forme de gouvernement ; la seconde,

[1] Cp. ce que Tronchin dit de ces assemblées périodiques (page 15 de la brochure de M. Viridet).

s'il plait au peuple d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés : Propositions tout à fait anarchiques, a-t-on dit, et destructives de toute constitution et forme de gouvernement.

21. Vu que le *Contrat social* contient un système de gouvernement dont les principes sont pernicieux, très dangereux pour toute Constitution, et que dans le dit livre, comme dans celui intitulé : *Emile* ou *de l'Education, il détruit la religion chrétienne*, toute révélation et les miracles étant tournés en ridicule, et voulant ramener toute la religion à un parfait déisme...

Vu les conclusions du sieur J. R. Tronchin, *Procureur-général ;*

Ouï le rapport des Seigneurs scholarques, par lequel il résulte que le livre sur les principes du gouvernement, intitulé : *Du Contrat social* ou *Principes du Droit politique*, contient un système pernicieux à l'autorité souveraine, *destructif* de la société et *de tout gouvernement*, et fort dangereux pour notre Constitution ; — et celui intitulé : *Emile* ou *de l'Education*, contient un parfait déisme, dans lequel il détruit les miracles et les prophéties, etc., les preuves et fondements de la religion chrétienne ;

A ces causes, Messeigneurs ordonnent et sentencent que le *Contrat social* ou *Principes du Droit politique*, de même qu'*Emile* ou *de l'Education*, qui portent le nom de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, imprimés à Amsterdam, 1762, seront *lacérés et brûlés* publiquement, devant l'Hôtel de Ville, *par l'exécuteur de la haute justice*, mandant au seigneur Lieutenant de faire mettre la présente sentence à exécution, ordonnant[1] *à tous imprimeurs, libraires, colporteurs* et autres d'*imprimer*, et *débiter* les livres du sieur Rousseau, intitulés : *Emile* ou *de l'Education* et le *Contrat social*,

[1] *Lapsus calami* pour « défendant ».

ordonnant aussi à tous ceux qui en auront des exemplaires de les rapporter dans trois jours en Chancellerie, entre les mains des seigneurs Secrétaires d'Etat.

19 juin 1762.

22. Et au cas que le sieur Rousseau vienne à Genève, il sera appréhendé.

23. Rousseau, dans ses livres, a agi contre son serment de bourgeois.

24. La religion révélée...

25. On a cru qu'il était punissable, et en conséquence il est décrété de prise de corps.

26. Voilà les sentiments du gouvernement ; et dans toute la ville, on est indigné de ses principes sur la religion.

NB. — *Nombre de citoyens trouvent qu'il a seulement allégué les objections comme de simples doutes de sa raison.*

27. Il y a eu trois avis en Conseil : Le premier, de décréter le sieur Rousseau de prise de corps. Le second, de ne pas le décréter. Le troisième : Que s'il venait à Genève, qu'il serait appréhendé pour venir comparaître en Conseil. Cet avis a eu le plus de suffrages.

XVIII. Laquais.

Bernardin de Saint-Pierre a raconté [1] l'entretien qu'il eut un jour avec Rousseau, au couvent du Mont-Valé-

[1] Dans les *Etudes de la nature*, dernière note.

rien : ils venaient d'assister au culte, à de pieuses lectures ; Rousseau était ému. « *Si Fénelon vivait*, lui dit Bernardin, *vous seriez catholique*. Il me repartit, hors de lui et les larmes aux yeux : *Oh! si Fénelon vivait, je chercherais à être son laquais, pour mériter d'être son valet de chambre.* »

Sainte-Beuve, qui cite ce passage dans un article des *Causeries du Lundi*, (3e volume, 4 novembre 1850) le commente en termes sévères : « On saisit le manque de goût jusque dans l'émotion. Rousseau, quelque temps, a été laquais ; on s'en aperçoit : il ne hait ni le mot, ni la chose. »

Mais ce mot de *laquais*, qui choque si fort Sainte-Beuve, Théodore de Bèze l'avait employé d'une manière toute pareille.

On lit dans le *Journal* d'Esaïe Colladon :

Le 25 novembre 1600, M. de Bèze, âgé de 82 ans, partit de la ville pour aller vers le Roi (Henri IV, qui était à l'Eluiset, et assiégeait le fort de Sainte-Catherine).

Il salua humblement le Roi, qui le reçut en toute bénignité, le faisant tenir assis sur un lit, nonobstant qu'il fût debout, l'appelant son ami, son père, et le baisa par deux fois, lui disant : « Je voudrais avoir baillé un verre de mon propre sang, et que vous fussiez plus jeune de trente ans : vous verriez beaucoup de grandes choses. »

Se ramenturent réciproquement le temps qu'il y avait de trente et tant d'années qu'ils ne s'étaient vus. M. de Bèze lui ayant souhaité tout bien, et qu'il voudrait être plus jeune de trente ans pour lui servir, *même de laquais*, lui recommanda le bien des Eglises.

Saint François de Sales, à la même époque, n'a pas craint non plus d'employer ce terme :

Laissons volontiers les suréminences aux âmes surélevées ; nous ne méritons pas un rang si haut au service de Dieu : trop heureux serons-nous de le servir en sa cuisine, en sa paneterie, d'être *des laquais*, portefaix, garçons de chambre[1]....

A l'origine, le mot *laquais* a désigné des soldats. Littré cite un exemple du xve siècle : « gens arbalestriers apelés laquaiz », et une autre du xvie : « le bastion que le seigneur de Milho, avec quelques autres capitaines de gens de pied, et trois mille laquais françois, eut en garde. »

Je conviens que de bonne heure ce mot fut pris en mauvaise part. Montaigne parle des *champisses* contenances des laquais, qui par derrière font les cornes à leurs maîtres et leur tirent la langue[2].

Parasite effronté, menteur comme un laquais,

dit Destouches dans la comédie du *Dissipateur*. Et dans le *Journal* d'Argenson, il y a un passage bien fort :

30 juin 1732. J'ai chassé un laquais nommé *Bourguignon*. J'y ai eu regret, par la considération que je fis l'autre jour à quel point ce garçon était véritablement laquais, et au point qu'on ne pourrait en prendre un modèle plus complet.

Il était ragot, — insolent, — le visage carré, — gros nez, — brunet, — malpropre, — de grands cheveux bouclés, — usant beaucoup ses habits, — malpropre en linge, — les pieds tournés si en dehors qu'il tortillait du cul en marchant, — toujours au cabaret, — ivre de rien.

On ne l'entendait point parler, par sa grosse lèvre échauffée de vin, — chercheur de midi à quatorze heures, — grand rai-

[1] *Introduction à la vie dévote*, III, 2.
[2] *Essais*, I, 49.

sonneur à tout ce qu'on lui disait, — et pour comble de perfection en son état, marié à une cuisinière qui le battait.

Aussi le mot de *laquais* en est venu à impliquer une idée de bassesse et d'abjection, qui autrefois ne lui était pas attachée. On lit dans la dernière édition du dictionnaire de l'Académie française :

Laquais, substantif masculin. Valet de livrée, destiné principalement à suivre son maître ou sa maîtresse. *Grand, petit laquais. Laquais en grande et petite livrée. Il a trois ou quatre laquais. Il a toujours deux laquais derrière sa voiture.*

Proverbialement et familièrement, *mentir comme un laquais*, mentir avec impudence, mentir habituellement.

On dit dans un sens analogue, *avoir l'âme d'un laquais*, avoir l'âme basse.

Mais dans les éditions du xviiie siècle, on ne trouve au mot laquais que le premier paragraphe de cet article. Le second paragraphe a été ajouté dans l'édition de 1835 ; on y trouve un écho du vers de Destouches, cité plus haut ; et le dernier, dans celle de 1877 ; on y trouve un écho du vers de *Ruy Blas* :

J'ai l'habit d'un laquais, et vous en avez l'âme !

On voit que le sens de ce mot s'est peu à peu noirci. Toujours est-il que Théodore de Bèze et saint François de Sales, comme on l'a vu, — et aussi Pascal et madame de Maintenon : voir le dictionnaire de Littré, — ont pris le mot de *laquais* dans le sens pur et simple de *domestique portant la livrée, et employé principalement à suivre son maître :* ce qui constitue une position humble et subalterne, mais non pas vile et ignoble.

« Je racontais un jour à Jean-Jacques, dit Bernardin de Saint-Pierre dans les notes du *Préambule de l'Arcadie*, qu'une demoiselle m'avait dit qu'elle serait volontiers sa servante. — Oui, reprit-il, afin que je lui fisse pendant six ou sept heures, des discours d'*Emile*. »

Rousseau fit là une réponse juste et sensée à une parole semblable à celle que lui-même avait dite à propos de Fénelon. Le vœu était identique, et il faut avoir le même sourire indulgent pour la parole que Bernardin a rapportée, et pour celle de la jeune admiratrice de Jean-Jacques.

* * *

Voilà bien des raisonnements pour un mot !

— J'en conviens ; mais ce mot en vaut la peine. Il s'agit de savoir si l'on peut trouver dans la vieillesse de Jean-Jacques quelque trace de la boue où il a mis le pied dans sa jeunesse, un reflet encore, une marque, une tache qui rappelle les fâcheuses aventures que les *Confessions* ont révélées. Le jugement de Sainte-Beuve était dur. Je me suis efforcé de montrer qu'il n'était pas fondé.

XIX. Notice sur les manuscrits de J. J. Rousseau, légués à la Bibliothèque de Genève par Mme Streckeisen-Moultou.

I

Quand Jean-Jacques Rousseau, déjà connu par le succès de ses premiers écrits, vint à quarante-deux ans passer à Genève l'été de 1754, il y fut accueilli avec empressement. Il énumère au livre VIII des *Confessions* les personnes avec lesquelles il se lia dans notre ville; après avoir cité les Deluc, Marc Chappuis, Marcet de Mézières, Jacob Vernes, et les professeurs Jalabert, Lullin, Perdriau et Vernet, il continue en ces termes :

> Mais celui de tous dont j'attendis davantage fut Moultou, jeune homme de la plus grande espérance par ses talents, par son esprit plein de feu ; que j'ai toujours aimé, quoique sa conduite à mon égard ait été souvent équivoque, et qu'il ait des liaisons avec mes plus cruels ennemis ; mais qu'avec tout cela je ne puis m'empêcher de regarder encore comme appelé à être un jour le défenseur de ma mémoire et le vengeur de son ami.

Ce *cruel ennemi* dont parle Rousseau, c'était Voltaire, avec qui Paul Moultou était entré en relations, quand le châtelain de Fernex prit en main la cause des Calas

et des protestants de France ; les *Lettres inédites de Voltaire sur la tolérance*, publiées par Athanase Coquerel fils, en 1863, nous font connaître les démarches et les publications que Voltaire avait entreprises, d'accord avec Moultou : il y mettait le zèle le plus louable.

Rousseau, qui eut le tort de prendre ombrage de cette liaison, eut assez de sagesse cependant pour demeurer plein de confiance envers un ami qui lui avait donné des marques de son dévouement, dont témoignent les lettres qu'ils ont échangées entre eux. On sait que la correspondance imprimée de Rousseau renferme cinquante-sept lettres adressées à Paul Moultou. Les originaux en sont déposés à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Quand Paul Moultou vint à Paris avec son fils Pierre (20 ans), au printemps de 1778, le vieux Jean-Jacques, qui sentait venir la mort, et qui mettait ordre à ses affaires, lui remit un des manuscrits des *Confessions* et des *Dialogues*, dans une entrevue d'un caractère solennel.

En 1782, Paul Moultou, avec son ami Du Peyrou, fit imprimer à Genève les six premiers livres des *Confessions*. Il mourut en 1787 ; et son fils Pierre Moultou, étant devenu le dépositaire des papiers de Rousseau, publia en 1788, à Genève, la seconde partie de cet ouvrage.

La Révolution survint, puis les guerres de l'Empire. Quand cette époque de bouleversement fut enfin terminée, et que l'attention publique put se reporter sur les questions philosophiques et littéraires, nous retrouvons la famille Moultou préoccupée de raviver le souvenir de Rousseau.

Guillaume Moultou, autre fils de Paul, et frère cadet de Pierre Moultou, dont nous parlions tout à l'heure, était

membre du Conseil Représentatif, et proposa à ce corps, en 1825, de consacrer l'*Ile des Barques* à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau. Cette proposition, repoussée d'abord, fut reprise plus tard ; quelques hommes qui appartenaient à l'aristocratie libérale, formèrent un comité qui réunit les fonds nécessaires pour le monument de Rousseau : sa statue fut inaugurée le 24 février 1835. La fille de Guillaume Moultou (mort depuis trois ans), Mme Streckeisen-Moultou, donna à cette occasion à notre Bibliothèque le manuscrit des Dialogues : *Rousseau juge de Jean-Jacques.*

Les générations se succèdent, et les traditions subsistent. Georges Streckeisen, fils de M. Streckeisen-Moultou, publia en 1861 un volume d'*Œuvres et correspondances inédites de J. J. Rousseau;* et en 1865, deux volumes qui renferment six à sept cents lettres adressées à Rousseau par « ses amis et ses ennemis ».

Georges Streckeisen mourut jeune; et sa mère qui lui avait survécu, est morte à son tour. Par ses dernières volontés, elle a légué à notre Bibliothèque publique les manuscrits de Rousseau qui lui venaient de son grand-père.

Après cent vingt-huit ans écoulés[1] depuis le jour où Jean-Jacques Rousseau fit la connaissance de Paul Moultou ; après avoir repassé ainsi tout ce qu'ont fait et lui-même, et ses fils, et sa petite-fille, et son arrière-petit-fils, il n'est pas un ami de Rousseau qui ne doive garder un souvenir reconnaissant à une famille aujourd'hui éteinte, dont le nom sera toujours lié à celui de notre illustre concitoyen.

[1] Cet article a été écrit en 1882.

II

Notre Bibliothèque publique possédait déjà quelques manuscrits de Rousseau, quoiqu'elle fût bien loin d'être aussi riche à cet égard que la Bibliothèque de Neuchâtel. Celle-ci a eu le bonheur de recueillir tous les papiers remis par Jean-Jacques entre les mains de son ami Du Peyrou, bourgeois de Neuchâtel, mort dans cette ville le 13 novembre 1794. Les manuscrits de Rousseau occupent dans le catalogue de la Bibliothèque de Neuchâtel cent treize numéros. Le seul numéro 7902 contient plus de deux mille lettres à lui adressées, lettres autographes d'une foule de personnes, dont beaucoup sont célèbres.

La Bibliothèque publique de Genève possèdait 131 lettres autographes de Jean-Jacques Rousseau, dont plus de la moitié sont encore inédites ; en voici le catalogue :

a) 4 lettres adressées à MM. Pictet et Lullin, bibliothécaires, en 1754, 1755 et 1762. (Voir les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève,* XVI, 434).

b) 1 lettre adressée à Georges-Louis Lesage père, laquelle fut, à la mort de son fils (1803) avec tous les papiers du pere et du fils, remise à la Bibliothèque.

c) 1 lettre à Abauzit, donnée par M. Albert Rilliet-de Candolle.

d) 1 billet sans signature et sans adresse, que Rousseau écrivit à Deluc le 2 février 1765, et qui est annexé à un petit volume (*Gf* 560), donné par la famille Lullin en 1872.

e) 99 lettres à Coindet, données par son petit-neveu le docteur Coindet à la Bibliothèque, en même temps que le portrait en miniature d'Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques.

f) 25 autres lettres, qui furent données en même temps par le docteur Coindet, et qui sont adressées :

1 à Mme de Warens ;

5 à Marcet de Mézières ;

12 au pasteur Jacob Vernes ;

1 à M. Favre, premier syndic (copie autographe) ;

1 à Théodore Rousseau, cousin issu de germain de Jean-Jacques ;

1 à Deluc père ;

4 à M. de Saint-Germain.

En outre, notre Bibliothèque possédait des manuscrits de divers ouvrages de Rousseau :

1° Le manuscrit, cité plus haut, des Dialogues : *Rousseau juge de Jean-Jacques* (168mm sur 105). Ce sont trois volumes reliés en maroquin rouge, de 122, 135 et 90 pages (sans compter les feuillets blancs qui sont à la fin de chaque volume). On lit sur le feuillet de garde du premier volume :

Si j'osais faire quelque prière à ceux entre les mains de qui tombera cet écrit, ce serait de bien vouloir le lire tout entier avant que d'en disposer, et même avant que d'en parler à personne ; mais très sûr d'avance que cette grâce ne me sera pas accordée, je me tais, et remets tout à la Providence.

Entre autres fragments inédits, je signale celui-ci, qui est une note au passage du second dialogue, où Rousseau dit de Jean-Jacques : « Il est bien aisé de faire retirer, à son arrivée, les filles de la maison ; mais qu'est-ce que cela prouve, sinon la maligne disposition des parents envers lui ? »

Au moment où je transcris ceci, je reçois plusieurs longues visites consécutives de la fille d'un seigneur anglais, jeune

personne de dix-huit ans, très aimable, très modeste, qui ne craint pas de venir passer avec moi des matinées entières, sollicitées par son père et par elle-même. J'ignore, il faut l'avouer, le vrai motif de ces visites; mais quel que soit ce motif, toujours est-il certain que le père de cette demoiselle ne paraît pas effrayé des dangers dont les parents qui m'attiraient chez eux, écartaient leurs filles avec tant d'affectation. Ce qu'il y a de singulier, est que cette opposition de conduite à mon égard se trouve entre deux ministres, de différents pays, à la vérité, mais tous deux à la même cour. Celui qui fait disparaître sa fille à mon arrivée est plénipotentiaire de France ; celui qui envoie la sienne seule chez moi est ambassadeur d'Angleterre.

2. La Bibliothèque publique a acquis en 1854, du docteur J. P. Maunoir, un exemplaire (*Cc* 15) de l'édition originale d'*Emile* en 4 volumes in-12°, avec des notes et corrections de la main de Rousseau pour une édition postérieure.

Rousseau a écrit sur le titre du premier volume :

N.-B. — Cet exemplaire est sans cartons, et c'est le seul. Ainsi, même indépendamment des corrections, il importe qu'il ne soit pas changé.

L'édition originale d'*Emile* contenait la note suivante (la 4e du premier livre) : « Il y a *dans l'Académie de Genève* et dans l'Université de Paris, des professeurs que j'aime, que j'estime beaucoup et que je crois très capables de bien instruire la jeunesse, etc. » Voilà qui était flatteur pour notre vieille Académie ; mais ce passage est un de ceux que Rousseau a changés ; et depuis l'édition corrigée dont je parle, les éditions courantes de l'*Emile* ne portent plus que ceci : « Il y a *dans plusieurs écoles,*

« *et surtout* dans l'Université de Paris, des professeurs « que j'aime, que j'estime, etc. »

C'est de cette dernière édition corrigée que sont venues toutes les notes dirigées contre le livre de Formey [1], aujourd'hui si oublié, notes qui sont demeurées dans les éditions courantes de l'*Emile*, et qui devraient, dans une bonne édition de cet ouvrage, être reléguées à la fin, dans un petit appendice.

3. Un volume dépareillé, tome troisième de la *Nouvelle Héloïse*, troisième édition originale, Amsterdam, Rey, 1759; contenant les 5ᵉ et 6ᵉ parties du roman. Le docteur Coindet, en donnant ce volume à la Bibliothèque, a exprimé le regret que les deux premiers eussent disparu. Ce volume (*Hf* 2019) contient, comme l'*Emile* de M. Maunoir, des annotations autographes de Rousseau, qui ont passé dans les réimpressions courantes de la *Nouvelle Héloïse*, à dater d'une édition que je n'ai pas les moyens de déterminer.

4. La Bibliothèque a acquis en 1875 le manuscrit original (brouillon raturé de 180ᵐᵐ sur 120) de la cinquième des *Lettres écrites de la Montagne*, lequel en 1818 appartenait à M. Desrogis.

5. Le docteur Coindet a donné à la Bibliothèque un manuscrit de l'*Emile* (de 188ᵐᵐ sur 128) : c'est la copie surchargée par endroits de ratures et d'additions, dont s'est servi l'imprimeur de la première édition : Amsterdam, chez Jean Néaulme, 1762, 4 vol. in-12°. C'est ce que prouvent les notes typographiques (B 25, C 49, D 73, etc.) qui sont intercalées dans le manuscrit et qui correspondent parfaitement au commencement des

[1] *L'Emile chrétien*, 1764.

feuilles de cette édition *princeps;* ainsi que les notes qui indiquent la fin des tomes, etc. D'ailleurs les feuilles de ce manuscrit ont bien l'air d'avoir traîné dans une imprimerie. Les cinq livres de l'ouvrage ont respectivement 105, 250, 121, 388 et 341 pages. Il manque un feuillet au livre II, et huit au livre III : dix-huit pages en tout.

III

Je vais maintenant décrire les manuscrits que le legs de Mme Streckeisen-Moultou vient de faire entrer à la Bibliothèque.

Deux d'entre eux sont de petits volumes de la grandeur et de la forme d'une *tomme* carrée, qui ont gardé l'apparence modeste qu'ils avaient dans le temps où Jean-Jacques les tenait dans sa poche.

Le premier (106^{mm} sur 108), cartonné, avec un dos en parchemin, contient 142 pages écrites, suivies de beaucoup de papier blanc. M. Streckeisen a publié ce qu'il contient : *Œuvres et correspondances inédites de Jean-Jacques Rousseau*, page 61-113 : Projet de Constitution pour la Corse.

Le second (102^{mm} sur 81) relié en veau, contient trente pages écrites, suivies de beaucoup de papier blanc. M. Streckeisen a publié ce qu'il contient. (Même ouvrage, pages 114-127 : Projet de Constitution pour la Corse, seconde partie, fragments séparés). Ceux qui attacheraient du prix à recueillir toutes les pensées tracées par la plume de Rousseau, trouveraient peut-être dans ce manuscrit quelques lignes inédites.

Viennent ensuite six volumes magnifiquement reliés

en maroquin rouge, avec dorure à petit fer et dentelle intérieure.

Le premier volume est un recueil factice qui porte sur le plat de la reliure : *Morceaux divers*, et où sont reliés ensemble, avec beaucoup de papier blanc, trente-trois feuillets écrits de la main de Jean-Jacques. Tout ce que contient ce manuscrit, a été publié par M. Streckeisen dans l'ouvrage déjà cité, aux pages ci-dessous indiquées :

a) Morceau allégorique sur la Révélation, pages 171-185 ;

b) Lettre première sur la vertu et le bonheur, pages 133-141 ;

c) Lettres seconde, troisième et quatrième sur la vertu et le bonheur, pages 141-165 ; J'ai parlé de ces lettres dans nos *Annales*, tome II, page 109.

d) Préface d'une seconde lettre projetée à M. Bordes, pages 317-322 ;

e) Fragment présumé du discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes, pages 345 et 346 ;

f) Préface, pages 221 et 222.

Dans une lettre du 12 décembre 1761, Rousseau écrivait à Moultou : « J'ai trouvé parmi mes chiffons un pe-
« tit morceau que je vous destine, puisque vous l'avez
« souhaité. Le morceau est très faible ; mais il a été fait
« pour une occasion où il n'était pas permis de mieux
« faire, ni de dire ce que j'aurais voulu. D'ailleurs il est
« lisible et complet ; c'est déjà quelque chose. » Ce morceau était l'*Oraison funèbre de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang de France* (fils du Régent, et bisaïeul de Louis-Philippe ; mort en 1752). Le manuscrit (365mm sur 240) contient 22 pages de la

plus monumentale écriture de Rousseau, et porte cette note au-dessus du titre :

Ce discours ne doit point être imprimé, attendu qu'il a été fait de commande, et m'a été payé. Mais il est destiné à M. Moultou, ministre de Genève ; et je prie qu'il lui soit envoyé après ma mort.

Dans trois lettres à Moultou, des 12 et 23 décembre 1761 et 18 janvier 1762, Rousseau lui a parlé des folles inquiétudes qu'il conçut à cette époque sur le compte des libraires à qui il avait vendu l'*Emile*, et qui attendaient sa mort, pensait-il, pour donner ce livre au public, mutilé et défiguré par la main des jésuites. « Dans l'état de dérangement où est ma tête, disait-il, ne me fiant plus à rien de ce que je vois et de ce que je crois, j'ai pris le parti d'achever la copie du morceau dont je vous ai parlé (la *Profession de foi du Vicaire savoyard*) et de vous l'envoyer. C'est avec la plus grande répugnance que je vous extorque les frais immenses que ce paquet vous coûtera par la poste... » Cette copie, pour laquelle Rousseau s'était « remis sur son brouillon » forme un manuscrit de 75 pages (193^{mm} sur 132) qui porte le titre de *Mémoire communiqué*, et cette note à la fin :

N'ayant pas eu le temps de relire cette copie, et l'ayant faite avec beaucoup de distraction, je la crois pleine de fautes, mais faciles à reconnaître. Elle diffère aussi en quelques leçons de la copie du traité *de l'Education* ; mais elle n'en doit différer en rien d'essentiel au fond des choses ; et s'il s'y trouve de telles différences, c'est une preuve que l'imprimé n'est pas fidèle, et alors ce sera le cas de réclamer sur cette copie. Mais on n'en doit faire aucun usage public jusqu'à ce

que le livre ait paru, ou qu'on soit assuré que le morceau ci-joint ne paraîtra point tel qu'il est ici ; autrement ce serait voler le libraire. C'est un dépôt que je ne confie qu'à cette condition à la droiture d'un homme de bien. En cas de publication, on lui donnera le titre suivant : « Profession de foi du vicaire savoyard, publiée sur une copie écrite de la main de J. J. Rousseau, citoyen de Genève, et déposée par lui-même entre les mains de l'éditeur. »

J'ai dit plus haut que Rousseau avait donné à Moultou, peu avant sa mort, un des manuscrits des *Confessions*. Ce sont deux petits volumes : le premier, de 159 pages (183^{mm} sur 110), contient les six premiers livres ; le second, de 133 pages (230^{mm} sur 185), contient les six derniers. Tous deux sont d'une écriture fine, serrée et régulière.

Il me reste à parler d'un dernier manuscrit, celui du *Contrat social*. Ce manuscrit (265^{mm} sur 190) contient les deux premiers livres et la première page du livre III du *Contrat social*. C'est une première ébauche toute différente du texte qu'on connaît ; c'est la copie mise au net d'un premier brouillon qui a disparu : nous avons là une des étapes par lesquelles l'ouvrage de Rousseau a passé, avant d'arriver à la forme définitive qui fut publiée en 1762.

Le recto des 72 feuillets contient donc une copie que Rousseau a faite avec son écriture des dimanches ; sur le verso de 19 de ces feuillets, on trouve diverses additions, phrases à intercaler dans le texte, etc. ; on doit y remarquer surtout le brouillon de ce qui est devenu le chapitre VIII du livre IV : *De la Religion civile*.

Veut-on connaître par un exemple ces différences de texte dans leur détail, et en même temps trouver Rous-

seau plus *protestant*, plus *huguenot* qu'il ne l'est d'ordinaire : qu'on compare les lignes suivantes avec l'avant-dernière note du *Contrat social :*

Il est clair que l'acte civil doit avoir tous les effets civils, comme l'état et le nom des enfants, la succession des biens, etc. ; les effets du sacrement doivent être purement spirituels. Or, point du tout. Ils ont tellement confondu tout cela que l'état des citoyens et la succession des biens dépendent uniquement des prêtres. Il dépend absolument du clergé qu'il ne naisse pas dans tout le royaume de France un seul enfant légitime, qu'aucun citoyen n'ait droit aux biens de son père, et que dans trente ans d'ici, la France ne soit peuplée que de bâtards. Tant que les fonctions des prêtres auront des effets civils, les prêtres seront les vrais magistrats. Les assemblées du clergé de France sont à mes yeux les vrais Etats de la nation.

Voulez-vous de ceci un exemple attesté, mais presque incroyable : vous n'avez qu'à considérer la conduite qu'on tient avec les protestants du royaume.

Je ne vois pas pourquoi le clergé de France n'étendrait pas à tous les citoyens, quand il lui plaira, le droit dont il use actuellement sur les protestants français. L'expérience ayant fait sentir à quel point la révocation de l'Edit de Nantes avait affaibli la monarchie, on a voulu retenir dans le royaume, avec les débris de la secte persécutée, la seule pépinière de sujets qui lui reste. Depuis lors, ces infortunés, réduits à la plus horrible situation où jamais peuple se soit vu depuis que le monde existe, ne peuvent ni rester ni fuir. Il ne leur est permis d'être ni étrangers, ni citoyens, ni hommes. Les droits mêmes de la nature leur sont ôtés ; le mariage leur est interdit ; et dépouillés à la fois de la patrie, de la famille et des biens, ils sont réduits à l'état des bêtes.

Voyez comment ce traitement inouï suit d'une chaîne de principes mal entendus. Les lois du royaume ont prescrit les

formes solennelles que devaient avoir les mariages légitimes, et cela est très bien entendu. Mais elles ont attribué au clergé l'administration de ces formes, et les ont confondues avec le prétendu sacrement. Le clergé, de son côté, refuse d'administrer le sacrement à qui n'est pas enfant de l'Eglise ; et l'on ne saurait taxer le refus d'injustice. Le protestant donc ne peut se marier selon les formes prescrites par les lois, sans renoncer à sa religion ; et le magistrat ne reconnaît de mariages légitimes que ceux qui sont faits selon les formes prescrites par les lois. Ainsi l'on tolère et l'on proscrit à la fois le peuple protestant ; on veut à la fois qu'il vive et qu'il meure. Le malheureux a beau se marier, et respecter dans sa misère la pureté du lien qu'il a formé : il se voit condamné par les magistrats ; il voit dépouiller sa famille de ses biens, traiter sa femme en concubine, et ses enfants en bâtards ; le tout, comme vous voyez, juridiquement et conséquemment aux lois. Cette situation est unique ; et je me hâte de poser la plume, de peur de céder au cri de la nature qui s'élève et gémit devant son auteur !

L'expérience apprend que de toutes les sectes du christianisme, la protestante, comme la plus sage et la plus douce, est aussi la plus pacifique et la plus sociale. C'est la seule où les lois puissent garder leur empire et les chefs leur autorité.

*
* *

Je ne dois pas finir ce long article sans exprimer ma reconnaissance à M. Philippe Plan, dont l'aimable obligeance et les connaissances littéraires m'ont été des plus utiles dans ce travail.

XX. Liste de mes ouvrages, opuscules et articles sur J. J. Rousseau.

Jean-Jacques et le pays romand. Extraits des œuvres de J. J. Rousseau. Genève, 1878. xcvi et 151 pages. — Seconde édition, Lausanne, 1912, 128 pages.

La famille et la jeunesse de J. J. Rousseau. Paris, 1896. vii et 307 pages.

Correspondance de J. J. Rousseau avec Léonard Usteri. Genève, 1910. xii et 189 pages. (En collaboration avec Paul Usteri).

Alliance libérale.

11 et 23 mars 1878. Conférences sur J. J. Rousseau, par M. le pasteur Doret.

25 mai 1878. Le centenaire de Jean-Jacques Rousseau.

8 juin 1878. Rousseau et ses enfants.

22 juin 1878. J. J. Rousseau jugé au lendemain de sa mort.

29 juin 1878. Les douze métiers de J. J. Rousseau.

3 août 1878. Le centenaire de Rousseau.

14 juillet 1883. Le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau ; tiré à part, 15 pages.

4 août 1883. Notes sur Jean-Jacques Rousseau. I. Ses voyages.

11 août 1883. Id. II. M. de Gauffecourt.

18 août 1883. Id. III. Les *lettres sur la Nouvelle Héloïse*, de Ximenez.

25 août 1883. Id. IV. Marie Huber.

8 décembre 1883. Id. V. Les pasteurs Maystre et Sarasin.

9 février 1884. Id. VI. Voltaire et Rousseau se sont-ils jamais vus ?

8 mars 1884. Id. VII. La famille Rousseau.

10 mai 1884. Id. VIII. Marc Chappuis.

5 juillet 1884. Id. IX. L'abbé Talbert.

26 juillet 1884. Id. X. L'abjuration de Rousseau à Turin.

23 août 1884. Id. XI. Rousseau-Bergeon et ses fils.

14 mars 1885. Id. XII. Laquais.

Journal de Genève.

14 avril 1882. Notice sur les manuscrits de J. J. Rousseau, légués à la Bibliothèque de Genève par Mme Streckeisen-Moultou.

20 juin 1884. Jean-Jacques Rousseau et Thérèse Le Vasseur.

7 septembre 1884. Une page du livre IV des *Confessions.*

11 février 1885. Observations de Rousseau sur l'*Alceste* de Glück.

2 janvier 1887. La *Grande Brasserie* de Plainpalais (établie sur l'emplacement de la maison de campagne et du jardin qui appartenaient à l'oncle de Jean-Jacques).

30 septembre 1900. Les Charmettes.

21 septembre 1905. La maison natale de J. J. Rousseau.

26 juin 1910. La famille Rousseau et ses représentants actuels.

16 juin 1911. La parenté de J. J. Rousseau en 1911. — Cet article a été reproduit dans les *Archives héraldiques suisses*, année 1911, page 164 et 165.

19 juin 1911. Id. (Suite et fin).

24 juin 1912. Les ascendances, paternelle et maternelle, de J. J. Rousseau.

25 mars 1915. Gaston Rousseau.

11 décembre 1916. La conversion de Jean-Jacques à Turin.

Tribune de Genève.

26 août 1884. Rousseau et les Genevois I. Lettres de Du Pan.

24 octobre 1884. Rousseau et les Genevois. II. Lettres de Grasset.

Bulletin de l'Institut genevois.

Tome 23e. La famille de Jean-Jacques, documents inédits; tiré à part : Genève, 1878, 31 pages.

Bulletin de la Société d'histoire de Genève.

Tome premier, pages 293 à 301. Lettres inédites de J. J. Rousseau (à J. A. Deluc).

Etrennes chrétiennes.

Tome 8e (1881). Jean-Jacques Rousseau et Jacob Vernet.

Tome 11e (1884). La rentrée de J. J. Rousseau dans l'Eglise de Genève.

Tome 20e (1893). Jean-Jacques Rousseau et Charles Bonnet.

Almanach de la Suisse romande.

Année 1885. Jean-Jacques Rousseau et son titre de citoyen de Genève. — C'est la seconde de quatre conférences que j'ai faites, dans l'automne de 1883, à l'Aula de l'Université de Genève. Les trois autres avaient pour sujets : 1. Rousseau et le catholicisme. 3. Rousseau et Voltaire. 4. Le caractère de Rousseau à la fin de sa vie.

Année 1892. Une lettre adressée à Rousseau (par Jean-Louis Mollet, 3 août 1761).

Almanach de Genève.

Année 1902. Deux mots sur *la Nouvelle Héloïse.*

La Montagne.

Tome second (1898) pages 23 à 26. Rousseau, fragments inédits.

Nos Centenaires.

Pages 109 à 164. La parenté de J. J. Rousseau en 1912. (79 tableaux généalogiques, précédés d'une préface, accomgnés de 42 portraits).

Annales Jean-Jacques Rousseau.

Tome premier. La Société J. J. Rousseau.
» » *Les Fêtes de Ramire.*
» » Le portrait de madame de Warens.
Tome II. J. J. Rousseau et madame d'Houdetot. — Tiré à part. Genève, 1906, 136 pages.
Tome III. J. J. Rousseau, notes diverses. — Pour les pages 204 et 205, cf. l'*errata* au 4e tome des *Annales.*
Tome IV. Portraits des parents de J. J. Rousseau.
Tome V. Albert Jansen, notice nécrologique.
Tome VII. J. J. Rousseau, notes diverses.

Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Tome 3e de la seconde série (1891). Magny et le piétisme romand; tiré à part, et augmenté d'une préface. Lausanne, 1891, VII et 68 pages.

Bibliothèque universelle.

Mai 1884. Madame de Warens et son mari; un document inédit (en collaboration avec M. Albert de Montet).

La Suisse romande.

Année 1885. Rousseau et les Vaudois. Quatre articles. I. D. Cornabès. II. Burmann et Tissot. III. Gingins de Moiry; Mme Bollomey, née Burrit. IV. Georges Deyverdun.

Le Musée neuchâtelois.

Année 1900. Une lettre inédite de Jean-Jacques Rousseau.

Archives héraldiques suisses.

Annee 1907. L'ascendance du général Dufour. — Les *Archives héraldiques* avaient publié un arbre genéalogique ascendantal du général Dufour, d'après lequel son père et sa mère se trouvaient tous deux parents de J. J. Rousseau. J'ai montré que cette parenté n'existait que du côté de la mère du général.

Congrès des Sociétés savantes de Savoie.

Compte-rendu du 9e Congrès (1887). Une aventure de la jeunesse de Suzanne Bernard, mère de J. J. Rousseau.

Compte-rendu du 16e Congrès (1901). La parenté de J. J. Rousseau (1614); tiré à part. Genève, 1902, 27 pages.

Revue internationale de Rome.

10 mai 1889. Les idées religieuses de madame de Warens.
25 mai 1889. Id. Suite et fin.

Revue internationale de l'enseignement.

15 avril 1891. Isaac Rousseau, le père de Jean-Jacques.

Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme.

Tome 42e. 1893. Didier Rousseau, le quartaïeul de Jean-Jacques. — Cet article a été tiré à part. Paris, 1893, 12 pages.

Tome 44e. 1895. Lettre de Rousseau à Favenc jeune.

» » Didier Rousseau, nouveaux documents.

Tome 45e. 1896. Court de Gébelin et l'*Emile*.

» » Une page de Rousseau sur les protestants.

Tome 46e. 1897. Les ascendants français de J. J. Rousseau. La famille Cresp.

Tome 47e. 1898. Lettres de Foulquier et de Peyraube à Rousseau.

Tome 49e. 1900. Lettres de Rousseau à J. A. Martin, ministre du saint Evangile.

Tome 51e. 1902. Didier Rousseau et sa femme.

Tome 53e. 1904. Encore un mot sur Didier Rousseau.

Revue des deux mondes.

15 février 1895. Les nouvelles recherches sur J. J. Rousseau. Ses ancêtres et sa famille.

15 mars 1895. Les nouvelles recherches sur J. J. Rousseau. Les Charmettes.

1er septembre 1897. Les nouvelles recherches sur J. J. Rousseau. La seconde partie des *Confessions*.

Revue d'histoire littéraire de la France.

Année 1895, page 255. Sur la date d'une lettre de Voltaire. (Cette lettre, adressée au duc d'Uzès, est la première où il ait parlé de Rousseau à un tiers).

Année 1897, page 578. Le marquis de Ximenez, Voltaire et Rousseau.

Année 1900, page 314. Les enfants de J. J. Rousseau.

Bulletin bi-mensuel du Comité français du deuxième Centenaire de J. J. Rousseau.

Nos 2 et 3 (juin 1912). No 4 (juin 1913). Les ancêtres français de J. J. Rousseau.

Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Litteratur.

Tome 2. 1880. Nouvelles recherches sur les *Confessions* et la correspondance de J. J. Rousseau ; tiré à part, 40 pages.

Tome 11. 1889. Le programme du prix proposé par l'Académie de Dijon, et remporté par Rousseau.

Tome 14. 1892. La chronologie de *la Nouvelle Héloïse*.

Verhandlungen der 39ten Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Zürich, 1887.

Pages 320 à 325. Lettres inédites de Rousseau à madame d'Houdetot.

Comptes rendus d'ouvrages.

Amiel, Auguste Bouvier, Braillard, Joseph Hornung, Marc Monnier, André Oltramare. J. J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui. Genève, 1879. — *Alliance libérale*, 12 décembre 1878.

Annales J. J. Rousseau, tome premier. Genève, 1905. — *Journal de Genève*, 6 decembre 1905.

Benedetto. Madame de Warens d'après de nouveaux documents. Paris, 1914. *Gazette de Lausanne*, 10 mai 1915. — *Revue savoisienne*, 1915. — *Annales J. J. Rousseau*, tome 10e.

Berthoud, Fritz. J. J. Rousseau et le pasteur de Montmollin. Fleurier, 1884. — *Journal de Genève*, 24 decembre 1883.

Bouvier, Bernard. J. J. Rousseau. Conférences. Genève, 1912. — *Gazette de Lausanne*, 25 juin 1912.

Brunel. Rousseau, *Lettre à M. d'Alembert sur les spectacles*, publiée avec une introduction, un sommaire, un appendice et des notes. Paris, 1896. — *Revue critique*, 24 octobre 1898.

Buffenoir. La comtesse d'Houdetot, une amie de Rousseau. Paris, 1901. — *Gazette de Lausanne*, 23 mai 1901.

Buffenoir. Les Charmettes et J. J. Rousseau. Paris, 1902. — *Gazette de Lausanne*, 7 août 1902.

Buffenoir. La comtesse d'Houdetot, sa famille, ses amis. Paris, 1905. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 29e volume.

Buffenoir. Le prestige de Rousseau. Paris, 1909. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 35e volume.

Chantelauze. Rousseau et Thérèse Le Vasseur (*Le Livre*, 10 mai 1884). — *Journal de Genève*, 20 juin 1884.

Ducros. J. J. Rousseau. De Genève à l'Hermitage, 1712-1757. Paris, 1908. — *Annales J. J. Rousseau*, tome 6e.

Dufour-Vernes, Louis. Recherches sur J. J. Rousseau et sa parenté. Genève, 1878. — *Alliance libérale*, 22 juin 1878.

Fontaine. Rousseau, *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, avec une introduction et des notes. Paris, 1889. — *Revue critique*, 24 octobre 1898.

Gaberel. Rousseau et les Genevois. Genève, 1858. — *Alliance libérale*, 16 février 1878.

Geiger. Rousseau, sein Leben und seine Werke. Leipzig, 1907. *Annales J. J. Rousseau*, tome 4e.

Grand-Carteret. J. J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui. Paris, 1890. — *Tribune de Genève*, 15 mai 1890.

Hahn. Basedow und sein Verhältnis zu Rousseau. Leipzig, 1885. — *Zeitschrift für neufranzözische Sprache und Litteratur*, 7e volume.

Hensel. Rousseau. Leipzig, 1907. — *Annales J. J. Rousseau*, tome 4e.

Jansen, Albert. Rousseau als Musiker. Berlin, 1884. — *Tribune de Genève*, 27 juin 1884. — *Journal de Genève*, 11 février 1885.

Lahargou. Rousseau, *Lettre à M. d'Alembert sur les spectacles*, édition classique. Paris, 1897. — *Revue critique*, 24 octobre 1898.

Lambeau, Lucien. *L'Hôpital des enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine*. Commission du Vieux Paris, annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 1903. — *Annales J. J. Rousseau*, tome premier.

Metzger. Les dernières années de madame de Warens. Lyon, 1891. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 15e volume.

de Montet, Albert. Madame de Warens et le pays de Vaud. Lausanne, 1891. — *Tribune de Genève*, 21 juin 1891. — *Zeitschrift für die französische Sprache und Litteratur*, 14e volume.

Mugnier. Madame de Warens et Rousseau, Paris. 1891. — *Zeitschrift für die französische Sprache und Litteratur*, 14e volume.

Pâris, Moïse. Honneurs publics rendus à la mémoire de Rousseau, étude historique. Genève, 1878. — *Alliance libérale*, 15 juin 1878.

Plan, Pierre-Paul. J. J. Rousseau raconté par les gazettes, Paris, 1912. — *Gazette de Lausanne*, 10 mai 1912.

Racz. Graf Josef Teleki und Rousseau. Budapest, 1914. Rousseau et Sauttersheim. Budapest, 1915. — *Annales J. J. Rousseau*, tome 10e.

Rey, Auguste. J. J. Rousseau dans la vallée de Montmorency. Paris, s. d. — *Annales J. J. Rousseau*, tome 6e.

Rod, Edouard. L'affaire J. J. Rousseau. Paris, 1906. — *Journal de Genève*, 30 avril 1906. — Dans *In memorium, Edouard Rod*, livre où M. Ernest Tissot a esquissé la biographie de celui qui fut son maître et son ami, ont été insé-

rées deux pages (149 et 150) où j'ai repris et développé quelques fragments de cet article.

Rousseau, *les Confessions*, édition accompagnée de notes, par van Bever. Paris, 1912. — *Annales J. J. Rousseau*, tome 10e.

de Rothschild, Henry. Rousseau, *Lettres inédites à madame Boy de la Tour*. Paris, 1892. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 14e volume.

Rousseau, Jean-Jacques, curé de Saint-Denis-la-Chevasse. Œuvres poétiques. Fontenay-le-Comte, 1895. (Cet ecclésiastique prétendait être un arrière-petit-neveu de Jean-Jacques, comme descendant direct de François Rousseau, son frère aîné). — *Tribune de Genève*, 19 novembre 1896.

Schulz-Gora. *Un testament littéraire de J. J. Rousseau*, publié avec une introduction et des notes. Halle, 1897. — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 99e volume. — *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 20e volume.

Thomas, Louis. Grange-Canal et Jean-Jacques Rousseau. Genève, 1902. — *Gazette de Lausanne*, 7 août 1902.

Usteri, Paul. Briefwechsel Rousseau's mit Leonard Usteri und Roguin. — *Gazette de Lausanne*, 1er mai 1866.

Vallier. Un billet inédit de J. J. Rousseau, publié avec quelques autres documents sur le philosophe genevois. Grenoble, 1883. — *Journal de Genève*, 8 octobre 1883.

BIBLIOGRAPHIE

COMPLÉMENT POUR LA BIBLIOGRAPHIE DES ANNÉES 1913 ET 1914

ANGLETERRE

Christian GAUSS, professor of Modern Languages in Princeton University. *Selection from the Works of Jean-Jacques Rousseau,* edited for the use of college classes, with an introduction and notes, Princeton University Press, Princeton, London, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1914, in-8°, 70 pp.

FRANCE

L'Action française mensuelle, 13e année, t. XXXI, n° 269, 15 février 1913, p. 102-115 : Jean BRICHET, *J. J. Rousseau à Ermenonville.*

BIBLIOGRAPHIE DES ANNÉES 1915 ET 1916

ALLEMAGNE

Rousseau's Bekenntnisse, nach der Übersetzung von Levin Schücking, neubearbeitet und herausgegeben von Konrad WOLTER und Hans BRETSCHNEIDER, 1. und 2. Teil, mit Bildnis Rousseau's von A. Menzel und facsimile des Briefes an Friedrich II, Leipzig, Bibliographisches Institut, LXII-382 et 549 pp.

Leopold CORDIER. *Jean-Jacques Rousseau und der Calvinismus. Eine Untersuchung über das Verhältnis Rousseaus zur Religion und religiösen Kultur seiner Vaterstadt,* Langensalza, H. Beyer & Söhne édit., 1915, in-8°, VII-227 pp. (F. Mann's pädagogisches Magazin, 608. Heft.)

W. KAYSER. *Rousseau, Kant, Herder über den ewigen Frieden*, Schulwissenschaftlicher Verlag U. Haase, Leipzig, 1916, in-8°, 132 pp. (*Allgemein-pädagogische Schriften*, hrsgb. von Karl Rössger, Leipzig, Bd. III.)

Le titre de cet opuscule porte la suscription suivante : *Geprüft und zugelassen von Generalkommando des 19. Armeekorps...*

Après les textes célèbres des trois grands pacifistes, dont l'*Extrait du projet de paix perpétuelle*, vient un récit des origines de la guerre en 1914. .

1. Kühnel. *J. J. Rousseau und unsere zeitgenössische Pädagogik*, Verlag von A. Haase, Prag, Wien, Leipzig, s. d. (1917), in-8°, 69 pp. (Coll. *Schriften zur Lehrerfortbildung*, hrsgb. von Anton Herget.)

ANGLETERRE

Jean-Jacques Rousseau. *The Political Writings*, edited from the Original Manuscripts and Authentic Editions with Introductions and Notes by C.-E. Vaughan, M. A., Litt. D., Emeritus Professor of English Literature in the University of Leeds. Cambridge : at the University Press, 1915, 2 vol., gd. in-8°, xxii-516 et [viii]-577 pp.

L'Angleterre n'aime pas Rousseau ; des *Confessions* elle étend sa réprobation à l'œuvre entière. Bientôt ce dédain n'aura plus l'excuse de l'ignorance ; les travaux sur Jean-Jacques s'y multiplient et les anthologies. C'était tantôt le magistral plaidoyer de Mrs Macdonald ; aujourd'hui un critique anglais n'offre au monde, aux futurs citoyens de la Société des nations, rien de moins que les matériaux constitutifs de la charte universelle, savoir le recueil des écrits politiques du citoyen de Genève.

Ces textes essentiels gisaient dispersés et souvent infidèles : plusieurs fragments restaient inédits ; avec une érudition sûre et discrète, M. Vaughan les établit d'après les sources originales et les présente dans l'ordre chronologique, créant le *corpus rerum politicarum* longtemps attendu[1]. Préoccupé de la doctrine, l'éditeur a voulu en faciliter l'accès ; il a délibérément modernisé

[1] Voici, allégée, la table des matières des deux volumes. — Introduction : Rousseau as political philosopher. *Discours sur l'Inégalité. Lettre à M. Philopolis. Economie politique. L'Etat de guerre.* Fragments. *Writings of Saint-Pierre : Extrait de la Paix perpétuelle ; Jugement sur la Paix perpétuelle ; Extrait de la Polysynodie ; Jugement sur la Polysynodie. Droit naturel* (Diderot). *Contrat social,* first Version. Appendix I : Rousseau's Reply to criticisms on the *Discours sur l'Inégalité*. Appendix II : Contents of M. S. Neuchâtel, 7840. — *Contrat social,* final Version. Passages illustrating the *Contrat social. Lettres écrites de la Montagne,* VI-IX. *Projet de Constitution pour la Corse. Considérations sur le Gouvernement de Pologne.* Epilogueen. Appendix I : Autobiographical Fragments. Appendix II : Rousseau and his enemies. Index.

l'orthographe — ce que regrettera le philologue — et simplifié la ponctuation — initiative fâcheuse aux yeux du philosophe et du linguiste [1]. Les textes sont reliés par d'utiles préfaces que domine l'Introduction générale à laquelle je m'arrêterai.

Une vive chaleur anime ce probe commentaire, ainsi que le désir de réhabiliter Rousseau dans l'opinion anglaise qui voit en lui le type de l'individualisme anarchique. M. Vaughan suit donc le développement de la pensée de son auteur et en définit le rôle capital dans l'histoire de la sociologie et de la politique.

L'activité de Rousseau présente deux aspects : la théorie et la pratique. Par la rigoureuse exégèse des textes chronologiquement interprétés, M. Vaughan passe de l'individualisme exposé dans le *Second Discours* et l'*Economie politique* au collectivisme codifié dans le *Contrat social*. Le *Second Discours* dépeint le seul exemplaire connu d'individualiste intégral, l'homme primitif, la brute amorale; il esquisse aussi l'homme civilisé, corrompu par une démarche irrévocable des ancêtres, mais conscient du droit et du devoir; en le gâtant, la société a fait de l'homme un être moral. Soumise à ses instincts, la brute primitive était esclave; serviteur de la loi, l'homme social est libre; ainsi, le problème sociologique ressortit à l'éthique. L'obéissance à la loi crée une société collectiviste régie par le contrat. Ici, Rousseau abandonne définitivement Locke pour Platon; l'abîme est béant entre les prémisses et la conclusion.

M. Vaughan s'emploie, avec une vigueur de dialectique entraînante, à démontrer que Rousseau a lui-même résolu le conflit dès la fin du *Contrat social* et surtout dans les *Lettres de la Montagne*, *la Constitution pour la Corse* et les *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*. Là, Rousseau ne légifère plus pour l'univers *in abstracto;* son regard embrasse des pays déterminés; il compose des traités pratiques, inspirés de la méthode historique de Montesquieu. Sa théorie demeure, à des degrés divers, un idéal pour toutes les nations, qui s'en rapprocheront dans la mesure où leur climat, leur passé, leurs circonstances présentes en permettent l'application.

[1] La lettre à M. D. L. C. citée tome I, p. IX, n. 1, ne signifie rien quant aux relations de Rousseau et Choderlos de La Clos; Rousseau répondait à une lettre de La Chapelle, datée de Paris, 23 août 1764 (Neuchâtel, *Correspondants français*, 1re série, anc. no 7002). Au tome XI, p. 10, Hachette a publié cette réponse avec le faux millésime de 1762 et l'indication erronée du mois de décembre; la lettre date évidemment de l'automne 1764; l'édition de Genève la place entre une du 28 octobre et une du 5 nov. 1765, adressées toutes deux à Du Peyrou.

Rousseau est parvenu au domaine concret des réalités vivantes : plus d'individualisme sans frein, plus de collectivisme absolu : créé par la volonté générale, l'Etat subsistera par l'esprit public, la vertu de la démocratie, disait Montesquieu. Qu'adviendra-t-il de l'Etat dans ses relations avec ses voisins ? Petit — comme le souhaite Rousseau — quelle sécurité aura-t-il ? Vaste, comment sera-t-il inoffensif ? Il existe une ressource, unique : la Confédération des Etats librement consentie, garantie de durée pour le faible, garantie de loyauté pour le puissant.

Si clairvoyante dans ses principes directeurs, cette doctrine enflamma les générations et, ce que n'avaient fait ni Platon, ni Hobbes, ni Locke, ni Montesquieu, les incita à l'action; elles tentèrent de vivre quelques articles de ce programme ; elles crurent qu'il dépendait d'elles de corriger les abus sociaux et politiques; elles le croient encore; et cet idéal civique d'un peuple libre réalisant la volonté collective dans un élan d'altruisme pénètre lentement et sourdement nos Etats modernes.

Cette importante étude philosophique appartient à la bibliographie générale du rousseauisme. Elle est sans doute antérieure à 1914, tandis que l'Epilogue trahit les angoisses du penseur qui cherche dans le passé récent l'explication du cataclysme mondial: ce caractère d'actualité n'enlève rien à la sereine justice du parallèle institué entre Fichte et Rousseau.

Les *Grundzüge des gegenwärtigen Zeitalters* et les *Reden an die deutsche Nation* de Fichte proclament l'Etat absolu, en droit et en raison; il impose la loi — que Fichte ne définit nulle part — à tous ses sujets, instruments muets entre les mains du gouvernement (on pourrait ajouter que la notion hégélienne du progrès fatal aboutit au même résultat); la fonction naturelle et nécessaire de l'Etat, c'est de s'agrandir sans cesse aux dépens des voisins, c'est de faire la guerre pour instaurer la monarchie universelle.

Rousseau prend un soin extrême de définir la loi; voix vivante de l'équité, expression de la volonté générale, elle protège chaque citoyen, dont l'opinion individuelle est partie inhérente de l'esprit public, générateur et soutien de l'Etat; celui-ci vise à l'accroissement du bien-être moral et matériel de tous; la loi stigmatise, comme les pires fléaux, la tyrannie et la guerre ; inconnue d'homme à homme, la guerre ne peut exister qu'entre Etats; mais, immorale et criminelle — en dehors de la défensive —, elle sera abolie ou au moins rendue rare par le contrôle, l'arbitrage d'une Confédération des Etats.

Fichte proclame l'Etat omnipotent, l'individu néant, le droit international chimère. Rousseau veut le citoyen libre dans l'Etat

libre, tenant la liberté avec ses périls préférable à la paix dans l'esclavage: il salue à l'horizon des destinées humaines le règne de la paix inviolée.

Les rousseauistes ne seront pas les seuls débiteurs de M. Vaughan; il leur appartenait néanmoins de le remercier les premiers de son labeur et de noter que l'érudition britannique devient un facteur actif de leurs études désintéressées. [L.-J. Cs].

W. H. Mallock. *The Limits of pure Democracy*, London, Chapman and Hall édit., 1915.

Critique de la formule de Rousseau : « l'homme est né libre, et partout il est dans les fers », remplacée aujourd'hui, comme cri de ralliement, par le simple mot *démocratie*.

The Nineteenth Century and After, nº 469, mars 1916, p. 658-669 : Cecil Chesterton, *The return of Rousseau.*

Réponse à un article de W. A. Mallock, *Current Theories of Democracy*, paru dans le *Nineteenth Century* du mois de janvier.

The Nineteenth Century and After, nº 471, mars 1916, p. 1022-1036 : The Earl of Croner, *Rousseau.*

Discussion des idées du professeur Vaughan.

The new Statesman, Londres, 5 février 1916, p. 422-423 : Sydney Waterlow, *The father of modern Collectivism.*

Article inspiré en partie par l'ouvrage de M. Vaughan, *Political Writings.*

International Journal of Ethic, octobre 1915 : Norman Wilde, *The conversion of Rousseau.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Modern Philology, Chicago, novembre 1915 : Geo. A. Underwood, *Rousseauisme in two early works of Madame de Staël.* (Lettres sur les Ecrits et le Caractère de Rousseau ; Essai sur les fictions).

Un essai de préciser la dette de Mme de Staël envers Rousseau en s'appuyant sur des textes. C'est forcément un peu vague, car si les textes peuvent être cités, les mots employés dans ces textes sont sans sens précis : Qu'est-ce que *nature, romantisme, imagination, sentiment, cœur?* Ces termes étant susceptibles de plusieurs

interprétations, la simple juxtaposition de phrases les contenant ne suffit point. Cependant M. U., en définissant le Rousseauisme « an emphasis on feeling, imagination and enthusiasm... those elements of the *Nouvelle Heloise* which the Romanticists made their own », arrive à suggérer une progression d'emprise de Rousseau sur Mme de Staël : dans ces livres de jeunesse, Rousseau favorise seulement l'éclosion en elle de la sensibilité aux dépens de l'intellectualité ; plus tard le Romantisme sentimental de Rousseau envahira cette disciple tout entière. [A. S.].

FRANCE

Jean-Jacques ROUSSEAU. *La « Profession de foi du vicaire savoyard*, édition critique d'après les manuscrits de Genève, Neuchâtel et Paris, avec une introduction et un commentaire historiques par Pierre-Maurice MASSON, Fribourg (Suisse), O. Gschwend et Paris, Hachette édit., 1914[1], gr. in-8°, cx-608 pp. et deux fac-similés (*Collectanea Friburgensia*, nlle série, fasc. XVI).

Il est très probable que personne ne s'avisera de refaire le travail de P.-M. Masson et nous ne le tenterons pas nous-mêmes dans ces lignes. Rien que d'y penser donne le vertige. Ce monument prodigieux de la critique française — hélas ! arrosé de sang — restera comme un modèle insurpassable dans nos études. Bornons-nous à en faire une description sommaire d'après l'analyse de M. G. Lanson (*Rev. d'hist. litt. de la France*, 1917, p. 321).

Deux parties, une partie *critique* et une partie *historique*.

M. M. nous présente, avec le texte de l'édition originale de la *Profession*, le texte des réductions antérieures que fournissent divers manuscrits : manuscrit Favre, manuscrit du Palais-Bourbon, manuscrit de la Bibliothèque de Genève, et copie autographe faite pour Moultou. « La page de gauche, purement critique, (offrant les versions des quatre manuscrits), permet de suivre la progression de l'œuvre de Rousseau, depuis les débuts que nous pouvons atteindre jusqu'à son achèvement. La page de droite, qui est surtout historique, reproduit l'édition originale, avec les quelques variantes de l'édition de Genève, et font connaître les sources de Rousseau. »

Dans ce commentaire « historique », M. M. a recherché : 1° les ouvrages auxquels Rousseau fait allusion, et dont il réfute les principes ; 2° les origines de sa science et de son érudition ; 3° les

[1] Distribué en 1916.

« occasions biographiques », si l'on peut ainsi parler, qui ont mis en branle sa sensibilité et enrichi son vocabulaire ; 4° les textes, en général connus de Rousseau, mais pas nécessairement, qui forment « l'atmosphère intellectuelle et morale où s'est mûrie sa pensée ». Enfin les remarques de Voltaire sont signalées.

Une curieuse introduction nous renseigne sur l'histoire de la composition et de la publication de la *Profession,* et sur le développement du texte à travers les manuscrits et les éditions. Elle se termine par quelques pages nécessaires sur la « méthode de la présente édition ».

Des appendices contiennent : 1° les *5e* et *6e lettres à Sophie* déjà publiées par E. Ritter, mais sans les premiers jets et repentirs ; 2° des pages inédites de l'*Emile,* extraites du manuscrit Favre ; 3° des fragments inutilisés de la *Profession,* tirés des manuscrits de Neuchâtel ; 4° des maximes extraites par Rousseau de la *Profession* et qui sont conservées aussi à Neuchâtel ; 5° une lettre à M. de Franquières (1769), qui ramasse l'essentiel de la *Profession ;* 6° d'assez nombreuses *additions et corrections.*

Le volume se complète par une *Bibliographie des ouvrages cités* dans l'*Introduction* et le *Commentaire*, une liste des *textes inédits* cités ou utilisés dans la présente édition, un *index grammatical, orthographique et sémantique,* et un *index des noms propres et des œuvres.* En outre, deux fac-similés du manuscrit Favre.

Pierre-Maurice Masson. *La religion de J. J. Rousseau.* I. *La formation religieuse de Rousseau.* — II. *La « Profession de foi » de Jean-Jacques.* — III. *Rousseau et la restauration religieuse,* Paris, Hachette et Cie, édit. 1916, 3 vol. in-8°, xi-294, 304 et 440 pp.

Professeur pendant dix ans à l'Université de Fribourg en Suisse ; mobilisé le 3 août 1914 ; lieutenant dans un régiment d'infanterie ; tué par un éclat d'obus le 16 avril 1916, à trente-six ans ; cité à l'ordre du jour comme un *officier de la plus haute valeur morale et militaire, ayant donné en toutes circonstances les preuves d'une grande bravoure, et d'un mépris absolu du danger en face de son devoir,* M. M. avait terminé avant la guerre ces trois volumes, qui constituaient sa thèse de docteur ès lettres. Il eut le temps d'en corriger les dernières épreuves pendant qu'il était en campagne.

Le premier volume est une histoire de la pensée et des sentiments religieux de J. J. Rousseau, depuis son enfance jusqu'au moment où il s'établit à l'Ermitage, au printemps de 1756. Le second volume poursuit cette étude jusqu'au jour de la mort de Jean-Jacques. Le troisième traite de l'action des idées religieuses

de Rousseau sur ses contemporains et sur la génération suivante, jusqu'à la publication du *Génie du Christianisme* en 1802. — Ce travail a été complété par une édition critique de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, abondamment annotée : c'était la seconde thèse de M. M.

Ces quatre volumes forment un admirable ensemble, et demeureront le document essentiel sur le sujet.

Pour le dire en passant, ces deux thèses, quinze ou vingt fois plus longues que l'écrit dont elles parlent, et dont elles dessinent avec tant de précision la genèse, l'analyse et l'influence, sont un frappant exemple de ce que disait Sainte Beuve de l'extrême différence qui sépare nos connaissances sur les écrivains de l'antiquité, et sur ceux des temps modernes [1]. Lucrèce a écrit le poème de *Natura rerum*. Ce que nous savons de lui, de sa formation intellectuelle, de la composition de son livre : ce qui correspondrait aux deux premiers volumes de M. M., tout cela tient en quelques lignes. Sur l'influence que son livre a pu exercer sur l'esprit de ses contemporains et sur la génération suivante : ce qui correspondrait au dernier volume de la thèse de M. M., nous avons une phrase de Cicéron, trois vers de Virgile, et un distique d'Ovide. En somme, pas même une page, tandis que M. M. a eu assez de matériaux pour en écrire un millier.

Revenons à Jean-Jacques. Dès le premier jour, et pendant près de cent cinquante ans, ce qui a le plus frappé l'opinion générale, c'est l'incrédulité qui s'est exprimée dans certaines pages de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, ce sont les attaques directes qu'elle adresse à l'orthodoxie chrétienne. Dans le combat où les libres penseurs du XVIIIe siècle ont réussi à vaincre les amis de la religion, et qui a, lors de la Révolution, abouti à la persécution du clergé, Voltaire et Rousseau étaient les deux chefs, dont on associait les noms, malgré leurs querelles; celles-ci, après leur mort, ne préoccupaient plus le public. Comme Chénier l'a dit éloquemment :

> Réunis désormais, vous avez entendu,
> Sur les rives du fleuve où la haine s'oublie,
> La voix du genre humain qui vous réconcilie !

[1] « Avec les Anciens, on est réduit à commenter l'œuvre. Un grand fleuve nous sépare des grands hommes de l'Antiquité. Saluons-les d'un rivage à l'autre ! » — De même, Ernest Havet, quand il parle de ces philosophes grecs, dont nous ne connaissons que les noms, et quelques débris de leurs œuvres : « Nous frappons, pour ainsi dire, à la porte de toutes ces écoles ; mais la porte est fermée. Nous y collons notre oreille, et nous surprenons quelques éclats de voix : rien davantage. »

Quand la lutte contre l'Eglise, interrompue sous le premier Empire, fut reprise à la Restauration, il en fut de même : les livres de Voltaire et de Rousseau, souvent réimprimés alors, étaient des armes qu'on joignait ensemble au service de la même cause. Le pli était pris, et ce préjugé enraciné est demeuré établi.

Enfin, dans ces dernières années, deux écrivains, qui ont étudié avec beaucoup de talent et de soin cette guerre que les incrédules ont faite à la tradition religieuse pendant le XVIIIe siècle, se sont trouvés d'accord pour dire que Rousseau a été le précurseur de Chateaubriand, que la rupture de Rousseau avec les philosophes a été le point de départ de la réaction qui a eu son aboutissement dans le *Génie du Christianisme*[1].

Ils ont développé cette idée simultanément, chacun dans une étude détaillée et précise : M. M. dans ses deux thèses; M. Albert Monod dans son livre : *De Pascal à Chateaubriand* (voyez plus loin). Je crois que cette idée est juste, et qu'elle prendra place dans le jugement que l'avenir portera sur le philosophe de Genève.

Le travail de M. M. a été fait avec tant de soin que je ne vois presque point de rectifications à y faire. J'ai déjà parlé dans nos *Annales* (X, 207) de ce qui concerne le séjour de Jean-Jacques à l'hospice de Turin. Dans son premier volume, page 16, M. M. m'adresse un léger reproche : « De deux griefs du Consistoire contre David Rousseau[2], le second, dit M. M., paraît avoir échappé à M. Ritter. Il est consigné dans les registres du Consistoire, à la date du 27 mars 1710. »

Voyons ce que dit ce registre : « Ont comparu Abraham Moudri, Jacob Baquet, Marc Bartolone, de Genève, et Louis Salomond, de Privas en Vivarais, appelés pour aller par ville, de nuit, avec violons, et s'être trouvés en un bal. Opiné. A été dit qu'ils devaient être fortement censurés, et exhortés à fuir les scandales.

« David Rousseau, appelé pour aller par ville, de nuit à heures indues, avec violons, et être allé avec les ci-dessus nommés : Moudri, Baquet et autres, au bal. Répondant, a avoué d'avoir été chez le sieur Prevost[3]; mais nie d'avoir été par ville avec les autres. Opiné. A été exhorté à vivre honnêtement. »

A ces premiers jours du printemps de 1710, il y avait à Genève deux personnes du nom de David Rousseau : le grand-père de Jean-Jacques, David I, né le 12 octobre 1641 ; et David II, l'un de

[1] Cf. plus haut, p. 31.
[2] Le grand-père de Jean-Jacques.
[3] Huit jours auparavant, Louis Prevost avait comparu en Consistoire, où il avait été appelé pour avoir fait assemblée chez lui, avec violons : ce qui était contraire aux Ordonnances. Il fut exhorté à ne pas récidiver.

ses fils, né le 18 novembre 1680. Le registre du Consistoire ne dit pas qu'il s'agisse du dernier ; mais il est assurément vraisemblable que celui qui est allé danser chez le sieur Prevost, ce n'est pas le grand-père de Jean-Jacques, un vieillard ; mais son fils David II, qui avait 29 ans, et qui se maria dans le cours de l'été qui suivit. [Eugène Ritter].

Albert Monod, docteur ès lettres. *De Pascal à Chateaubriand; les défenseurs français du Christianisme de 1670 à 1802*, Paris, F. Alcan édit., 1919, in-8°, 606 pp.

Cette formidable enquête encadre et confirme la thèse de P.-M. Masson sur la religion de Rousseau. Tout le chapitre IX, consacré à Rousseau, montre la puissante influence de celui-ci sur l'apologétique du dix-huitième siècle, quoiqu'il déconcerte à la fois rationalistes et croyants. [A. F.].

André Ruplinger, élève de l'Ecole Normale supérieure. *Un représentant provincial de l'esprit philosophique du XVIIIe siècle en France, Charles Bordes, membre de l'Académie de Lyon (1711-1781)*, préface de G. Lanson, avec un portrait, Lyon, A. Rey édit., 1915, in-8°, xxv-296 pp. et une planche hors texte.

Ce remarquable travail, œuvre d'un étudiant de M. Lanson, mort au champ d'honneur, nous apporte de nombreuses et utiles précisions sur les relations de Rousseau avec Charles Bordes, ce bel-esprit lyonnais, qui eut une part efficace dans sa formation, d'abord lors du séjour de Rousseau à Lyon en 1740 et 1741, quand Bordes, aidé de Mably, Parisot, Perrichon, etc., initie Rousseau à la philosophie du siècle ; puis en 1751 et 1752, quand il l'accouche de sa doctrine par sa discussion de plus en plus serrée des paradoxes du premier discours. Car telle est la « thèse » de M. R., sinon très nouvelle, du moins fortement établie. C'est la polémique de Rousseau avec Bordes qui a « ouvert les yeux » du philosophe de Genève. Par delà ces deux hommes du reste, M. R. aperçoit l'opposition de deux grands systèmes philosophiques, qui, loin de se préparer ou de se compléter, sont aux antipodes l'un de l'autre. Un article de M. R., paru dans la *Revue d'histoire de Lyon* (cf. infra), est revenu sur ce point de vue pour l'accentuer.

La physionomie littéraire de l'initiateur, puis du contradicteur de Rousseau est finement tracée. Notons en particulier l'analyse de la tragédie de *Blanche de Bourbon* (p. 23), qui pose d'une façon assez révolutionnaire le problème des rapports du monarque avec ses sujets. Après la rupture, l'acharnement de Bordes contre Rous-

seau est quelque chose de curieux, presque de comique (si l'on ne sentait la gravité du problème en cause et la sincérité du polémiste). Il se manifeste dans une série de pamphlets, sinon la *Lettre à Pansophe*, qui est certainement de Voltaire (p. 73 et suiv.), du moins une réponse à la *Lettre sur la musique française* (perdue), une satire contre la *Nouvelle Héloïse* : la *Prédiction tirée d'un vieux manuscrit* (1761), enfin la *Profession de foi philosophique* (1763), dirigée contre l'*Emile*. Bordes poursuit Rousseau jusque dans ses disciples, comme cet abbé Jacquet, dont les discours académiques donnèrent lieu, à partir de 1767, à une série d'écrits de Bordes dirigés encore plus contre le philosophe de Genève, que contre l'infortuné membre de l'Académie de Lyon (p. 219 et suiv.). Dans une note imprimée en appendice (p. 291), M. Lanson discute une hypothèse émise par M. R. touchant une pièce de vers de Bordes qui pourrait être une paraphrase de la *Nouvelle Héloïse*. [A. F.]

Revue hebdomadaire, 25e année, t. VIII, 19 août 1916, p. 351-373 : Gerhard Grau (*lisez* Gran), la *Conversion de Rousseau, théorie et pratique*.

Conversion, dans le sens donné à ce mot par M. G. dans son étude des *Annales J. J. Rousseau* (VII, 1911), à laquelle ce nouveau travail fait suite. M. G. montre que cette conversion fut sincère, encore que progressive. La fin de l'article prouve que Rousseau en est arrivé également assez vite à la conception d'une vérité scientifique désintéressée. [A. F.]

Revue historique de la Révolution française, 6e année, juillet-sept. 1915, p. 145-146 : O[tto] K[armin], *Un hommage de Fabre d'Eglantine à J. J. Rousseau*.

Inscription lapidaire pour un buste conservé à la Bibliothèque de Genève.

A. Ruplinger. *Un contradicteur de J. J. Rousseau : le Lyonnais Charles Bordes,* Lyon, A. Rey édit., 1915, gr. in-8°, 19 pp. (extrait de la *Revue d'histoire de Lyon,* fasc. V, septembre-octobre 1914).

Chapitre d'une *Histoire des Idées au XVIIIe siècle*, reprise et développement d'une partie de l'ouvrage mentionné plus haut, p. 246.

HOLLANDE

J. Fransen. *Rousseau directeur de conscience d'une comtesse Bentinck*, 9 pp. in-4°. Extrait de la *Revue de Hollande*, Paris et La Haye, 1916.

Reproduction, d'après les originaux, des lettres au comte et à la comtesse de B. (édit. Hachette, nos 618 et 619), ainsi que des réponses, précédée de quelques mots d'introduction sur les rapports de Rousseau avec la famille Bentinck. Dans l'original, la lettre du comte porte la date du 27 janvier 1765.

ITALIE

F. O. Bajardino. *La dottrina religiosa di G. G. Rousseau*, Palermo, tip. Marsala, 1915, in-8°.

O.V. Mammarella. *Meditazioni su G. G. Rousseau*, Lanciano, tip. F. Di Diego, 1915, in-8°.

Nuova Antologia, Rome, vol. CLXXXVI, série VI, 16 décembre 1916 : Michele Scherillo. *Il « vate nostro », Alfieri e Rousseau.*

Extrait d'un volume en préparation. A la vérité une petite partie de cet article seulement est consacrée aux rapports d'Alfieri avec Rousseau. L'auteur rapproche Rousseau refusant de voir Louis XV après le *Devin*, d'Alfieri refusant de voir Catherine II, lors d'un voyage en Russie. Alfieri n'a guère apprécié l'écrivain de l'*Héloïse* et du *Contrat*, qu'il ne s'est pas donné la peine de comprendre; mais il estimait l'homme. Toutefois il se dérobe à l'occasion de le rencontrer à Paris, en 1771. Sympathie commune des deux génies pour Plutarque. Aversion d'Alfieri pour Genève, citadelle du « fanatique » Calvin, et tribune de « mercantiles philosophaillons ». M. S. en veut beaucoup à Rousseau de n'avoir apprécié de l'Italie que sa musique. Nous le renvoyons à Culcasi et Ritter (*Annales*, IV, 329 et X, 212). [A. F.]

POLOGNE

Jan Jakób Rousseau. *Wyznania* (czesé pierwsza) [*Les Confessions* (première partie)], Przelozyl Tadeusz Zelenski (Boy), 1915 [été 1914], Cracovie, S. A. Krzyzanowski édit., Varsovie, Wende et Comp., petit in-8, xv-423 pp.

Grâce au plus populaire des chansonniers polonais, au traducteur infatigable des classiques français, les six premiers livres des *Confessions* paraissent en polonais. Si le public s'y intéresse, M. Z. promet de publier bientôt un deuxième volume, que j'espère enregistrer l'année prochaine. La traduction des *Confessions* égale celles que M. Z. a déjà fait paraître (Brantôme, Molière, les *Liaisons dangereuses*, et Balzac) ; elle est excellente ; mais, quoi qu'en dise le traducteur, il faut regretter l'absence d'une annotation sans laquelle il est difficile de tout comprendre dans la vie de Rousseau et que ne pourront remplacer, si intéressants qu'ils soient, les ouvrages de Lemaître et de Faguet, auxquels renvoie la préface. [V. O.]

SUISSE

Antony Babel *Les Métiers dans l'ancienne Genève : Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*, Genève, A. Jullien, Georg & Cie, édit., 1916, in-8°, vi-606 pp. (*Mém. et doc. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXIII, 2e sér., t. XIII.)

On trouvera dans cet important ouvrage un tableau très complet de la vie des artisans genevois du XVIIIe siècle, milieu d'où est sorti Jean-Jacques et où il a longtemps vécu.

Julien Favre, docteur ès lettres. *M. Pierre-Maurice Masson, ses thèses de doctorat*, Fribourg, Imprimerie de l'œuvre de Saint-Paul, 1916, in-8°, 55 pp.

Résumé très lucide et critique faite d'un point de vue très catholique, où l'on reproche en fin de compte au dernier historien de Rousseau son « indulgence poussée jusqu'à la sympathie qui engendre la communauté des sentiments et la similitude de la pensée ». Si P.-M. Masson n'a pas parlé du suicide de Rousseau, c'est que la question est depuis longtemps tranchée négativement pour tout homme de bonne foi. S'il n'a point parlé de sa folie,

c'est qu'il en a traité « religieusement » en faisant la part du « prophétisme » dans l'œuvre de Rousseau. Tout le reste cessait d'appartenir à son sujet. Enfin P.-M. Masson aurait été lui-même un peu étonné de la méthode de son élève, s'il lui avait entendu dire (p. 40) : « Cette conduite ne manque pas de paraître, aux yeux de nombreux protestants, comme entachée d'hypocrisie... « Pourquoi professer des sottises » *disait l'un d'eux* ; « il n'y a qu'à se taire et ne rien faire », alors que M. F. sait fort bien, comme il le montre à la ligne suivante, que cette parole est de Voltaire... [A. F.]

G. Fazy, docteur en droit, professeur à l'Université. *L'influence de Genève dans le domaine des sciences sociales et politiques.* Leçon d'inauguration du Cours de droit public suisse, 1er novembre 1915, Genève, Imprimerie centrale, 1916, 16 pp., in-8°.

Influence « morale » avant 1815, effective depuis lors. Caractéristique de Rousseau : il n'invente pas le « contrat social », mais, contrairement à ses devanciers il en déduit la souveraineté du peuple.

Cuno Hofer. *L'influence de J. J. Rousseau sur le droit de la guerre*, leçon inaugurale du cours de droit de la guerre professé à l'Université de Genève (avril 1914), Genève, Georg & Cie, 1916, in-8, 25 pp.

M. H. reprend le sujet traité par MM. Lassudrie-Duchesne et G. Del Vecchio (*Annales* III, 273 et VIII, 349) sans les connaître, à ce qu'il semble, mais dans la même ligne, en insistant sur le rôle fondamental de Rousseau, créateur d'un droit rationnel et sentimental de la guerre. En ce sens la Croix-Rouge et la Convention de Genève sont des conséquences indirectes de Rousseau. En terminant, M. H. montre encore que le droit *humain* de Rousseau, protecteur de l'individu, entre en conflit avec le droit *patriotique* de la levée en masse. Question troublante en effet, surtout quand un belligérant sans scrupule, ainsi qu'on l'a vu dans cette guerre, s'arrange pour tourner les lois de la guerre en cruels sophismes. [A. F.]

Albert Schinz. *J. J. Rousseau et le libraire-imprimeur Marc-Michel Rey. Les relations personnelles*, Genève, A. Jullien édit., 1916, in-8°, 134 pp. (Extrait du tome X des *Annales J. J. Rousseau*).

Semaine littéraire, Genève, 24e année, n° 1175, 8 juillet 1916, p. 325-328 : Alexis François, *La Religion de Rousseau.*

M. A. F., discutant la théorie de P.-M. Masson, montre en

Rousseau l'apôtre d'une religion nouvelle, sur laquelle se fonde le monde moderne, et qui, au nom de la justice égalitaire, postule la réciprocité des droits et des devoirs entre Dieu et l'homme.

Lectures du Foyer, Zurich, 5e année, n° 43, 21 octobre 1916, p. 673-675 : Edmond Goz, *Rousseau et Madame de Genlis.*

Anecdote extraite des mémoires de Mme de Genlis.

Par Monts et Vaux, revue suisse du tourisme, 6e année, n° 29, 29 juin 1917 : Jules MONOD, *Jean-Jacques Rousseau et la nature.*

Arbeitschul-Blatt, Berne, X Jahrg, nos 1, 2, 3 et 4, 1er et 15 janvier, 1er et 15 février 1915 : *Jean-Jacques Rousseau.*

Biographie sommaire, avec pas mal de noms estropiés, et analyse de l'*Emile.*

Pages d'Art, Genève, avril 1916 : Albert RHEINWALD, *Jean-Jacques Rousseau et la Campagne genevoise* [1].

Agréable causerie d'un homme qui a lu attentivement Rousseau et l'a filtré à travers sa propre sensibilité souriante et contemplative. Il a bien vu que le paysage genevois ne tient que peu de place dans l'âme de Rousseau. La Genève de Rousseau est autrement « active ». Nous conseillons à M. R. de lire l'ouvrage de M. Mornet sur le *Sentiment de la Nature*, pour ne pas, en étudiant davantage l'itinéraire pittoresque de Rousseau, être de ces gens qui « pensent à la file indienne derrière un Taine, un Sainte-Beuve, un Brunetière, un Faguet ou un M. Gustave Lanson. » [A. F.]

REVUE DES BIBLIOGRAPHIES

Annales Jean-Jacques Rousseau, 1913 (suite).

Revue critique, 2 janvier 1915 (L. R[oustan]).

Annnales Jean-Jacques Rousseau, 1914-1915.

Gazette de Lausanne, 4 déc. 1916 (Chronique genevoise). — *Neue Zürcher Zeitung,* 7 déc. 1916 (I. B[enrubi]). — *Ibid.*, 8 déc. 1916 (B. F[enigstei]n). — *Basler Nachrichten*, 31 déc. 1916 (P. W.).

[1] Tirage à part, à cent exemplaires numérotés, 14 pp. in-4°. Cette étude a été reproduite dans l'ouvrage de M. Rheinwald, parue depuis lors : *La lumière sur les terrasses,* Genève, édit. Atar, s. d., in-8°, 230 pp., chap. IX.

Benedetto, *Mme de Warens.*

Semaine littéraire, Genève, 28 avril 1915 (A. François, *Vie en Suisse*). — *Tribune de Genève,* 16 juin 1915 (L. Gennari). — *Feuille d'Avis de Montreux*, 20 avril 1915 (E. Guillon). — *Revue bleue*, Paris, 10-24 juil. 1915. — *La Perseveranza*, Milan, 9 juil. 1915 (G. Monachesi).

Blatz, *Aufnahme der Nouvelle Héloïse.*

Herrig's Archiv, Bd. 134, 1916, p. 238.

Masson, *Religion de Rousseau.*

Gazette de Lausanne, 30 juil. 1915 (A. Lombard). — *Journal de Genève*, 5 juin 1916. — *Semaine littéraire*, Genève, 8 juil. 1916 (A. François). — *Journal des Débats*, 8 nov. 1916 (A. Albalat). — *Le Temps*, 8 et 30 nov. 1916 (P. Souday). — *Revue des jeunes*, Paris, 10 août 1916, p. 147 (R.-Ch. Pichon). — *La Croix*, 26-30 sept., 1er, 3-8, 10-13 oct. 1916 (A. Farges).

Rousseau, *Contrat Social*, édit. Beaulavon (suite).

Revue d'hist. litt. de la France, 1915, p. 616 (G. Truc).

Rousseau, *Confessions*, édit. van Bever (suite).

Neue Zürcher Zeitung, 24 sept. 1916 (C. F. Wiegand).

Rousseau, *Profession de foi,* édit. Masson.

Journal de Genève, 14 juin 1916 (S[eippel]).

Rousseau's *Bekenntnisse,* trad. Wolter et Bretschneider.

Leipziger Tageblatt, 3 déc. 1916 (-n). — *Vorwärts*, Berlin, 19 déc. 1916. — *Deutsche Revue,* Stuttgart, nov. 1916 (Dr. E. M.). — *Schweizerische Lehrerzeitung,* Zurich, 16 déc. 1916.

Rousseau, *Political Writings,* trad. Vaughan.

Gazette de Lausanne, 10 sept. 1916 (Ed. Combe). — *Journal de Genève,* 25 avril 1916. — *La Revue*, Paris, 15 juin 1916 (P. G. Sauvebois). — *The Observer*, Londres, 9 janv. 1916 (G. K. Chesterton, *The Resurrection of Rousseau*). — *Daily Chronicle*, Londres, 1er janv. 1916 (T. H.). — *Ibid.,* 4 janv. 1916 (lettre de G. F. Wates).

CHRONIQUE

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité.

Séance du 4 novembre 1915. — Discussion avec l'éditeur des *Annales.* M. Léopold Favre offre à la Société J. J. Rousseau son manuscrit de l'*Emile* (cf. *Annales,* 1912, p. 233). Ce don est accepté avec la plus vive reconnaissance.

Séance du 20 juin 1916. — Discussion sur l'exercice financier et l'organisation du musée. Pour celui-ci le Comité a reçu des souscriptions importantes de Mmes de Saussure et Diodati-Plantamour, de Mlles Dominicé et G. Fol, de MM. Léopold Favre et Adrien Peyrot, enfin de la Société auxiliaire des Arts et des Sciences. La somme totale monte à 3450 francs. En outre le Conseil d'Etat a inscrit à son budget une somme annuelle de 500 francs pour l'entretien et la surveillance.

Séance du 5 décembre 1916. — Des dons en nature et des dépôts ont été faits au Musée J. J. Rousseau par MM. L. Favre, Alb. Metzger, Alex. Jullien, Fréd. Boissonnas, la Ville de Genève (Bibliothèque et Musée d'art et d'histoire), MM. Ed. Boissier, J. et R. de Saussure, F. Raisin, Cahorn, B. Bouvier, A. François, etc. On décide après discussion de revenir sur la circulaire de l'automne 1914, et de rouvrir un nouvel exercice financier au 1er janvier 1917, sans préciser sa durée.

Séance du 21 décembre 1916. — Le Comité proposera à l'Assemblée générale de différer sa réélection jusqu'à la première Assemblée générale ordinaire de l'exercice 1917.

Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1916.

Le rapport présidentiel est en grande partie consacré à l'histoire du Musée J. J. Rousseau, et à son rôle dans le plan de nos études :

« L'érudition, même la plus sévère, comprend aujourd'hui que l'image n'est pas faite seulement pour contenter la curiosité enfantine, qu'elle est plus qu'une méthode d'enseignement, mais

qu'elle parle un langage persuasif et parfois révélateur. Comme l'histoire des arts plastiques est devenue inséparable de l'histoire de l'art littéraire, ainsi pour ouvrir toutes les avenues qui conduisent à la connaissance d'un homme de génie et de sa pensée, il faut joindre l'image à la description, le portrait à l'analyse, le paysage à la confession. Et si le style enfin, au lieu d'une pure opération de l'esprit, est en réalité une création, où collaborent toutes les puissances de la sensibilité, de la mémoire et de la pensée, un musée J. J. Rousseau est le complément indispensable d'une bibliothèque rousseauiste, d'un recueil périodique d'enquêtes critiques, à qui veut évoquer, sous les aspects changeants de sa vie et de son âme errantes, le vrai Jean-Jacques.

« Vous connaissez l'un des plus provocants de ses paradoxes : « L'homme qui pense est un animal dépravé ». Il lui a valu, de la part des « philosophes », une rancune qui est allée jusqu'à la dérision, la raillerie amère, la calomnie et même la haine. Mais l'instinct populaire lui a donné raison, parce qu'il a deviné que Rousseau réclamait pour l'être naturel et vivant de toutes ses forces, pour l'être sensitif, inspiré, spontané et pittoresque, que la raison pure, depuis des siècles, opprimait.

« Cette impulsion puissante a fini par entraîner la science elle-même : la plus récente des disciplines psychologiques, la psychoanalyse, veut qu'on n'ignore rien de l'animal pour définir et pour régler l'homme. Mais, sans nous aventurer dans ces régions encore mystérieuses, constatons que l'iconographie a pris rang parmi les sciences auxiliaires de l'histoire, et que les grands ouvrages de nos confrères, MM. Fernand de Girardin et Hippolyte Buffenoir, et les articles par où nos *Annales* décrivent et jugent ces savantes et curieuses nomenclatures d'images, attestent, quant à la personne de Rousseau, les services que l'iconographie peut encore rendre à l'histoire des idées.

« Si donc l'image mise au service de la connaissance et de l'enseignement est une conquête précieuse de notre temps, notre Société devait instituer, avec ses Archives et ses *Annales,* un musée J. J. Rousseau... »

L'Assemblée accepte de fixer la réélection du Comité à l'Assemblée générale ordinaire de 1917. Elle repousse une proposition de M. Buffenoir tendant à l'expédition d'un procès-verbal imprimé de la présente réunion. Après quoi l'on passe à l'inauguration du Musée J. J. Rousseau (voyez plus loin p. 259).

Séance du Comité du 30 janvier 1917. — Rapport du président sur la campagne menée en France contre le Comité par M. Hippolyte Buffenoir. On décide l'envoi d'une circulaire aux membres

français pour remettre les choses au point. Communication en sera faite à M. H. Morf.

Séance du 19 mars 1917.— Le président constate l'impression favorable produite par la circulaire aux membres français. Présentation du double inventaire manuscrit du Musée J. J. Rousseau, rédigé par MM. G. Darier et F. Aubert. Discussion au sujet de l'assurance.

Séance du 15 mai 1917. — Le Comité, usant de la faculté qui lui est laissée par les statuts, décide de ne pas proposer M. Henri Morf à la réélection de l'Assemblée générale, ce qui entrainera la réduction de ses membres de 11 à 10. M. Alfred Cartier demande, pour raisons de santé, à ne pas être porté sur la liste des candidats. Le président lui adresse les vifs remerciements du Comité, pour les services qu'il a rendus à la Société pendant treize ans, en particulier comme trésorier.

Séance du 1er juin 1917.— Le Comité décide l'envoi du procès-verbal de la prochaine assemblée générale aux sociétaires français, conformément à la promesse faite dans la circulaire du 30 janvier. M. F. Raisin, avocat, a accepté d'être porté sur la liste des candidats au Comité. Projet de publication dans les *Annales* des écrits dispersés de M. E. Ritter, accueilli avec beaucoup d'empressement par le Comité.

Assemblée générale ordinaire du 2 juin 1917.

Le rapport présidentiel donne quelques explications sur la durée indéterminée de l'exercice ouvert en 1917 : « En prenant ces mesures de prudence au cours des circonstances très difficiles où la guerre met une société internationale comme la nôtre, nous n'avons pensé — est-il besoin de le dire ? — qu'aux seuls intérêts de notre association, de sa tâche et de sa mission, et nous sommes restés fidèles à l'esprit de nos statuts. L'avis des juristes confirme, en ces différents points, notre sentiment et le vôtre ». Le rapport signale ensuite le succès du Musée J. J. Rousseau, parle des membres nouveaux, des disparus et se termine par ces mots :

« Mais voici, pour finir, une autre parole de Jean-Jacques, plus bienveillante : « Je voudrais donc avoir une âme forte pour faire toujours ce qui est juste, et sensible pour arriver toujours à ce qui est beau ; mais qu'est-que beauté, sensibilité, justice ? et qu'est-ce qu'une âme forte ? Voilà ce que la plus sublime philosophie a bien de la peine à nous expliquer... Contentons-nous donc d'écouter la nature, car si la nature bien consultée ne nous instruit

pas toujours, au moins elle ne nous égare jamais ». Et quel est le profond et certain conseil de la nature ? C'est celui-ci, que Jean-Jacques encore a prononcé : « Soyons bons premièrement, puis nous serons heureux. »

Le rapport du trésorier résume par les chiffres suivants la situation financière au 31 décembre 1916 (exercice 1914-15-16) :

Recettes	Fr.	5019 25
Dépenses		4413 35
Solde créancier	Fr.	605 90

Sur la proposition de MM. Albert Rivoire et René Cramer, vérificateurs des comptes, l'Assemblée donne décharge à M. Ch. Gautier pour sa gestion, et lui exprime sa reconnaissance. Le rapport présidentiel est également approuvé.

Le président explique pour quelles raisons le Comité propose de ne pas réélire M. Henri Morf, professeur à l'Université de Berlin, un des signataires du manifeste des 93 intellectuels allemands au début de la guerre. En conséquence le nouveau Comité élu par l'Assemblée générale, est composé de MM. Bernard Bouvier, L.-J. Courtois, L. Favre, H. Fazy, A. François, Ch. Gautier, Ph. Godet, L. Pinvert, F. Raisin, E. Ritter.

La séance se termine par une intéressante communication de M. Maurice Gautier sur les *Institutions chimiques* de J. J. Rousseau, dont le manuscrit a été donné à la Ville de Genève par Mlle Nicole Du Pan (cf. *Annales*, I, p. 316), et sera publié dans un des prochains tomes des *Annales*. Sur cette communication, voyez le *Journal de Genève* du 6 janvier 1917 : *Jean-Jacques chimiste*, par B[ard]e.

Nous avons à déplorer le décès des membres suivants de notre association :

Louis Naville, Guillaume Tremblay, Jules Crosnier, Mmes Alice Elmer et Adèle de Saussure, à Genève ;

P. M. Masson, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) ;

Louis Morel, professeur à Zurich ;

Auguste Castellant, à Villers-Cotterets (Aisne) ;

Charles Kohler, administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève, à Paris ;

Maurice Tourneux, homme de lettres, à Paris.

Mme DE SAUSSURE, une des amies les plus fidèles et les plus généreuses de notre Société, s'était prise d'un bel enthousiasme pour J. J. Rousseau et, en 1912, avait publié un petit recueil de ses pensées sous ce titre : *Jean-Jacques Rousseau, jour après jour.*

M. Louis MOREL s'était fait surtout un nom dans la littérature comparée, celle en particulier qui s'occupe des rapports littéraires de la France et de l'Allemagne.

M. Maurice TOURNEUX, l'un des érudits les plus versés dans la littérature du XVIIIe siècle, nous avait apporté, dès notre naissance, sa grande autorité de bibliographe et d'éditeur de Diderot, Montesquieu, Marmontel, etc.

M. Auguste CASTELLANT était de la catégorie, un peu disparue aujourd'hui, des admirateurs sentimentaux de Jean-Jacques et de ses dévots exaltés. Il avait coopéré à l'érection de plusieurs monuments du grand homme, et même en avait placé quelques-uns dans sa propriété des Charmettes sur Largny, où la mort est venue le prendre. En rédigeant ses dernières dispositions, nous écrit sa veuve, il n'a pas oublié la Société J. J. Rousseau.

Une des pertes les plus graves qu'ait faites la Société J. J. Rousseau depuis sa fondation, est celle de M. Pierre-Maurice MASSON, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), mort au champ d'honneur, le 16 avril 1916. On lira d'autre part les comptes rendus des ouvrages monumentaux qu'il laisse dans le champ de nos études. Auparavant déjà, il s'était fait connaître par un certain nombre de travaux d'approches parus dans nos *Annales* et dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, et qu'on trouvera enregistrés à leur place dans nos Bibliographies. En 1912, à l'occasion du deuxième centenaire de la naissance de Rousseau, M. P. M. Masson avait tracé un magistral tableau des études rousseauistes, de leur état d'avancement, de leurs conditions, de leurs difficultés. Nul dans la jeune génération n'était plus qualifié pour exposer un pareil sujet, telles étaient la profondeur et la rigoureuse méthode de sa science. Mais il devait se surpasser lui-même pour finir.

Parmi les épisodes héroïques de la grande guerre, il ne faudra certes jamais oublier l'histoire de la thèse de P. M. Masson sur la *Religion de Rousseau*, dont la correction s'est achevée dans une tranchée de première ligne. Cette histoire est retracée jour après jour dans les admirables *Lettres de guerre* publiées par la famille du jeune officier. Mais les journaux seuls en ont pu donner l'épilogue. P. M. Masson avait enfin obtenu l'autorisation de venir à Paris soutenir sa thèse le 4 mars 1916 (*Le Temps* du 3 mars : *Un poilu en Sorbonne ;* l'*Echo de Paris* du 5 mai : *Un candidat héroïque*, par Maurice Barrès). Tout le monde attendait avec im-

patience cette cérémonie sensationnelle, lorsque l'attaque allemande contre Verdun vint déranger tous les plans. Le 16 avril, P. M. Masson était frappé mortellement par un obus. Mais le 11 mai suivant, n'en avait pas moins lieu en Sorbonne une cérémonie émouvante. A la suite d'un rapport de M. Gustave Lanson (*Revue d'hist. litt. de la France,* 1917, p. 322), le lieutenant mort au champ d'honneur était déclaré « digne d'être docteur ès lettres avec la mention *très honorable* ».

Sur les derniers rapports de P. M. Masson avec le comité de la Société J. J. Rousseau, on pourra lire l'article que lui a consacré M. Alexis François dans la *Semaine littéraire* du 6 mars 1916.

Mais sur les derniers rapports de P. M. Masson avec Jean-Jacques même, aucune parole étrangère ne pourra jamais remplacer le post-scriptum de l'avant-propos à sa thèse, « en campagne, 22 septembre 1915 », qui se termine par ces mots :

« Les jours reviendront où le problème national ne sera plus l'unique problème, où la victoire et la paix, nous libérant de l'angoisse collective, rendront à chacune de nos âmes le tragique de leurs destinées individuelles. Alors ce qu'a dit le Vicaire Savoyard sur le « vrai prix de la vie » reprendra tout son sens. D'ici là, du reste, sa parole n'est pas inutile; et beaucoup, sans le savoir, lui doivent peut-être quelque chose de leur courage et de leur sérénité, qui n'ont pas voulu redire le blasphème de Brutus aux champs de Philippes, et qui sont morts, confiants dans la revanche du droit, avec « l'espoir du juste qui ne trompe point ».

— D'autre part nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes : la Bibliothèque de la ville de Berne, la Bibliothèque de l'Université de Bâle; MM. Jean Bouvier, homme de lettres, à Genève; Albrecht Burckhardt, docteur en médecine, professeur à l'Université, à Bâle; William Cuendet, pasteur, à Zurich; H.-R. Dreyfus, industriel à la Chaux-de-Fonds; Gustave Dunant, à Genève; Edmond Emmanuel, docteur ès sciences, ingénieur, à Genève; F.-Louis Filliol, directeur de l'Agence télégraphique suisse, à Berne; Paul-Louis Ladame, docteur en médecine, à Genève; Henry-F. Montagnier, rentier, à Berne; Lucien Naville, directeur de l'Agence des journaux, à Genève; * Albert Picot, avocat, à Genève; * Paul Pictet, député, à Genève; Auguste Rappard, à Genève; Robert de Traz, homme de lettres, à Genève; Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liége, à Paris; Mmes * Jenny Brown, à Baden; David Butin, à Genève; Olinda Giunchi, à Florence; * Aloys Naville, à Genève.

— Le *Bulletin d'autographes* Noël Charavay, n° 477, octobre [illegible], pièce n° [illegible], a mis en vente au prix de 250 francs une

lettre autographe signée de Rousseau à M. Hautesage, 6 septembre [1771], in-4°, dans laquelle il demande des renseignements précis sur un accident qui afflige une illustre maison (celle du duc de La Rochefoucauld, à La Roche-Guyon).

L'original de la lettre de Rousseau *à M. Guy, à Paris, Strasbourg le 4 9bre 1765* (édit. Hachette, n° 726), a passé dans une vente aux enchères, à Londres, le 21 juillet 1916 (catalogue Sotheby, Wilkinson et Hodge, n° 18).

— En mars 1916, la librairie Lucien Gougy, à Paris, a mis en vente, au prix de 200 francs, un recueil factice de onze ouvrages reliés en un volume, veau fauve, dos orné, « ayant appartenu à Jean-Jacques Rousseau, avec quelques notes et une table des matières écrite par lui à la fin du volume ». Il peut être utile de connaître la composition de ce recueil, qui a passé ensuite dans la bibliothèque de J. J. F. Le Conte de Bievre :

Nivelle de la Chaussée, Epître de Clio à M. de B*** au sujet des Opinions répandues depuis peu contre la poésie, Paris, Prault, 1734. — Minet, poème. Amsterdam, au Matou couronné, 1736. — Lettre critique sur la comédie intitulée l'Enfant prodigue ou l'Enfant de la jeunesse (par Contant d'Orville), Paris, 1737. — Le Code des amans, poème historique divisé en trois chants, par M. V***, Paris, Jorry, 1739. — La Nouvelle Astronomie du Parnasse françois (par de Neuville-Montador). Au Parnasse, 1740. — L'Astrologue dans le puits (par La Chesnaye Desbois), 1740. — Lettre d'un Pâtissier anglois, ou Nouveau Cuisinier françois (par des Alleurs), 1740. — L'Optique des Mœurs, opposée à l'optique des couleurs (par Deslandes). — Pictura, carmen, authore Fr. M. Marsy, Paris, 1736. — La Peinture, poème, traduit du latin du P. Marsy, Paris, 1740. — Le Rajeunissement inutile (par Moncrif), 1740.

— *Une œuvre retrouvée de Jean-Jacques Rousseau,* sous ce titre, M. Julien Tiersot a raconté dans le *Temps* du 10 mai 1916 qu'il avait découvert dans la bibliothèque du Conservatoire de Paris un recueil de *Canzonette* italiennes composées par Rousseau, vers 1753, et dont celui-ci parle dans ses *Dialogues*. Le recueil est anonyme, mais plusieurs des pièces figurent également dans les *Consolations des misères de ma vie*.

— Le 23 décembre 1916 a été inauguré, dans une des salles de la Bibliothèque publique et universitaire, à Genève, le Musée Jean-Jacques Rousseau, organisé par le Comité de la Société J. J. Rousseau, avec le concours des autorités locales, d'un certain nombre de collectionneurs et de quelques généreux citoyens. A cette oc-

casion des discours ont été échangés entre MM. Bernard Bouvier, président de la Société J. J. Rousseau, Viret, délégué du Conseil administratif, et Couvreu, syndic de Vevey. Voir le *Journal de Genève* du 24 décembre (Ed. Ch.), la *Tribune de Genève* du 23 décembre, la *Patrie suisse* du 27 décembre, la *Neue Zürcher Zeitung* du 26 décembre (B. Fenigstein), les *Basler Nachrichten* du 30 décembre 1916 (J. B), les *Pages d'Art*, numéro de février 1917 (R. de Traz), la *Semaine littéraire* du 20 janvier (J. Violette), la *Schweizerische Lehrerzeitung* du 21 avril 1917 (B. F[enigstei]n), etc.

— La date de la sortie de Rousseau de l'hospice du *San Spirito*, à Turin, a donné lieu à une dispute assez vive entre l'évêque Lacroix et M. Paul Souday, critique au *Temps*, le premier tenant pour le 21 août, le second pour le 21 avril, conformément à la lecture de MM. P. M. Masson et L. F. Benedetto. Cf. le *Figaro* du 30 novembre (*La conversion de J. J. Rousseau*, par Julien de Narfon); le *Temps* des 30 novembre, 1er, 4 et 6 décembre 1916. Dans le *Journal de Genève* du 11 décembre, M. Eugène Ritter a départagé les voix en admettant un séjour prolongé de Rousseau à l'hospice *après* son abjuration.

— Dans un article sur la *Guerre et la Paix selon Jean-Jacques Rousseau*, paru dans le *Journal de Genève* du 16 août 1915, M. Maxime Leroy a remis en lumière, d'après Lassudrie-Duchêne, la fameuse maxime de Rousseau : « La guerre n'est point une relation d'homme à homme... » Autant en ont fait M. Alexis François dans la *Semaine littéraire* du 1er mai 1915 (*La Force*); M. A. Lombard dans la *Gazette de Lausanne* du 16 novembre 1916 (*Guerre ancienne, guerre moderne, guerre allemande*), et même le professeur Dr Ed. Heilfron dans le *Berliner Tageblatt* du 15 octobre 1916 (*Kriegsleistungen und Kriegsschäden*).

— Au reste, dans tous les pays du monde, le nom de Rousseau a été fréquemment cité dans les discussions auxquelles a donné lieu la guerre, soit pour elle-même, soit dans ses conséquences politiques et sociales. Nous ne pouvons naturellement entrer dans le détail, qui méritera de faire l'objet d'une étude spéciale. Mais nous ne voulons pas tarder à signaler l'importance donnée à Rousseau et à sa ville natale, par la jeune école politique suisse allemande, celle des Ragaz, des Fleiner, des Egger, etc., dont il a été tant parlé ces derniers mois.

Notons encore cet hommage indirect rendu par un écrivain allemand, Max Hochdorf, aux professeurs de Lausanne et de Genève qui sont intervenus au *Congrès des Nationalités*, tenu à

Lausanne en juin 1916 : « Le droit naturel et le *Contrat Social* sont d'excellentes choses. Mais les questions seront résolues tout autrement. Jean-Jacques et les professeurs de Genève et de Lausanne qui ont si souvent invoqué leur concitoyen ces jours-ci, le prince belge et les bibliophiles belges, sont tous envoyés en l'air, etc. » (*Berliner Tageblatt*, 5 juillet 1916). Peut-être n'y resteront-ils pas toujours !

— Articles divers :

Jean Bohème, *La musique française*, *Jean-Jacques Rousseau*, dans le *Réveil savoyard* de Chambéry des 21 et 28 mars, 4 avril 1915 (violente diatribe).

Victor Snell, *A travers Kant contre Rousseau*, dans le *Genevois* du 31 mars 1916 (allusion aux attaques des polémistes catholiques français).

I. Benrubi, *Gessner und Rousseau*, dans la *Neue Zürcher Zeitung* des 14 et 15 décembre 1916.

I. Benrubi, *Eucken und Rousseau*, dans la *Neue Zürcher Zeitung* des 5 et 6 janvier 1916.

o. d., *La filosofia della natura e il barbarismo, Rousseau e Fichte*, dans le *Popolo d'Italia*, Milan, 14 septembre 1916.

Eugenio Giovanetti, *Gli eredi di Rousseau*, dans *Il Resto del Carlino*, Bologne, 31 mars 1916 (les Genevois d'aujourd'hui, article ironique).

Edmond Jaloux, *Les échanges intellectuels entre la Suisse et la France : Jean-Jacques Rousseau*, dans la *Tribune de Genève* du 20 juillet 1916.

A. Fargues, prélat de Sa Sainteté, *La religion de Jean-Jacques Rousseau*, dans *La Croix*, de Paris, des 26-30 septembre, 1er, 3-8, 10-13 octobre 1916 (à propos du livre de P. M. Masson : la préparation, le système religieux).

Paul Besson, *Le Contrat Social de J. J. Rousseau* (celui de Mariano Moreno, cf. *Annales*, X, p. 254), dans le *Courrier suisse* de Buenos-Ayres, 13 novembre 1915.

J. J. Rousseau und der ewige Friede, dans *Der Landbote*, Winterthour, 18 avril 1915.

— A une réunion de la *Modern Language Association of America*, à Cleveland, le 29 décembre 1915, M. Christian Gauss, professeur à l'université de Princeton, a lu un travail sur une prétendue édition du *Contrat Social*, publiée *A Philadelphie* | *chez John Robert* | *Imprimeur du Congrès Général* | M DCC LXXV. M. Gauss pense que l'ouvrage fut imprimé en France avec l'intention de se soustraire à la censure, et cela en 1778, après la mort de Rousseau.

L'édition aurait été antidatée pour intriguer les censeurs [?], et attribuée à l'Amérique à cause de l'intérêt qu'éveillait à ce moment en Europe la cause de la liberté américaine. Il n'en existe qu'un exemplaire (au su de M. Gauss): l'imprimeur aura été frustré et l'édition confisquée.

— A l'Institut catholique de Paris, dans un cours sur « le Rôle de l'Allemagne dans la philosophie moderne », le philosophe Jacques Maritain a fait, le 10 mars 1915, une leçon sur J. J. Rousseau, on devine dans quel esprit. Résumé dans *La Croix* du 3 mai. M. J. Maritain a encore parlé de l'influence de Rousseau sur Kant dans une leçon sur le philosophe de Kœnigsberg, faite le 21 avril suivant. Texte dans *La Croix* du 31 mai.

Pendant l'hiver 1916-1917, Mgr. Lacroix a fait à la Sorbonne un cours sur la *Religion de Rousseau*, en s'inspirant du livre de M. P. M. Masson. Voyez l'article de M. Julien de Narfon dans le *Figaro* du 30 novembre 1916 : *La conversion de J. J. Rousseau.*

La section de Moutier de la Société d'émulation jurassienne réunie en assemblée à Tavannes, en mars 1916, a entendu entre autres une communication de M. Albert Nussbaumer, instituteur, sur *Rousseau botaniste* (*Petit jurassien* de Moutier, et *Democrate* de Delémont, 11 mars).

ERRATA DU TOME X (1914-1915).

P. 188, n. 4, 16 avril, *lisez :* 16 août.
P. 196, l. 7 en rem., Hans van Wolzogen, *lisez :* von Wolzogen.
P. 198, l. 8 en rem., äztlich, *lisez :* ärzlich.
P. 217, l. 24, 1763, *lisez :* 1765.
P. 222, l. 20, annoncée par M. B., *lisez :* amorcée,
P. 229, l. 14, pas M. B., *lisez :* par M. B.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Jean-Jacques Rousseau, notes et recherches, par Eugène Ritter v

Préface v

I. Les ascendances paternelle et maternelle de J. J. Rousseau 1

II. La maison natale de J. J. Rousseau et la maison de campagne de son oncle 6

III. Le Basset de madame de Warens 11

IV. Les douze métiers de J. J. Rousseau 17

V. Les voyages de Rousseau 27

VI. La seconde partie des « Confessions » 30

VII. Les enfants de J. J. Rousseau 58

VIII. Les premières relations entre Voltaire et Rousseau 60

IX. Le Programme du concours ouvert en 1749 par l'Académie de Dijon 64

X. La rentrée de Jean-Jacques Rousseau dans l'Eglise de Genève 71

XI. La place de bibliothécaire à Genève offerte à Rousseau 106

XII. Rousseau et le professeur Vernet 114

XIII. Rousseau et Jean-Ami Martin 151

XIV. Rousseau et Charles Bonnet 159

XV. La chronologie et le dénouement de *la Nouvelle Héloïse* 189

XVI. Le marquis de Ximenez, Voltaire et Rousseau 195

XVII. La condamnation du *Contrat social* et d'*Emile*, prononcée par le Conseil de Genève . . . 201

XVIII. Laquais 208

Pages

XIX. Les manuscrits de Rousseau, donnés à la Bibliothèque de Genève, par madame Streckeisen-Moultou 213

XX. Liste de mes ouvrages, opuscules et articles sur Rousseau 226

BIBLIOGRAPHIE

Complément pour la bibliographie des années 1913 et 1914 237

Bibliographie des années 1915 et 1916 237

Allemagne, p. 192 — Angleterre, p. 238 — Etats-Unis d'Amérique, p. 241 — France, p. 242 — Hollande, p. 248 — Italie, p. 248 — Pologne, p. 249 — Suisse, p. 249.

Par L[OUIS] J. C[OURTOIS], A[LEXIS] F[RANÇOIS], V[ENCESLAS] O[LSZEWICZ], EUGÈNE RITTER, A[LBERT] S[CHINZ].

Il est parlé des ouvrages de A. Babel, 249 — F. O. Bajardino, 248 — H. Bretschneider, 237 — J. Brichet, 237 — C. Chesterton, 241 — L. Cordier, 237 — Croner, 241 — J. Favre, 249 — G. Fazy, 250 — A. François, 250 — J. Fransen, 248 — C. Gauss, 237 — E. Goz, 251 — G. Gran, 247 — C. Hofer, 250 — O. Karmin, 247 — W. Kayser, 237 — J. Kühnel, 238 — W. H. Mallock, 241 — O. V. Mammarella, 248 — P.-M. Masson, 242, 243 — A. Monod, 246 — J. Monod, 251 — A. Rheinwald, 251 — A. Ruplinger, 246, 247 — M. Scherillo, 248 — A. Schinz, 250 — G. A. Underwood, 241 — C. E. Vaughan, 238 — S. Waterlow, 241 — N. Wilde, 241 — K. Wolter, 237 — T. Zelenski, 249.

Revue des Bibliographies. 251

CHRONIQUE

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité . . . 253

Chronique générale. 256

Pages.

Auteurs, orateurs, artistes cités : I. Benrubi, 261 (*bis*) — P. Besson, 261 — J. Bohème, 261 — Ed. Chapuisat, 260 — A. Fargues, 261 — B. Fenigstein, 260 — A. François, 258, 260 — C. Gauss, 261 — M. Gautier, 256 — E. Giovanetti, 261 — Ed. Heilfron, 260 — M. Hochdorf, 260 — Ed. Jaloux, 261 — Mgr. Lacroix, 260, 262 — A. Lombard, 260 — J. Maritain, 262 — P.-M. Masson, 257 — J. de Narfon, 262 — A. Nussbaumer, 262 — E. Ritter, 260 — V. Snell, 261 — P. Souday, 260 — J. Tiersot, 259 — R. de Traz, 260 — J. Violette, 260.

Errata du tome X (1914-1915) 262



CIRCULATE AS MONOGRAPH